

JOHN F.
MACARTHUR

LA LIBERTÉ ET LA PUISSANCE
QUE PROCURE

LE
PARDON

ÉDITIONS
IMPACT

© 2021 Publications Chrésiennes Inc. Tous droits r serv s.
La reproduction, la transmission ou la saisie informatique du
pr sent ouvrage, en totalit  ou en partie, sous quelque forme
ou par quelque proc d  que ce soit,  lectronique, photogra-
phique ou m canique est interdite sans l'autorisation  crite de
l' diteur. Pour usage personnel seulement.

Toute citation de 500 mots ou plus de ce document est
soumise   une autorisation  crite de Publications Chr tiennes
(info@pubchret.org). Pour toute citation de moins de 500 mots
de ce document le nom de l'auteur, le titre du document, le
nom de l' diteur et la date doivent  tre mentionn s.

La liberté et la puissance que procure

LE PARDON

JOHN F. MACARTHUR



230, rue Lupien
Trois-Rivières (Québec)
Canada G8T 6W4

Édition originale en anglais :
The Freedom and Power of Forgiveness.
© 1998 by John F. MacArthur
Publié par Crossway Books
1300 Crescent Street
Wheaton, Illinois
60187, USA

Traduction par Louis Girardin

Traduit et publié avec permission

© 1999 : Publications Chrétiennes
230, rue Lupien
Trois-Rivières (Québec) G8T 6W4
CANADA
Tous droits réservés

Dépôt légal – 4^e trimestre 1999
ISBN : 978-2-89082-029-6

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Impression : Marquis Imprimeur, Canada

À moins d'indications contraires, toutes les citations bibliques sont tirées
de la version revue 1979 Louis Segond de La Société Biblique de Genève.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1 LE FONDEMENT DE TOUT PARDON	11
2 LA PRIÈRE DE CHRIST À L'AGONIE	31
3 SI NOUS CONFESSONS NOS PÉCHÉS	53
4 METS-LE SUR MON COMPTE	77
5 LE PARDON RÉCIPROQUE	99
6 COMME DIEU VOUS A PARDONNÉ	117
7 SI TON FRÈRE A PÉCHÉ	143
8 LES BÉNÉDICTIONS DU PARDON	169
9 RÉPONSES AUX QUESTIONS DIFFICILES SUR LE PARDON	191
APPENDICE UN	201
<i>Comment devons-nous comprendre l'Expiation ?</i>	
APPENDICE DEUX	215
<i>Qu'est-ce que le péché impardonnable ?</i>	

APPENDICE TROIS	225
<i>Deux sermons classiques sur le pardon</i>	
C.H. SPURGEON : <i>Le pardon rendu facile</i>	
ALEXANDER MACLAREN : <i>Le fils de l'homme</i> <i>miséricordieux</i>	
NOTES	255
INDEX DES RÉFÉRENCES BIBLIQUES	259
INDEX GÉNÉRAL	268

INTRODUCTION



La vengeance est à la mode aujourd'hui ; le pardon, lui, ne l'est pas. Se venger est souvent présenté comme une vertu qui reflète une saine estime de soi. On proclame que c'est un droit inaliénable de la liberté individuelle, que la vengeance est une preuve de virilité.

Dans le rôle de « l'inspecteur Harry », Clint Eastwood tient le malfaiteur en joue et le met au défi de tenter de s'enfuir avant qu'il ne l'abatte : « Vas-y, tente ta chance, fais-moi plaisir. » C'est là le moment qui définit le personnage de Harry. S'il réussit à abattre le misérable, il atteindra la pleine jouissance de son existence.

Notre société est ivre des raisins de la colère. Comportements agressifs au volant, rages meurtrières d'employés mécontents, fusillades en voiture et autres crimes de vengeance, tout cela est l'expression de notre génération. Pas étonnant que tant de gens soient tourmentés par des sentiments de culpabilité, de colère et de dépression, et par d'autres sentiments destructifs.

Dès le début de mon ministère pastoral, j'ai remarqué un fait intéressant : presque tous les problèmes personnels qui amènent les gens à consulter un pasteur sont liés d'une façon ou d'une autre à la question du pardon. Les pires problèmes de ceux qui nous consultent habituellement seraient beaucoup moins graves, (et parfois même,

complètement résolu) s'ils comprenaient bien ce que l'Écriture enseigne sur le pardon.

En règle générale, ceux qui viennent me consulter appartiennent à l'une ou l'autre des catégories suivantes : ceux qui ont besoin de comprendre comment Dieu offre son pardon aux pécheurs, et ceux qui doivent apprendre à pardonner. En d'autres termes, il y a ceux qui luttent avec leur propre culpabilité, et ceux qui ont une propension coupable à blâmer les autres et à refuser le pardon à ceux qui leur ont fait du tort. (Et plusieurs luttent à la fois avec un sentiment de culpabilité et la tendance à blâmer les autres.)

Ces deux tendances sont débilantes dans le domaine spirituel et le domaine affectif. Elles peuvent toutes deux rendre la vie misérable et engendrer une multitude de problèmes connexes. En outre, il n'y a pour les deux qu'un seul remède : une meilleure compréhension de ce que l'Écriture enseigne sur le pardon et l'obéissance à cet enseignement.

J'ai souvent défendu l'idée que la doctrine est fondamentalement pratique. Ce que nous croyons détermine notre façon de penser, de nous comporter, de réagir aux épreuves de la vie. Les croyances abstraites ne demeurent jamais abstraites ; elles se manifestent inévitablement dans notre comportement. C'est pourquoi, le fondement de toute conduite véritablement vertueuse est un système de croyances justes.

Pourtant, j'entends souvent des personnes se plaindre du fait que l'enseignement doctrinal et l'exposition biblique s'appliquent si peu aux situations concrètes. Le sujet que nous examinerons réfute totalement cette idée, car on ne peut enrayer la culpabilité et la tendance à blâmer les autres que si on comprend ce que l'Écriture enseigne sur le pardon. En d'autres mots, les aspects pratiques les plus importants de la vie chrétienne dépendent de la solidité de notre doctrine sur la culpabilité, le pardon, la réconciliation, et sur tout ce qui s'y rapporte.

Dans ce livre, nous traiterons du pardon dans la perspective biblique. Comme toujours, ce qui m'intéresse, c'est une saine doctrine. Mais mon but ultime est de faire voir les ramifications pratiques de cette doctrine si vitale et de vous aider, cher lecteur, à apprendre à réagir selon la Bible à votre sentiment de culpabilité, ainsi qu'à pardonner à ceux qui vous ont fait du tort.

En faisant cela, nous aborderons un certain nombre de questions importantes sur le pardon et sur son effet dans nos vies personnelles.

- Pouvons-nous avoir la certitude du pardon de Dieu ?
- Si les chrétiens sont déjà pardonnés, pourquoi doivent-ils quand même confesser les péchés qu'ils commettent chaque jour ?
- Comment devons-nous confesser nos péchés ? Devons-nous les confesser à quelqu'un d'autre ou à Dieu seul ?
- Dieu a-t-il jamais retiré son pardon après l'avoir donné ?
- Le pardon que nous accordons aux autres doit-il être *inconditionnel* ?
- Comment peut-on concilier l'enseignement de Jésus sur le pardon et ses directives pour la discipline de ceux qui persistent à vivre dans le péché ?
- Si nous devons pardonner soixante-dix fois sept fois comme Jésus a enseigné à Pierre de le faire, avons-nous quand même parfois raison de mettre en doute la sincérité de la repentance d'un récidiviste ?
- Dieu ne se soucie-t-il pas aussi de la justice ? Si je pardonne tout simplement à ceux qui m'ont fait du tort, où est la justice dans tout ça ?

Le pardon n'est pas un sujet facile à aborder, particulièrement en ces temps complexes que sont les nôtres. Ce qui est à la mode aujourd'hui, c'est de « se pardonner » (souvent une échappatoire pour ceux qui refusent de faire honnêtement face à leur sentiment de culpabilité), et de rejeter le blâme sur les parents, le gouvernement ou la société tout entière pour *ses* propres manquements. Peut-on concilier ces façons modernes de faire face au sentiment de culpabilité et à la propension à blâmer les autres et l'enseignement de Jésus sur le pardon ? Je ne le crois pas, et, dans ce livre, nous explorerons ensemble ce que l'Écriture en dit et nous verrons pourquoi les principes divins du pardon sont infiniment supérieurs à toute perception humaine de la culpabilité, du blâme, de la miséricorde et de la justice.

Le pardon est probablement le concept le plus important de la foi chrétienne. L'Évangile lui-même constitue un message de pardon divin, et Christ a constamment exhorté les siens à se pardonner les uns les autres. Il a établi une norme incroyablement élevée et nous a enseigné à pardonner même à ceux qui persistent à nous offenser.

Au fond, admettons-le : la norme semble parfois incroyablement élevée. Comment pouvons-nous triompher de nos tendances humaines naturelles et apprendre à pardonner comme Dieu nous le demande ? C'est là une partie de ce que nous étudierons dans ce livre.

Mais en premier lieu nous devons bien saisir ce que l'Écriture enseigne au sujet du péché, de la culpabilité et du pardon *de Dieu*. En faisant cela, nous rendrons même grâces à Jésus d'avoir établi une norme si élevée, car celle-ci repose sur le pardon que Dieu lui-même nous accorde. Nous avons infiniment plus besoin du pardon divin que nos semblables auront jamais besoin du nôtre. Celui qui garde cette vérité à l'esprit ne trouve jamais bien difficile de pardonner aux autres.

Dieu pardonne à la perfection. Et, chaque jour, nous avons besoin de son pardon. Le moins que nous puissions faire, c'est d'essayer d'égaliser son pardon dans nos rapports les uns avec les autres.

Pendant, chacun de nous a une tendance naturelle pécheresse à minimiser ses péchés et à amplifier les fautes des autres – à se traiter avec miséricorde et à exiger le châtement pour les autres. Si seulement nous voulions apprendre à avoir plus de répulsion pour notre propre péché que pour le mal que nous font les autres, nous serions à coup sûr sur la voie de la santé spirituelle. D'un côté, nous avons un besoin urgent de pardon, et de l'autre, un besoin impératif de pardonner.

Pendant son ministère terrestre, Jésus-Christ est constamment revenu sur ce thème du pardon. Ses paraboles, ses prédications et même sa prière sacerdotale mettaient toutes l'accent sur cette vérité : celui qui a été pardonné doit, lui aussi, pardonner. C'est à des personnes qui refusaient de pardonner qu'il a adressé certaines de ses paroles les plus dures.

Vous vous rendez peut-être déjà compte que l'étude du pardon en est une qui met mal à l'aise. En fait, en préparant la matière pour ce livre, j'ai vite constaté qu'il y a peu de sujets qui puissent *autant* nous convaincre de péché que celui-ci.

Pendant, dans l'ensemble, le message est positif et rempli d'espoir. Sans le pardon de Dieu, il n'y a absolument aucun espoir pour nous. Et, quand nous apprenons à pardonner aux autres, une foule de

difficultés de la vie sont subitement résolues. Nous découvrons que pardonner nous permet de résoudre les problèmes les plus épineux.

J'offre donc ce livre en espérant qu'il en délivrera plusieurs du malaise affectif et spirituel qui afflige le monde d'aujourd'hui. Si vous avez de la difficulté à pardonner ou si vous recherchez le pardon, ce livre est pour vous. Si vous luttez avec un sentiment de culpabilité ou si vous blâmez les autres avec colère, ce livre est également pour vous. Je prie qu'au fil de cette étude de la liberté et de la puissance que procure le don suprême de Dieu qu'est le pardon, votre cœur soit attiré plus près de notre Dieu, qui est toujours prêt à pardonner, et que vous appreniez à pardonner vous aussi avec empressement.



LE FONDEMENT DE TOUT PARDON

Celui qui n'a point connu le péché, il l'a fait devenir péché pour nous, afin que nous devenions en lui justice de Dieu.

– 2 Corinthiens 5.21

Le pardon : rien n'est plus étranger à la nature humaine pécheresse, et rien n'est plus caractéristique de la grâce divine.

L'humanité déchue trouve le pardon de Dieu terriblement difficile à comprendre. Comme pécheurs, nous savons tous, par expérience, à quel point cela peut être difficile de pardonner à ceux qui nous ont offensé. Certaines personnes sont donc incapables de voir le Dieu Tout-Puissant autrement que sévère et impitoyable. D'autres, qui savent que l'Écriture enseigne que Dieu est miséricordieux, s'imaginent qu'il est tellement indulgent qu'aucun pécheur n'a réellement de raison d'avoir peur. Ces deux conceptions du pardon divin sont dangereusement fausses.

Pour aggraver les choses, notre attitude envers le pardon tend à varier, dépendant de l'angle sous lequel nous envisageons le problème. Quand nous obtenons miséricorde, nous considérons tout naturellement que le pardon est une des vertus les plus nobles. Par contre, quand nous avons été offensés, nous considérons souvent que le pardon est une grossière violation de la justice.

Et pourtant, tous reconnaîtraient sans doute la justice *et* la miséricorde comme de grandes vertus. Qui parmi nous ne désire pas être pardonné, lorsqu'il sait qu'il a fait le mal ? Et qui ne méprise pas l'injustice, spécialement quand c'est lui qu'on a offensé ?

Comment donc pouvons-nous concilier ces deux grandes vertus : la justice et la miséricorde ? Et plus important encore, comment *Dieu* les concilie-t-il ? Haïssant l'injustice, comment peut-il approuver le pardon d'un transgresseur ? Comment un Dieu parfaitement saint peut-il pardonner aux pécheurs ?

Peut-être que vous vous dites : *C'est facile pour Dieu. Après tout, il peut tout simplement choisir de nous pardonner et annuler toutes nos offenses. Il peut juste excuser le pécheur et laisser le péché impuni.*

Mais c'est là une vision incomplète de Dieu et une manière antibiblique de considérer le pardon. Dieu ne veut et ne peut pas acquitter tout simplement les transgresseurs en ignorant le mal qu'ils ont fait, car agir ainsi serait injuste, et Dieu est un Dieu parfaitement juste.

Ici, nous devons particulièrement veiller à ce que notre pensée soit biblique. Certains ont tendance à tenir pour acquis la grâce et le pardon de Dieu, tout en ne tenant pas compte de son absolue justice. D'autres tonnent sur la justice de Dieu, tout en faisant peu de cas de sa grâce. Or, il faut maintenir un équilibre entre ces deux vérités si nous voulons comprendre ce que l'Écriture enseigne sur le pardon.

D'ABORD, LA MAUVAISE NOUVELLE

Quand nous péchons, Dieu ne nous pardonne pas en détournant tout simplement les yeux. La Bible insiste à plusieurs reprises sur le fait que Dieu punira chaque péché. Par exemple, elle nous donne l'avertissement solennel suivant : « Ne vous y trompez pas : on ne se moque pas de Dieu. Ce qu'un homme aura semé, il le moissonnera aussi » (Ga 6.7). Dieu dit : « Je n'absoudrai point le coupable » (Ex 23.7). Le prophète Nahum affirme sans équivoque : « L'Éternel [...] ne laisse pas impuni » (Na 1.3). Et dans le message de l'Évangile lui-même, « la colère de Dieu se révèle [...] contre toute impiété et toute injustice » (Ro 1.18).

L'Écriture affirme que la relation entre Dieu et les pécheurs est inimitié (Ro 5.10 ; 8.7). Dieu hait le péché et, par conséquent, tous ceux qui pèchent se rendent ennemis de Dieu. « Dieu s'irrite en tout temps » (Ps 7.12). Il hait ceux qui commettent l'iniquité (Ps 5.6).

Tous les pécheurs sont logés à la même enseigne. Ceux qui violent un seul petit point de la loi de Dieu sont aussi coupables que s'ils avaient transgressé chaque commandement (Ja 2.10). Et la vérité, c'est qu'aucun péché n'est insignifiant (Ro 3.10-18). Tous naissent avec un penchant insatiable pour le péché (Ps 58.4). Tous sont spirituellement morts (Ép 2.1) et prennent plaisir à leurs propres péchés. Ils méritent la sainte colère de Dieu (v. 3) et sont sans espérance aucune (v. 12). Du point de vue humain, voilà un état vraiment désespérant, d'absolue futilité.

D'un autre côté, Dieu est parfait, infiniment saint, sans aucun défaut et complètement juste. Sa justice doit être satisfaite par le châtement de toute violation de sa loi. Et le châtement exigé par notre iniquité est infiniment sévère : la damnation éternelle. Il n'y a rien que nous puissions offrir à Dieu pour expier nos péchés, car le prix en est trop élevé.

La situation fâcheuse dans laquelle se trouve l'humanité déchue est aussi désespérée qu'elle peut l'être. Chacun est un pécheur, menacé par l'épée du jugement de Dieu. De nature, nous sommes des « enfants de colère » (Ép 2.3), totalement asservis à notre péché (Jn 8.34). Nous n'avons aucune capacité naturelle d'aimer Dieu, de lui obéir ou de lui plaire par quelque moyen que ce soit (Ro 8.7,8).

La situation semble irréversible : nous avons à rendre compte à un Dieu saint dont la justice doit être satisfaite et, cependant, nous sommes des pécheurs coupables, incapables de faire quoi que ce soit pour satisfaire la justice de Dieu. Laissés à nous-mêmes, nous serions tous condamnés.

Le pécheur ne peut donc aucunement espérer être jamais justifié par quelque moyen que ce soit. Dieu lui-même dit que c'est une abomination que de justifier un pécheur, tout comme de déclarer un innocent coupable. « Celui qui absout le coupable et celui qui condamne le juste sont tous deux en abomination à l'Éternel » (Pr 17.15). « Celui qui dit au méchant : Tu es juste ! les peuples le maudissent, les nations le maudissent » (Pr 24.24).

À plusieurs reprises, Dieu interdit formellement à quiconque de déclarer juste le pécheur.

MAINTENANT, LA BONNE NOUVELLE

Mais dans Romains 4, Dieu dit qu'il justifie les impies (v. 5), qu'il pardonne leurs iniquités (v. 7), qu'il ne leur impute pas leur péché (v. 8). Il les déclare justes et complètement pardonnés. Voyez-vous pourquoi l'Évangile est en fait une si bonne nouvelle ?

Comment Dieu peut-il promettre un tel pardon sans compromettre sa norme élevée de justice ? Comment peut-il justifier les pécheurs sans devenir lui-même injuste ? Et comment peut-il pardonner aux pécheurs sans violer sa propre Parole, car il a juré qu'il punira chaque transgression ?

La réponse est la suivante : *Dieu lui-même a fait de son Fils Jésus-Christ la victime expiatoire pour nos péchés.*

De nombreux chrétiens hocheraient la tête d'un air entendu à l'énoncé de cette déclaration. Mais il y en a relativement peu qui soient assez bien équipés pour articuler clairement la doctrine de l'expiation ou pour la défendre contre les nombreuses attaques que les ennemis de la vérité lui font constamment subir.

Ainsi, alors que nous pourrions sembler être sur le point d'aborder un sujet familier à bien des lecteurs, je vous exhorte à ne pas passer trop rapidement sur cette section et à ne pas assumer que vous avez déjà tout entendu cela. Dans le reste du présent chapitre, j'espère exposer la vérité sur l'œuvre substitutive de Jésus-Christ de telle façon que vous pourrez acquérir une appréciation nouvelle et fraîche de la profondeur et de la signification de la plus vitale de toutes les doctrines chrétiennes.

Cette vérité repose au cœur même du message de l'Évangile. C'est la vérité la plus glorieuse de toute l'Écriture. Elle explique comment Dieu peut demeurer juste tout en justifiant les pécheurs (Ro 3.25,26). En outre, c'est le seul espoir pour tout pécheur qui cherche le pardon.

LE MINISTÈRE DE LA RÉCONCILIATION

Le passage de 2 Corinthiens 5, sur l'œuvre substitutive de Christ en faveur des pécheurs, est peut-être celui qui est le plus important de toute l'Écriture. Remarquez à quel point l'idée du pardon imprègne le contexte. En fait, le thème que Paul aborde dans ce passage est celui de la réconciliation :

Et tout cela vient de Dieu, qui nous a réconciliés avec lui par Christ, et qui nous a donné le ministère de la réconciliation. Car Dieu était en Christ, réconciliant le monde avec lui-même, en n'imputant point aux hommes leurs offenses, et il a mis en nous la parole de la réconciliation. Nous faisons donc les fonctions d'ambassadeurs pour Christ, comme si Dieu exhortait par nous; nous vous en supplions au nom de Christ : Soyez réconciliés avec Dieu !
 – 2 Corinthiens 5.18-20

Paul utilise à cinq reprises des variantes du mot *réconciliés* dans ces quelques versets. Par exemple, il mentionne « le ministère de la réconciliation » (v. 18). C'est là sa description de la tâche évangélique. L'expression « la parole de réconciliation » (v. 19) désigne le message de l'Évangile. C'est ainsi que Paul définit l'Évangile : c'est un message de réconciliation. La tâche de tout ministre de l'Évangile consiste à dire aux pécheurs comment ils peuvent être réconciliés avec Dieu.

La réconciliation avec Dieu présuppose un pardon total. Alors, notre thème du pardon est très présent au cœur de ce passage.

La vérité est glorieuse : Dieu a un plan par lequel il peut accomplir la chose précise qui nous semble si totalement irréalisable. Il *ya* un moyen de satisfaire sa justice sans condamner le pécheur. Dieu peut à la fois remplir sa promesse de vengeance contre le péché et réconcilier les pécheurs avec lui. Il peut demeurer juste tout en justifiant l'impie (Ro 3.26). « La bonté et la fidélité se rencontrent, la justice et la paix s'embrassent » (Ps 85.11).

L'AUTEUR DE LA RÉCONCILIATION

Remarquez que c'est Dieu qui initie et accomplit entièrement la réconciliation du pécheur. La personne rachetée ne contribue absolument rien de méritoire au processus. Paul exprime cela clairement : « Et tout cela vient de Dieu, qui nous a réconciliés avec lui par Christ » (2 Co 5.18).

La relation entre Dieu et le pécheur n'est *jamais* rétablie parce que le pécheur décide de changer sa vie et de s'amender envers Dieu. Premièrement, jamais aucun pécheur ne pourrait accomplir une telle œuvre vis-à-vis de Dieu, même s'il le voulait. Rappelons-nous que le pécheur est totalement asservi au péché, moralement incapable d'aimer Dieu et de lui obéir. Il est volontairement et totalement hostile envers lui (Ro 8.7,8).

De plus, comme nous l'avons vu, aucun pécheur ne peut satisfaire aux exigences de la justice parfaite de Dieu. Les pécheurs qui croient mériter la faveur de Dieu ne font qu'ajouter à leurs autres péchés celui de se croire justes. Leur espoir, sans fondement, d'obtenir la faveur divine n'est qu'une insulte additionnelle à l'infinie sainteté de Dieu, dont la seule norme est une absolue perfection, inaccessible à l'humanité déchuée.

Les pécheurs n'ont aucun moyen d'apaiser la juste colère de Dieu, aucune capacité de satisfaire sa sainte justice et aucune possibilité d'atteindre sa norme d'absolue perfection. En d'autres mots, aucun pécheur ne pourrait jamais expier le péché. Les pécheurs ont violé la loi de Dieu et sont donc éternellement bannis de sa présence.

Il ne saurait être question de se réformer soi-même. Même si les pécheurs *pouvaient* se réformer, ils ne seraient jamais capables de payer le prix pour l'expiation du mal qu'ils ont déjà commis. « Tourner la page » ne peut annuler les péchés déjà inscrits dans le livre.

Pour empirer les choses, les meilleurs efforts qu'un pécheur puisse faire pour accomplir de bonnes œuvres sont toujours empreints de péché et ne peuvent donc mériter la sainte faveur de Dieu. « Nous sommes tous comme des impurs, et toute notre justice est comme un vêtement souillé » (És 64.5). John Bunyan, qui avait clairement compris cette vérité, a dit un jour que la meilleure prière

qu'il ait jamais prononcée comportait suffisamment de péchés pour damner le monde entier.

Il est donc ridicule de penser qu'un pécheur pourrait simplement décider d'être réconcilié avec Dieu pour que cela se réalise.

Pourquoi cette vérité mérite-t-elle tant d'être soulignée ? Parce que plusieurs personnes s'imaginent à tort que la réconciliation est quelque chose que le pécheur doit accomplir en décidant de cesser de rejeter Dieu. Souvent on entend des chrétiens bien intentionnés essayer d'évangéliser des gens en suggérant que, par un simple acte de volonté, tout pécheur peut mettre fin à sa rébellion contre Dieu et ainsi réaliser une réconciliation. C'est là une mauvaise compréhension de l'Évangile, qui repose sur une mauvaise connaissance de la gravité de la dépravation humaine. Présumer que tout pécheur pourrait ou voudrait choisir de rétablir une bonne relation avec Dieu, c'est sous-estimer gravement la servitude du péché et son pouvoir sur la volonté du pécheur.

D'ailleurs, la plus grande entrave à notre salut n'est même pas notre hostilité envers Dieu, mais *sa* colère contre nous. La réconciliation que Paul décrit dans 2 Corinthiens 5 n'est pas accomplie parce que nous avons décidé d'accepter Dieu, mais bien plutôt parce qu'il a décidé de nous accepter.

Ainsi donc, si une réconciliation doit avoir lieu, c'est Dieu lui-même qui doit en être l'auteur et l'exécutant. La réconciliation avec Dieu ne peut jamais s'accomplir par les efforts personnels d'un pécheur, car tous ces efforts sont fondamentalement imprégnés de péché. Le pécheur n'a donc plus qu'un seul espoir : pour qu'il y ait réconciliation, Dieu lui-même doit en être l'instigateur et l'auteur.

Dieu n'est aucunement un Sauveur hésitant. C'est lui qui a cherché Adam et Ève après leur chute (Ge 3.9). C'est lui qui est allé vers son peuple rebelle et qui a plaidé avec lui pour qu'il se repente et reçoive son salut. C'est Dieu qui a pleuré par les larmes de Jérémie pour son peuple pécheur (Jé 13.15-17). C'est Dieu qui, représenté dans l'histoire d'Osée, s'est rendu au marché d'esclaves prostituées et qui en a ramené sa femme infidèle, souillée par le péché et qui l'a traitée avec amour comme si elle était une épouse chaste et pure (Os 3.1-3).

Par nécessité, les dieux païens étaient soit hostiles et exigeaient un sacrifice d'apaisement de leurs intentions meurtrières, soit indifférents et avaient besoin d'être réveillés par les cris de leurs adorateurs. Dieu n'est ni hostile, ni indifférent. Il est, de nature, un Sauveur.

Voici la bonne nouvelle concernant le pardon : « Car Dieu était en Christ, réconciliant le monde avec lui-même, en n'imputant point aux hommes leurs offenses » (2 Co 5.19). Il y a un moyen pour les pécheurs d'être réconciliés avec Dieu. Par l'œuvre expiatoire de Christ, Dieu a lui-même accompli ce qui semblait impossible. L'inimitié peut être ôtée, le péché pardonné et la communion rétablie par Dieu lui-même, et non par le pécheur. Voilà ce que le message de l'Évangile proclame.

Paul dit : « Car si, lorsque nous étions ennemis, nous avons été réconciliés avec Dieu [...] nous nous glorifions en Dieu par notre Seigneur Jésus-Christ, par qui maintenant nous avons obtenu la réconciliation » (Ro 5.10,11). C'est Dieu qui fournit cette réconciliation, C'est lui qui l'accomplit. Et nous n'avons pas l'audace de croire que nous pouvons contribuer un tant soit peu au processus.

Paul fait écho au même thème : « Et vous, qui étiez autrefois étrangers et ennemis par vos pensées et par vos mauvaises œuvres, il vous a maintenant réconciliés » (Col 1.21,22).

Partout où il est question de réconciliation dans le Nouveau Testament, on souligne que c'est *Dieu* qui l'accomplit. Nulle part le pécheur n'est présenté comme étant celui qui peut la réaliser. Nulle part ne laisse-t-on entendre aux pécheurs qu'ils peuvent regagner la faveur de Dieu. Cependant, le contraire est vrai.

D'un autre côté, toutefois, nulle part dans l'Écriture Dieu n'est décrit comme étant réticent à réconcilier les pécheurs avec lui. Au contraire, c'est Dieu lui-même qui, avec amour, initie et accomplit la réconciliation en faveur du pécheur et l'offre à tous ceux qui croient en lui.

Quand l'apôtre Paul a plaidé avec les pécheurs : « nous vous en supplions au nom de Christ : Soyez réconciliés avec Dieu » (2 Co 5.20), il ne suggérait pas qu'ils devraient rechercher à s'amender envers Dieu, mais les pressait tout simplement de recevoir ce que *Dieu leur* offrait.

C'est là ce qui caractérise le pardon chrétien. Toute religion issue de l'homme enseigne qu'il y a quelque chose que le pécheur doit faire pour apaiser Dieu. Seul le christianisme biblique enseigne que Dieu lui-même a pourvu, au nom du pécheur, tout ce qui était nécessaire pour lui plaire.

LES MOYENS DE RÉCONCILIATION.

Voici donc les vérités fondamentales qui sous-tendent la doctrine chrétienne du pardon : c'est Dieu qui doit accomplir le pardon des péchés ; le pécheur ne peut regagner la faveur de Dieu. Et puisque c'est Dieu qui exerce sa miséricorde envers les pécheurs, il ne peut le faire à l'encontre de sa justice parfaite. Il a juré de punir le coupable, et ce serment doit être exécuté ; autrement, sa justice n'est pas satisfaite. Par conséquent, tant que la colère de Dieu contre le coupable n'est pas satisfaite, le pardon demeure une violation flagrante de la justice divine, et personne ne peut être réconcilié avec Dieu.

C'est donc la colère de Dieu contre le péché qui constitue le plus grand obstacle au pardon de tout pécheur.

Trouvez-vous cette vérité choquante ? C'est le cas de plusieurs lecteurs contemporains. Trop de gens pensent que la grâce de Dieu est une espèce de longanimité bienveillante par laquelle Dieu excuse simplement le péché en faisant mine de rien, comme si la grâce impliquait une baisse de la norme divine pour accommoder l'impiété. L'Écriture n'enseigne rien de tel. Encore une fois, Dieu lui-même a juré que chaque transgression et chaque désobéissance recevront un juste châtiment (voir Hé 2.2), et il ne peut renoncer à sa perfection pour satisfaire le méchant. Agir ainsi compromettrait sa propre justice.

Comment donc Dieu réconcilie-t-il les pécheurs avec lui ? Sur quelles bases peut-il accorder le pardon aux pécheurs ? Nous voici maintenant devant le besoin d'expiation. Si la colère de Dieu doit être apaisée, si Dieu doit être *propice* au pécheur, il faut une expiation appropriée. Dieu doit satisfaire aux exigences de la justice en déversant sa colère sur un substitut. Quelqu'un doit, par substitution, subir le châtiment du pécheur.

Et c'est exactement ce qui est arrivé à la croix.

L'apôtre Paul résume tout l'Évangile dans un simple énoncé : « Celui qui n'a point connu le péché, il l'a fait devenir péché pour nous, afin que nous devenions en lui justice de Dieu » (2 Co 5.21).

Vous pouvez lire cela en vous demandant : *Quel est le rapport avec le pardon ?*

La réponse est : tout. Bien qu'à première vue ce verset puisse sembler difficile à comprendre, il établit cependant le fondement de tout pardon. La vérité que l'apôtre Paul cherche à communiquer ici concerne la manière dont Dieu rachète les pécheurs. Je doute qu'il y ait un verset plus important ailleurs dans l'Écriture pour la compréhension de l'Évangile.

Cette vérité profonde est la clé de la compréhension du pardon divin : Dieu a fait que Jésus, qui n'avait commis aucun péché, devienne péché pour nous, afin que nous puissions devenir en lui la justice même de Dieu. Analysons soigneusement ce verset crucial de l'Écriture.

La substitution

Premièrement, ce verset parle de substitution. Cela signifie que Christ a souffert *notre* mort. Il a subi le châtement pour *nos* péchés. Il a subi la colère de Dieu que *nous* méritons. « Celui qui n'a point connu le péché, il l'a fait devenir péché pour nous, afin que nous devenions en lui justice de Dieu ».

En langage clair, ce que l'apôtre Paul dit, c'est : Dieu a traité Christ comme un pécheur et l'a puni pour tous les péchés de ceux qui croiraient, afin de pouvoir les traiter comme des justes et leur attribuer l'obéissance parfaite de Christ.

Réfléchissons aux implications profondes de cette vérité : la mort de Christ est un paiement pour les péchés de ceux qui croiraient. Il s'est substitué à eux à la barre du jugement. Il a porté leur culpabilité et a subi le châtement à leur place. Et la véritable nature de la souffrance qu'il a endurée est infiniment plus grande que l'humiliation, les clous et la flagellation qui ont accompagné sa crucifixion. Il a subi toute la colère ardente de Dieu contre le péché.

En d'autres mots, alors que Christ était pendu à la croix, portant les péchés des autres, Dieu le Père a déversé sur son propre Fils, exempt de péché, toute l'ardeur de sa fureur contre le péché. Cela explique le cri que Christ a poussé à la neuvième heure : « Eloï, Eloï, lama sabachthani ? ce qui signifie : Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ? » (Mc 15.34.) Voilà le sens véritable dans lequel le Père a abandonné le Fils : judiciairement. Alors que Christ était pendu là, Dieu a déchargé contre lui, son propre Fils, la plénitude de son ardente colère et de son mécontentement contre notre péché !

Quand nous y pensons, c'est une doctrine odieuse. Dieu le Père a fait subir à son propre Fils le châtement que méritait la culpabilité d'autres personnes ! Aussi étonnant que cela puisse être, c'est l'enseignement exact de l'Écriture. L'apôtre Pierre a écrit : « lui qui a porté lui-même nos péchés en son corps sur le bois, afin que morts aux péchés nous vivions pour la justice » (1 Pi 2.24). Ésaïe, décrivant les souffrances de Christ en langage prophétique, dit :

Cependant, ce sont nos souffrances qu'il a portées, c'est de nos douleurs qu'il s'est chargé ; et nous l'avons considéré comme puni, frappé de Dieu, et humilié. Mais il était blessé pour nos péchés, brisé pour nos iniquités ; le châtement qui nous donne la paix est tombé sur lui, et c'est par ses meurtrissures que nous sommes guéris [...]
l'Éternel a fait retomber sur lui l'iniquité de nous tous.

– És 53.4-6 (*italiques pour souligner.*)

Ésaïe ajoute cette parole stupéfiante : « Il a plu à l'Éternel de le briser par la souffrance... après avoir livré sa vie en sacrifice pour le péché » (v. 10).

La mort de Christ *a plu* à Dieu ? C'est exactement ce que l'Écriture enseigne. La Bible enseigne que Christ est mort comme « victime propitiatoire » ou « victime expiatoire » pour nos péchés (Ro 3.25 ; Hé 2.17 ; 1 Jn 2.2 ; 4.10). Le mot *propitiatoire* désigne un apaisement, la satisfaction totale des exigences divines en faveur du pécheur. C'est une vérité merveilleuse. Elle signifie que Christ a payé le plein prix, la rançon pour le péché, en faveur de ceux qu'il a rachetés.

Souvent les gens se méprennent sur ce que cette rançon impliquait. « Car le Fils de l'homme est venu [...] pour servir et donner sa vie comme la rançon de beaucoup » (Mc 10.45 ; voir aussi 1 Ti 2.6). Mais contrairement à ce que plusieurs pensent, la « rançon » dont il est question dans de tels passages n'est pas un remboursement à Satan. Satan n'est pas du tout en position pour demander un paiement pour la rédemption des âmes. (Voir Appendice 1 pour plus d'explications.)

La rançon payée est plutôt une expiation accomplie pour satisfaire la justice de Dieu. Christ a racheté son peuple en subissant, à sa place, le châtement exigé pour son péché par la justice divine. Le prix de la rédemption était toute la colère de Dieu contre une victime innocente et parfaitement juste ! Cela, et cela seul pouvait expier la culpabilité des pécheurs.

Beaucoup trouvent cette doctrine intolérable. Les théologiens libéraux protestent souvent que cette notion d'expiation fait paraître Dieu sévère et simpliste. Ils nient que Dieu demande un paiement quelconque, particulièrement un sacrifice sanglant, afin d'être propice aux pécheurs. Dieu, protestent-ils, n'a pas besoin de rendre la pareille au pécheur ni de demander quelque paiement que ce soit. Ils prétendent que la bonne volonté divine est un fondement suffisant pour le pardon des pécheurs. Si Dieu veut pardonner le péché, disent-ils, il peut le faire en toute liberté.

Mais tenir un tel discours revient à abandonner la justice de Dieu en faveur de sa bienveillance. Cela rend le pardon de Dieu dérisoire et sa parfaite justice inutile. Loin d'exalter Dieu, la position libérale le rabaisse en compromettant sa justice.

L'Écriture enseigne clairement que seul un sacrifice sanglant peut expier le péché et apaiser la colère de Dieu envers le pécheur. Dans l'Ancien Testament, Dieu a dit à Israël : « Car la vie de la chair est dans le sang. Je vous l'ai donné sur l'autel, afin qu'il serve d'expiation pour vos âmes » (Lé 17.11). Le Nouveau Testament le rappelle sommairement : « sans effusion de sang il n'y a point de pardon » (Hé 9.22).

Ainsi donc, l'expiation par effusion de sang est absolument essentielle au pardon des péchés. Le pardon est impossible sans sacrifice substitutif satisfaisant. L'Écriture l'enseigne clairement. La colère et

la justice de Dieu ne doivent pas être sous-estimées dans notre compréhension de son pardon.

Une autre grave incompréhension concernant le sacrifice de Christ sur la croix est en train de gagner en popularité ces temps-ci. Connue comme la « théorie gouvernementale de l'expiation » (ou parfois la « théologie du gouvernement moral »), selon cet enseignement, la mort de Christ n'est pas un paiement au sens littéral pour les péchés, mais la preuve de la colère divine contre le mal, une démonstration imagée du déplaisir de Dieu envers le péché. Ceux qui défendent ce point de vue nient que notre culpabilité ait en fait été reportée sur Christ, et ils nient également que sa justice puisse être imputée aux pécheurs.

Les théologiens partisans du « gouvernement moral » passent souvent pour des évangéliques. Ils parlent beaucoup de « réveil » et écrivent aussi beaucoup sur ce sujet. (En fait, un site sur le Web mondial qui vend cette espèce de théologie s'appelle « Ressources pour une théologie renouvelée ».) Ils citent des auteurs que les évangéliques connaissent, comme Charles Finney et Albert Barnes. Parfois, ils prétendent qu'ils croient en une *sorte* d'expiation par substitution. Mais ce qui caractérise leur théologie c'est leur affirmation catégorique que ni la culpabilité ni la justice ne peuvent être reportées d'une personne à une autre. Ils éliminent ainsi le seul type de substitution qui, en définitive, importe pour la doctrine biblique de la justification.

Voilà pourquoi le point de vue « gouvernemental » de l'expiation constitue, en fait, un dangereux compromis de la vérité centrale de l'Évangile. Elle équivaut à un rejet de la mort de Christ sur la croix comme paiement pour les péchés de *quiconque*. En réalité, elle prive les pécheurs de toute expiation et leur propose, pour obtenir la justification, d'amender eux-mêmes leur vie, de se débarrasser eux-mêmes de leur péché et de se purifier eux-mêmes de toute nouvelle souillure en pratiquant une vie d'obéissance. Étant donné que l'Écriture enseigne clairement qu'il est impossible de se réformer soi-même (Jé 13.23), cette conception de l'expiation annule en fait la promesse biblique de salut. (Voir Appendice 1 : « Comment devons-nous comprendre l'expiation ? »)

Mais, tel que mentionné précédemment, tous les efforts du monde pour se réformer soi-même ne peuvent expier les péchés passés, ni procurer la justice parfaite indispensable pour plaire à Dieu. Toute l'erreur du peuple apostat d'Israël consistait à penser qu'il pouvait établir sa propre justice, outre la justice que Dieu pourvoit en faveur des croyants : « ne connaissant pas la justice de Dieu, et cherchant à établir leur propre justice, ils ne se sont pas soumis à la justice de Dieu » (Ro 10.3).

L'enseignement de la Bible est clair du début à la fin : les pécheurs ne peuvent en aucune façon expier eux-mêmes leurs péchés. Il fallait donc un sacrifice parfait pour faire l'expiation de leurs péchés. Cela nécessitait l'effusion du sang d'un substitut innocent (cela veut dire la mort et pas seulement une saignée). Et le substitut devait subir à la place du pécheur tout le châtement pour la culpabilité, et pas seulement un châtement symbolique (voir És 53.5). Seul un tel sacrifice parfait pouvait satisfaire aux exigences de la justice de Dieu et ainsi le rendre propice aux pécheurs. Et c'est exactement ce que l'Écriture dit que le sacrifice de Christ procure :

C'est lui [Christ] que Dieu a destiné à être, par son sang pour ceux qui croiraient, victime propitiatoire, afin de montrer sa justice, parce qu'il avait laissé impunis les péchés commis auparavant, au temps de sa patience ; il montre ainsi sa justice dans le temps présent, de manière à être juste tout en justifiant celui qui a la foi en Jésus.

—Ro 3.25,26

Nous rejetons, de manière non équivoque, l'idée libérale voulant que cette doctrine d'expiation indirecte place Dieu dans la même catégorie que les anciens dieux païens qui exigeaient censément des sacrifices sanglants pour être apaisés. L'œuvre expiatoire de Christ n'a absolument rien en commun avec les idées païennes concernant la propitiation et les divinités offensées. Le Dieu de l'Écriture ne ressemble absolument pas aux dieux de l'antique Canaan, ni même aux dieux les plus sophistiqués de la mythologie grecque. Il n'est ni capricieux ni irritable, et n'exige donc pas de gratification sacrificielle pour apaiser un tempérament fougueux. Nous ne devons pas voir la colère

de Dieu comme l'équivalent d'une mauvaise humeur. Sa juste haine du péché est une disposition sainte et absolue, et non la manifestation d'une nature instable. Le fait qu'il exige l'expiation du péché est un élément essentiel de la justice divine et non un stupide besoin de vengeance.

Nous ne devrions pas non plus penser que le sacrifice de Christ était nécessaire pour convaincre le Père de sauver les pécheurs. Dieu est amour et impatient de sauver, et ne prend aucun plaisir à la mort d'un pécheur (Éz 33.11).

Encore là, l'Écriture enseigne clairement que, pour une simple raison de justice divine, la seule expiation acceptable pour le péché était un sacrifice sanglant, un substitut souffrant, qui subirait toute la colère de Dieu à la place des pécheurs. Étant donné qu'il fallait que ce soit quelqu'un qui « n'avait pas connu le péché », Christ était le *seul* substitut valable, et sa mort sur la croix a fourni l'expiation nécessaire pour apporter le pardon aux pécheurs.

Cette doctrine d'expiation par substitution forme ainsi tout le fondement du pardon de Dieu. Sans l'œuvre expiatoire de Christ, aucun pécheur n'aurait d'espoir de salut.

Tout le fondement de la réconciliation du pécheur avec Dieu vient du fait que Christ est mort en portant la culpabilité de notre péché. Il est mort à notre place comme notre substitut. Il a subi notre châtiement et a permis à Dieu de nous imputer la justice.

L'imputation

La notion d'imputation est importante pour expliquer 2 Corinthiens 5.21. Le terme *imputation* désigne un jugement légal. Imputer la culpabilité à quelqu'un, c'est porter la culpabilité à son compte. De même, imputer la justice, c'est considérer que la personne est juste. La culpabilité ou la justice ainsi imputées constituent donc des réalités pleinement objectives ; elles existent tout à fait indépendamment de la personne à qui elles sont imputées. En d'autres mots, celui à qui on impute la culpabilité, n'est pas de ce fait rendu coupable au sens réel, mais il est considéré comme coupable au sens légal. C'est un jugement et non un changement réel du caractère de quelqu'un.

La culpabilité des pécheurs a été imputée à Christ. Il n'a en aucune façon été entaché de culpabilité. Il était simplement considéré comme coupable devant la cour céleste, et il a subi le châtement pour toute cette culpabilité. Le péché lui fut imputé mais non transmis.

Voici un énoncé remarquable : « Celui qui n'a pas connu le péché, il (Dieu) l'a fait *devenir péché* pour nous... ». Cela ne peut vouloir dire que Christ est devenu un pécheur. Cela ne peut signifier qu'il a commis quelque péché que ce soit, ni que son caractère a été souillé, ni qu'il a porté notre péché autrement que par imputation légale.

Christ ne pouvait pas pécher, il était irréprochable. Le verset cité plus haut dit également : « [il] n'a pas connu le péché ». Il était sans tache, et devait l'être pour servir de parfait substitut. Il était « saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs » (Hé 7.26). Il était sans péché (Hé 4.15). Si le péché avait terni son caractère de quelque manière que ce soit – s'il était devenu pécheur –, il aurait lui-même été digne du châtement du péché et par le fait même il n'aurait pu payer pour les péchés des autres. L'Agneau parfait de Dieu ne pouvait être autrement que sans tache. Ainsi, l'expression « il (Dieu) l'a fait devenir péché » *ne peut pas* vouloir dire que Christ était entaché de péché.

Ce que cela veut dire, c'est simplement que la culpabilité de nos péchés lui a été imputée, elle a été portée à son compte. Plusieurs passages de l'Écriture enseignent ce concept. « Mais il était blessé pour nos péchés, brisé pour nos iniquités » (És 53.5) ; « lui qui a porté lui-même nos péchés en son corps sur le bois » (1 Pi 2.24) ; il a porté « les péchés de beaucoup d'hommes » (Hé 9.28).

Ainsi donc, l'unique signification de ce que Paul a écrit dans 2 Corinthiens 5.21, c'est que Dieu a traité Christ comme s'il était un pécheur. Il lui a imputé notre culpabilité et a exigé de lui le plein châtement pour le péché, même si Christ lui-même n'avait jamais commis de péché.

La culpabilité qu'il a portée n'était pas la sienne, mais il l'a portée comme si c'était la sienne. Dieu a porté *notre* culpabilité au compte de Christ et lui en a fait payer le prix. Toute la culpabilité de tous les pécheurs qui vivraient jamais a été imputée à Jésus-Christ, portée à son compte comme s'il était coupable pour chacun d'eux. Puis, Dieu a déversé sur Jésus toute la fureur de sa colère contre tous ces péchés.

Voilà ce que ce verset signifie quand il dit que Dieu l'a fait devenir péché pour nous.

La justification

Ce verset renferme aussi la réponse à la troublante question de la manière dont peuvent être justifiés les pécheurs. De la même manière que la culpabilité des pécheurs a été imputée à Christ, sa justice est imputée à tous ceux qui croient.

L'Écriture enseigne à plusieurs reprises que la justice par laquelle les pécheurs sont rachetés – la base sur laquelle ils sont rendus acceptables à Dieu – est celle qui leur est *imputée*. Dès Genèse 15.6, nous lisons : « Abraham eut confiance en l'Éternel, qui le lui imputa à justice ». Romains 4 utilise la justification d'Abraham pour illustrer la manière dont tous les croyants sont justifiés.

Ainsi donc, la notion d'imputation est importante pour comprendre comment les pécheurs peuvent être réconciliés avec Dieu. Christ a été « fait péché pour nous » parce que notre culpabilité lui a été imputée. Nous devenons justes parce que sa justice nous est imputée. C'est aussi simple que cela.

Remarquez que cela a des implications importantes : Christ, lorsqu'il est mort sur la croix, n'est pas, à proprement parler, *devenu imparfait* afin de porter notre culpabilité. De même, nous n'avons pas à *devenir parfaits* pour bénéficier de sa justice parfaite. Comment obtient-on la justice de la justification ? Seulement par imputation. De même que Dieu a porté nos péchés au compte de Christ, il a porté la justice de Christ à notre compte.

Cela veut dire que notre pardon ne dépend pas de quelque réforme morale que nous aurions opérée au préalable. Chaque croyant est pardonné sur-le-champ, tout comme le brigand sur la croix. Aucune œuvre de pénitence ni aucuns rituels méritoires ne sont requis. Le pardon ne nous coûte rien parce qu'il a déjà tout coûté à Christ.

L'union avec Christ qui accompagne chaque véritable conversion engendre inévitablement un changement de vie (2 Co 5.17). Chaque véritable chrétien est transformé à l'image de Christ (Ro 8.29,30). Cependant, ce changement de vie ne mérite en aucune façon le

pardon divin. Nous sommes pleinement pardonnés avant que les premières manifestations de ressemblance à Christ soient même visibles, parce que l'œuvre expiatoire de Christ a déjà payé, dans sa totalité, le prix de notre péché, et en même temps nous a procuré un vêtement de justice parfaite qui est le droit du sang de tout croyant.

Quand Dieu regarde le chrétien – même le plus consacré et le plus conséquent que vous puissiez imaginer –, il ne l'accepte pas en vertu de sa bonne vie de chrétien. Il ne le considère juste qu'en vertu de la justice de Christ qui lui est imputée. Voilà tout le propos de 2 Corinthiens 5.21. Voilà ce que l'Écriture veut dire quand elle dit que Dieu « justifie l'impie » (Ro 4.5). Voilà précisément le cœur du message de l'Évangile.

La justice parfaite de Christ est infiniment supérieure à toute autre justice que nous pourrions concevoir par nous-mêmes. C'est pourquoi l'apôtre Paul, rejetant des années d'obéissance pharisaïque et fastidieuse à la loi, dit que sa grande espérance est désormais « d'être trouvé en lui, non avec ma justice, celle qui vient de la loi, mais avec celle qui s'obtient par la foi en Christ, la justice qui vient de Dieu par la foi » (Ph 3.9). Paul dit que la justice la plus élevée que l'on puisse obtenir par nos propres moyens, comparée à la justice de Christ imputée aux croyants, est comme une « perte » (v. 7).

Le croyant est revêtu de la justice de Jésus-Christ. Et la perfection de cette justice est l'élément qui caractérise la position de chaque croyant devant Dieu. C'est pour cela que tous les chrétiens occupent une position si élevée (assis avec Dieu dans les lieux célestes selon Éphésiens 2.6). C'est également pour cela que Paul dit : « Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ » (Ro 8.1). Leurs péchés sont déjà pardonnés pour l'éternité et ils sont revêtus, comme croyants, de la justice parfaite de Christ.

Comment obtient-on ce pardon ? En croyant. Toute l'argumentation de Paul dans Romains 4 porte sur le fait que les pécheurs ne sont justifiés que par une justice imputée, et que cette imputation ne se produit que par la foi :

Que dirons-nous donc qu'Abraham, notre père selon la chair, a obtenu ? Si Abraham a été justifié par les œuvres, il a sujet de se glorifier, mais non devant Dieu. Car que

dit l'Écriture ? Abraham crut en Dieu, et cela lui fut imputé à justice. Or, à celui qui fait une œuvre, le salaire est imputé, non comme une grâce, mais comme une chose due ; et à celui qui ne fait point d'œuvre, mais qui croit en celui qui justifie l'impie, sa foi lui est imputée à justice.

– v. 1-5

La foi est la *seule* condition préalable à cette justification. Aucune œuvre ne peut l'obtenir. Aucun rituel ne peut être l'instrument qui sert à l'obtenir. En fait, Paul va plus loin en montrant, dans le verset 10, qu'Abraham fut justifié *avant* d'être circoncis (voir Ge 15.6 et Ge 17.10). Ainsi donc, même si la circoncision était importante dans l'alliance que Dieu avait faite avec Abraham, elle *ne peut* constituer une exigence pour la justification ni être un moyen de l'obtenir.

Si Dieu ne justifie l'impie que par la foi (Ro 4.5), en quoi consiste cette foi ?

C'est le refus de croire en tout autre chose que *Christ* pour le salut. Cela signifie l'abandon de notre propre justice et une confiance absolue en Christ seul pour le salut. Cela suppose donc un amour véritable pour Christ et la haine de tout ce qui lui déplaît.

Il offre gratuitement le pardon et la vie éternelle à tous ceux qui viennent à lui. « Et l'Esprit et l'épouse disent : Viens. Et que celui qui entend dise : Viens. Et que celui qui a soif vienne ; que celui qui veut prenne de l'eau de la vie, gratuitement » (Ap 22.17).

Cher lecteur, si vous comprenez que vous êtes un pécheur, et que vous soupirez après la liberté et le pardon de vos péchés, tournez-vous maintenant vers Christ. Il ne mettra pas dehors celui qui vient à lui (Jn 6.37). Il est impatient de pardonner aux pécheurs et de les réconcilier avec lui. Tout autre chose que nous avons à dire au sujet du pardon est sans importance si vous ne bénéficiez pas du pardon de Dieu pour vos péchés. Il est inutile que vous lisiez plus avant si cette question n'est pas réglée entre Dieu et vous. « Comme si Dieu exhortait par nous ; nous vous en supplions au nom de Christ, soyez réconciliés avec Dieu » (2 Co 5.20).

JUSTICE ET PARDON RÉCONCILIÉS

En Christ, la justice et la miséricorde de Dieu sont réconciliées. « La bonté et la fidélité se rencontrent, la justice et la paix s'embrasent » (Ps 85.11). Ces deux attributs de Dieu, en apparence irréconciliables, ont été réconciliés.

Dieu a réconcilié les pécheurs avec lui. J'espère que vous commencez à apprécier le miracle de cette réalité. À tous les chrétiens, Dieu a pardonné une dette impayable, non parce que nous le méritons, non plus comme récompense d'une quelconque pénitence qui paierait pour nos péchés, mais uniquement sur la base de ce qu'il a fait lui-même pour nous.

Ce don inestimable du pardon gratuit devient le fondement sur lequel toutes les autres sortes de pardon s'appuient et il est aussi le modèle à suivre pour pardonner aux autres. À mesure que nous sonderons plus profondément le sujet du pardon, je vous prie de garder à l'esprit tout ce que Dieu a fait pour nous procurer le pardon. Si nous nous rappelons à quel point Dieu nous a pardonnés et combien cela lui a coûté, nous comprendrons bien vite qu'aucune transgression à notre égard ne peut même justifier un esprit rancunier. Les chrétiens qui gardent rancune ou qui refusent de pardonner aux autres ont perdu de vue ce que leur propre pardon implique.

Le pardon de Dieu est le modèle suivant lequel nous devons pardonner, et c'est Jésus-Christ lui-même qui l'exemplifie le mieux. Dans le chapitre suivant, nous examinerons, ce qui est peut-être l'illustration par excellence du pardon divin dans l'Écriture.

DELIX


LA PRIÈRE DE CHRIST À L'AGONIE

*Ils le crucifièrent [...] Jésus dit : Père pardonne-leur
car ils ne savent ce qu'ils font.*

– Luc 23.33,34

Si quelqu'un a jamais eu une bonne raison de ne pas pardonner, c'est bien le Seigneur Jésus. Il est l'ultime et la seule vraie victime – totalement innocente. Il n'a jamais fait de tort à qui que ce soit, n'a jamais proféré de mensonge, n'a jamais commis d'acte méchant ou haineux, n'a jamais transgressé la loi de Dieu et n'a jamais eu de pensée impure. Il n'a jamais cédé à quelque mauvaise tentation que ce soit.

Pierre dit : « Lui qui n'a point commis de péché, et dans la bouche duquel il ne s'est point trouvé de fraude » (1 Pi 2.22). Il « a été tenté comme nous en toutes choses, sans commettre de péché » (Hé 4.15). Il est « saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs » (Hé 7.26).

Personne n'était *moins* digne de mort que lui. Même Ponce Pilate, gouverneur romain impie, a déclaré à plusieurs reprises : « Je ne trouve rien de coupable en cet homme » (Lc 23.4 ; voir aussi Mc 15.14 ; Jn 19.4,6).

Et pourtant, Pilate, conspirant avec d'autres impies, a utilisé des accusations fausses et mensongères pour condamner Christ à mort et le tuer de la manière la plus brutale que l'on puisse imaginer. Des foules furent mises hors de leurs gonds, et ont demandé sa mort injustement (Mc 15.11-14).

Le résultat fut que Christ a été conduit comme un agneau à l'abattoir (És 53.7). Se soumettant à l'indignité et à l'injustice, il a abandonné sa vie sans résistance, sans menace et sans vengeance. En fait, toute cette souffrance et toute cette injustice avaient pour but précis de faire de lui un sacrifice expiatoire pour les péchés de ceux-là mêmes qui l'ont mis à mort !

Ce qui remplissait son cœur n'était ni la condamnation ni la vengeance mais plutôt le pardon. Il avait dit : « Car le Fils de l'homme est venu, non pour perdre les âmes des hommes, mais pour les sauver » (Lc 9.56).

Vous pourriez penser : C'était une chose pour Christ d'être si miséricordieux. Il savait que le plan de Dieu l'appelait à mourir. Il avait une mission à remplir, qui incluait sa mort. Il connaissait tout depuis le commencement. Mais, c'est évident que Dieu ne s'attend pas à ce que je subisse de tels torts si facilement !

Mais la manière dont Christ est mort est intentionnellement présentée à titre d'exemple, afin que chaque chrétien le suive :

Christ aussi a souffert pour vous, vous laissant un exemple, afin que vous suiviez ses traces, lui qui n'a point commis de péché, et dans la bouche duquel il ne s'est point trouvé de fraude ; lui qui, injurié, ne rendait point d'injures, maltraité, ne faisait point de menace, mais s'en remettait à celui qui juge justement.

– 1 Pi 2.21-23

TENDEZ L'AUTRE JOUE

Le principe du pardon fut, dès le début, un trait distinctif de l'enseignement de Jésus. Le sermon sur la montagne inclut une section entière qui enseigne aux disciples à souffrir patiemment quand on est

injuste avec eux : « Vous avez appris qu'il a été dit : œil pour œil, et dent pour dent. Mais moi, je vous dis de ne pas résister au méchant. Si quelqu'un te frappe sur la joue droite, présente-lui aussi l'autre » (Mt 5.38,39). Plusieurs personnes comprennent mal l'intention de ce passage, aussi vaut-il la peine que nous le regardions de plus près.

Premièrement, il est important de comprendre que Christ n'enseignait pas le pacifisme universel. Certains ont suggéré que cette portion du sermon sur la montagne exclut l'utilisation de la force ou de la violence en toutes circonstances. Cependant, cela ne peut être le cas, puisque Romains 13.4 attribue expressément aux autorités civiles le droit ainsi que le devoir de « porter l'épée », ce qui sous-entend l'utilisation de la force, même mortelle si nécessaire, « pour exercer la vengeance et punir celui qui fait le mal ». Ainsi, un policier qui tue un criminel en tentant de l'empêcher de commettre un crime, ou un bourreau qui exécute quelqu'un qu'on a condamné pour une offense grave, agit avec un mandat explicite de Dieu.

Deuxièmement, ce passage n'interdit pas de se défendre lors d'attaques criminelles gratuites. Jésus enseigne plutôt comment nous devrions réagir aux insultes et aux affronts à notre dignité personnelle (Mt 5.39-42), et non aux menaces criminelles pour notre vie et nos membres. En outre, ce passage ne suggère certainement pas qu'un mari ou un père doive refuser de défendre son épouse ou de protéger ses enfants. Ceux qui voient dans ce passage cette sorte de pacifisme radical déforment l'intention de Jésus.

Troisièmement, Christ n'annulait aucun principe de la loi de l'Ancien Testament. Il corrigeait plutôt un *abus* de la loi, présent dans la tradition rabbinique. Le principe « œil pour œil » a été communiqué à Moïse par inspiration divine, et ne pouvait donc être un mauvais principe : « Si quelqu'un blesse son prochain, il lui sera fait comme il a fait : fracture pour fracture, œil pour œil, dent pour dent, il lui sera fait la même blessure qu'il a faite à son prochain » (Lé 24.19,20 ; voir aussi Ex 21.24 ; De 19.21).

Nous savons que Christ n'a pas annulé cette loi, parce que lui-même a dit dans Matthieu 5.17,18 : « Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes ; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir. Car, je vous le dis en vérité, tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne disparaîtra pas de la loi un seul iota ou un seul

trait de lettre, jusqu'à ce que tout soit arrivé ». Ainsi, il est impossible que Christ ait pu vouloir altérer ou amender la norme morale de la loi de l'Ancien Testament.

Que voulait-il donc dire ? Si le verset 39 n'abroge pas la loi qui dit « œil pour œil » pour la remplacer par un principe plus doux, plus léger, quel est donc le sens de ce passage ?

Le sens, le voici : le principe « œil pour œil » concernait les questions de justice civile. C'était une ligne directrice à l'intention des juges qui déterminaient le châtement pour des infractions civiles, pour s'assurer que le châtement corresponde au crime. C'était un principe miséricordieux, qui limitait le châtement à la gravité de l'offense. De plus, chaque fois que le principe « œil pour œil » s'appliquait, c'étaient *les juges* qui condamnaient le délinquant et déterminaient le châtement, et non la personne offensée (Ex 21.22-24 ; voir aussi De 19.18-21). Nulle part l'Ancien Testament ne permet à quelqu'un de se faire justice et d'appliquer la loi contre ceux qui lui ont causé du tort.

Malheureusement, la tradition rabbinique a embrouillé la distinction nécessaire entre les questions de justice civile et les petits méfaits personnels. Les rabbins appliquaient mal le principe « œil pour œil » et s'en servaient pour dire qu'on était justifié de se venger de tous les torts qu'on nous avait faits.

Jésus ne faisait que corriger cette fausse conception. Il faisait également certaines distinctions nécessaires entre les offenses publiques et les offenses personnelles, et entre les offenses graves et les offenses légères. Une gifle n'est pas une véritable offense. Que celui qui désire suivre Christ tende simplement l'autre joue. Par contre, si la victime juge que l'assaut constitue une offense criminelle, qu'elle entreprenne les procédures légales de la loi civile, et qu'elle laisse les *autres* déterminer la culpabilité et le châtement. Personne n'a le droit de se faire justice. Le faire équivaut à se faire soi-même juge, jury et bourreau, et cela viole l'esprit de tout ce que la loi enseigne concernant la justice civile et personnelle.

Ainsi, les instructions de Jésus relatives au fait de tendre l'autre joue établissent deux catégories d'offenses : les offenses légères et personnelles, et les offenses graves et publiques. Dans ce dernier cas, quelqu'un d'autre que la victime doit déterminer la culpabilité et

établir le châtement. Dans le premier cas, la partie offensée qui désire glorifier Dieu devrait simplement supporter patiemment l'injustice.

NE RÉSISTEZ PAS AU MÉCHANT

Les paroles suivantes de Jésus résument le principe qui s'applique aux offenses personnelles légères : « Mais moi, je vous dis de ne pas résister au méchant. Si quelqu'un te frappe sur la joue droite, présente-lui aussi l'autre » (Mt 5.39).

Au fil des ans, on a mal appliqué ce verset. Une secte s'est rendue célèbre au cours des années 70 à cause de l'application qu'elle faisait de ce verset (« ne pas résister au méchant »), en allant aussi loin dans l'exagération que d'adorer Satan et Christ !

De toute évidence, Christ n'enseigne pas qu'on devrait simplement autoriser les agents du mal à faire ce qu'ils veulent en toutes circonstances. Jésus s'opposait lui-même constamment, par son enseignement et ses actions, à ceux qui commettaient le mal. En deux occasions, il s'est même fait un fouet de cordes pour chasser ceux qui profanaient la maison de son Père (Mt 21.12 ; Jn 2.15).

Ailleurs, l'Écriture nous enseigne à résister au diable (Ja 4.7 ; 1 Pi 5.9). Nous devons nous opposer aux faux docteurs en réfutant leurs mensonges (Tit 1.9). Nous devons résister au mal dans l'Église en excommuniant ceux qui font le mal (1 Co 5.13) ; (voir chap. 7 pour une discussion plus complète sur la discipline dans l'Église). Paul a même enseigné qu'on devait reprendre les anciens de l'Église qui persistent dans le péché « devant tous, afin que les autres aussi éprouvent de la crainte » (1 Ti 5.20).

Il est également clair, pour des raisons déjà mentionnées, que le principe de non-résistance et la règle qui consiste à « tendre l'autre joue » ne peuvent être interprétés de façon à empêcher les autorités civiles de punir les criminels. Appliquer ces principes dans l'arène civile équivaldrait à abandonner la société au chaos. Les autorités civiles ont été établies par Dieu précisément « pour punir les malfaiteurs et pour approuver les gens de bien » (1 Pi 2.13,14 ; voir aussi Ro 13.4). La justice nous oblige à la fois à faire respecter la loi et à insister pour que les autres en fassent autant. Rappporter un crime est

une responsabilité civile tout autant qu'un acte de compassion. Excuser ou aider à dissimuler les mauvaises actions d'autrui est un acte immoral de complicité avec le mal. Ne pas protéger l'innocent est en soi un manquement grave (Jé 5.28,29).

Il n'y a donc absolument aucune place dans l'Écriture pour la notion que notre réaction au mal soit exclusivement celle d'une non-résistance passive. Ce n'est pas ce que Jésus enseigne dans Matthieu 5.39.

Mais qu'entendait Jésus quand il a dit : « ne résistez pas au méchant » ?

Encore une fois, ce qu'il interdisait, c'étaient les représailles personnelles, la revanche, la rancune, le ressentiment ou une réponse combative devant une offense personnelle ou légère. Le mot traduit « résistez » fait allusion à des représailles militaires. L'idée sous-entend une vengeance personnelle. Christ enseigne tout simplement le même principe que Paul présente dans Romains 12.17-19 :

Ne rendez à personne le mal pour le mal. Recherchez ce qui est bien devant tous les hommes. S'il est possible, autant que cela dépend de vous, soyez en paix avec tous les hommes. Ne vous vengez point vous-mêmes, bien-aimés, mais laissez agir la colère ; car il est écrit : À moi la vengeance, à moi la rétribution, dit le Seigneur.

De cette manière, nous pouvons souvent surmonter le mal par le bien (v. 21).

UN AGNEAU À L'ABATTOIR

On pourrait dire que la crucifixion de Christ n'était ni insignifiante, ni privée. Elle n'entrerait donc pas dans la catégorie de ces offenses personnelles mineures que nous devrions négliger, n'est-ce pas ?

Non, mais elle s'intègre parfaitement dans une troisième catégorie d'offenses dont Jésus fait également mention dans son sermon sur la montagne : la persécution pour l'amour de la justice. Notre Seigneur

nous enseigne que nous devons supporter joyeusement les souffrances que nous subissons pour la justice :

Heureux ceux qui sont persécutés pour la justice, car le royaume des cieux est à eux ! Heureux serez-vous, lorsqu'on vous outragera, qu'on vous persécutera et qu'on dira faussement de vous toute sorte de mal, à cause de moi. Réjouissez-vous et soyez dans l'allégresse, parce que votre récompense sera grande dans les cieux ; car c'est ainsi qu'on a persécuté les prophètes qui ont été avant vous.

– Mt 5.10-12

Remarquez la réponse que Christ demande quand on supporte de telles souffrances : « Réjouissez-vous et soyez dans l'allégresse ». Il ne s'agit pas d'une joie capricieuse, grisante, pas plus que d'un plaisir masochiste à souffrir, mais plutôt d'une paix calme, tranquille, exactement le genre d'esprit qui caractérisait Christ lui-même au sein des épreuves.

L'Écriture présente souvent Christ comme un agneau qu'on mène à la boucherie : « Il a été maltraité et opprimé. et il n'a point ouvert la bouche » (És 53.7). L'accent est mis sur son silence et sur sa passivité. Il souffrait pour l'amour de la justice, et il aurait été mal venu de sa part de se défendre. Pourquoi ?

Premièrement, il n'avait aucun recours légal. Le représentant de Rome et le sanhédrin juif conspiraient ensemble pour le tuer. Dans ce cas, même si l'offense contre sa personne était à la fois grave et publique, il n'avait aucun moyen de tenter un recours légal. Il n'y avait aucun tribunal supérieur auquel il aurait pu s'adresser. Sa seule autre possibilité était l'insurrection. Il a mis un terme à cette idée dans le jardin de Gethsémané, quand il a repris Pierre et lui a dit de rentrer son épée (Jn 18.11). Une résistance violente était injustifiée en pareil cas, peu importe la gravité de l'erreur de ses persécuteurs et son innocence totale.

Jésus a rappelé à Pierre que s'il avait voulu résister, il aurait suffi qu'il prie le Père pour qu'immédiatement des armées célestes viennent le secourir : « Penses-tu que je ne puisse pas invoquer mon Père,

qui me donnerait à l'instant plus de douze légions d'anges ? » (Mt 26.53). Christ *aurait* donc *pu* empêcher sa crucifixion s'il l'avait voulu.

Mais s'il avait agi de la sorte, son œuvre terrestre aurait été inachevée, et le péché serait demeuré inexpié. Le Père lui avait donné cette coupe à boire, et il allait se soumettre à la volonté du Père, peu importe ce qu'il en coûterait. Il vaincrait le mal par le bien.

Un des facteurs les plus significatifs des récifs de la crucifixion dans les quatre Évangiles est le silence de Christ devant ses accusateurs. Quand on lui adressait des questions pertinentes, il répondait honnêtement mais brièvement. Toutefois, la plupart du temps, il demeurait silencieux. Le souverain sacrificateur s'acharnait à trouver quelque motif pour l'accuser, mais Matthieu rapporte que « Jésus garda le silence » (Mt 26.63 ; voir aussi Mc 14.61). Amené devant Pilate, il demeura dans le silence total pendant que les principaux sacrificateurs et les scribes énuméraient de fausses accusations contre lui (Mt 27.12). Marc rapporte ce qui suit : « Pilate l'interrogea de nouveau : Ne réponds-tu rien ? Vois de combien de choses ils t'accusent. Et Jésus ne donna plus aucune réponse, ce qui étonna Pilate » (Mc 15.4,5). Quand Pilate harcelait Jésus pour savoir d'où il venait, Jean rapporte que « Jésus ne lui donna point de réponse » (Jn 19.9). Luc mentionne qu'Hérode aussi « lui posa beaucoup de questions ; mais Jésus ne lui répondit rien » (Lu 23.9).

Voilà pourquoi Pierre, témoin oculaire d'une grande partie du drame, a écrit : « lui qui, injurié, ne rendait point d'injures, maltraité, ne faisait point de menaces, mais s'en remettait à celui qui juge justement (1 Pi 2.23).

« PÈRE PARDONNE-LEUR »

Quand Christ *a* parlé en ces dernières heures avant sa mort, il est évident qu'il n'avait pas un esprit de revanche, ni même d'autodéfense. C'est au *pardon* qu'il pensait surtout tout au long du supplice de sa crucifixion.

Par exemple, au paroxysme de son agonie, au moment même où la plupart des victimes de crucifixion hurlent de rage en jurant, il a prié pour le pardon de ses persécuteurs : « Père, pardonne-leur, car ils ne savent ce qu'ils font » (Lu 23.34).

L'évêque J. C. Ryle a écrit : « Ces mots furent probablement prononcés pendant qu'on clouait notre Seigneur à la croix, ou aussitôt qu'on a redressé la croix. Il est intéressant de remarquer qu'aussitôt que le sang du Grand Sacrifice a commencé à couler, le Souverain Sacrificateur a commencé à intercéder. »

Voyez-vous la gloire de cela ? Même si Christ est le Dieu souverain, éternel et omnipotent, il n'a pas proféré de menaces, n'a pas condamné et pas appelé la destruction de ses bourreaux. Au lieu de leur lancer des insultes, il a prié pour eux.

Plus tôt, Jésus avait enseigné : « Aimez vos ennemis, bénissez ceux qui vous maudissent » (Mt 5.44). Mais qui aurait pensé que cet enseignement aurait été appliqué jusqu'à une telle extrémité ?

Comme tant d'aspects de la vie de notre Seigneur, cette manifestation de la miséricorde divine était l'accomplissement d'une prophétie de l'Ancien Testament : « Parce qu'il s'est livré lui-même à la mort, et qu'il a été mis au nombre des malfaiteurs, parce qu'il a porté les péchés de beaucoup d'hommes, *et qu'il a intercédé pour les coupables* » (És 53.12)

C'était l'heure pour laquelle Jésus était venu (Jn 13.1). À maintes reprises, ses ennemis avaient cherché à le faire mourir avant son heure (voir Jn 7.30 ; 8.20). Jésus a dit : « je donne ma vie [...]. Personne ne me l'ôte, mais je la donne de moi-même ; j'ai le pouvoir de la donner, et j'ai le pouvoir de la reprendre : tel est l'ordre que j'ai reçu de mon Père » (Jn 10.17,18). Tout ce qui s'est produit durant ces heures dramatiques était « selon le dessein arrêté et selon la prescience de Dieu » (Ac 2.23). C'était ce qui devait se passer « *afin que l'Écriture soit accomplie* » (Jn 19.28 ; voir aussi v. 24,36 ; Mc 15.28).

C'était la raison pour laquelle il était venu (Jn 3.17). Toute la raison d'être de l'incarnation était le pardon. C'est le motif même pour lequel Jésus est mort. C'est ce pour quoi il priait, et c'est ce qu'il a démontré par sa mort. Une fois de plus, il nous a donné un exemple que nous sommes solennellement appelés à suivre. Si vous ne vous sentez pas capables de répondre à cet appel, peut-être que vous n'en avez pas compris la pleine signification.

La scène de la croix affiche un contraste frappant. Il y a Jésus, humblement soumis à la volonté de son Père, « obéissant jusqu'à la

mort, même jusqu'à la mort de la croix » (Ph 2.8) ; et il y a la foule, huant et se moquant de Jésus, et encourageant les meurtriers, déterminés coûte que coûte, à accomplir leur œuvre mauvaise. Ils étaient réunis en ces moments atroces et sacrés, le solitaire, l'agneau sans tache, et la foule meurtrière, méprisable : « Lorsqu'ils furent arrivés au lieu appelé Crâne, ils le crucifièrent là » (Lu 23.33). Encore une fois, tout arrivait « selon le dessein arrêté et selon la prescience de Dieu » (Ac 2.23), « afin que l'Écriture soit accomplie » (Jn 19.28). Mais à ce moment-là, il est certain que seul l'Agneau lui-même savait que la volonté de Dieu s'accomplissait.

Inévitablement quelqu'un demande pour qui Christ pria. Était-ce pour les Juifs qui avaient complété de le faire mourir ? pour les soldats romains qui l'avaient cloué à la croix et qui avaient tiré ses vêtements au sort ? ou pour la foule moqueuse qui le raillait ?

La réponse les inclut tous, et bien plus. En un sens, la portée de cette prière s'étend sûrement au-delà des personnes présentes ce jour-là, à toute personne qui a cru en Christ et qui a reçu son pardon. Après tout, ce sont nos péchés qui l'ont placé là. Nous sommes tous aussi coupables que les hommes qui ont enfoncé les clous à travers ses mains et ses pieds innocents.

Mais quand Jésus disait « Père pardonne-leur », ce n'était pas une prière pour le pardon immédiat, inconditionnel et aveugle de tous ceux qui avaient participé à sa crucifixion. C'était plutôt une supplication en faveur de ceux qui se repentiraient et croiraient en lui comme leur Sauveur et Seigneur. Jésus pria pour que, lorsqu'ils auraient saisi l'énormité de ce qu'ils avaient fait et cherché le pardon de Dieu, ces choses ne soient plus retenues contre eux. Le pardon n'appartient pas à ceux qui s'obstinent dans l'incrédulité chronique, le péché et la rébellion. Ceux qui ont emporté dans la tombe leur haine inébranlable pour lui, n'ont pas été absous de leurs crimes par cette prière.

Le pardon est offert à tous gratuitement (Ap 22.17). Dieu est tout aussi pressé de pardonner que le père du fils prodigue l'était. Il exhorte chaque pécheur à se tourner vers lui dans une humble repentance (Éz 3.18-32 ; Ac 17.30). À ceux qui l'ont fait, il promet de les recevoir les bras ouverts avec un pardon complet. Mais ceux qui

demeurent dans l'infidélité et le mépris ne connaîtront jamais le pardon de Dieu.

Christ priait donc pour ceux qui se repentiraient de leurs œuvres mauvaises. Le péché dont ils étaient coupables était si incroyablement horrible que s'ils ne l'avaient pas entendu prier pour leur pardon ils auraient pu croire que leur péché était impardonnable. (Voir Appendice 2, « Qu'est-ce que le péché impardonnable ? »)

Pourquoi a-t-il prié « *Père*, pardonne-leur », alors qu'auparavant il avait simplement pardonné lui-même aux pécheurs (voir Lu 7.48) ? Car n'avait-il pas déjà démontré que « le Fils de l'homme a sur la terre le pouvoir de pardonner les péchés » (Mt 9.6) ?

Oui, mais à ce moment-là, il portait nos péchés, prenait notre place et mourait pour nous, ayant renoncé à tout privilège divin en notre faveur, y compris sa propre vie. Il était pendu là, devant Dieu, comme représentant de l'humanité pécheresse. Et comme tel, il a fait appel au *Père* pour qu'il pardonne aux transgresseurs. En cet instant, il s'identifiait avec ceux dont la haine irrationnelle à son égard lui avait causé toutes ces souffrances. Quelle merveilleuse grâce de Dieu !

Les paroles de Jésus : « car ils ne savent ce qu'ils font » (Lu 23.34) ne signifient évidemment pas que ceux qui l'ont tué ignoraient totalement l'atroce *réalité* de leur crime. Les chefs religieux savaient qu'ils l'avaient accusé faussement (Mt 26.59). Pilate savait que Jésus était innocent (Lu 23.4). Toute personne, même légèrement consciente de ce qui se passait, aurait vu qu'on était en train de commettre une grande injustice (Mc 14.56).

Mais il s'agissait d'aveugles conduits par des dirigeants aveugles (Ac 3.17). En fin de compte, ils étaient tous complètement ignorants de l'ampleur de l'atrocité qu'ils avaient commise. Ils étaient totalement aveugles à la lumière spirituelle de la vérité divine.

Cependant, leur ignorance ne les excusait pas. Il y avait d'abondantes preuves pour attester la vérité concernant la personne de Jésus. Les gens l'avaient entendu enseigner et « la foule fut frappée de sa doctrine ; car il enseignait comme ayant autorité, et non pas comme leurs scribes » (Mt 7.28,29). Ils avaient été témoins de ses œuvres merveilleuses (Jn 10.32,33). En toute probabilité, certains de ceux qui réclamaient maintenant sa mort comptaient au nombre de ceux qui, auparavant, ne l'avaient suivi que pour ses miracles. Certains avaient

peut-être même fait partie des multitudes qu'il avait nourries (Jn 6.26). Peut-être que plusieurs d'entre eux avaient fait partie de la foule qui, une semaine plus tôt, l'avait acclamé lors de son entrée dans la ville (Mt 21.8-11) ! Ces gens ne pouvaient certainement pas ignorer tout ce que Jésus avait dit et fait en leur présence. Deux choses sont certaines : leur ignorance elle-même n'était pas excusable, et elle n'excusait certainement pas leur crime.

Pendant, dans sa grande miséricorde, notre Seigneur a prié pour leur pardon. Ils étaient spirituellement aveugles, totalement insensibles à la terrible réalité de ce qu'ils avaient fait. Ce n'était pas comme s'ils étaient en train d'éteindre consciemment et délibérément la Lumière du monde. Ils ne pouvaient, en effet, pas discerner cette véritable Lumière et, par conséquent, ils ne pouvaient comprendre toute l'énormité de leur crime. S'ils l'avaient comprise, « ils n'auraient pas crucifié le Seigneur de gloire » (1 Co 2.8).

La prière de Jésus pour leur pardon a-t-elle été exaucée ? Elle l'a certainement été !

LE BRIGAND PARDONNÉ

La première réponse à cette prière est survenue de façon dramatique, même avant la mort de Jésus.

Matthieu et Marc rapportent que Christ était crucifié entre deux brigands. Ces hommes étaient probablement des insurgés, tout autant que des voleurs. La loi romaine crucifiait rarement des hommes pour de simples vols, si bien qu'il est fort probable qu'ils étaient également coupables de crimes contre le gouvernement. Ils pouvaient avoir été associés à Barnabas, qui était à la fois un voleur (Jn 18.40) et un meurtrier, et qui était aussi coupable de sédition contre Rome (Lu 23.18,19).

De toute façon, ces hommes vivaient en hors-la-loi. On avait jugé que les crimes dont ils étaient coupables étaient des crimes capitaux, et un des brigands a finalement confessé, qu'à l'opposé de Christ, ils méritaient vraiment tous deux d'être mis à mort (Lu 23.41).

Ces hommes étaient donc totalement immoraux, et la dureté de leur cœur était évidente par le fait qu'alors même qu'on les crucifiait,

durant l'atrocité de leur propre agonie, ils dénigraient tous deux Christ. Alors que les principaux sacrificateurs et les scribes le raillaient en disant : « Il a sauvé les autres, et il ne peut se sauver lui-même ! S'il est roi d'Israël, qu'il descende de la croix, et nous croirons en lui » (Mt 27.42), les « brigands, crucifiés avec lui, l'insultaient de la même manière » (v. 44 ; voir aussi Mc 15.32).

Imaginez quelle doit être la profondeur de l'enracinement de la rancœur de quelqu'un pour qu'il se moque d'une victime innocente, alors qu'il est lui-même, à juste titre, dans la même situation ! Ces hommes étaient des malfaiteurs on ne peut plus mauvais. Ils étaient très certainement parmi les pires du groupe qui entourait Christ pendant qu'il mourait. C'est tellement étonnant de penser que Christ cherchait le pardon de Dieu pour des gens aussi mauvais !

Luc, qui rapporte aussi la prière de Jésus pour ses ennemis, ajoute un remarquable post-scriptum au compte des deux brigands. À un moment donné, pendant que les brigands se moquaient de Jésus, le cœur de l'un d'entre eux a changé de façon saisissante. En observant Jésus qui subissait tous ces mauvais traitements sans ouvrir la bouche, sans rendre ni menaces ni injures à ceux qui se moquaient de lui, ce brigand a été saisi en sa conscience et s'est repenti. Alors qu'ils étaient tous les deux là, pendus, mourants, cet homme a imploré le Sauveur : « Souviens-toi de moi, quand tu viendras dans ton règne » (Lu 23.42).

Cette simple déclaration représentait une profonde confession de foi. Cet homme en était venu à voir la profondeur de sa culpabilité. Il a confessé que son châtement était juste et que Christ était innocent (v. 41). Son comportement a aussitôt passé des méchantes railleries à une humble adoration. Il a reconnu implicitement le plein droit revendiqué par Jésus, d'être le Seigneur du Royaume des cieux (v. 42). Il est peu probable que le criminel ait compris toute la signification de la mort de Jésus, mais, à ce moment précis, pendant que le brigand recevait le juste châtement pour les crimes qu'il avait commis contre Rome, Christ expiait les péchés que celui-ci avait commis contre Dieu.

Comment le mépris de cet homme a-t-il fait si rapidement place à l'adoration ? Ce ne sont ni la chair ni le sang qui lui avaient révélé la vérité, mais ses yeux avaient été ouverts par un acte souverain de

Dieu. Dans les derniers instants de sa vie terrestre, Dieu, dans sa grâce, lui a donné un cœur nouveau. Cet homme n'avait rien fait pour mériter la grâce divine. Au contraire, jusqu'à la toute fin, il maudissait, raillait et se moquait de Christ, même s'il faisait lui-même face à une mort certaine, suivie du jugement divin.

Mais la vue de Christ qui souffrait en silence, l'Agneau de Dieu mené à la boucherie, a réveillé dans le cœur de ce brigand une sainte crainte de Dieu et, en fin de compte, il a fait des reproches à son compagnon d'infortune : « Ne crains-tu pas Dieu, toi qui subis la même condamnation ? » (Lu 23.40) – et avec cette parole, il se réprimandait aussi lui-même. « Pour nous, c'est justice, car nous recevons ce qu'ont mérité nos crimes ; mais celui-ci n'a rien fait de mal » (v. 41).

Sachant qu'il ne pouvait plus rien pour lui-même, le brigand a demandé à Christ la plus petite des faveurs : « Souviens-toi de moi ». Cette requête rappelle la supplication du publicain qui « n'osait même pas lever les yeux au ciel ; mais se frappait la poitrine, en disant : Ô Dieu, sois apaisé envers moi, qui suis un pécheur » (Lu 18.13). C'était un cri de désespoir, un ultime appel pour la plus petite marque de miséricorde, imméritée bien entendu.

Jésus, toujours prêt à pardonner, même au plus détestable des railleurs, a exaucé sa requête, et bien plus : « Je te le dis en vérité, aujourd'hui tu seras avec moi dans le paradis » (v. 43).

Dans cette promesse, il y avait le plein pardon pour chaque mauvaise action que cet homme avait commise. Rien n'était exigé du pécheur lui-même pour l'expiation de sa propre infamie. Aucune œuvre de pénitence ne lui a été assignée, aucune menace de purgatoire n'a été proférée ; il n'a même pas été réprimandé pour avoir tant tardé à venir à Christ. Il a été instantanément assuré d'un libre accès au Royaume des cieux : « aujourd'hui tu seras avec moi dans le paradis ». L'expiation de Christ était suffisante pour procurer gratuitement un plein pardon au plus infâme des pécheurs.

L'Écriture ne rapporte aucun autre échange de propos entre Jésus et le brigand mourant. Les deux subissaient une agonie indicible. Bientôt, les deux entreraient dans le paradis, Christ, ayant payé le prix des péchés du brigand, et le brigand ayant été couvert par la justice parfaite du Sauveur sans péché. Un miracle de pardon venait de se produire !

UN PHÉNOMÈNE SURNATUREL

Tout cela s'est produit sous un épais voile de ténèbres. Matthieu dit : « Depuis la sixième heure jusqu'à la neuvième, il y eut des ténèbres sur toute la terre » (27.45). L'obscurité qui couvrit la terre ne résultait pas d'une simple éclipse. C'était impossible, car la Pâque tombe toujours à la pleine lune, ce qui fait qu'il ne peut être question d'une éclipse solaire ce jour-là. C'était une obscurité surnaturelle manifestant le jugement divin. Dieu avait jugé les péchés de l'humanité, et en conséquence la Lumière du monde était sur le point de mourir. C'était le moment le plus solennel de l'histoire de l'univers, et seule l'obscurité convenait à un tel moment.

Matthieu relate également une série d'événements remarquables qui se sont produits au moment de la mort de Jésus.

Jésus poussa de nouveau un grand cri, et rendit l'esprit. Et voici, le voile du temple se déchira en deux, depuis le haut jusqu'en bas, la terre trembla, les rochers se fendirent, les sépulcres s'ouvrirent, et plusieurs corps des saints qui étaient morts ressuscitèrent. Étant sortis des sépulcres, après la résurrection de Jésus, ils entrèrent dans la ville sainte, et apparurent à un grand nombre de personnes.

– Mt 27.50-53

La mort de Christ n'était pas un contretemps fortuit, même s'il a du paraître à chaque personne présente que le chaos régnait à ce moment-là. Le Berger était frappé et le troupeau dispersé. Aux yeux du petit groupe d'observateurs qui étaient encore dans le troupeau, tout cela semblait sûrement être une grande victoire pour les forces du mal. La nature elle-même semblait bouleversée. L'obscurité, un tremblement de terre et des ténèbres écrasantes prévalaient. D'un point de vue humain, on aurait dit que l'univers avait été plongé dans le désespoir total.

Rien ne pouvait être plus loin de la vérité. Christ lui-même était encore parfaitement maître de la situation. Il avait dit aux pharisiens : « je donne ma vie, afin de la reprendre. Personne ne me l'ôte, mais je

la donne de moi-même ; j'ai le pouvoir de la donner, et j'ai le pouvoir de la reprendre » (Jn 10.17,18). Aussi chaotique que pouvaient sembler les événements, à aucun moment Dieu n'a cédé son souverain contrôle aux hommes infâmes. Au contraire, à plusieurs reprises dans les comptes rendus de la crucifixion, il nous est dit : « afin que s'accomplisse l'Écriture » (Jn 19.24,28,36). Toutes choses se sont déroulées selon le plan divin.

Quand Christ est mort, il a simplement courbé la tête et rendu l'esprit. Personne n'aurait pu prendre sa vie contre sa volonté. À aucun moment il n'a perdu sa divinité ou sa souveraineté. Tout ce qui s'est produit faisait partie de son plan, un plan conçu pour rendre possible le pardon des péchés.

Ce qui semblait constituer un bouleversement naturel au moment de la mort de Christ était en fait une succession importante d'événements surnaturels, orchestrée par Dieu, et indiquant que le pardon était accompli.

La déchirure du voile

Remarquez que le voile du temple fut déchiré « depuis le haut jusqu'en bas » (Mt 27.51). Il est question du voile qui séparait le lieu très saint du reste du temple. Ce voile marquait la ligne que personne ne devait franchir, sauf le souverain sacrificateur, qui le faisait une fois l'an, le jour des expiations, avec le sang d'un sacrifice.

Une bonne partie de l'épître aux Hébreux, particulièrement les chapitres 9 et 10, traite de la signification de ce voile, qui indiquait « que le chemin du lieu très saint n'était pas encore ouvert » (Hé 9.8). Les sacrifices annuels ne faisaient que symboliser un sacrifice parfait, encore à venir, qui, lorsqu'il serait offert, mettrait fin pour toujours à tous les sacrifices (Hé 10.11,12). La Nouvelle Alliance, fondée sur l'effusion du sang de Christ, fut alors inaugurée.

L'assurance que les péchés sont pardonnés pour toujours est inhérente aux promesses de la Nouvelle Alliance (v. 16,17). « Or, là où il y a pardon des péchés, il n'y a plus d'offrande pour le péché » (v. 18). Ainsi, selon l'épître aux Hébreux, chaque croyant peut, par le sang de Jésus, s'approcher avec assurance du lieu très saint – le véritable trône céleste de la grâce (v. 19).

La déchirure du voile haut suspendu, depuis le haut jusqu'en bas, indiquait que c'était Dieu lui-même qui l'avait déchiré. Le pardon était à la fois total et permanent. À compter de ce jour, les cérémonies et fonctions sacerdotales du temple n'avaient plus de signification. En dedans d'une génération, le temple lui-même fut détruit, ce qui mettait un terme souverain au système sacrificiel mosaïque.

Le tremblement de terre

Matthieu poursuit : « la terre trembla, les rochers se fendirent » (Mt 27.51). Dans l'Ancien Testament, les tremblements de terre étaient toujours une leçon d'objet illustrant la colère divine. Quand Dieu a donné à Moïse la loi au mont Sinaï, « toute la montagne tremblait avec violence » (Ex 19.18). Même dans les psaumes, les tremblements de terre ont toujours signifié la terreur et la colère de Dieu (18.8 ; voir aussi 68.9 ; 77.19 ; 97.4). Le jugement final débutera par un tremblement de terre mondial tel que personne n'en aura jamais vu auparavant (Hé 12.26,27 ; Ap 6.14,15).

Le tremblement de terre mentionné dans Matthieu 27.51 accompagnait la colère de Dieu contre le péché, déversée sur son propre Fils. Ce moment marquait le point culminant du jugement de Dieu contre notre péché, pendant que le Fils de Dieu rendait l'esprit, et que la terre tremblait d'horreur.

Les morts ressuscités

Au même instant, un autre miracle s'est produit : « les sépulcres s'ouvrirent, et plusieurs corps des saints qui étaient morts ressuscitèrent » (Mt 27.52). Les autres Évangiles ne font pas mention de cet incident. Il est écrit que « plusieurs » saints, pas tous, ressuscitèrent dans et autour de Jérusalem. L'expression est relative et pourrait désigner aussi peu qu'environ une douzaine de personnes. La manière peu insistante avec laquelle l'Écriture décrit ce miracle semble exclure une résurrection à grande échelle. Ces personnes sont ressuscitées des morts, sans doute dans des corps glorifiés, et « entrèrent

dans la ville sainte, et apparurent à un grand nombre de personnes » (v. 53). Ils étaient suffisamment nombreux pour qu'on puisse affirmer que ce miracle s'était réellement produit. L'Écriture ne mentionne rien d'autre au sujet de ces personnes. Ayant témoigné de la Résurrection, ils sont sans doute remontés en gloire, comme précurseurs de l'événement décrit en 1 Thessaloniens 4.16.

Tous ces phénomènes se sont produits instantanément, de sorte qu'à l'heure la plus noire que la terre ait jamais connue ces miracles de triomphe indiquaient que quelque chose de vraiment merveilleux se produisait. Christ avait acquis le pardon. Le Grand Berger avait donné sa vie pour le troupeau.

Et dès ce moment, Dieu rachetait les pécheurs. Matthieu dit : « Le centenier et ceux qui étaient avec lui pour garder Jésus, ayant vu le tremblement de terre et ce qui venait d'arriver, furent saisis d'une grande frayeur, et dirent : Assurément, cet homme était le Fils de Dieu » (Mt 27.54).

UN CENTENIER CROIT

Un centenier était un officier de l'armée qui commandait une centaine d'hommes. Cet officier-là était sans doute celui qui supervisait la crucifixion de Christ et des deux brigands. Lui et une partie de ses troupes avaient probablement eu la garde de Jésus depuis le procès dans le prétoire, la résidence de Pilate à Jérusalem. Ils pouvaient même être de ceux qui avaient arrêté Jésus dans le jardin de Gethsémané la nuit précédente ; ainsi donc, ils avaient peut-être été témoins de son supplice depuis le tout début.

Ces mêmes soldats ont sans doute participé à la flagellation de Jésus. Il pouvait s'agir de ceux-là même qui l'ont vêtu d'un manteau ridicule, ont placé une couronne d'épines sur sa tête, lui ont bandé les yeux, l'ont frappé, lui ont craché dessus et se sont moqués de lui (Mt 27.27-30 ; Lu 22.63,64). Il s'agissait des mêmes hommes qui avaient cloué ses mains et ses pieds à la croix, et qui avaient ensuite tiré ses vêtements au sort et s'étaient moqués effrontément de lui durant son agonie.

Ils avaient entendu Pilate déclarer l'innocence de Jésus et savaient donc que ce n'était pas un insurgé. Rien dans ses actions ou dans son comportement ne faisait de lui une réelle menace pour Rome ou pour la nation d'Israël. Jésus a dû leur sembler bien différent des nombreux criminels qu'ils avaient aidé à crucifier. Leurs railleries suggèrent qu'ils le considéraient comme un lunatique ou un fanatique religieux dérangé.

Mais, l'obscurité surnaturelle, le tremblement de terre et la manière dont Christ a supporté ses souffrances, tout cela a commencé à avoir un effet sur ces soldats. Marc dit que la manière dont Christ est mort a finalement ouvert leurs yeux sur qui il était véritablement : « Le centenier, qui était en face de Jésus, voyant qu'il avait expiré de la sorte, dit : Assurément, cet homme était le Fils de Dieu » (Mc 15.39). Ces soldats avaient sans doute vu mourir d'innombrables victimes de la crucifixion, mais jamais aucune n'était morte comme Jésus. La force avec laquelle Jésus avait crié était sans précédent à ce stade de la crucifixion.

Matthieu dit que non seulement le centenier mais aussi les soldats qui étaient avec lui « furent saisis d'une grande frayeur » (Mt 27.54). L'expression grecque désigne une frayeur extrême, une sorte de panique. Or ce genre de peur s'est souvent manifestée quand les gens réalisaient qui Jésus était véritablement. En fait, l'expression que Matthieu utilise ici est la même que celle qu'il a utilisée pour décrire la réaction des disciples quand ils ont vu Jésus marcher sur la mer (14.26) et la réaction des trois disciples quand ils ont vu Jésus dans sa gloire sur le mont de la Transfiguration (17.6).

Ces soldats au pied de la croix ont soudain réalisé qui ils avaient crucifié, et ils en ont éprouvé une terreur absolue. Aussi effrayants que puissent avoir été les ténèbres et le tremblement de terre, ce n'était rien en comparaison de la prise de conscience que celui qu'ils avaient tué était vraiment le Fils de Dieu, celui-là même que les dirigeants juifs avaient voulu crucifier parce qu'il prétendait être le Fils de Dieu ! Et ainsi, dans sa déclaration de foi, le centenier a emprunté les mots mêmes qu'avaient utilisés les dirigeants juifs en accusant Jésus devant Pilate (« il s'est fait Fils de Dieu » Jn 19.7).

Le témoignage verbal du centenier semble être une véritable confession de foi en son nom et au nom de ses hommes. « *Assurément,*

cet homme était le Fils de Dieu » (Mt 27.54). Luc rapporte que la réponse du centenier était un acte de véritable adoration : « Le centenier, voyant ce qui était arrivé, glorifia Dieu » (Lu 23.47). Selon la tradition, le nom du centenier était Longin, et il s'est vraiment converti et est devenu un des tout premiers membres de l'Église chrétienne.

Ce centenier et les quelques soldats qui avaient partagé sa foi furent un exaucement immédiat à la prière de Jésus pour ses bourreaux. Dieu lui-même a sauvé ces hommes en réponse à la demande de miséricorde que Jésus lui a adressée en leur faveur.

Comment le savons-nous ? Parce que le salut est *toujours* une œuvre de la grâce divine. La foi de ces hommes attestait l'œuvre de Dieu dans leurs cœurs : « personne ne peut dire : Jésus est le Seigneur ! si ce n'est par le Saint-Esprit » (1 Co 12.3). Jésus a démontré clairement, même à Pierre, que Dieu est la source de toute foi véritable (Mt 16.16,17). Seul Dieu pouvait changer les cœurs endurcis de ce centenier et de ses hommes.

UNE FOULE INCALCULABLE

Le centenier et ses hommes ne sont pas les seuls à avoir été frappés de frayeur par ce qui s'est passé à la mort de Jésus. Luc rapporte que la crucifixion de Christ a jeté dans la tristesse et la terreur la plupart de ceux qui avaient réclamé sa mort. « Et tous ceux qui assistaient en foule à ce spectacle, après avoir vu ce qui était arrivé, s'en retournèrent, se frappant la poitrine » (Lu 23.48).

Quelques heures plus tôt, on avait là une foule assoiffée de sang, réclamant avec un malin plaisir la mort de Jésus. Maintenant qu'elle avait obtenu ce qu'elle voulait, il ne lui restait plus que du désespoir, du chagrin et de l'horreur. Le triomphe auquel elle s'attendait la laissait vide et sans espérance. La foule s'est dispersée, et chacun est rentré honteusement chez soi, dans la crainte. Le fait qu'on se frappait la poitrine était un signe d'inquiétude et d'un certain remords. Mais, à la différence du centenier, qui adora Dieu, ces gens n'éprouvaient pas de véritable repentance. Contrairement aux soldats, ils n'ont ni confessé leur péché ni confessé leur foi en Christ.

Dieu a quand même exaucé cette prière venant de la croix. En effet, d'après les récits bibliques, il semble que plusieurs de ces mêmes personnes étaient parmi les trois mille qui furent ajoutées à l'Église en une journée (Ac 2.41). Qui sait combien, parmi ces personnes et les milliers d'autres sauvées à Jérusalem dans les semaines qui ont suivi, faisaient partie de cette foule assoiffée de sang lors de la Crucifixion. En s'adressant à la foule le jour de la Pentecôte, Pierre laissait entendre que plusieurs de ses membres avaient justement participé à la crucifixion de Christ. Pierre les a même déclarés coupables de cet acte : « Que toute la maison d'Israël sache donc avec certitude que Dieu a fait Seigneur et Christ ce Jésus *que vous avez crucifié* » (Ac 2.36).

Et ils n'ont pas nié leur culpabilité. Elle avait de toute évidence pesé très lourd sur eux depuis qu'ils avaient quitté le calvaire en se frappant la poitrine. Après avoir entendu les paroles de Pierre, « ils eurent le cœur vivement touché, et ils dirent à Pierre et aux autres apôtres : Hommes frères, que ferons-nous ? » (v. 37.)

Pierre les exhorta alors vivement à se repentir et à croire en Christ, et le résultat fut spectaculaire : « Ceux qui acceptèrent sa parole furent baptisés ; et, en ce jour-là, le nombre des disciples augmenta d'environ trois mille âmes » (v. 41).

Eux aussi faisaient partie de l'exaucement de Dieu à la prière de son Fils mourant. En un sens, la prière de Jésus a donné lieu au miracle de la Pentecôte.

Mais les trois mille convertis de la Pentecôte n'étaient que le début. Il se pourrait bien qu'à la fin de l'ère apostolique la majorité de ceux qui avaient justement participé à la mise à mort de Christ aient été amenés dans le Royaume en réponse à sa prière pour le pardon !

En outre, d'une certaine façon, chaque pécheur pardonné qui a jamais vécu est un exaucement à la prière de Christ. Puisque c'est notre culpabilité qui l'a placé sur la croix, nous sommes tout aussi responsables de sa mort que ceux qui lui ont cloué les mains et les pieds. Et le pardon qu'il a accordé sur la croix à ceux qui l'ont mis à mort est le même que celui qu'il accorde aux pécheurs aujourd'hui. Nous qui avons connu un tel pardon avons le devoir solennel de faire preuve de la même miséricorde envers les autres (Ép 4.32).

Quelle norme élevée il nous a fixée ! Son refus de se venger, l'acceptation silencieuse des torts des autres envers lui, sa prière de pardon, son empressement à pardonner : tout cela constitue l'exemple que nous devons suivre.

Avec quelle rapidité notre chair recule devant cet exemple ! Quand nous souffrons à tort, il est très facile de trouver une explication logique pour riposter, et terriblement difficile de suivre les traces de notre Seigneur. Mais, comme lui, nous devons nous confier en celui qui « juge justement » (1 Pi 2.23).

Pouvons-nous être témoins de cette scène de la croix et comprendre la profondeur de sa passion, puis justifier notre réticence à pardonner toute offense que quelqu'un pourrait avoir commise à notre égard ? La réponse est évidente. Ne devrions-nous pas avoir miséricorde tout comme nous avons obtenu miséricorde (voir Mt 18.21-35) ? En tant que personnes à qui il a été beaucoup pardonné, nous devons beaucoup, à la fois à notre Seigneur et à nos compagnons de service (voir Lu 7.47). Puisse le Seigneur nous accorder la grâce de marcher dans ses traces de miséricorde !

TROIS



SI NOUS CONFESSONS NOS PÉCHÉS

*Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste
pour nous les pardonner, et pour nous purifier
de toute iniquité.*

– 1 Jean 1.9

Un des premiers versets que beaucoup de nouveaux chrétiens apprennent par cœur est 1 Jean 1.9, parce que la promesse du pardon et de la purification est un puissant réconfort pour ceux qui ont lutté toute leur vie avec la culpabilité.

Mais ce verset fait l'objet d'une controverse de nos jours. Une poignée d'enseignants populaires prétendent que, puisque les chrétiens sont *déjà* pardonnés, ils ne devraient jamais demander pardon à Dieu, et qu'en le faisant ils font preuve d'incrédulité. Ils soutiennent que 1 Jean 1.9 ne concerne pas les chrétiens.

Un des partisans les plus connus de cette position, c'est Bob George, auteur et animateur de radio populaire. Bob George décrit les chrétiens qui prient pour le pardon comme des personnes « qui vivent dans une insécurité quotidienne [...], et qui doutent que tous leurs péchés soient pardonnés.¹

Bob George et plusieurs autres qui partagent son point de vue prétendent que la *seule* manière de jouir de la liberté en Christ est d'oublier à jamais sa culpabilité, et de saisir le pardon de Dieu comme un fait totalement accompli par l'œuvre de Christ.

Il y a suffisamment de vérité dans ce point de vue pour que bien des croyants sincères s'y perdent. Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, les péchés du croyant *sont* pardonnés, expiés par Christ. Les chrétiens sont libérés de la culpabilité de leurs péchés et revêtus de la justice parfaite de Christ. Leur justification devant Dieu est un fait accompli. L'Écriture dit : « Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ » (Ro 8.1). « Qui accusera les élus de Dieu ? C'est Dieu qui justifie ! Qui les condamnera ? » (Ro 8.33,34.) « Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi » (Ga 3.13).

Ainsi donc, de la perspective du trône du jugement de Dieu, les péchés des croyants sont pardonnés avant même qu'ils ne soient commis. Dieu, comme Juge, a châtié Christ pour nos péchés une fois pour toutes, et il refuse de nous en tenir rigueur. « Heureux ceux dont les iniquités sont pardonnées, et dont les péchés sont couverts ! Heureux l'homme à qui le Seigneur n'impute pas son péché » (Ro 4.7,8). Tous les chrétiens sont dans cet état béni, et ces vérités forment tout le fondement de notre liberté en Christ. Cela est indéniablement vrai.

Mais ce n'est pas *toute* la vérité. Ne vous imaginez pas qu'à cause de la justification Dieu ne porte absolument aucune attention à notre péché. N'allez pas penser, ne serait-ce qu'un instant, que les croyants peuvent tout bonnement se complaire dans le péché sans provoquer le déplaisir de Dieu. Ne considérez pas le remords personnel causé par le péché comme une sorte d'obstacle à la santé spirituelle. N'allez pas conclure qu'un chrétien ne devrait jamais prier pour le pardon de Dieu. Une telle pensée est manifestement anti-biblique ; le mot hérésie n'est pas trop fort pour cela. Les chrétiens qui croient pouvoir pécher sans offenser Dieu et sans rechercher le pardon de leur Père céleste se trompent lourdement.

Examinons ces questions de plus près.

LES CHRÉTIENS DOIVENT-ILS PRIER POUR LE PARDON ?

Récemment, j'ai reçu un bulletin d'un de ces ministères reconnus pour enseigner que les chrétiens ne devraient jamais rechercher le

pardon de Dieu. Dans un article en page couverture, le fondateur du ministère écrit :

Vous avez probablement entendu des gens qui prient ainsi : Et Seigneur, nous te demandons de nous pardonner tous nos péchés. Mais, un instant ! Pourquoi des chrétiens pardonnés demandent-ils le pardon à Dieu ? Ne croient-ils pas qu'ils sont pardonnés ? Et s'ils croient l'être, pourquoi alors demandent-ils sans cesse à l'être ? Leurs prières révèlent leur incrédulité.

Quelques paragraphes plus loin, il suggère ce qu'il croit être une meilleure façon de prier :

Combien de fois avez-vous entendu quelqu'un prier comme ceci : « Et Seigneur, je te remercie de ce que je me tiens devant toi comme un homme complètement pardonné. Je te remercie d'être aussi pur que la neige » ? Ces mots sont rares, mais ils réjouissent vraiment le cœur de Dieu, puisqu'ils démontrent la foi que cet homme place en Dieu, qui dit que nous sommes pardonnés en Christ (Ép 4.32). Vous ne pourrez jamais être à l'aise avec Dieu, si vous pensez qu'il est de plus en plus mécontent de vous. Pour vous sentir en sécurité, vous devez croire qu'il ne retient aucun péché contre vous. Voici un énoncé audacieux : il est impensable pour un chrétien de demander pour la énième fois le pardon de Dieu pour un grand péché, puis de se blottir près de lui. Il aura l'impression d'abuser de la patience de Dieu.

Il y a un problème majeur avec cette approche du sujet du pardon : c'est exactement le contraire de ce que l'Écriture enseigne.

Christ a clairement enseigné à ses disciples à dire en priant : « pardonne-nous nos péchés » (Lu 11.4). Ceux qui sont contre le fait de prier pour le pardon essayent généralement de justifier cette expression de la prière du Seigneur, en suggérant qu'elle appartient à une autre dispensation, soit à celle de l'Ancienne Alliance sous la loi mosaïque, soit à une quelconque dispensation légale encore à venir. Ils

croient que Jésus enseignait la loi et non la grâce quand il a donné le « Notre Père ». Ils insistent donc sur le fait qu'enseigner aux gens à prier Dieu pour le pardon, c'est comme vivre sous la loi et non sous la grâce. Et s'attendre à ce que les chrétiens prient selon le modèle du « Notre Père », est, selon eux, légaliste.

Un homme, qui défend ce point de vue, m'a écrit une lettre dans laquelle il dit :

La prière du Seigneur appartient à l'époque de l'Ancienne Alliance, alors que la loi et non la grâce était en usage. Y a-t-il un croyant aujourd'hui qui s'imagine réellement que le pardon de Dieu dépend de notre manière de pardonner, et qu'ainsi, nous gagnons son pardon en pardonnant aux autres ? Est-il vrai que si je ne pardonne pas, Dieu ne me pardonnera pas ? Les chrétiens ont-ils à craindre que Dieu n'accordera pas son pardon aux croyants qui refusent de pardonner à ceux qui leur ont fait du tort ? Nous devons en conclure que les dispositions de la prière du Seigneur relèvent de la loi et non de la grâce. *Le pardon conditionnel ne s'applique pas aux chrétiens.*

Ce point de vue révèle une incompréhension fondamentale. Le pardon n'est pas offert en termes différents à l'époque de l'Ancien et à l'époque du Nouveau Testament. Même sous l'Ancienne Alliance, le salut était toujours accordé par grâce et non par la Loi. Les croyants étaient justifiés par la foi seule, non par les œuvres. Tout le propos de Paul dans Romains 4 démontre que les sauvés de tous les temps sont rachetés exactement de la même manière qu'Abraham : sur la base d'une justice imputée par la foi seule (v. 1-5). Cela inclut les saints de l'Ancien Testament vivant sous la loi de Moïse, comme David (v. 6-8). Leurs péchés sont pardonnés de la même manière que le sont les nôtres, et ils ont aussi été revêtus d'une justice parfaite qui leur a été imputée par la foi.

En d'autres mots, limiter le « Notre Père » à l'époque de l'Ancien Testament, ou à toute autre dispensation, n'altère en rien le fait évident que Jésus enseignait aux personnes déjà justifiées qu'elles devraient prier pour le pardon de Dieu.

POURQUOI RECHERCHER LE PARDON DE DIEU
S'IL NOUS A DÉJÀ JUSTIFIÉS ?

Si la justification s'applique au péché passé, présent et futur, en sorte qu'il n'y a plus aucune condamnation pour ceux qui sont en Christ (Ro 8.1), pourquoi donc les croyants ont-ils besoin de prier pour le pardon ? Ne prient-ils pas pour quelque chose qu'ils possèdent déjà ?

Revenons en arrière, et considérons le sujet du point de vue bibli-que. En premier lieu, c'est tout simplement un fait que l'Écriture enseigne manifestement à ceux qui sont rachetés à prier régulièrement pour le pardon. Cela est clair dans plusieurs psaumes pénitentiels (Ps 6 ; 32 ; 38 ; 51 ; 102 ; 130 ; 143), dans le « Notre Père » et aussi dans 1 Jean 1.9.

Aussi longtemps que nous vivons dans un monde pécheur, avec nos propres tendances pécheresses, il y a un sens dans lequel les chrétiens, même purifiés éternellement par le bain de la régénération (Tit 3.5), ont encore besoin d'une purification quotidienne des effets de leurs péchés.

On trouve une illustration parfaite de ces deux sortes de purification dans le compte rendu que l'apôtre Jean fait de la dernière cène, quand Jésus voulait laver les pieds de Pierre. Au début, Pierre était réticent à l'idée que Jésus le serve de manière si humiliante. Il a dit au Seigneur : « Non, jamais tu ne me laveras les pieds » (Jn 13.8). Jésus a répondu : « Si je ne te lave, tu n'auras point de part avec moi. »

Pierre, toujours prompt, a donc décidé qu'un lavage de pieds ne serait pas suffisant dans son cas : « Seigneur, non seulement les pieds, mais encore les mains et la tête » (v. 9).

La réponse de Jésus établit une nette distinction entre les deux sortes de purification : « Celui qui est baigné n'a besoin que de se laver les pieds pour être entièrement pur ; et vous êtes purs, mais non pas tous » (v. 10).

Le bain illustre le pardon de la justification. Ceux qui sont justifiés sont pardonnés pour toujours et n'auront pas à subir le châtement du péché. Ils n'ont pas besoin d'être à nouveau justifiés. Cependant, les effets quotidiens de leurs péchés ont encore besoin d'être traités. Il

faut régulièrement confesser et abandonner le péché, et rechercher le pardon d'un Père mécontent mais aimant.

Les temps des verbes dans 1 Jean 1 le démontrent également. Le sens littéral du verset 7 est : « Le sang de Jésus son Fils nous purifie de tout péché ». Et le temps du verbe du verset 9 indique également une action continue : « Si nous confessons nos péchés ».

Ainsi, la confession et la purification dont il est question en 1 Jean 1 ne sont pas des événements qui ont eu lieu une fois pour toutes. Ces versets n'appuient tout simplement pas l'idée que Dieu ne tient pas compte des transgressions quotidiennes du croyant, comme si notre justification réglait définitivement la question du péché du chrétien.

La question semble cependant troubler encore bien des chrétiens. Pourquoi devons-nous rechercher le pardon de Dieu s'il a *déjà* accordé le pardon dans la justification ?

La réponse est que le pardon divin a deux facettes. La première est celle du pardon *judiciaire* que Dieu accorde à titre de Juge. C'est le pardon qui a été acquis par l'expiation de Christ en notre faveur. Cette sorte de pardon nous libère de toute menace de condamnation éternelle. C'est le pardon de la justification. Ce pardon-là est immédiat et complet, et n'a plus besoin d'être recherché.

L'autre facette est celle du pardon *parental* que Dieu nous accorde comme Père. Il est attristé quand ses enfants pèchent. Le pardon de justification efface la culpabilité *judiciaire*, mais il n'annule pas le mécontentement paternel de Dieu envers notre péché. Dieu châtie ceux qu'il aime, pour leur bien temporel (Hé 12.5-10).

Ainsi donc, le pardon que les chrétiens doivent rechercher dans leur marche quotidienne n'est pas le pardon d'un Juge en colère, mais la miséricorde d'un Père attristé. C'est le pardon pour lequel Christ nous a enseigné de prier dans le Notre Père. Les premiers mots de la prière : « Notre Père » démontrent qu'il est question d'une relation parentale plutôt que d'une relation judiciaire. (C'est également le cas dans 1 Jean 1.3, dont les mots « communion [...] avec le Père et avec son Fils Jésus-Christ » suggèrent de nouveau que le pardon du verset 9 est un pardon parental plutôt que judiciaire.)

Le pardon judiciaire se rapporte au *châtiment* de nos péchés. Le pardon parental se rapporte aux *conséquences* du péché. Le pardon judiciaire nous libère de la condamnation d'un Juge omnipotent en

colère. Le pardon parental rétablit les choses avec un Père peiné et contrarié, mais aimant. Le pardon judiciaire nous confère une *position* inébranlable devant le trône du jugement divin. Le pardon parental se rapporte à *l'état* de notre sanctification à tout moment donné, et il est administré à partir du trône de la grâce divine (Hé 4.16). À titre de Juge, Dieu désire vivement pardonner aux pécheurs ; mais à titre de Père, il désire tout aussi vivement continuer de pardonner et de purifier ses enfants de la souillure de leur péché.

DIEU PEUT-IL ÊTRE EN COLÈRE CONTRE SES PROPRES ENFANTS ?

Le simple fait de suggérer que Dieu puisse être mécontent de ses propres enfants est suffisant pour soulever les objections de plusieurs qui croient que les péchés d'un enfant de Dieu ne peuvent jamais, en aucune circonstance, provoquer le mécontentement de Dieu. Un chrétien confus sur ces questions a envoyé un « courriel » à notre ministère :

Êtes-vous en train de dire que Dieu se fâchera contre ses propres enfants ? Si nous sommes revêtus de la justice de Christ, comment Dieu pourrait-il même voir notre péché ? Et s'il ne peut le voir, comment pourrait-il en être jamais mécontent ? Je pensais que Dieu n'était jamais mécontent des chrétiens, parce qu'il nous accepte en Christ, comme si nous étions aussi justes que Christ. Et il a mis toute son affection en son Fils Bien-Aimé.

De plus, si nous croyons que Dieu se fâche contre ses propres enfants quand ils pèchent, pouvons-nous honnêtement dire qu'il nous a pardonnés en premier lieu ?

Malheureusement, de plus en plus de chrétiens semblent être confus par de telles questions. Un mauvais enseignement biblique a poussé radicalement la notion de grâce au point où quelques-uns semblent croire que Dieu est obligé, par les conditions de la justification, d'accepter allègrement le péché et la désobéissance du croyant. Certains de ceux qui se sont appropriés ces doctrines imaginent

évidemment que, parce que Christ a expié notre péché, Dieu n'a plus le droit de s'objecter à notre désobéissance.

Mais, pour maintenir une telle position, on doit ignorer plusieurs doctrines importantes de l'Écriture ou encore trouver une explication convaincante.

Par exemple, comme nous l'avons déjà vu, l'Écriture enseigne clairement que Dieu discipline ses enfants qui désobéissent :

et vous avez oublié l'exhortation qui s'adresse à vous comme à des fils : « Mon fils, ne méprise pas la discipline du Seigneur, et ne perds pas courage quand tu es repris par lui ; car celui que le Seigneur aime, il le discipline, et il fouette tout fils qu'il agrée. » Vous endurez [des peines] comme discipline : Dieu agit envers vous comme envers des fils. Car quel est le fils que le père ne discipline pas ? Mais si vous êtes sans [la] discipline à laquelle tous participent, alors vous êtes des bâtards et non pas des fils. De plus, nous avons eu les pères de notre chair pour nous discipliner, et nous les avons respectés ; ne serons-nous pas beaucoup plutôt soumis au Père des esprits, et nous vivrons ? Car ceux-là disciplinaient pendant peu de jours, selon qu'ils le trouvaient bon ; mais celui-ci [nous discipline] pour notre profit, afin que nous participions à sa sainteté. Or aucune discipline, pour le présent, ne semble être [un sujet] de joie, mais de tristesse ; mais plus tard, elle rend le fruit paisible de la justice à ceux qui sont exercés par elle.

– Hé 12.5-11 (Darby)

Quelle est la nature de la discipline parentale que Dieu administre à ses enfants ? Il est indispensable de comprendre la nature du pardon que Jésus disait à ses disciples de rechercher.

Bob George établit un contraste marqué entre la *punition* et la *discipline*. Il écrit :

Même si l'on croit souvent que les mots « discipline » et « punition » veulent dire la même chose, ils sont très différents.

La confusion entre ces deux notions vient probablement de nos expériences avec des parents bien intentionnés mais faillibles, qui nous disciplinaient souvent avec amour, mais qui nous punissaient aussi parfois dans la frustration et la colère. Nous attribuons ensuite ces caractéristiques à Dieu, et nous présumons qu'il agit de la même manière. Toutefois, rien ne saurait être aussi loin de la vérité. Cette erreur est un des derniers bastions du légalisme, qui doit être anéanti de manière à ce qu'on soit capable de se reposer sur la grâce de Dieu. Commençons par acquérir une juste définition des termes.

La punition est la peine imposée à un offenseur pour un crime ou une mauvaise action. Elle vise la rétribution (le fait de rendre à quelqu'un ce qu'il mérite) plutôt que la correction [...].

La discipline, d'autre part, est totalement différente. C'est une formation qui a pour but de développer la maîtrise de soi, le caractère et la capacité.²

Il y a un peu de vrai dans ce que dit Bob George. La simple punition n'a souvent d'autre but que l'administration de la justice. La peine de mort, par exemple, n'a pas un but curatif. Son but n'est pas de rééduquer le délinquant, mais d'infliger la peine méritée pour un crime grave.

Et il est vrai, aussi, que la discipline ne comporte parfois aucune des implications punitives du châtement. L'exemple de discipline que propose Bob George est celui d'un entraîneur de basket qui soumet son équipe à un entraînement sévère, afin qu'elle soit prête pour la compétition. Le but n'est pas de punir les joueurs, mais de les mettre en condition. Bob George écrit :

Du point de vue du destinataire, la punition et la discipline *semblent* parfois semblables ! Mais toute la différence tient à l'*attitude* et au *but* de celui qui les administre. L'attitude qui sous-tend la punition est la *colère* et l'*indignation*, et son but est la justice ; l'attitude qui sous-tend la discipline est l'amour, et son but est l'intérêt et le développement de la personne.³

Est-il vrai cependant, que la discipline n'implique *jamais* de punition ? Est-il vrai également, que la punition ne peut *jamais* servir à la correction ?

Non ce n'est pas vrai. Par exemple, Bob George lui-même illustre la « punition » à l'aide d'une anecdote au sujet d'un policier qui l'avait sanctionné pour excès de vitesse. Il écrit :

Voyez-vous, ce qui intéresse le policier, ce n'est pas de savoir pourquoi vous faisiez un excès de vitesse ; il lui importe peu de savoir si vous le faisiez par exprès ou non ; cela ne l'intéresse pas non plus d'écouter ce que vous avez à dire sur les autres jours où vous avez respecté la loi. Tout ce qu'il sait, c'est que vous avez enfreint la loi, et voilà votre peine. Vous remarquerez également qu'il n'a rien fait pour féliciter les cinquante autres conducteurs qu'il a vus respecter la limite de vitesse. Il s'est contenté de rester assis là, passif, jusqu'à ce qu'il y ait violation, et là il a agi. Ça, c'est la punition.⁴

Mais si Bob George veut suggérer qu'une sanction routière n'a aucun but correctif, il a bien tort. Les contraventions pour excès de vitesse sont conçues en partie pour punir et en partie pour prévenir de futures infractions. Si l'amende est suffisamment élevée, elle aide le contrevenant à se rappeler de ne pas commettre d'infractions répétées. C'est en partie l'intention des législateurs quand ils établissent les amendes, et c'est aussi bien souvent l'intention du policier en fonction, quand il remet une contravention. (« Je vais vous sanctionner pour vous aider à vous souvenir de ne pas dépasser la limite de vitesse la prochaine fois. »)

Ainsi donc, une contravention est à la fois punitive et corrective. *Plusieurs* punitions comprennent une part de discipline corrective ; et la discipline, particulièrement la discipline parentale décrite dans Hébreux 12, inclut souvent un aspect punitif.

Bob George veut séparer les deux de manière à suggérer qu'elles sont mutuellement exclusives. Il nie expressément que la discipline de Dieu envers les croyants implique un aspect punitif. Bob George écrit : « *Dieu, sous la Nouvelle Alliance, ne traite jamais ses enfants sur la base de la punition. [...] Il ne nous traite jamais avec colère ni avec une exigence de justice.*⁵

Mais, est-ce que cela concorde avec ce que dit l'Écriture ? Non. La comparaison de l'entraîneur de basket ne correspond pas à l'illustration qu'on retrouve dans Hébreux 12. Ce passage dépeint plutôt un Père mécontent. L'Écriture décrit Dieu comme quelqu'un qui discipline les croyants avec une verge. Oui, il discipline ses enfants avec amour et pour leur bien, dans le but de les corriger plutôt que de les punir. Mais il y a néanmoins un élément punitif dans la discipline décrite par l'auteur d'Hébreux. Il s'agit d'un châtiment parental ferme, mais rempli d'amour – d'une fessée, pas seulement d'une pratique prescrite par la faible image d'un entraîneur.

De plus, la correction elle-même suppose toujours la reconnaissance qu'on a fait quelque chose de mal. Tout bon entraîneur exclut du jeu les joueurs indisciplinés, ou leur fait payer (aussi bien qu'apprendre) par des séances d'entraînement particulières. Cela peut inclure un objectif punitif, et devrait produire un sentiment de honte.

Cela est très important, parce que la haine que Dieu éprouve pour notre péché est une manifestation de son amour pour nous. Son amour pour nous est comme celui d'un parent, et non pas comme la bienveillante indifférence d'un entraîneur qui espère seulement que son équipe gagnera. En outre, l'élément punitif de la discipline du Seigneur est tout autant une manifestation de son amour que l'est l'élément correctif.

Les mots employés pour décrire cette discipline dans Hébreux 12 sont importants. Ils sont traduits, dans différentes versions, par « correction », « punition » et « châtiment ». Ces mots sont des termes pertinents pour communiquer ce que l'auteur d'Hébreux décrit. Ils désignent une punition parentale, teintée de désapprobation, accompagnée de fermeté et, jusqu'à un certain point, de sévérité. Le mot *colère* n'est pas trop fort, si nous avons soin de ne pas oublier que nous décrivons une sorte d'indignation paternelle et non la colère d'un juge offensé.

L'Écriture emploie elle-même à plusieurs reprises le langage de la sainte colère pour décrire la désapprobation de Dieu envers les péchés de ses enfants. Par exemple, Moïse a rapporté comme suit la réponse du Seigneur à la rébellion des Israélites à Kadesh-Barnea :

L'Éternel entendit le bruit de vos paroles, et il s'irrita, et jura, en disant : Aucun des hommes de cette génération méchante ne verra le bon pays que j'ai juré de donner à vos pères, excepté Caleb, fils de Jephunné ; il le verra, lui, et je donnerai à lui et à ses enfants le pays sur lequel il a marché, parce qu'il a pleinement suivi la voie de l'Éternel. L'Éternel s'irrita aussi contre moi, à cause de vous, et Il dit : Toi non plus, tu n'y entreras point.

– De 1.34-37 (caractères droits pour souligner ;
Voir aussi 3.26 ; 4.21)

Il a décrit un incident similaire au pied du Sinaï, quand les Israélites adorèrent un veau d'or :

Je me prosternai devant l'Éternel, comme auparavant, quarante jours et quarante nuits, sans manger de pain et sans boire d'eau, à cause de tous les péchés que vous aviez commis en faisant ce qui est mal aux yeux de l'Éternel, pour l'irriter. Car j'étais effrayé à la vue de la colère et de la fureur dont l'Éternel était animé contre vous jusqu'à vouloir vous détruire. Mais l'Éternel m'exauça encore cette fois. L'Éternel était aussi très irrité contre Aaron.

– De 9.18-20 (caractères droits pour souligner)

Quand Salomon fit ce qui était mal aux yeux de l'Éternel, l'Écriture rapporte que : « L'Éternel fut irrité contre Salomon, parce qu'il avait détourné son cœur de l'Éternel » (1 R 11.9).

Moïse, Aaron et Salomon étaient tous des hommes rachetés, pleinement justifiés par la foi. Leur position devant Dieu ne dépendait aucunement de leurs œuvres. Leurs péchés étaient entièrement pardonnés au sens juridique. L'Écriture dit pourtant qu'ils ont mis Dieu en colère par leur péché.

De même, Christ fut « indigné » contre les disciples qui refusaient de laisser les enfants venir à lui (Mc 10.14). Il a réprimandé Pierre plusieurs fois, au point de s'adresser à lui en l'appelant « Satan » (Mc 8.33). Il a également réprimandé sévèrement Jacques et Jean (Lu 9.55,56).

Ainsi donc, l'idée que Dieu est toujours bienveillant, jamais mécontent de ses enfants, est bien étrangère à l'Écriture. L'idée que la discipline de Dieu ne comporte jamais d'élément punitif est aussi tout simplement fausse. La promesse que Dieu fait à ceux qu'il aime, c'est qu'il les châtie comme un père châtie ses enfants. Ce châtiement, bien que fait dans l'amour et toujours pour notre bien, est cependant une véritable expression de la colère divine envers le péché – même les péchés de ses enfants.

Écoutez cette stipulation de l'Alliance davidique :

Je rendrai sa postérité éternelle, et son trône comme les jours des cieux. Si ses fils abandonnent ma loi et ne marchent pas selon mes ordonnances, s'ils violent mes préceptes et n'observent pas mes commandements, je punirai de ma verge leurs transgressions, et par des coups leurs iniquités ; mais je ne leur retirerai point ma bonté et je ne trahirai pas ma fidélité.

– Ps 89.30-34 (*caractères droits pour souligner*)

Les chrétiens n'ont jamais à craindre la colère de Dieu à titre de Juge éternel, mais ils seront à coup sûr confrontés à sa désapprobation paternelle et à sa correction quand ils pèchent. Selon Hébreux 12, une telle discipline est la meilleure preuve de son amour pour nous. Alors, n'adhérez jamais à cette notion qui prétend que Dieu n'est jamais en colère contre le péché de ses enfants. Le fait qu'il soit contrarié par notre péché est la preuve même de son amour paternel pour nous.

QU'ACCOMPLIT LA CONFESION ?

Qu'arrive-t-il quand, à titre de croyants déjà justifiés, nous confessons nos péchés et recherchons le pardon paternel de Dieu ? Avant tout, il est important de comprendre que nous ne perdons pas notre salut quand nous péchons. Confesser nos péchés ne veut pas dire retrouver le salut perdu ou renouveler notre justification.⁶ L'Écriture enseigne que ceux que Dieu justifie il les glorifie aussi (Ro 8.30). Les

élus ne sortent pas du processus avant d'avoir atteint ce but. « celui qui a commencé en vous cette bonne œuvre la rendra parfaite pour le jour de Jésus-Christ » (Ph 1.6). Notre péché déplaît certes à Dieu, mais il ne peut nous séparer de son amour (Ro 8.38,39).

Mais qu'enseigne l'Écriture ? « Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous les pardonner, et pour nous purifier de toute iniquité » (1 Jn 1.9). Le *pardon* et la *purification* sont les deux aspects de cette promesse. Comme nous l'avons vu, le pardon dont il est question ici désigne un pardon parental, et non le pardon de la justification. Il s'agit d'un pardon subjectif, de type relationnel. C'est simplement le rétablissement à un état béni, aux yeux d'un Père mécontent.

De même, la purification dont il est question dans ces versets, n'est pas le bain de la régénération. La régénération confère une nouvelle vie, que l'Écriture compare souvent à la purification du cœur (Jé 4.14 ; Tit 3.5) ; mais la purification continue, décrite dans 1 Jean 1.7-9 est une purification spirituelle pour débarrasser les croyants des souillures causées par les péchés qu'ils commettent dans leur marche quotidienne. Ce genre de purification est exactement ce que Jésus illustre lorsqu'il a insisté pour laver les pieds poussiéreux de Pierre.

Il est clair que Paul s'adresse aux croyants dans le passage suivant : « Ayant donc de telles promesses, bien-aimés, purifions-nous de toute souillure de la chair et de l'esprit, en achevant notre sanctification dans la crainte de Dieu » (2 Co 7.1). Paul montre ici que nous participons, par l'obéissance et la véritable repentance, à un processus de purification continue du péché.

Ainsi donc, 1 Jean 1.9 se rapporte au pardon et à la purification continue du péché, et non à la purification et au pardon du salut. Nous ne devons pas penser que le pardon de la justification et le bain de la régénération éliminent toute obligation pour les chrétiens de s'occuper de la réalité subjective du péché dans leurs vies. Dans les termes du commentateur puritain Matthew Henry :

La religion chrétienne est la religion des pécheurs, de tous ceux qui ont péché, et en qui le péché habite encore dans une certaine mesure. La vie chrétienne est une vie de repentance

continue, d'humiliation et de mortification pour le péché, de foi continue dans le Rédempteur, de gratitude et d'amour envers lui, et de joyeuse espérance d'un jour de glorieuse rédemption, dans lequel le croyant sera complètement et définitivement acquitté, et le péché aboli pour toujours.⁷

Voilà pourquoi l'Écriture nous enseigne à confesser sans cesse nos péchés, et à rechercher quotidiennement le pardon et la purification de Dieu. Il est à la fois fidèle et juste pour pardonner : *fidèle* à cause de sa promesse envers nous par son alliance, et *juste* parce qu'il a déjà accompli l'expiation de nos péchés.

POUVONS-NOUS ÉVITER LA DISCIPLINE DE DIEU EN NOUS CONFESSANT ET EN RECHERCHANT SON PARDON ?

Le pardon de Dieu annule-t-il totalement le fait que nous ayons péché ? Quand nous confessons nos péchés et recherchons le pardon de Dieu, retire-t-il immédiatement sa discipline et nous libère-t-il des conséquences de notre péché ?

Certains croient que le pardon devrait annuler toutes les conséquences du péché. Ce problème se pose inévitablement, par exemple, quand un dirigeant chrétien, tombé dans l'immoralité, fait acte de repentance et veut ensuite reprendre une position de direction dans l'Église. On peut prévoir que le dirigeant qui a chuté plaidera sa cause en faisant remarquer que Dieu lui a déjà pardonné son péché, et que ses péchés passés ne devraient pas constituer un facteur dans sa réinsertion comme dirigeant au sein de l'Église.

Toutefois, le critère biblique fondamental pour tous les anciens et les diacres dans l'Église est qu'ils doivent être « *irréprochables* » (1 Ti 3.2,10 ; Tit 1.6,7). Le terme « *irréprochables* » décrit la réputation des dirigeants et signifie qu'ils ne doivent être accusés de rien. Cela n'a rien à voir avec l'absence de péché, car personne ne pourrait alors se qualifier. Mais un homme qui est « *irréprochable* » est quelqu'un dont la vie n'est pas entachée par quelque péché évident ou par un scandale qui l'empêcherait de se tenir devant le troupeau comme exemple de piété cohérente.

Certains péchés, particulièrement les péchés sexuels scandaleux, portent un opprobre qui ne peut être effacé même si l'offense elle-même est pardonnée (Pr 6.32,33). Le pardon rétablit la personne dans une juste relation avec Dieu, mais parfois le stigmate et le scandale du péché demeurent. Dans de telles situations, un homme peut être pardonné et cependant être inapte à assumer un poste de direction spirituelle, parce que sa vie n'a pas été un modèle de piété et de vertu.

Dieu promet de faire miséricorde à ceux qui confessent et délaissent leurs péchés. Dans l'Écriture, on lit : « Celui qui cache ses transgressions ne prospère point, mais celui qui les avoue et les délaisse obtient miséricorde » (Pr 28.13).

Il n'y a cependant aucune promesse dans l'Écriture selon laquelle Dieu supprime *toutes* les conséquences de nos péchés. Nous avons déjà vu que le pardon n'efface pas nécessairement l'opprobre public relié aux péchés scandaleux. Le pardon n'écarte pas non plus nécessairement la divine discipline pour le péché.

Par exemple, quand David a péché avec Bath-Schéba, plusieurs mois se sont écoulés avant que David ne soit suffisamment humilié pour confesser son péché et chercher le pardon. L'Écriture rapporte que Bath-Schéba a vécu toute sa grossesse et a enfanté un fils avant que Nathan ne vienne confronter David à sa transgression.

Durant ces mois de désobéissance, David éprouvait de toute évidence une grande détresse émotionnelle et spirituelle à cause de son péché. À ce moment-là, il a écrit : « Tant que je me suis tu, mes os se consumaient, je gémissais toute la journée ; car nuit et jour, ta main s'appesantissait sur moi, ma vigueur n'était plus que sécheresse, comme celle de l'été » (Ps 32.3,4).

Tout cela faisait partie de la discipline de Dieu contre David. Sa paix lui fut enlevée, et le poids de sa culpabilité l'affectait même physiquement.

Sur le plan spirituel, son péché non confessé ruinait la douceur de sa relation avec Dieu. La communion était entravée du côté de David. Le problème n'était pas que Dieu refusait d'avoir une communion avec David ; c'est plutôt le péché de David qui l'empêchait de rechercher Dieu comme auparavant, quand sa conscience était pure. À propos de cet épisode précis de son péché, David a écrit : « mon

péché est constamment devant moi » (Ps 51.5). Le péché obscurcissait la vision que David avait de Dieu et l'empêchait complètement d'accéder à l'immense joie de la communion dont il avait toujours bénéficié avec le Seigneur. Comparez le commentaire de David dans le psaume 51 avec la confession qu'il a faite après qu'il fut pur devant Dieu : « J'ai constamment l'Éternel sous mes yeux [...]. Aussi mon cœur est dans la joie, mon esprit dans l'allégresse » (Ps 16.8,9). Mais tant que le péché de David demeurait non confessé, c'était le péché qui était devant lui, obscurcissant sa vision de Dieu.

Ce que David avait fait « déplut » à Dieu (2 S 11.27), mais c'est lui qui a vu au rétablissement de David.

L'histoire est bien connue. Le prophète Nathan a confronté David à son péché. Il l'a fait plutôt subtilement, en racontant au roi rebelle une parabole dont la morale décrit précisément la sorte de mal que David avait commis (2 S 12.1-4). Ne se reconnaissant pas dans la parabole, David prononça une sentence de mort pour quiconque était coupable d'un tel crime.

« Tu es cet homme-là ! » fut la réponse glaciale de Nathan (v. 7). Et Nathan poursuivit en prophétisant sur la discipline de Dieu envers David :

Ainsi parle l'Éternel, le Dieu d'Israël : Je t'ai oint pour roi sur Israël, et je t'ai délivré de la maison Saül ; je t'ai mis en possession de la maison de ton maître, j'ai placé dans ton sein les femmes de ton maître, et je t'ai donné la maison d'Israël et de Juda. Et si cela avait été peu, j'y aurais encore ajouté. Pourquoi donc as-tu méprisé la parole de l'Éternel, en faisant ce qui est mal à ses yeux ? Tu as frappé de l'épée Urie, le Héthien ; tu as pris sa femme pour en faire ta femme, et lui, tu l'as tué par l'épée des fils d'Ammon. Maintenant, l'épée ne s'éloignera jamais de ta maison, parce que tu m'as méprisé, et parce que tu as pris la femme d'Urie, le Héthien, pour en faire ta femme. Ainsi parle l'Éternel : Voici je vais faire sortir de ta maison le malheur contre toi, et je vais prendre sous tes yeux tes propres femmes pour les donner à un autre, qui couchera avec elles à la vue de ce soleil. Car tu as

agi en secret ; et moi, je ferai cela en présence de tout Israël et à la face du soleil.

– v. 7-12

La réponse immédiate de David fut la confession, suivie d'une repentance sincère. Le psaume 51 est le compte rendu de cette repentance.

Toutefois, le Seigneur n'a pas retiré sa discipline en réponse à la confession de David. Dieu a suspendu la sentence de mort que David lui-même avait involontairement décrétée, mais il n'a pas annulé complètement son châtiment :

Nathan dit à David : L'Éternel pardonne ton péché, tu ne mourras point. Mais, parce que tu as fait blasphémer les ennemis de l'Éternel, en commettant cette action, le fils qui t'est né mourra.

– v. 13,14

Voilà un parfait exemple de la manière dont la justification efface la condamnation éternelle du péché, mais pas nécessairement ses conséquences temporelles. Dieu a pardonné les péchés de David, mais il n'en a pas effacé les conséquences, même si Dieu lui a imposé quelques-unes de ces conséquences en guise de discipline punitive.

En fait, David a porté les conséquences de ce péché le reste de sa vie. À compter de ce moment, sa vie n'a été qu'une succession de tragédies. Comme Nathan l'avait prédit, les femmes de David furent souillées en plein jour par quelqu'un de sa propre maison, son fils Absalom (2 S 16.22). Les paroles que Nathan a adressées à David montrent clairement que Dieu a permis cela comme conséquence du péché de David et en guise de châtiment. Dieu aurait-il pu, dans sa souveraineté, mettre un terme à toutes les conséquences du péché de David ? Oui. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait, surtout après la repentance de David ? L'Écriture ne répond pas totalement à cette question, mais elle y fait allusion lorsque Dieu dit à David que la discipline s'exercerait, « parce [qu'il a] fait blasphémer les ennemis de l'Éternel, en commettant cette action » (2 S 12.14). Si Dieu avait permis que David

ne subisse aucune conséquence pour son action, les ennemis de Dieu auraient eu l'occasion de le déshonorer.

De plus, le châtement faisait partie de l'alliance de Dieu avec David et attestait l'amour que Dieu avait pour lui. Dieu a promis : « Je serai pour lui un père, et il sera pour moi un fils. S'il fait le mal, je le châtierai avec la verge des hommes et avec les coups des enfants des hommes » (2 S 7.14).

Dieu avait conclu une alliance éternelle avec David et sa maison. Et au cœur de cette alliance, il y avait une immense promesse de miséricorde divine à l'intention de David. Mais, avec la miséricorde, il y avait aussi le châtement divin lorsque David péchait. Le même principe s'applique à tous les élus : « Car le Seigneur châtie celui qu'il aime, et il frappe de la verge tous ceux qu'il reconnaît pour ses fils » (Hé 12.6 ; voir aussi Pr 3.12).

Sa discipline d'amour, loin d'être la preuve que Dieu n'a pas *vraiment* pardonné nos péchés, est la preuve qu'il ne nous a pas rejetés, « car, quel est le fils qu'un père ne châtie pas ? Mais si vous êtes exempts du châtement auquel tous ont part, vous êtes donc des enfants illégitimes, et non des fils » (Hé 12.7,8).

QU'ENTEND-ON PAR CONFESSER NOS PÉCHÉS ?

Le but d'une véritable confession n'est pas d'éviter les conséquences terrestres de notre péché. Lisez la prière de repentance de David dans le psaume 51 et remarquez ce qui suit : la confession de David porte entièrement sur la *culpabilité* liée au péché, non sur ses conséquences. Quand il a fait la prière qui est rapportée dans ce psaume, David savait déjà qu'il subirait de terribles conséquences pour son péché. Ses propres enfants le déshonoreraient. Ses épouses lui seraient enlevées et amenées à commettre l'adultère en plein jour. L'enfant qu'il avait conçu dans l'adultère avec Bath-Schéba mourrait, lui causant un chagrin presque insupportable. Dieu lui avait déjà dit par la bouche de Nathan que toutes ces choses se produiraient à coup sûr. David savait qu'elles arriveraient au moment où il a écrit le psaume 51.

Pourtant, cette grande prière de repentance ne comporte aucune mention des conséquences du péché. David ne se plaint pas de la sévérité de la discipline de Dieu. Dans ce psaume, son sentiment d'intense indignation ne se rapporte qu'à son péché. C'est parce que c'est le *péché* et non le *châtiment* qui troublait le plus David. Il a écrit :

Car je reconnais mes transgressions, et mon péché est constamment devant moi. J'ai péché contre toi seul, et j'ai fait ce qui est mal à tes yeux, en sorte que tu seras juste dans ta sentence, sans reproche dans ton jugement.

– Ps 51.5,6

David disait à Dieu qu'il considérait sa discipline totalement juste. Que nul ne mette en doute la justice de Dieu pour la façon dont il a traité David. David lui-même a admis tout simplement qu'il était coupable et qu'il méritait toute conséquence que le Seigneur jugerait bon de lui infliger.

Voilà exactement ce que veut dire confesser nos péchés. Dans 1 Jean 1.9, le mot traduit « confesser » vient du verbe grec *homologeō*, qui signifie littéralement « dire la même chose ». Confesser nos péchés, c'est en dire la même chose que Dieu. Confesser nos péchés veut donc dire reconnaître que la perspective de Dieu concernant nos transgressions est exacte.

Une fois, j'ai entendu un enseignant de la Bible prétendre que tout ce que Dieu exige pour le pardon, c'est que nous nommions simplement nos péchés – que nous les citions – et il pardonne. Un autre prédicateur prétendait que tout ce qui est nécessaire, c'est d'être conscient de nos péchés. Ce n'est pas ce que ce verset enseigne. La confession, ce n'est pas non plus simplement *admettre* nos péchés. Car, nous pouvons admettre nos péchés sans être véritablement en accord avec la perspective de Dieu. Reconnaître la culpabilité n'est pas le sens réel véhiculé par le mot *homologeō*. Confesser notre péché signifie plutôt, dans son sens le plus exact, le mépriser, en être peiné et le juger. Voilà ce que signifie dire la même chose que Dieu concernant notre péché.

Devons-nous conserver une liste de nos péchés et les confesser un à un pour obtenir la purification ? Ce n'est pas ce que ce passage suggère. Être d'accord avec Dieu en ce qui concerne notre péché est une attitude permanente, non quelque chose que nous faisons machinalement avec une liste de péchés. Encore une fois, le temps du verbe dans 1 Jean 1.9 indique une confession continue. L'apôtre Jean ne demande pas qu'il y ait un rapport d'un pour un entre les péchés et les confessions, mais plutôt un accord permanent et perpétuel avec Dieu au sujet de notre péché. Et quand nous nous trouvons, comme David, asservis à un péché particulier, la repentance et la confession sont les seuls moyens de rétablir la joie et l'harmonie dans notre communion avec Dieu.

À QUI DEVONS-NOUS NOUS CONFESSER ?

La confession dont il est question dans 1 Jean 1.9 n'est pas une confession à un prêtre terrestre. Le catholicisme romain est bien connu pour prendre ce verset, le joindre à Jacques 5.16 (« Confessez donc vos péchés les uns aux autres ») et utiliser ces versets comme justification du confessionnal sacerdotal.

Bien des gens vivent dans la crainte de mourir avec des péchés non confessés et de finir en enfer s'ils ne récitent pas régulièrement un inventaire de leurs péchés et ne cherchent pas l'absolution d'un prêtre. En réalité, cela fait de la confession des péchés une œuvre méritoire, comme si le fait de se confesser, allié à des pénitences, pouvait contribuer de quelque manière à l'expiation nécessaire pour effacer les péchés. Tout cela est contraire à l'Écriture et certainement à 1 Jean 1.9. Ce passage n'a rien à voir avec le confessionnal et les grains de chapelet.

Là encore, le temps du verbe est important. Rappelez-vous que l'expression « Si nous confessons nos péchés » désigne une attitude permanente, pas une routine sacramentelle. C'est en essence la description que donne l'apôtre Jean de tout véritable chrétien, celui qui dit continuellement la même chose que Dieu quant à son péché. Jean décrit une caractéristique du vrai croyant, ; il n'est pas en train de créer un sacrement de pénitence.

En réalité, il n'y a rien du tout dans ce contexte concernant la confession à quelqu'un d'autre. La confession que l'apôtre a à l'esprit est totalement dirigée vers Dieu.

Y a-t-il des occasions où les chrétiens devraient confesser leurs péchés à d'autres chrétiens ? Nous savons que la confession à Dieu est *toujours* appropriée. La confession à un autre chrétien est-elle jamais nécessaire ? Oui. Il y a au moins deux situations qui justifient ce genre de confession.

L'une est quand nous recherchons l'aide de chrétiens plus forts et plus mûrs qui peuvent nous aider à porter un fardeau, nous demander des comptes, prier pour nous ou encore, nous aider à vaincre de mauvaises habitudes et les circonstances difficiles du péché (Ga 6.2). Voilà le genre de confession que Jacques présente : « Confessez donc vos péchés les uns aux autres, et priez les uns pour les autres, afin que vous soyez guéris. La prière agissante du juste a une grande efficacité » (Ja 5.16).

L'autre situation, où la confession à quelqu'un d'autre est appropriée, c'est quand nous confessons une offense à la personne contre qui nous avons péché, afin de rechercher son pardon. Cela fait partie du processus de réconciliation nécessaire quand nous avons offensé directement quelqu'un (Mt 5.24). Cela ne veut pas dire que nous soyons obligés de nous confesser à quelqu'un chaque fois que nous avons une mauvaise pensée à son sujet. Mais quand nos péchés ont causé une blessure réelle à quelqu'un d'autre, la confession à la partie offensée est un aspect approprié, de même que nécessaire, de la réconciliation.

Pendant, ce dont il est question dans 1 Jean 1.9, c'est de la confession à Dieu, qui devrait caractériser tout chrétien.

NOS PÉCHÉS RESTENT-ILS IMPARDONNÉS SI NOUS NE LES CONFESSONS PAS ?

Un auteur, dont j'ai lu les travaux il y a plusieurs années, préconisait la « liste de contrôle ». Il croyait que les chrétiens devaient inventorier leurs péchés et les confesser un à un. Selon lui, Dieu ne pardonne que les péchés que nous confessons nommément. Tous les

péchés commis par ignorance, et les péchés oubliés ou encore non confessés demeurent non pardonnés jusqu'au jugement de Christ. À la *bema*, disait-il, Christ s'occupera de ces péchés non confessés et nous punira en conséquence (même s'il croyait que l'œuvre de Christ à la croix nous garantissait que notre punition, pour ces péchés non confessés, n'inclurait pas l'enfer).

Cet homme était protestant, mais son point de vue est très semblable à la notion catholique du purgatoire. C'est pour le moins une erreur aussi sérieuse que l'enseignement de ceux qui disent que les chrétiens ne devraient jamais confesser leurs péchés, parce que si l'expiation de Christ ne procure pas le pardon judiciaire pour *tous* nos péchés, alors les chrétiens devront expier (du moins partiellement) quelques-uns de leurs péchés. Pareille doctrine est un refus implicite d'admettre la suffisance de l'expiation de Christ.

Je le répète, les croyants possèdent *déjà* le pardon judiciaire le plus complet. L'apôtre Jean a écrit plus loin dans la même épître : « Je vous écris, petits enfants, parce que vos péchés vous sont pardonnés à cause de son nom » (1 Jn 2.12). Il a utilisé le temps passé pour mettre en évidence le fait que la question de notre pardon éternel est définitivement réglée. La menace de condamnation pour nos péchés n'est plus (Ro 8.1).

Encore une fois, 1 Jean 1.9 parle tout simplement d'une attitude qui caractérise *tout* chrétien véritable : c'est celui qui a l'habitude de dire la même chose que Dieu au sujet de ses péchés. Quand il cache ses péchés comme l'a fait David, il ne prospère pas. Il perd sa joie, récolte le mécontentement de Dieu et subit le châtement divin.

Mais quand il confesse ses péchés et s'en détourne, il a l'assurance de la compassion divine (Pr 28.13). Dieu, qui discipline les saints qui pèchent à cause de son amour pour eux, prend plaisir à répandre sur les cœurs brisés et repentants sa miséricorde et sa compassion.

QUATRE



METS-LE SUR MON COMPTE

*Reçois-le comme moi-même. Et s'il t'a fait quelque tort,
ou s'il te doit quelque chose, mets-le sur mon compte.*

– Philémon 17,18

Partout l'Écriture enseigne que ceux à qui on a beaucoup pardonné doivent aussi pardonner (Mt 18.23-35 ; Ép 4.32 ; Col 3.13). Ainsi, les chrétiens doivent manifester un esprit de pardon.

On qualifie parfois le pardon de Dieu pour les pécheurs de pardon *vertical* et celui des pécheurs envers les autres de pardon *horizontal*. Dans les chapitres qui suivent, nous examinerons plusieurs passages de l'Écriture qui traitent du pardon horizontal, et nous chercherons à découvrir comment nous devons nous pardonner les uns les autres.

Nous commencerons par jeter un coup d'œil à l'un des livres les plus courts du Nouveau Testament. L'épître à Philémon est aussi la plus concise et la plus personnelle de toutes les lettres inspirées que Paul ait écrites. Même si le mot *pardon* n'apparaît pas dans le livre, il en constitue tout le sujet. C'est une superbe étude de cas sur la manière dont le pardon devrait se pratiquer dans la vie de chaque croyant. Elle illustre également de manière très réaliste la façon dont la grâce restaure une amitié brisée et rétablit l'offenseur.

LA DISTRIBUTION DES RÔLES

L'histoire à l'origine de cette petite épître est touchante : une remarquable providence a réuni trois hommes : un esclave en fuite, le propriétaire de l'esclave, qui a été offensé, et un apôtre consacré. Ces hommes étaient très différents les uns des autres à l'exception d'une chose : ils croyaient tous en Jésus-Christ et faisaient donc partie du même corps (1 Co 12.12-14).

Mais avant de devenir chrétien, Onésime (l'esclave) s'était sauvé de chez son maître et avait fui à Rome. Rome était un refuge pour les esclaves qui pouvaient facilement se mêler à la population nombreuse et ainsi éviter d'être découverts.

À Rome, on ignore comment, Onésime a rencontré l'apôtre Paul qui était en résidence surveillée en attendant d'être jugé sur de fausses accusations de sédition. L'Écriture ne mentionne pas les détails de leur rencontre, mais il est évident qu'Onésime est devenu chrétien grâce au ministère de Paul (Phm 10).

Philémon était propriétaire d'Onésime, l'esclave qui lui avait fait du tort. Lui aussi était venu à la foi en Christ par le ministère de Paul, probablement quelques années auparavant, pendant le séjour de Paul à Éphèse (Ac 18-20 ; voir aussi 19.26). Philémon était propriétaire de la maison où se réunissait l'Église de Colosses (Phm 2 ; voir aussi Col 4.17). Il semble avoir été un homme influent et prospère, à l'opposé d'Onésime. Néanmoins, c'était un chrétien consacré, que l'apôtre Paul appelait « bien-aimé » et « compagnon d'œuvre » (Phm 1).

Onésime aussi était devenu un ami précieux et un compagnon d'œuvre de l'apôtre Paul, et avait lui-même pris soin de Paul durant son emprisonnement à Rome, alors que plusieurs autres chrétiens craignaient de s'associer à Paul en raison de l'opprobre et du danger de persécution (voir 2 Ti 1.8 ; 4.10-16).

L'INTRIGUE

Paul et Onésime étaient probablement tous deux peu enthousiastes à l'idée du retour de ce dernier auprès de son maître. Paul a

même écrit qu'envoyer Onésime était comme envoyer « une partie de [lui-même] » (Phm 12). Mais Onésime devait rechercher le pardon de son maître pour le mal qu'il lui avait fait.

Selon la loi romaine, Onésime était coupable de crimes graves. En s'enfuyant, il avait escroqué son maître, un crime équivalent à un vol. Il se peut bien qu'il ait également volé de l'argent, car Paul offrait de rembourser Philémon de tout ce que l'esclave lui devait (v. 18). Être un esclave en fuite constituait un grave délit à Rome. Si Onésime avait été pris par les chasseurs d'esclaves, il aurait pu être emprisonné, vendu contre rançon ou même tué.

C'est peut-être pour cette même raison que Paul a attendu pour renvoyer Onésime à Philémon jusqu'à ce que quelqu'un puisse l'escorter. Et, cette occasion s'est présentée quand ce fut le temps d'envoyer Tychique à Éphèse et à Colosses avec les épîtres que Paul avait écrites pour les Églises de ces villes. L'épître de Paul aux Colossiens présente Onésime à cette Église, qui serait désormais son Église locale. Paul appelle Onésime « le frère fidèle et bien-aimé » (Col 4.9).

La présence de Tychique assurait une certaine mesure de sécurité à Onésime durant le voyage de retour à Colosses ; mais d'une perspective humaine, le retour à la maison de Philémon comportait un grand risque pour Onésime. Selon la loi romaine, Philémon avait tout pouvoir pour punir un esclave en fuite comme bon lui semblait. De nombreux esclaves romains étaient torturés et mis à mort pour des offenses beaucoup moins graves. Habituellement, on marquait les esclaves fugitifs d'un F (pour le mot latin *fugitivus*) sur le front, afin qu'ils ne puissent plus se cacher, s'ils s'enfuyaient de nouveau. L'esclave fugitif recevait tout au moins une sévère correction. (Au siècle qui a précédé l'époque de Paul, on avait réprimé une importante révolte d'esclaves dirigée par Spartacus, et depuis, la loi Romaine était particulièrement sévère pour les esclaves qui se rebellaient contre leurs maîtres.) Cependant, Onésime est retourné de son plein gré et apparemment sans hésitation chez son maître. Cela montre l'authenticité de sa foi.

L'ARRIÈRE-PLAN

L'esclavage était une pratique universelle à l'apogée de l'Empire romain, et les problèmes qui y étaient reliés sont intimement liés au contenu de cette épître. Alors il est peut-être opportun de présenter le point de vue biblique sur l'esclavage.

En premier lieu, l'esclavage admis dans l'Écriture est un esclavage contractuel, ce qui veut dire que l'esclave entrait dans cet état par contrat avec un propriétaire, généralement pour une période de temps déterminée (voir Ex 21.2-6). À la base, il n'y avait rien d'injuste ni d'oppressif dans une telle relation. En fait, la relation maître à esclave devait plutôt fonctionner comme les relations actuelles d'employeur à employés, dans lesquelles on passe des contrats. Quand l'Écriture enseigne aux esclaves d'obéir à leurs maîtres, c'est comme dire aux employés de se soumettre à leurs patrons.

Certains aspects de l'esclavage romain *pouvaient* en fait être bénéfiques pour l'esclave. Plusieurs esclaves étaient mieux vêtus, mangeaient mieux et vivaient mieux que les hommes libres mais pauvres. Les esclaves pouvaient être médecins, enseignants, artisans, musiciens ou comptables. Plusieurs esclaves, qui avaient appris de tels métiers, pouvaient finalement acheter leur liberté. Certains possédaient même une propriété. Les propriétaires qui étaient sages se servaient de ces bonnes raisons pour motiver leurs serviteurs. Certains esclaves avaient avec leurs propriétaires des liens presque aussi étroits que ceux qu'on retrouve au sein d'une famille. Souvent les propriétaires accordaient, par testament, la liberté à leurs esclaves bien-aimés.

Mais *la plupart du temps*, l'esclavage romain n'était pas si bienveillant. L'esclavage, dans tout l'empire, était constamment entouré d'abus et de pratiques violentes qui étaient fondamentalement immorales. Plusieurs esclaves romains étaient acquis et retenus par la force, plutôt que par contrat légal. L'esclavage à Rome a dégénéré au point qu'on considérait les esclaves comme une simple propriété. Dans les pires situations, on privait les esclaves romains du droit de se marier et on les élevait comme des animaux. Il n'était pas rare d'entendre que des esclaves avaient été tués sur un simple caprice de leur maître. Il n'y a point de justification morale pour quiconque exerce un tel droit absolu de vie et de mort sur un de ses semblables.

Pourquoi la Bible ne déclare-t-elle pas expressément que l'esclavage est immoral ? Parce qu'en premier lieu, c'est *l'abus* de l'esclavage, et non la servitude en soi, qui était mauvais. Il n'y a rien de fondamentalement immoral ou d'injuste dans le fait qu'un homme en serve un autre. L'esclavage à contrat, exercé sans les abus qui caractérisaient souvent l'esclavage romain, n'était pas plus immoral que la relation moderne entre un propriétaire d'entreprise et un employé sous contrat.

De plus, tous les abus de l'esclavage *sont* condamnés dans l'Écriture, soit directement ou selon des principes clairs. Par exemple, le rapt sur lequel reposait le commerce d'esclaves de l'Amérique des siècles passés (et la majeure partie de celui de Rome) est formellement condamné dans l'Écriture (Ex 21.16). L'inhumanité et l'injustice souvent perpétrées par un mauvais maître sont également dénoncées tout au long de l'Écriture (voir Lé 19.15 ; És 10.1,2 ; Am 5.11-14).

Il aurait été mal pour l'Église primitive de se détourner de son appel dans le but de mener une campagne de réforme sociale, pour les droits civils ou l'abolition de l'esclavage. Aujourd'hui, il est tout aussi déplacé pour l'Église de flirter avec de telles causes. Quand la réforme sociale devient le seul objectif, le message de l'Évangile est inévitablement obscurci par l'agenda des droits de l'homme et l'œuvre de l'Église est ainsi compromise.

L'Église primitive a plutôt ébranlé le système abusif de l'esclavage romain en atteignant à la fois les esclaves et leurs propriétaires avec l'Évangile. Ce qui est arrivé entre Onésime et Philémon est simplement un exemple de la manière dont la relation maître-esclave a été transformée à travers l'Empire à mesure qu'on répandait l'Évangile. En exhortant Philémon à recevoir Onésime comme un « frère » (Phm 16), Paul définissait le genre de relation qui devait exister entre un maître et un esclave chrétiens, de manière à ce qu'il n'y ait plus d'abus.

LA LETTRE

L'épître de Paul à Philémon fut sans doute scellée et donnée à Tychique pour qu'il l'emporte dans son voyage, avec les épîtres aux

Éphésiens et aux Colossiens. La lettre est une douce invitation pour rappeler à Philémon son devoir de pardonner, et un appel à faire preuve d'une extrême miséricorde envers Onésime. Elle atteste, plus clairement que toute autre chose dans le Nouveau Testament, la magnanimité de cœur de Paul ainsi que son amour de la miséricorde.

Il est évident que Paul pensait au pardon quand il a écrit ces trois lettres remises à Tychique. L'épître aux Éphésiens inclut ceci : « Soyez bons les uns envers les autres, compatissants, vous pardonnant réciproquement, comme Dieu vous a pardonné en Christ » (Ép 4.32). Et l'épître aux Colossiens développe la même idée : « Ainsi donc, comme des élus de Dieu, saints et bien-aimés, revêtez-vous de sentiments de compassion, de bonté, d'humilité, de douceur, de patience. Supportez-vous les uns les autres, et, si l'un a sujet de se plaindre de l'autre, pardonnez-vous réciproquement. De même que Christ vous a pardonné, pardonnez-vous aussi » (Col 3.12,13).

Ces versets résument exactement le message que Paul voulait donner à Philémon en particulier. Ayant développé une vive affection pour Onésime, il lui tardait de le voir se réconcilier avec Philémon, dont il chérissait également l'amitié et le soutien.

Parmi les écrits pauliniens, l'épître à Philémon est unique à plusieurs titres. Premièrement, c'est la seule lettre inspirée écrite à quelqu'un qui n'était pas pasteur, et c'est la seule parmi les écrits inspirés de Paul qui traite de questions purement personnelles. Elle n'a, en effet, pas été donnée dans le but d'instruire l'Église en général, même si en réalité elle instruit tous les chrétiens sur l'importance du pardon. Et le fait qu'elle ait finalement été incluse dans le canon signifie qu'elle a été distribuée aux Églises pour l'édification de tous. Mais cela peut avoir été le choix de Philémon. Paul n'adresse sa lettre qu'à lui-même et à sa maison.

Deuxièmement, et ce qui est plus remarquable encore, c'est la seule des épîtres où Paul minimise son autorité apostolique au lieu de l'affirmer, et il le fait pour une très bonne raison. Son but est d'amener Philémon à pardonner de lui-même, pas de le contraindre à pardonner en usant de son autorité, « afin que [*le*] bienfait [*de Philémon*] ne soit pas comme forcé, mais qu'il soit volontaire » (v. 14).

La lettre était *délibérément* un appel plutôt qu'un ordre, comme Paul le dit à son ami : « C'est pourquoi, bien que j'aie en Christ toute

liberté de te prescrire ce qui est convenable, c'est de préférence au nom de l'amour que je t'adresse une prière » (v. 8,9). Refusant consciemment d'affirmer son autorité sur Philémon, Paul fait plutôt appel à leur amour mutuel (v. 9), au partenariat spirituel de Philémon avec lui (v. 17) et à la grande dette personnelle de Philémon envers lui, qui l'a amené à Christ (v. 19).

La lettre n'est pas seulement adressée à Philémon, mais aussi à Apphia (qui devait être son épouse) et à Archippe (sans doute leur fils ; voir Col 4.17). Paul appelait donc toute la famille à montrer l'exemple du pardon à l'Église qui se réunissait dans leur maison (v. 2).

L'APPEL

Il semble que Paul connaissait bien Philémon. L'apôtre avait été choisi par Dieu comme instrument pour amener Philémon à Christ. Les deux étaient des amis de longue date et avaient exercé un ministère conjoint. Ils avaient d'autres amis intimes en commun. Par exemple, Épaphras, ancien pasteur de Philémon à l'Église de Colosses, était maintenant avec Paul à Rome (v. 23). Paul faisait énormément confiance au caractère de Philémon, et c'est la raison pour laquelle il lançait un appel si doux à son ami plutôt que de simplement lui donner un ordre avec le poids de son autorité apostolique.

La réputation de Philémon comme chrétien pieux et charitable était apparemment largement répandue. Elle avait atteint Rome, car Paul écrit : « parce que je suis informé de la foi que tu as au Seigneur Jésus et de ton amour pour tous les saints » (v. 5).

Un tel amour pour les saints caractérise tous les vrais chrétiens. L'apôtre Jean a écrit : « Nous savons que nous sommes passés de la mort à la vie, parce que nous aimons les frères » (1 Jn 3.14). L'amour mutuel des chrétiens est le résultat naturel et attendu de la connaissance de Dieu : « Bien-aimés, aimons-nous les uns les autres ; car l'amour est de Dieu, et quiconque aime est né de Dieu et connaît Dieu. Celui qui n'aime pas n'a pas connu Dieu, car Dieu est amour » (1 Jn 4.7,8). Autrement dit, une certaine mesure d'amour pour les frères est présente dans chaque croyant.

Mais l'amour de Philémon était extraordinaire. Il était renommé pour son grand amour pour les frères. Même Paul tirait réconfort et encouragement de ce qu'il avait entendu concernant l'affection de Philémon pour les saints. Il a écrit : « J'ai, en effet, éprouvé beaucoup de joie et de consolation au sujet de ton amour ; car par toi, frère, le cœur des saints a été tranquilisé » (Phm 7)

En d'autres mots, Philémon était renommé pour la manifestation de son amour envers les saints. Son hospitalité et son amour pour le peuple de Dieu étaient les traits prédominants de son caractère, et chacun pouvait le voir. Non seulement avait-il ouvert sa maison à l'Église de Colosses, mais il s'était aussi particulièrement consacré à la tâche de tranquiliser les cœurs de ses compagnons dans la foi (v. 7).

Le mot grec traduit « tranquilisé » dans le verset 7 est *anapauo*, un terme militaire employé pour décrire une armée qui se repose après une longue marche. Le ministère de Philémon parmi les saints avait un effet rajeunissant et revigorant au sein de l'Église primitive, durement éprouvée et souvent persécutée.

Rien dans les écrits bibliques ne suggère que Philémon était un ancien ou un enseignant dans l'Église. Il semble avoir été un laïc avec un ministère de soutien, d'hospitalité et d'encouragement. Mais le débordement de l'amour de son cœur était légendaire.

Ces vertus étaient la base même de l'appel de Paul en faveur d'Onésime. Même si Onésime avait quitté la maison de Philémon comme esclave fugitif, il y retournait comme frère en Christ. La relation maître-esclave devait donc être supplantée par une toute nouvelle relation. Onésime et Philémon étaient devenus des frères spirituels, et Paul savait que Philémon reconnaîtrait l'obligation que cela lui imposait, car en Christ, « il n'y a plus ni esclave ni libre [...] ; car tous vous êtes un en Jésus-Christ » (Ga 3.28).

Voici le cœur de l'appel de Paul à Philémon :

C'est pourquoi, bien que j'aie en Christ toute liberté de te prescrire ce qui est convenable, c'est de préférence au nom de l'amour que je t'adresse une prière, étant ce que je suis, Paul, un vieillard, et de plus maintenant prisonnier de Jésus-Christ. Je te prie pour mon enfant, que j'ai

engendré dans les chaînes, Onésime, qui autrefois t'a été inutile, mais qui maintenant est utile, et à toi et à moi. Je te le renvoie, lui, une partie de moi-même. J'aurais désiré le retenir auprès de moi, pour qu'il me serve à ta place, pendant que je suis dans les chaînes pour l'Évangile. Toutefois je n'ai rien voulu faire sans ton avis, afin que ton bienfait ne soit pas comme forcé, mais qu'il soit volontaire. Peut-être a-t-il été séparé de toi pour un temps, afin que tu le retrouves pour l'éternité, non plus comme un esclave, mais comme supérieur à un esclave, comme un frère bien-aimé, de moi particulièrement, et de toi à plus forte raison, soit dans la chair, soit dans le Seigneur.

– v. 8-16

L'appel que Paul adresse à Philémon contraste radicalement avec l'approche qu'il utilise dans ses autres épîtres. Il ne fait pas appel ici à des principes doctrinaux ou à la loi divine, mais à l'amour personnel de Philémon envers les frères (v. 9). Puisque Onésime était devenu un frère en Christ, Paul savait que Philémon serait naturellement enclin à lui manifester de l'amour.

Paul a utilisé une approche semblable avec les Corinthiens quand il a cherché à encourager leur libéralité. Il a demandé à chacun de donner avec un cœur résolu : « Que chacun donne comme il l'a résolu en son cœur, sans tristesse ni contrainte ; car Dieu aime celui qui donne avec joie » (2 Co 9.7). Un appel coercitif au devoir aurait sans doute été efficace, mais la récompense pour avoir de bon cœur choisi d'obéir est tellement plus riche que Paul ne voulait pas les priver de cette récompense. De même, avec Philémon, Paul était si convaincu du désir de bien faire de son ami, qu'il n'a pas cru utile d'utiliser la manière forte.

Philémon avait-il l'obligation de pardonner ? Oui. Refuser le pardon à Onésime aurait été une désobéissance à l'enseignement clair de Christ (voir Lu 17.4 ; Mt 6.15).

Refuser le pardon est aussi une violation de la loi morale éternelle de Dieu. Jésus, expliquant le 6^e commandement (« Tu ne tueras point », Ex 20.13), a enseigné que l'interdiction de tuer du Décalogue exclut également la colère et la vengeance :

Mais moi, je vous dis que quiconque se met en colère contre son frère est passible de jugement ; que celui qui dira à son frère : Raca ! mérite d'être puni par le sanhédrin ; et que celui qui lui dira : insensé ! mérite d'être puni par le feu de la géhenne. Si donc tu présentes ton offrande devant l'autel, et que là tu te souviennes que ton frère a quelque chose contre toi, laisse là ton offrande devant l'autel, et va d'abord te réconcilier avec ton frère ; puis, viens présenter ton offrande.

– Mt 5.22-24

Ainsi, Christ ne condamne pas seulement la colère et les paroles malveillantes, mais il demande aussi à chaque croyant de rechercher la réconciliation quand il sait qu'un frère est brouillé avec lui parce qu'il l'a offensé. Cela exige un empressement à confesser notre culpabilité quand nous avons eu tort ainsi qu'un empressement à pardonner quand on nous a fait du tort. Peu importe que nous soyons l'offenseur ou l'offensé, nous devrions rechercher activement la réconciliation, et cela suppose toujours un empressement à pardonner.

De peur que quelqu'un pense que ce devoir ne s'applique qu'aux croyants, souvenez-vous du deuxième grand commandement : « Tu aimeras [...] ton prochain comme toi-même » (Lu 10.27). En réponse à la question « Et qui est mon prochain ? » Jésus a donné la parabole du bon Samaritain, plaçant ainsi dans le cercle de ceux que nous devons aimer comme nous-mêmes ceux qui sont les plus rejetés et méprisés de tous.

Aimer les autres comme soi-même inclut évidemment l'obligation de pardonner. Cela inclut le refus de garder rancune, le refus de se venger et un empressement à accorder le pardon plein et complet à tous ceux qui le demandent. Cela ne veut pas dire que nous devrions regarder dans l'autre direction quand nous voyons quelqu'un pécher (voir chap. 7). Mais dans le cas d'un frère repentant, comme l'était Onésime, il n'y a aucune raison de lui refuser le pardon. Philémon aurait péché s'il avait agi ainsi.

Considérez ceci : un péché contre nous implique toujours un plus grand péché contre Dieu. L'adultère de David avec Bath-Schéba, par exemple, était un péché contre elle. C'était un péché contre son

mari, Urie, (dont David avait organisé le meurtre). C'était un péché contre la famille d'Urie, maintenant privée d'un parent bien-aimé. C'était un péché contre la famille de David, qui a porté les conséquences de ses actes pendant des générations. Et c'était un péché contre toute la nation d'Israël, car David était son roi, celui en qui elle avait confiance, son exemple et son conducteur spirituel.

Cependant, dans le psaume 51, David, dans sa grande prière de repentance, dit : « J'ai péché contre toi seul, et j'ai fait ce qui est mal à tes yeux » (v. 6), comme si les péchés contre les autres personnes ne valaient même pas la peine d'être mentionnés. Ils paraissaient dérisoires en comparaison du péché de David contre Dieu, et il voulait s'assurer que Dieu savait qu'il l'avait compris. Ce n'était pas que David avait un cœur dur ou insensible à ses péchés contre les autres. Ces péchés-là étaient énormes, et comprenaient le meurtre d'Urie, le vol de son épouse, la pureté nationale d'Israël souillée, les mensonges proférés à presque tout le monde et une foule d'autres mauvaises actions. Mais si grands qu'aient été ses péchés contre les autres personnes, le péché contre Dieu l'était infiniment plus. Et Dieu est donc le *premier* à qui David a demandé pardon. Dieu était le seul concerné, éternellement. Si Dieu pardonnait à David, alors David pourrait rechercher le pardon des autres et chercher à réparer ses torts là où c'était possible. Mais, étant donné que l'offense contre Dieu était la plus grande, c'était la première chose qui devait être réglée.

Si chaque offense contre nous en implique une plus grande contre Dieu, et si Dieu pardonne à l'offenseur, qui sommes-nous pour *refuser* de pardonner ? Quelle qu'ait été l'offense d'Onésime contre Philémon, il avait péché encore plus gravement contre Dieu. Si Dieu lui avait déjà pardonné, Philémon n'était pas en position de refuser *son* pardon. Si Dieu pardonne la plus grande offense, c'est un péché que de refuser de pardonner la moindre. Sommes-nous plus justes, plus saints ou plus méritants que Dieu ? Représentons-nous un tribunal supérieur, avec une loi plus exigeante ? Évidemment pas. Donc, n'ayons pas l'audace de condamner celui à qui Dieu a pardonné. Ceux qui refusent de pardonner ou qui cherchent à se venger usurpent, en fait, l'autorité de Dieu.

Philémon avait également, vis-à-vis de toute l'Église de Colosses, l'obligation de pardonner à Onésime. S'il avait refusé de pardonner

au nouveau membre de cette assemblée, toute la communauté en aurait souffert. L'unité du groupe aurait été brisée et son témoignage auprès de la communauté des incroyants aurait été altéré.

Ainsi donc, après avoir considéré la question sous tous ses angles, il est clair que Philémon avait la responsabilité de pardonner à Onésime. Mais au lieu d'imposer cette obligation à son ami avec le poids de son autorité apostolique, Paul s'est doucement adressé à Philémon comme à un frère bien-aimé, sachant que la maturité de Philémon en Christ était telle qu'il pardonnerait volontiers à celui qui lui avait fait un si grand tort.

LE DÉFI

Il n'y a pas de récit historique précisant les torts qu'Onésime avait causés à Philémon. Nous savons, bien sûr, qu'il s'était enfui, et qu'il avait ainsi négligé ses obligations, manqué au service qu'on lui avait confié et peut-être même volé Philémon pour financer sa fuite (voir v. 18). Sa fuite a sans aucun doute laissé Philémon dans l'embarras.

Alors, en dépit de l'engagement personnel de Philémon envers Paul, de son amour pour les saints et de sa maturité chrétienne, il n'y avait aucune raison pour Paul de croire que Philémon aurait de la facilité à pardonner à Onésime. Le retour d'Onésime allait probablement éveiller des émotions intenses en Philémon. Philémon avait toutes les raisons d'être en colère contre Onésime et indigné par ce que l'esclave avait fait. Néanmoins, Paul avait suffisamment confiance dans le caractère de son ami pour formuler son appel comme une requête plutôt que comme un commandement.

Imaginez Philémon en train de lire cette lettre. Onésime se tenait probablement devant lui. Philémon a dû être surpris et tout d'abord pas très content de voir l'esclave qui lui avait causé tant de problèmes. Mais à mesure qu'il lisait la lettre de Paul, son cœur a dû être touché par les tournures de phrases que l'apôtre avait employées en l'écrivant.

Remarquez que l'apôtre se désigne comme : « Paul, un vieillard, et de plus maintenant prisonnier de Jésus-Christ » (v. 9). Paul devait

avoir environ 60 ans quand il a écrit cette lettre, mais il fait probablement allusion à quelque chose d'autre que son âge chronologique. Il rappelait peut-être subtilement à Philémon toutes les choses qui, au cours des ans, avaient vieilli Paul : les emprisonnements, les flagellations, les coups, les lapidations, les jeûnes, les naufrages, la soif, le froid et la chaleur ainsi que les maladies qui en découlaient (voir 2 Co 11.23-30). Son corps fragile avait été considérablement vieilli par de telles choses, et il en ressentait continuellement de la douleur. De plus, il demeurait prisonnier. Il savait que son cher frère ne voudrait pas ajouter à ses malheurs. Et ainsi, au nom d'Onésime, il rappelait subtilement à Philémon ses propres souffrances. Philémon ne pouvait sûrement pas repousser une requête venant d'un ami qui avait enduré tant de souffrances pour Christ.

L'ACTE DE PARDON

Paul présente le cas d'Onésime de manière à ce que le cœur de Philémon soit touché :

Je te prie pour mon enfant, que j'ai engendré étant dans les chaînes, Onésime, qui autrefois t'a été inutile, mais qui maintenant est utile, et à toi et à moi. Je te le renvoie, lui, une partie de moi-même. J'aurais désiré le retenir auprès de moi, pour qu'il me serve à ta place, pendant que je suis dans les chaînes pour l'Évangile. [...] Peut-être a-t-il été séparé de toi pour un temps, afin que tu le retrouves pour l'éternité, non plus comme un esclave, mais comme supérieur à un esclave, comme un frère bien-aimé, de moi particulièrement, et de toi à plus forte raison, soit dans la chair, soit dans le Seigneur. Si donc tu me tiens pour ton ami, reçois-le comme moi-même. Et s'il t'a fait quelque tort, ou s'il te doit quelque chose, mets-le sur mon compte.

Cette requête à Philémon souligne trois aspects cruciaux du pardon.

La réception

« Reçois-le » (v. 17). Paul implore Philémon d'ouvrir son cœur et sa maison à Onésime, et de le reprendre. Il se pourrait bien que Philémon ait eu quelque réticence naturelle à faire cela, car, après tout, Onésime lui avait fait du tort une première fois. Pourquoi devrait-il donner une autre chance à l'esclave désobéissant ? La plupart des maîtres d'esclaves auraient simplement marqué le front de l'esclave fugitif, et l'auraient ensuite vendu ou rétrogradé au plus bas niveau de responsabilité.

C'est donc pour cela que Paul donne à Philémon plusieurs motifs de voir Onésime sous un nouveau jour.

Premièrement, il était *repentant*. Quand Paul a écrit : « mon enfant, que j'ai engendré dans les chaînes » (v. 10), il parlait de la nouvelle naissance spirituelle d'Onésime. Paul disait qu'il avait personnellement amené Onésime à Christ. Onésime était l'enfant légitime de Paul dans la foi comme l'était Philémon lui-même (v. 19). Paul voulait que Philémon sache qu'il était certain que l'esclave était bien converti.

Le fait même qu'Onésime soit retourné vers Philémon avec la lettre de Paul attestait la réalité de sa repentance. Sa présence devant Philémon équivalait à dire qu'il était prêt à accepter la punition que Philémon estimerait appropriée. Il est significatif qu'Onésime ne soit pas resté à Rome pour se cacher derrière l'autorité apostolique de Paul, tandis que Tychique emportait la lettre à Colosses en son nom. Au lieu de cela, Onésime, sans doute avec l'encouragement de Paul, est retourné se présenter devant l'homme à qui il avait causé du tort pour rechercher en personne son pardon. Il était prêt à accepter les conséquences de ses mauvaises actions, et cela voulait dire qu'il supporterait la punition que Philémon jugerait équitable. Tout cela était certainement « du fruit digne de la repentance » (voir Mt 3.8).

Deuxièmement, Onésime était *transformé*. « Si quelqu'un est en Christ, il est une nouvelle création. Les choses anciennes sont passées ;

voici, toutes choses sont devenues nouvelles » (2 Co 5.17). Onésime, autrefois rebelle et inutile, était maintenant « utile » (v. 11). C'est là une allusion au nom de l'esclave (un nom commun donné aux esclaves), qui signifie « utile ». Paul assurait à Philémon que la transformation d'Onésime était authentique. Toute sa vie avait été changée par Christ. L'inutile était maintenant un frère précieux, certainement utile à Paul, et potentiellement utile à Philémon.

Troisièmement, Onésime avait *prouvé sa fidélité*. Il avait passé assez de temps avec Paul à Rome pour démontrer sa fidélité à Christ. La confiance de Paul envers Onésime et son amour pour l'esclave converti étaient fermement établis. Onésime avait bien servi Paul et s'était ainsi montré disposé à partager le mépris de Christ. D'autres associés de Paul, plus expérimentés, s'étaient détournés de lui lorsqu'ils n'avaient pu supporter les rigueurs de la persécution (2 Ti 4.10). Mais Onésime, même en tant que nouveau croyant, s'était mis au service de Paul.

Il y a de l'ironie dans tout cela. Ayant fui comme un coupable son service auprès de Philémon, Onésime, par grâce divine, est devenu serviteur de Jésus-Christ. Le service même qu'il avait refusé à Philémon, il le consacrait maintenant de son plein gré à l'apôtre Paul. Et cela est survenu à un moment critique : quand l'apôtre était dans un état d'extrême besoin. En fait, Onésime était devenu si utile à l'apôtre emprisonné, que Paul a dit que de le retourner à Philémon équivalait à envoyer une partie de lui-même (v. 12). S'il en avait été capable, Paul aurait gardé Onésime à Rome, à ses côtés. Mais il savait qu'Onésime devait s'en retourner et rétablir avec son maître la relation brisée.

Paul savait également que Philémon lui-même serait allé à Rome si cela avait été possible, pour prendre soin de lui. Aussi, assurait-il à Philémon qu'il considérait le service d'Onésime comme du service fait à sa place (v. 13). Mais ne voulant pas présumer davantage de la bienveillance de son cher ami, Paul écrit qu'il était temps de renvoyer Onésime. La relation entre ces deux chers frères avait besoin d'être rétablie. Paul fait donc appel à un ami en faveur d'un autre : « reçois-le » (v. 17).

Le rétablissement

Paul suggère que tous ces événements étaient orchestrés, pour une bonne raison, par la divine providence : « Peut-être a-t-il été séparé de toi pour un temps, afin que tu le retrouves pour l'éternité, non plus comme un esclave, mais comme supérieur à un esclave, comme un frère bien-aimé, de moi particulièrement, et de toi à plus forte raison, soit dans la chair, soit dans le Seigneur » (v. 15, 16).

En effet, il est difficile de ne pas voir la main de Dieu dans l'histoire d'Onésime. La Providence a orchestré sa rencontre avec Paul en un lieu tellement éloigné de Colosses. La grâce divine l'a amené à Christ et a transformé son attitude et sa vie entière. Et maintenant, sous la direction du Saint-Esprit, Onésime s'en retournait pour rechercher la réconciliation avec le maître qu'il avait escroqué. Et dans tout cela, l'apôtre Paul avait gagné un ami et un fidèle serviteur, sans oublier l'aide et l'encouragement qu'il avait obtenus d'Onésime. Et maintenant, Philémon retrouvait son serviteur, qu'il avait prêté, sans le savoir, au cher ami qu'il avait bien envie d'aider, sans pouvoir jamais le faire. Seul Dieu pouvait tirer tant de bien d'un péché (voir Ge 50.20 ; Ro 8.28).

Paul ne demandait pas seulement à Philémon d'accepter Onésime, mais aussi de le rétablir, pas simplement dans sa position première d'esclave, mais de le recevoir comme quelqu'un qui est « supérieur à un esclave, comme un frère bien-aimé » (v. 16). Certains ont mal compris cette expression, en déduisant que Paul demandait l'émancipation d'Onésime. Mais il n'y a aucune raison de tirer une telle conclusion de la requête de Paul. Comme nous l'avons déjà mentionné, les apôtres ne voyaient pas le Grand Mandat de notre Seigneur comme une campagne en faveur de la libération des esclaves. Ailleurs, Paul a écrit :

Que chacun demeure dans l'état où il était lorsqu'il a été appelé. As-tu été appelé étant esclave, ne t'en inquiète pas ; mais si tu peux devenir libre, profite-en plutôt. Car l'esclave qui a été appelé dans le Seigneur est un affranchi du Seigneur ; de même, l'homme libre qui a été appelé est un esclave de Christ.

Néanmoins, Paul insiste pour que Philémon reçoive Onésime non pas à titre d'esclave *seulement*, mais aussi comme un frère en Christ. Paul, connaissant bien l'engagement d'Onésime envers Christ, savait que l'esclave serait une grande source de joie, d'encouragement et de communion pour Philémon.

La restitution

Paul fait ensuite une proposition étonnante à Philémon : « Si donc tu me tiens pour ton ami, reçois-le comme moi-même. Et s'il t'a fait quelque tort, ou s'il te doit quelque chose, mets-le sur mon compte » (v. 17,18). Paul offrait de restituer au nom d'Onésime tout ce que ses mauvaises actions avaient coûté à Philémon.

La restitution est équitable et bonne ; et quand nous recherchons le pardon d'un autre, une offre de restitution est toujours appropriée. Les lois civiles de l'Ancien Testament exigeaient la restitution dans la plupart des cas où un tort pouvait être évalué en terme d'argent ou de propriété. Pour de mauvaises actions intentionnelles, la loi exigeait restitution avec un cinquième d'intérêt (No 5.6,7).

La fuite d'Onésime avait sans doute coûté cher à Philémon. Il a certainement eu à payer quelqu'un pour le remplacer. Il est également possible que le péché d'Onésime ait inclus un détournement de fonds ou de biens appartenant à Philémon. L'esclave n'était pas en position d'exiger que Philémon renonce à la restitution. Il n'était pas davantage en position de rembourser ce qu'il devait. Paul a donc gracieusement offert de payer à sa place.

Bien que la restitution soit toujours quelque chose de juste et de bon, la sorte de grâce dont Paul fait preuve est bien meilleure. Et la chose la plus charitable et la plus magnanime que Philémon puisse faire était d'oublier complètement la dette de l'esclave. Mais Paul ne voulait pas obliger Philémon à oublier l'offense. Il a donc offert de rembourser personnellement la dette d'Onésime.

Ces versets illustrent merveilleusement l'œuvre de l'imputation (voir notre discussion antérieure). Paul demande à Philémon d'accorder à Onésime son mérite d'apôtre : « Reçois-le comme moi-même » (v. 17). Et il veut que la dette d'Onésime soit placée sur son

compte (v. 18). Or, c'est exactement comme cela que Christ justifie le croyant. Ayant payé la dette de notre péché, il nous impute sa propre justice, et Dieu nous reçoit sur cette base (Ro 4.5).

Paul donnait à Philémon l'exemple de la sorte d'attitude – semblable à Christ – qu'il espérait voir son ami manifester envers l'esclave repentant. Rien ne ressemble plus à Christ que d'assumer la dette de quelqu'un d'autre, afin de favoriser la réconciliation. Paul était disposé à subir les conséquences temporelles du péché d'Onésime, de la même manière que Christ a subi de plein gré les conséquences éternelles de tous les péchés de tous les rachetés de tous les temps. Bien que l'Écriture ne rapporte pas la réponse de Philémon, il a probablement compris l'exemple de Paul et totalement oublié la dette d'Onésime. En agissant ainsi, Philémon se serait chargé personnellement de la dette de son offenseur, et c'est exactement ce que Christ a fait en mourant pour nos péchés. Voilà pourquoi l'acte du pardon est l'expression par excellence de la ressemblance à Christ.

LE COÛT

Que Philémon ait oublié ou non la dette, Paul désirait tellement voir la réconciliation se réaliser qu'il a réitéré sa promesse de rembourser la dette. Et pour la rendre officielle, comme un contrat, il a signé l'engagement de sa propre main : « Moi Paul, je l'écris de ma propre main, je paierai » (v. 19). Habituellement, Paul dictait ses lettres et pour en assurer l'authenticité il terminait fréquemment par une brève salutation écrite de sa propre main (voir Col 4.18 ; 2 Th 3.17). Dans le cas présent, la tradition de l'Église primitive rapporte qu'Onésime était celui qui agissait comme secrétaire de Paul. Puis Paul a terminé sa lettre de façon spectaculaire : en écrivant une reconnaissance de dette. Il a ainsi souligné son grand désir de réconciliation entre ces deux frères, et a officiellement scellé la promesse qu'il faisait à Philémon par une garantie écrite.

Onésime n'avait pas les moyens de rembourser lui-même sa dette. D'abord, il n'était qu'un esclave. De plus, depuis sa conversion à Rome, il semblait s'être consacré au service de l'apôtre Paul (voir v. 11-13 ; Col 4.9), ce qui veut probablement dire qu'il n'avait eu

aucun emploi rémunérateur. Paul, d'un autre côté, avait peut-être suffisamment de ressources financières pour payer la dette, car l'Église de Philippiques avait été très généreuse envers lui lorsqu'il était dans le besoin (voir Ph 4.14-18).

Toutefois, comme en aparté, Paul rappelle à Philémon qu'il a une dette envers lui qu'il ne peut rembourser : « pour ne pas te dire que tu te dois toi-même à moi » (v. 19). En toute justice, si Philémon met la dette d'Onésime sur le compte de Paul, elle devrait être automatiquement annulée, parce que Philémon devait à Paul une dette de loin plus grande. La dette d'Onésime envers Philémon était mesurable en chiffres ; celle de Philémon envers Paul était éternelle et spirituelle. Après tout, c'est Paul qui avait amené Philémon à Christ. C'était une dette d'une valeur incalculable, que *jamais* Philémon ne pourrait rembourser.

Voilà la perspective que devrait avoir *chaque* chrétien. Nous devons tous notre propre existence à la grâce incommensurable de Dieu. C'est une dette que nous ne pourrons jamais rembourser. Nous ne sommes donc, en aucun cas, justifiés de refuser la grâce aux autres. Si Christ a payé pour nos offenses éternelles, ne pouvons-nous pas porter le poids d'une offense temporelle que quelqu'un d'autre a commise contre nous ? Ce principe est le message même de la parabole de Jésus sur le serviteur impitoyable (voir chap. 5).

Il n'y a aucun doute que le pardon est coûteux, et cet épisode illustre bien ce fait. Mais le pardon le plus coûteux de tous fut acquis par le sacrifice expiatoire de Jésus-Christ, et ceux qui bénéficient de ce grand don ont toutes les raisons de pardonner aux autres, en dépit de ce qu'il en coûte. Quelle que soit l'offense que nous subissons de la part de ceux qui nous ont fait du tort, elle est dérisoire en comparaison, aussi grande qu'elle puisse paraître à nos yeux.

LES MOTIVATIONS

Il semble que Paul ait eu confiance en la bonne volonté de Philémon d'oublier totalement la dette d'Onésime. C'est peut-être à cela qu'il fait référence dans le verset 21 quand il écrit : « sachant que tu feras même au-delà de ce que je dis ». Néanmoins, Paul propose

subtilement à Philémon quelques raisons supplémentaires pour qu'il pardonne à l'esclave prodigue.

Paul lui-même espérait voir le fruit du pardon de Philémon, et, comme motif supplémentaire pour susciter la magnanimité de Philémon, Paul lui annonce qu'il est possible qu'il lui rende visite sous peu : « En même temps, prépare-moi un logement, car j'espère vous être rendu, grâce à vos prières » (v. 22). Il est possible, même probable, qu'au moment où Paul a écrit cette épître, la date de son procès avait été fixée pour sa comparution devant la cour impériale, et il semble que Paul s'attendait à être libéré. De Rome, il espérait retourner vers les Églises qu'il avait implantées en Asie Mineure. Cela aussi aurait un effet sur la conscience de Philémon. Il lui serait difficile de prier pour le retour de Paul à Colosses, sans pardonner à Onésime. Il ne voudrait pas que son cher ami arrive et ne soit déçu par lui. Le fait de devoir rendre des comptes à son père spirituel le pousserait à bien traiter Onésime.

Dans les derniers versets de l'épître, Paul donne subtilement d'autres raisons pour inciter Philémon à pardonner. Il écrit : « Épaphras, mon compagnon de captivité en Jésus-Christ, te salue, ainsi que Marc, Aristarque, Démas, Luc, mes compagnons d'œuvre. Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec votre esprit ! » (v. 23-25.)

Premièrement, en transmettant les vœux de cinq hommes connus de Philémon, Paul lui rappelait que chacun d'eux serait témoin de la façon dont il traiterait Onésime.

Deuxièmement, le nom de Marc est discrètement inclus dans cette liste. C'est une référence à Jean Marc, auteur du troisième Évangile. Marc était un cousin de Barnabas et, jeune homme, il avait accompagné Paul et Barnabas dans leur premier voyage missionnaire. Chemin faisant, il avait quitté le groupe et était retourné à Jérusalem (Ac 13.13). La défection de Marc avait amené Paul à ne plus avoir confiance en lui. Plus tard, Barnabas avait voulu que Paul prenne Jean Marc pour leur second voyage missionnaire, mais Paul avait refusé. Paul était si fortement en désaccord sur la question qu'il s'était séparé de Barnabas (Ac 15.37-39). L'apôtre Pierre avait de toute évidence pris Marc sous son aile et contribué à l'amener à maturité (1 Pi 5.13). Avec le temps, Jean Marc a fait ses preuves, même auprès de l'apôtre Paul.

À ce moment-là, Paul avait depuis longtemps pardonné à Marc. Marc avait finalement pris une part tellement importante dans le ministère de Paul que peu de temps avant que celui-ci ne meure, il a demandé qu'on lui envoie Marc : « Prends Marc, et amène-le avec toi, car il m'est utile pour le ministère » (2 Ti 4.11).

Les tensions qui avaient existé autrefois entre Paul et Barnabas étaient bien connues dans l'Église. L'épisode a même été relaté dans le livre des Actes. Luc, qui a écrit ce récit, était aussi connu de Philémon ; il est donc inclus dans la liste de ceux dont les salutations sont transmises par Paul dans cette épître. Ainsi donc, sans même que Paul ne le mentionne, son propre exemple de pardon envers Marc s'offrait comme un encouragement additionnel à Philémon pour qu'il agisse bien envers Onésime.

LE RÉSULTAT

Philémon a-t-il pardonné à Onésime ? Même si l'Écriture ne rapporte pas expressément comment l'histoire s'est terminée, il y a bien des raisons de croire que la réponse de Philémon a été tout ce que Paul espérait. Tout d'abord, on a accepté l'épître de Paul dans le canon du Nouveau Testament. Après tout, c'était une lettre personnelle adressée à Philémon, et il est peu probable qu'il en ait approuvé la diffusion dans les Églises s'il avait choisi de rejeter le conseil de Paul.

De plus, si Philémon était l'homme de caractère que Paul disait qu'il était, il est impensable qu'il ait refusé le conseil de Paul. (S'il n'était *pas* l'homme pieux et charitable que Paul décrivait, alors, nous aurions un problème avec la véracité de l'Écriture.) Plus encore, si Philémon avait refusé d'accorder le pardon à Onésime, il est extrêmement improbable que l'Église primitive aurait accepté l'épître dans le canon sans que quelqu'un ne proteste. La présence même de cette épître dans le canon est une très bonne preuve que Philémon a fait ce que Paul a demandé.

L'histoire rapporte que Paul fut libéré de prison comme il l'espérait (v. 22). Nous savons qu'il a beaucoup voyagé dans les dernières années de sa vie et, s'il a réalisé ses plans, il a dû retourner à Colosses

pour voir de lui-même comment ses deux fils dans la foi s'étaient réconciliés.

Quelques décennies plus tard, peu après la fin du premier siècle, Ignace, un des pères de l'Église primitive, a écrit trois épîtres à l'Église d'Éphèse. Les deux premières épîtres désignent le pasteur d'Éphèse comme suit : « Onésime, un homme d'un amour inexprimable ». Il est impossible de dire s'il s'agissait du même Onésime. Si c'était le cas, il aurait été un vieil homme, probablement au moins un septuagénaire à ce moment-là. S'il s'agissait d'un autre Onésime, plus jeune, c'était peut-être quelqu'un qu'on avait nommé ainsi en mémoire du vieil esclave qui s'était rendu utile à l'apôtre Paul.

Seul le ciel révélera toute la vérité sur la fin de l'histoire. Et là, j'en suis certain, nous apprendrons que les fruits d'un seul acte de pardon ont une portée inimaginable. Dans le cas présent, avant même que Philémon ait pardonné, les graines étaient semées pour une riche récolte de fruits spirituels, parce que la brève lettre de Paul à Philémon a été incluse dans le Nouveau Testament, où elle continue de nous lancer à tous le défi de pardonner aux autres comme Christ nous a pardonnés.

Et, pour Paul, Philémon et Onésime, le rétablissement de cette relation brisée a dû être un de ces moments sublimes d'où chacun sort triomphant : Paul, parce qu'il a eu la joie de contribuer à la réconciliation de deux chers amis ; Onésime, parce qu'on lui a pardonné une dette qu'il ne pouvait payer ; et Philémon, parce qu'il a reçu les bénédictions éternelles qui sont accordées à celui qui pardonne.

CINQ


LE PARDON RÉCIPROQUE

Ainsi donc, comme des élus de Dieu, saints et bien-aimés, revêtez-vous de sentiments de compassion, de bonté, d'humilité, de douceur, de patience. Supportez-vous les uns les autres, et, si l'un a sujet de se plaindre de l'autre, pardonnez-vous réciproquement. De même que Christ vous a pardonné, pardonnez-vous aussi.

– Colossiens 3.12,13

Pour un chrétien, s'entêter à ne pas pardonner est impensable. Nous qui avons été pardonnés par Dieu, nous n'avons pas le droit de refuser le pardon à un autre pécheur. En fait, l'Écriture nous commande clairement de pardonner de la même manière que nous avons été pardonnés : « Soyez bons les uns envers les autres, compatissants, vous pardonnant réciproquement, comme Dieu vous a pardonné en Christ » (Ép 4.32).

Puisque Dieu nous *commande* de pardonner, refuser de le faire, c'est donc lui désobéir délibérément. En termes clairs : refuser de pardonner est un horrible péché.

Le pardon reflète le caractère de Dieu. Le refus de pardonner est donc un acte impie. Cela veut dire que le refus de pardonner n'est pas moins une offense contre Dieu que la fornication ou l'ivrognerie,

même si parfois on le juge plus acceptable. On le pratique certainement plus ouvertement parmi le peuple de Dieu que les péchés qu'on estime haineux habituellement, mais l'Écriture montre clairement que Dieu méprise l'esprit rancunier.

Comme enfants de Dieu, nous devons refléter son caractère. À la conversion, nous recevons une nouvelle nature créée à la ressemblance spirituelle de Dieu (Ép 4.24). Le pardon fait donc intégralement partie de la nouvelle nature du chrétien. Un chrétien qui ne pardonne pas, c'est une contradiction dans les termes. Quand quelqu'un qui dit être chrétien refuse obstinément d'abandonner une rancune, il y a de bonnes raisons de douter de l'authenticité de sa foi.

Pendant, si nous voulons être honnêtes, nous devons admettre que ce n'est pas facile de pardonner, même comme chrétiens. Souvent, nous ne pardonnons pas aussi rapidement et avec autant de bonne grâce que nous le devrions. Nous sommes bien trop enclins à garder rancune et à refuser de pardonner.

Comme nous l'avons vu, le pardon est coûteux. Il nous demande de mettre de côté notre égoïsme, d'accepter avec grâce les torts que les autres nous ont faits et de ne pas demander ce que nous estimons être notre dû. Tout cela va à l'encontre de nos penchants naturellement pécheurs. Même comme nouvelles créatures, nous conservons un reste de péché dans notre chair. Les habitudes et les désirs impies continuent de nous harceler. Voilà pourquoi l'Écriture nous commande de nous dépouiller du vieil homme et de revêtir l'homme nouveau (Ép 4.22-24 ; Col 3.9,10). Et, l'homme nouveau est caractérisé par le pardon. Remarquez que dans les deux cas où l'apôtre Paul utilise ce genre de terminologie, il souligne le fait que le pardon est une partie essentielle du « nouveau moi » (Ép 4.32 ; Col 3.13).

Le pardon est si important pour la marche chrétienne qu'il est souvent au centre des enseignements de Jésus. Ses sermons, ses paraboles, ses entretiens privés, et même ses prières étaient tous remplis de leçons sur le pardon. En fait, c'était un sujet tellement courant dans les sermons et les paroles de Jésus sur terre qu'il aurait fallu être délibérément aveugle pour ne pas le voir.

Par exemple, comme nous l'avons vu, au cœur de la prière du Seigneur, il y a cette demande : « Pardonne-nous nos offenses, comme nous aussi nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés » (Mt 6.12).

De toutes les phrases de la prière du Seigneur, il est intéressant de voir que c'est *celle-là* que Christ a estimé utile d'expliquer plus en détails. Aussitôt après l'amen de la prière, il s'est tourné vers les disciples et a dit : « Si vous pardonnez aux hommes leurs offenses, votre Père céleste vous pardonnera aussi ; mais si vous ne pardonnez pas aux hommes, votre Père ne vous pardonnera pas non plus vos offenses » (v. 14,15).

Ce passage a toujours été difficile pour les interprètes. Au premier coup d'œil, il semble que le pardon de Dieu soit révoquant. Certains ont cité ce verset pour affirmer que si nous refusons le pardon à ceux qui nous ont offensés, Dieu nous *retirera* le sien, ce qui implique que le chrétien qui ne pardonne pas peut perdre son salut.

Mais comme nous l'avons vu au chapitre 3, le pardon dont il est question ici n'est pas le pardon *judiciaire* de la justification. C'est le pardon quotidien, *parental*, que nous devons rechercher quand notre péché a attristé notre Père céleste. Une clé pour l'interprétation se trouve dans la formule d'appel de la prière : « Notre Père ». C'est une prière pour le pardon parental, non judiciaire. Ce que Jésus est en train de dire ici équivaut à : « si vous refusez de pardonner, votre Père céleste vous disciplinera sévèrement pour *votre* péché de manque de pardon ».

Une parabole bien connue, qui se trouve ailleurs dans l'Évangile selon Matthieu, illustre parfaitement ce point. Habituellement appelée la parabole du serviteur impitoyable, ce passage, souvent mal compris, et son contexte contiennent quelques-unes des vérités les plus riches de l'Écriture au sujet du pardon réciproque.

LA QUESTION DE PIERRE

La parabole est la réponse de Jésus à une question que Pierre avait posée. Les disciples avaient tellement entendu Jésus en parler qu'ils ne pouvaient ignorer l'importance qu'il accordait au pardon. Mais ils se posaient sans doute tous des questions sur la portée de ce pardon qu'il attendait d'eux. Et, comme d'habitude, Pierre était le porte-parole de tous.

L'enseignement de Christ sur le pardon a dû paraître radical aux disciples. Ce qu'il enseignait contrastait nettement avec ce que les rabbins du temps croyaient. Nous avons déjà mentionné au chapitre 2 comment les rabbins avaient déformé la clause « œil pour œil » de l'Ancien Testament et l'utilisaient comme justification de la vengeance personnelle.

Apparemment, la plupart des enseignants religieux influents du temps de Jésus ne considéraient pas nécessairement le pardon comme une noble vertu. En fait, les rabbins présentaient généralement le pardon comme quelque chose d'optionnel. Les rabbins reconnaissaient *bien* que l'Ancien Testament permettait, et même encourageait le pardon dans certains cas. Mais, ils limitaient rigoureusement à trois le nombre de fois qu'une personne pouvait être pardonnée pour la même offense.

Ils croyaient posséder l'autorité biblique pour agir ainsi. Ils s'appuyaient sur le livre d'Amos, où Dieu annonce la ruine des ennemis d'Israël en ces mots : « À cause de trois crimes de Damas, même de quatre, je ne révoque pas mon arrêt » (1.3). Dans le même chapitre, Dieu prononce des jugements semblables contre Gaza, Tyr, Édom et Ammon, toujours avec les mots, « À cause de trois crimes [...] et même quatre » (voir v. 6,9,11,13). En d'autres mots, pour chacune de ces nations ennemies, Dieu a fermé les yeux sur trois offenses et les a jugées pour la quatrième offense.

Les érudits rabbiniques pensaient que si Dieu pardonne seulement trois fois aux hommes, il serait présomptueux et même mal pour de simples créatures de pardonner davantage à leurs semblables. Ils ont donc fixé une limite au nombre de fois qu'on pouvait accorder le pardon.

Sans doute à cause de l'importance que Jésus accordait à la grâce et au pardon dans ses enseignements, les apôtres savaient qu'il les appelait à une norme plus élevée. Étant donné que Christ lui-même n'avait jamais quantifié le nombre de fois où le pardon devait être accordé, Pierre voulait une clarification. Matthieu dit : « Alors Pierre s'approcha de lui, et dit : Seigneur, combien de fois pardonnerai-je à mon frère, lorsqu'il péchera contre moi ? Sera-ce jusqu'à sept fois ? » (Mt 18.21.)

Pierre pensait sans doute qu'il était magnanime. Il doublait la prescription rabbinique, arrondissait ensuite le nombre jusqu'au chiffre parfait de 7, et pensant peut-être que le Seigneur le louerait pour sa générosité.

La réponse de Jésus a sans doute étonné Pierre et tous les autres disciples.

LA RÉPONSE DE JÉSUS

Jésus lui dit : « Je ne te dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à soixante-dix fois sept fois » (v. 22).

La pensée charnelle conteste aussitôt ce qui semble être une norme déraisonnable. Le pardon n'a-t-il pas une limite ? Le bon sens semblerait suggérer que les offenseurs obstinés ne devraient pas être assurés indéfiniment du pardon. À quel moment la grâce devient-elle crédulité ? Soixante-dix fois sept fois, c'est 490 fois ! On ne peut même pas tenir le compte d'un nombre si élevé d'offenses !

Mais c'est précisément cela l'idée ! Tenir des comptes n'a rien à voir avec le véritable pardon. Quand on pardonne sincèrement une offense, on ne peut la retenir contre l'offenseur. Le système rabbinique exigeait, en fait, que la partie offensée se rappelle et compile les offenses soi-disant pardonnées, et cesse de pardonner après la troisième fois. L'enseignement de Jésus sur le pardon ne permet pas de tenir de tels comptes. L'expression « soixante-dix fois sept fois » fixait une norme si élevée qu'il serait inutile de tenir des comptes des torts que nous aurions subis. Mais cela est bien, parce que la sorte d'amour que les chrétiens sont appelés à démontrer « n'éprouve pas de rancune » (1 Co 13.5, *Français courant*).

Celui qui tient compte des torts, et croit qu'il peut cesser de pardonner quand le compte atteint 490, a complètement manqué le but des paroles de Jésus. Notre Seigneur ne fixait pas une limite numérique au pardon, mais bien le contraire. Il a simplement pris le chiffre de Pierre et l'a multiplié par soixante-dix ! À toutes fins pratiques, il rendait impossible la compilation des offenses à laquelle Pierre pensait. En fait, il a éliminé toute limite au pardon.

Les paroles de Jésus peuvent renfermer une allusion à une référence de l'Ancien Testament. Au début du livre de la Genèse, on mentionne un homme de la lignée de Caïn qui s'appelle Lémec (différent de celui qui fut le père de Noé). L'Écriture dit peu de choses sur Lémec, mais elle rapporte que c'était un homme colérique qui aimait se venger. Il a tué quelqu'un, apparemment en légitime défense. Sachant que Dieu avait juré de venger Caïn au septuple, Lémec croyait avec arrogance que lui-même méritait soixante-dix fois plus de vengeance. L'Écriture rapporte qu'il a inventé un dicton qui, en hébreu, se lit comme un chant ou un poème : « écoutez ma voix ! Femmes de Lémec, écoutez ma parole ! J'ai tué un homme pour ma blessure, et un jeune homme pour ma meurtrissure. Caïn sera vengé sept fois, et Lémec soixante-dix-sept fois » (Ge 4.23,24).

La vantardise de Lémec caractérise la tendance de l'humanité pécheresse. L'esprit pécheur aime la vengeance et pense que soixante-dix fois sept est un rapport acceptable pour mesurer la vengeance. Au lieu de cela, Christ a enseigné que soixante-dix fois sept est la mesure avec laquelle nous devons pardonner. En d'autres mots, nous devrions toujours rendre le bien pour le mal avec la même mesure abondante que nous serions tentés d'utiliser pour rendre le mal pour le mal (voir Ro 12.17 ; 1 Th 5.15 ; 1 Pi 3.9).

À une autre occasion, Jésus a dit : « Prenez garde à vous-mêmes. Si ton frère a péché, reprends-le ; et, s'il se repent, pardonne-lui. Et s'il a péché contre toi sept fois dans un *jour*, et que sept fois il revienne à toi, disant : Je me repens, tu lui pardonneras » (Lu 17.3,4).¹ Une fois de plus, le but n'est pas de fixer une limite numérique, telle que sept fois par jour, mais de souligner la liberté et la fréquence avec lesquelles nous devons pardonner.

On pourrait se demander : « Mais qui donc commettrait la même offense sept fois en une même journée pour ensuite se repentir chaque fois ? » Voici l'idée : cette façon d'être est précisément la manière dont *nous* péchons contre *Dieu*. Nous péchons ; puis nous éprouvons du regret pour notre péché et nous recherchons le pardon de Dieu ; ensuite, nous faisons demi-tour et commettons encore le même péché. Quiconque a déjà été esclave d'une habitude pécheresse sait exactement à quoi ressemble la routine.

Dieu pardonne-t-il en de telles circonstances ? Oui, il le fait. Et puisque son pardon établit le critère selon lequel nous devons pardonner, la norme est, fort heureusement, très élevée. Ce qui peut sembler au premier abord être une norme tellement injuste et inaccessible, constitue en fait une merveilleuse nouvelle pour quiconque a jamais eu à rechercher le pardon de Dieu pour des offenses répétées. Jésus enseigne ici que le pardon que nous accordons aux autres devrait être aussi illimité que la miséricorde que nous désirons que Dieu nous manifeste. Cela détruit toutes les limites que quiconque voudrait essayer d'imposer au pardon humain.

Tout cela est mis en évidence dans la parabole que Jésus a donnée en réponse à la question de Pierre. Les principaux personnages de la parabole sont un roi bienveillant, un serviteur très endetté envers le roi et un autre esclave qui doit au premier serviteur une dette plus petite.

LE PARDON DU ROI

La parabole débute par la description d'un acte de pardon incroyable, de la part du roi :

« C'est pourquoi, le royaume des cieux est semblable à un roi qui voulut faire rendre compte à ses serviteurs. Quand il se mit à compter, on lui en amena un qui devait dix mille talents. Comme il n'avait pas de quoi payer, son maître ordonna qu'il soit vendu, lui, sa femme, ses enfants, et tout ce qu'il avait, et que la dette soit acquittée. Le serviteur, se jetant à terre, se prosterna devant lui, et dit : Seigneur, aie patience envers moi, et je te paierai tout. Ému de compassion, le maître de ce serviteur le laissa aller, et lui remit la dette. »

– Mt 18.23-27

Ce débiteur du roi était fort probablement un homme de haut rang, même si on lui donne l'appellation de serviteur. Dans l'antiquité, les rois engageaient des gouverneurs de provinces qui portaient le nom de satrapes. Une des responsabilités des satrapes était de percevoir

les impôts. Ce serviteur endetté était peut-être un de ces gouverneurs provinciaux, et le règlement des comptes dont il est question dans les versets 23 et 24 était le moment fixé pour que le satrape apporte au roi l'argent des impôts de sa région.

Cet homme était très endetté, sans doute à cause d'un détournement de fonds ou d'une autre négligence dans son service. De plus, s'il avait volé ou détourné l'argent des impôts, il l'avait complètement dilapidé, car il n'avait pas les moyens de rembourser ce qu'il devait.

Dix mille talents était une somme incroyablement élevée, le talent étant la plus grande unité de monnaie du monde romain. Il s'agissait du talent attique, en usage à cette époque dans tout l'empire. Ce talent valait 6000 deniers, et un denier était considéré comme un bon salaire pour une journée de travail (voir Mt 20.2). De fait, le salaire d'un soldat était de un denier par jour. Alors, 6000 deniers, un talent, était une somme considérable (le salaire d'environ dix-sept ans), et 10 000 talents équivalaient à dix-sept ans de salaire pour 10 000 hommes. C'était une dette personnelle incalculable. Aujourd'hui, cela représenterait des millions, voire même des milliards de dollars. Pour mettre cela en perspective, des registres du premier siècle révèlent que l'impôt total annuel perçu par le gouvernement romain dans toute la Palestine était d'environ 900 talents. De plus, le temple de Salomon était mondialement reconnu pour les quantités d'or qu'il renfermait, et, selon l'Ancien Testament, tout cet or se chiffrait à un peu plus de 8000 talents (1 Ch 29.4-7) – moins que ce que cet homme devait !

L'expression grecque traduite « dix mille » ne signifie pas nécessairement un montant précis. C'était le plus grand nombre que la langue grecque puisse exprimer. C'est de ce mot que nous tirons le mot *myriades*, et on l'utilisait souvent comme nous utilisons son équivalent français : pour représenter un nombre incalculable. Le même mot est traduit « myriades » dans Apocalypse 5.11 ; et dans 1 Corinthiens 4,15, il est traduit « dix mille ».

Ainsi donc, cet homme devait au roi une dette qui, en pratique, était impayable. Puisqu'il n'avait aucun moyen de rembourser une dette si gigantesque, le roi a ordonné que lui, sa famille et tous ses biens soient vendus, et que le montant des recettes serve à rembourser la dette.

De toute évidence, cette dette était si grande que la vente de l'homme et de sa famille ne couvrirait même pas une infime fraction de ce qu'il devait. Néanmoins, le roi était en droit d'exiger une telle punition pour les crimes de cet homme.

Le cas de ce serviteur était tout à fait désespéré. Son seul espoir résidait dans la bonté du roi. Il commença donc à implorer sa miséricorde. Jésus a dit : « se jetant à terre, [il] se prosterna devant le roi » (Mt 18.26). Ce geste représentait beaucoup plus que l'hommage habituel rendu au roi. Il indiquait un état d'extrême désespoir. L'homme s'est littéralement jeté à terre devant le roi pour le supplier de lui faire miséricorde. Il ne cherchait pas à défendre son cas, qui n'était pas défendable. Il admettait entièrement sa culpabilité et demandait simplement la clémence.

« Aie patience envers moi, et je te paierai tout », s'écria-t-il (v. 26). La promesse était sans doute sincère, mais le fardeau d'une telle dette représentait plus que ce que cent hommes pourraient jamais payer, et le monarque le savait.

À ce point, on pouvait s'attendre à un traitement impitoyable de la part de tout monarque envers l'esclave. L'abus flagrant de sa position, la perte d'une fortune, l'ampleur du déficit, tout cela ajouté à la promesse insensée de rembourser la dette ne pouvaient qu'exaspérer n'importe quel roi. Ce serviteur ne méritait certainement pas de miséricorde.

Mais il ne s'agissait pas de n'importe quel souverain. Dans un geste incroyable de pardon, il a effacé la dette de l'homme. Aucune entente de remboursement n'a été établie ; le roi était prêt à absorber toute la perte, simplement pour l'amour de faire miséricorde à un serviteur désespéré. C'était un geste incroyable de compassion surnaturelle. Et, c'est l'image même de ce que Dieu fait pour chaque pécheur qui se repent.

Le serviteur symbolise parfaitement le pécheur perdu, chargé d'une dette monstrueuse, impayable – le fardeau écrasant de la culpabilité du péché. La prison du débiteur représente l'enfer, où les pécheurs condamnés passeront l'éternité à payer l'impayable. Et le roi représente un Père céleste aimant et compatissant, un Dieu d'une miséricorde et d'une grâce insondables, qui est toujours prêt à pardonner.

Le pardon du roi est d'une générosité étonnante. Considérez tout ce que son pardon impliquait. Pour acquitter cette dette gigantesque, il devait la traiter comme un prêt légitime, même si les faits démontraient que c'était un cas de détournement de fonds et de gaspillage. Même dans le meilleur des cas, la dette résultait d'une malfaisance inadmissible associée à une extravagance inconcevable. En fait, l'homme était peut-être bien coupable à tous les chefs. Cependant, le roi n'a pas seulement acquitté gracieusement la dette, mais aussi toute la méchanceté qui avait contribué à accumuler une dette aussi monstrueuse. Il n'a pas réprimandé l'homme et ne l'a pas puni pour sa malhonnêteté. Il a simplement eu compassion de lui et lui a pardonné.

Il y a de quoi se demander comment un roi peut être si compatissant envers un sujet si méchant. Mais souvenez-vous que cela représente exactement ce que Dieu fait pour le pécheur repentant. Il ne pardonne pas seulement la culpabilité du péché, mais il élève le pécheur à une position incompréhensible de faveur totalement imméritée !

LE REFUS DE PARDONNER DU SERVITEUR

On penserait que quelqu'un, aussi gracieusement pardonné, comprendrait l'importance de montrer de la compassion aux autres. Mais le comportement qu'a manifesté le serviteur pardonné est révoltant : « ce serviteur rencontra un de ses compagnons qui lui devait cent deniers. Il le saisit et l'étranglait, en disant : Paie ce que tu me dois » (v. 28).

Cent deniers représentaient environ le salaire de cent jours. Ce n'était pas une petite somme en soi, mais, comparée à la somme pour laquelle le premier serviteur avait été acquitté, ce n'était rien. Le récit de Jésus indique que le serviteur pardonné, après sa rencontre avec le bon roi, a presque aussitôt cherché à retrouver l'autre serviteur qui lui devait de l'argent. Il a alors commencé à exiger un remboursement immédiat, en ponctuant sa demande de menaces d'une rudesse inconcevable, et même de brutalité physique.

Réfléchissez un instant à la situation que présente cette parabole. La dette du compagnon de service de cet homme était une dette

légitime. D'un point de vue légal, il avait le droit de réclamer ce qui lui était dû. Techniquement, il était dans son plein droit d'exiger un remboursement. Mais son comportement ne répugne-t-il pas naturellement et avec raison à notre sens moral ?

Nous estimons que son geste est moralement répugnant, parce qu'il l'est. La vie même de ce serviteur dépendait d'un acte incompréhensible de miséricorde manifesté à son égard. N'avait-il donc pas le devoir d'aimer la miséricorde et de l'accorder aux autres lui aussi ?

Le pardon totalement immérité qu'il avait reçu du roi aurait dû le rendre profondément reconnaissant et profondément miséricordieux. Ses gestes cruels envers son compagnon de service étaient donc une injure faite au roi qui lui avait pardonné. L'extraordinaire miséricorde dont il avait fait l'objet aurait dû remplir son cœur et ses pensées. Au lieu de cela, il était obsédé par l'idée de récupérer la somme insignifiante que lui devait un compagnon de service. Ses actions trahissaient son ingratitude. C'est comme s'il avait déjà oublié l'immense miséricorde qu'on lui avait démontrée.

L'attitude de l'esclave est grotesque. Elle ressemble à une caricature de la pire espèce d'infamie. Elle semble irréaliste, inhumaine. Qui donc pourrait se conduire de cette manière ?

Et c'est exactement l'idée que Jésus voulait faire comprendre à ses disciples. Il a volontairement dépeint le serviteur de manière à les choquer. Si le comportement de l'esclave semble déraisonnable et complètement irrationnel, c'est qu'il en était ainsi. Notre Seigneur soulignait l'absurdité d'un chrétien qui ne pardonne pas. C'est un comportement bizarre et déraisonnable. On ne pourrait même pas s'attendre à ce qu'une personne raisonnable agisse de la sorte.

Mais c'est exactement ce qui se produit chaque fois qu'un chrétien ne pardonne pas.

Remarquez que le serviteur qui devait la plus petite somme a fait exactement la même requête que le premier serviteur avait faite au roi : « Aie patience envers moi, et je te paierai » (v. 29). Le serviteur pardonné *aurait dû* être touché en entendant l'écho de son propre désespoir. Après tout, très peu de temps avant il se trouvait dans une situation bien plus fâcheuse, et ces mots étaient précisément les siens ! S'il y a quelqu'un dans le monde qui pouvait comprendre la situation

du second serviteur, c'était bien cet homme à qui on avait déjà tant pardonné.

Mais il a fait la sourde oreille à son compagnon de service. D'une manière incroyablement impitoyable, il « alla le jeter en prison, jusqu'à ce qu'il ait payé ce qu'il devait » (v. 30).

Les prisons pour débiteurs étaient courantes à cette époque. On donnait au débiteur emprisonné de menus travaux à effectuer, pour lesquels il recevait une somme dérisoire, qui servait à payer la dette. Et le prisonnier n'était relâché qu'après avoir complètement remboursé sa dette. Cette façon de traiter les débiteurs était discutable, puisque le fait de les emprisonner réduisait leurs revenus, imposait davantage de privations à leurs familles et, dans bien des cas, rendait le remboursement pratiquement impossible. Le créancier en ressortait donc souvent perdant. L'emprisonnement était donc une mesure de dernier recours, qu'on appliquait aux débiteurs les plus récalcitrants.

C'est donc pour ces raisons qu'il était mal avisé et indûment sévère de jeter en prison un débiteur qui voulait rembourser sa dette. Même si le premier serviteur avait décidé d'insister sur le remboursement de ce que lui devait le second, il n'avait pas à l'emprisonner. Un tel châtement était déraisonnable, trop dur et irrationnel. Il illustre parfaitement l'absurdité d'un chrétien au cœur vengeur.

L'INDIGNATION DES AUTRES SERVITEURS

Remarquez que ce sont les compagnons de service du serviteur qui ont été le plus outrés par la dureté du traitement que ce dernier a réservé au débiteur : « Ses compagnons, ayant vu ce qui était arrivé, furent profondément attristés, et ils allèrent raconter à leur maître tout ce qui s'était passé » (v. 31).

De toute évidence, ces serviteurs étaient au courant du fait que le premier homme s'était fait remettre une dette énorme. Et ils furent indignés, à juste titre, à la vue de sa propre réaction envers un compagnon de service dans le besoin. En fait, le serviteur impitoyable s'était placé au-dessus du roi. Sa façon d'agir laisse à penser qu'il croyait avoir le droit de se venger dans une situation identique à celle dans

laquelle il avait demandé au roi de lui faire grâce. C'était d'une méchanceté indescriptible. Pas étonnant que ses compagnons de service aient été indignés.

Le rôle des autres serviteurs montre à quel point le péché d'un seul membre peut affecter tout le corps. Une personne qui ne pardonne pas dans l'Église peut offenser tout le troupeau, et c'est bien que les chrétiens prennent part au règlement d'une offense aussi flagrante. En fait, le contexte plus large de Matthieu 18 inclut les instructions de Jésus concernant la manière d'exercer la discipline dans l'Église (voir chap. 7 pour un examen plus complet du processus disciplinaire de l'Église).

LA COLÈRE DU ROI

Naturellement, le roi aussi fut indigné quand il entendit le rapport de ce qui était arrivé :

Alors le maître fit appeler ce serviteur, et lui dit : Méchant serviteur, je t'avais remis en entier ta dette, parce que tu m'en avais supplié ; ne devais-tu pas aussi avoir pitié de ton compagnon, comme j'ai eu pitié de toi ? Et son maître, irrité, le livra aux bourreaux, jusqu'à ce qu'il ait payé tout ce qu'il devait.

— v. 32-34

La réaction du roi fut si sévère qu'elle amène bien des gens à conclure que le serviteur impitoyable de la parabole ne peut représenter un véritable chrétien. Ils présument qu'une punition aussi sévère doit représenter l'enfer. Et, comme aucun véritable croyant n'est jamais sujet à la menace de l'enfer, cet homme doit représenter une personne non régénérée.

D'autres citent la parabole comme argument en faveur de la position voulant que les chrétiens désobéissants peuvent perdre leur salut.

C'est, en effet, un passage difficile. On peut penser que le verset 34 (« le livra aux bourreaux, jusqu'à ce qu'il ait payé tout ce qu'il devait ») veut dire que le serviteur impitoyable s'est retrouvé avec la

dette qui lui avait déjà été remise. Mais cela introduit des difficultés évidentes dans les images de la parabole. Est-ce à dire que Dieu retirera son pardon judiciaire – la justification – à ceux qui ne pardonnent pas aux autres ? Certainement pas ! Car, en somme, cela ferait reposer la justification sur les œuvres du pécheur. Cela pourrait également suggérer que Dieu lui-même est indécis – accordant le « pardon » puis le retirant plus tard. L'Écriture dit clairement qu'il ne le fera pas. Quand Dieu nous pardonne, il éloigne nos péchés de nous, autant que l'orient est éloigné de l'occident (Ps 103.12). Il efface nos péchés et promet de ne plus s'en souvenir (És 43.25 ; Jé 31.34 ; Hé 8.12). Il ne pardonne pas pour ensuite annuler son pardon.

Se pourrait-il que le serviteur impitoyable soit quelqu'un qui faisait profession de foi, mais qui n'avait jamais été régénéré ? C'est un point de vue populaire. Ceux qui sont partisans de cette interprétation disent que le serviteur impitoyable illustre quelqu'un qui entend l'Évangile et l'accepte extérieurement, mais qui n'a jamais vraiment reçu le pardon offert dans l'Évangile. C'est une interprétation plus viable, mais elle suggère encore que la réponse du serviteur constitue le point clé dans la justification, plutôt que le décret du roi. Elle fait dépendre le pardon du comportement ultérieur du pécheur.

En règle générale, quand on interprète des paraboles, il est important de rechercher l'idée centrale et de résister à la tentation d'accorder trop de signification aux détails périphériques. La signification de cette parabole est clairement expliquée par Christ au verset 35 : « C'est ainsi que mon Père céleste vous traitera, si chacun de vous ne pardonne pas à son frère de tout son cœur ». Toute cette parabole est pratiquement un commentaire sur les paroles que Jésus a prononcées plus tôt : « Si vous pardonnez aux hommes leurs offenses, votre Père céleste vous pardonnera aussi ; mais si vous ne pardonnez pas aux hommes, votre Père céleste ne vous pardonnera pas non plus vos offenses » (Mt 6.14,15).

Souvenez-vous également que cette parabole est une leçon pour Pierre et les autres disciples. Jésus ne destinait pas le message de la parabole à des auditeurs intéressés mais non consacrés. Il en a clairement fait un avertissement pour le cercle intime de ses disciples (v. 35). La leçon qu'elle renferme est pour des gens déjà régénérés : des croyants, et non des prétendus croyants.

En conséquence, le premier serviteur doit représenter un croyant véritablement régénéré, néanmoins impitoyable. La sévérité de la punition du roi illustre ici la manière par laquelle Dieu reprend les croyants qui ne pardonnent pas. Il est parfois nécessaire pour un parent d'agir avec sévérité envers un enfant qui persiste dans la rébellion ; et Dieu lui-même utilise des mesures sévères pour corriger un chrétien désobéissant quand cela s'avère nécessaire. La sévérité de sa discipline est à la mesure de l'amour qu'il a pour son peuple et de l'importance qu'il accorde à sa pureté. Comme nous l'avons vu au chapitre 3, ce n'est pas vrai que la discipline de Dieu est toujours douce et amicale ; souvent, elle est provoquée par le plus sérieux des mécontentements paternels. Et, certaines de ses corrections les plus sévères sont réservées aux croyants qui refusent de pardonner aux autres.

Remarquez comment le roi s'adresse au serviteur impitoyable : « Méchant serviteur ». Dieu dirait-il d'un de ses propres enfants qu'il est « méchant » ? Leur méchanceté ne lui échappe certainement pas (voir 2 Ch 7.14). Et cet esclave se comportait d'une manière indéniablement méchante. Le péché est immoral, qu'il soit commis par un croyant ou par un incroyant. En fait, ne pas pardonner est *plus* immoral chez un croyant, parce que son refus de pardonner est un affront à la grâce même dont il dépend pour la rédemption. Dans un cas comme celui-ci, il ne serait pas plus inopportun pour Dieu d'appeler un croyant « méchant » que ce l'était pour Christ de s'adresser à Pierre en disant « Satan » (Mt 16.23).

Remarquez également que la punition administrée, bien qu'extrêmement sévère, semble seulement illustrer le type de discipline le plus sévère qui soit, et non la condamnation éternelle. Le roi « le livra aux bourreaux » – pas aux exécuteurs – « jusqu'à ce qu'il ait payé tout ce qu'il devait » (v. 34).

Regardons de près à ce verset. Qu'était-il dû au roi maintenant ? Puisque la première dette avait légalement été remise, la dette restante était essentiellement le devoir de cet homme de faire preuve de la même miséricorde envers les autres. Les « bourreaux » représentent la verge avec laquelle Dieu exerce sa discipline. La leçon de la parabole est celle-ci : les chrétiens qui refusent de pardonner aux autres seront sujets à la forme la plus sévère de discipline, jusqu'à ce qu'ils apprennent à pardonner aux autres comme ils ont été pardonnés.

L'expression « tout ce qu'il devait » représente aussi les conséquences temporelles du péché. Une fois de plus, nous affirmons que la justification efface la culpabilité de notre péché au tribunal éternel de Dieu, mais elle ne garantit pas nécessairement un moyen d'échapper aux conséquences du péché dans cette vie. Cette parabole semble suggérer que Dieu pourrait en fait amplifier les conséquences du péché comme moyen d'exercer sa discipline bienveillante. Même si la *culpabilité* du péché est pardonnée, de sorte qu'elle ne soit jamais une cause de jugement éternel, Dieu peut permettre que les *conséquences* du péché soient plus sévères, pour inciter un croyant pécheur à obéir. Étant donné que le manque de pardon est si étranger à ce qu'un chrétien devrait être, Christ applique la menace suivante particulièrement à ce péché : « C'est ainsi que mon Père céleste vous traitera, si chacun de vous ne pardonne pas à son frère de tout son cœur » (v. 35).

Les chrétiens *devraient* être ceux qui pardonnent le plus sur terre, car ils ont été pardonnés comme personne d'autre. Par conséquent, ceux qui refusent de pardonner méritent la plus sévère forme de discipline de la main d'un Père bienveillant.

Jacques donne un principe inexorable de justice divine : « le jugement est sans miséricorde pour qui n'a pas fait miséricorde » (Ja 2.13). Pour ceux qui ne sont pas sauvés, les perspectives de ce principe sont effectivement terribles. Il n'y aura pas de miséricorde au tribunal éternel de Dieu pour ceux qui n'auront pas fait miséricorde. Ils endureront d'éternels tourments sans miséricorde aucune.

Mais il y a également une application de ce principe pour le croyant. Les chrétiens qui ne font pas miséricorde s'exposent à un châtement divin sans grande miséricorde. Voilà tout le message de cette parabole. Je suis convaincu qu'une multitude de chrétiens qui souffrent de stress, de dépression, de découragement, de problèmes familiaux et de toutes sortes d'autres épreuves souffrent ces choses à cause d'un refus de pardonner. Un pardon venant du cœur les libérerait immédiatement des « bourreaux » – et glorifierait Dieu du même coup.

Une des béatitudes constitue, en fait, le corollaire du principe établi dans Jacques 2.13 : « Heureux les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde ! » (Mt 5.7.) La miséricorde divine est promise à ceux

qui font miséricorde. L'Écriture traite de ce sujet avec une extraordinaire clarté.

Remarquez que Jésus parle de pardonner « de tout son cœur » (Mt 18.35). Le véritable pardon n'est pas feint, ni donné à contrecœur, mais donné aussi librement que nous désirons nous-mêmes être pardonnés. Cela implique un refus délibéré de considérer coupable l'offenseur. Cela signifie mettre un terme à l'amertume, laisser de côté la colère et ne plus repenser à l'offense pardonnée. C'est l'abandon total de toute pensée de vengeance ou de représailles. C'est, autant que possible, l'équivalent de ce que Dieu a promis : de ne plus se souvenir du péché (Jé 31.34).

Un tel pardon ne vient pas facilement, surtout quand il s'agit de péchés qui détruisent des vies et des relations familiales. Quand il s'agit d'un affront personnel ou de paroles désagréables, c'est relativement facile de pardonner. Mais, qu'en est-il quand l'offense est plus sérieuse ? Où trouve-t-on la force de pardonner quand on découvre qu'un conjoint nous a trompés, ou quand un conducteur ivre a causé la mort d'un être cher ? Est-il humainement possible de pardonner de telles offenses ?

Humainement, cela peut *sembler* impossible, et pardonner de tout cœur de telles choses n'est certainement pas possible par la puissance de la nature humaine déchue. Mais il est vraiment possible pour un peuple racheté, sous l'influence de la puissance du Saint-Esprit, de pardonner même les plus graves offenses. Dans le chapitre qui suit, nous traiterons plus en détail certains de ces sujets et nous approfondirons quelques-uns des aspects les plus pratiques de la manière dont nous devons nous pardonner réciproquement.

COMME DIEU VOUS A PARDONNÉ

*Vous pardonnant réciproquement, comme Dieu
vous a pardonné en Christ.*

— Éphésiens 4.32

C'était le lundi 1^{er} décembre 1997. Une douzaine d'étudiants environ étaient réunis pour prier, comme chaque matin, dans le vestibule en face du bureau d'administration du collège Heath, de Paducah, au Kentucky. Les cours allaient débiter dans quelques minutes, alors quelqu'un mit fin à la prière.

L'amen final flottait encore dans les airs, et les étudiants n'avaient pas encore commencé à se diriger vers leurs classes. Soudain, le son de coups de fusil rompit la paix du moment. Un jeune homme de quatorze ans s'était avancé vers le groupe avec un pistolet automatique de calibre .22 et faisait feu dans le cercle de prière, abattant calmement un étudiant à la fois.

Quand ce fut terminé, trois étudiants étaient morts et cinq autres sérieusement blessés. L'événement fit les manchettes pendant des semaines. Ce qui était le plus surprenant, c'est qu'au dire de tous, les étudiants du groupe de prière n'avaient rien fait pour provoquer le garçon qui avait tiré. En fait, plusieurs d'entre eux l'avaient auparavant traité en ami. Les médias séculiers n'arrivaient pas à expliquer

comment quelqu'un d'aussi jeune pouvait commettre un acte aussi haineux de pure méchanceté.

Un autre aspect de l'histoire a aussi capté l'attention des médias : le pardon incompréhensible accordé immédiatement par les survivants et leurs proches. Durant les jours et les semaines qui ont suivi la tuerie, la presse a interviewé plusieurs parents des victimes. En dépit de l'absurdité totale du crime, personne n'a parlé avec amertume ou désir de vengeance. Les Églises de Paducah, tout en prenant soin des victimes et de leurs proches, se sont aussi occupées du tireur et de sa famille. Une des jeunes filles blessées, Mélissa Jenkins, avait 15 ans. Durant son séjour à l'hôpital, moins d'une semaine après les coups de feu, pleinement consciente que les dommages à sa colonne vertébrale étaient si graves qu'elle serait paraplégique pour le reste de sa vie, elle a envoyé par un ami un message au garçon qui avait intentionnellement tiré sur elle : « Dis-lui que je lui pardonne ».

Comment quelqu'un de si gravement blessé, peut-il pardonner si rapidement et si librement ? Sans Christ, c'est tout à fait impossible. « Or nous, nous avons la pensée de Christ » (1 Co 2.16). Le Saint-Esprit habite en nous et nous fortifie. C'est pourquoi, les chrétiens sont capables d'actes surhumains de pardon.

Mon propre beau-frère est allé en prison pour accorder son pardon personnel et offrir celui de Dieu à un drogué qui avait tué son fils dans un hold-up d'épicerie.

Étienne, le premier martyr, est un des premiers exemples de cette sorte de pardon. Pendant qu'on le lapidait avec de grosses pierres qui meurtrissaient son corps, brisaient ses os, le faisaient saigner et ont finalement causé sa mort, au milieu de toutes ces blessures, il a trouvé la force de prier pour ses meurtriers. « Puis, s'étant mis à genoux, il s'écria d'une voix forte : Seigneur, ne leur impute pas ce péché ! Et, après ces paroles, il s'endormit » (Ac 7.60). Malgré la violence du moment, sa mort fut tellement paisible que l'Écriture le décrit comme quelqu'un qui tombe dans un sommeil tranquille.

La tendance naturelle, en pareils cas, est de prier pour la vengeance. En fait, la mort de Zacharie, prophète de l'Ancien Testament, offre un contraste intéressant avec celle d'Étienne. Comme Étienne, Zacharie fut lapidé, mais remarquez la différence marquée dans sa prière d'agonie :

Et ils conspirèrent contre lui, et le lapidèrent par ordre du roi, dans le parvis de la maison de l'Éternel. Le roi Joas ne se souvint pas de la bienveillance qu'avait eu pour lui Jéojada, père de Zacharie, et il fit périr son fils. Zacharie dit en mourant : « Que l'Éternel voie, et qu'il fasse justice ! »

– 2 Ch 24.21,22

Nous ne pouvons reprocher à Zacharie d'avoir prié pour la vengeance. Il a reconnu, bien entendu, que la vengeance appartenait à Dieu, et, comme il convient, il a laissé l'affaire entre les mains de Dieu. Ainsi, sa prière ne devrait pas être considérée comme un péché.

En fait, il y a une certaine légitimité à ce que tous les martyrs soient autorisés à implorer la vengeance contre leurs persécuteurs. Apocalypse 6.10 nous donne un aperçu de ce qui se passe dans les coulisses du drame cosmique. Là, nous apprenons que le cri perpétuel des martyrs de tous les temps est : « Jusqu'à quand, Maître saint et véritable, tarderas-tu à juger, et à tirer vengeance de notre sang sur les habitants de la terre ? »

Il n'y a certainement aucun péché à réclamer la justice de cette manière. Dieu *vengera* les siens, et quand sa vengeance sera finalement appliquée, personne ne pourra se plaindre qu'elle est injuste. En fait, nous pourrions seulement nous émerveiller de la patience infinie de Dieu qui aura retenu si longtemps sa vengeance.

Mais pour le moment, dans la brillante lumière de la Nouvelle Alliance, alors que la plénitude de la vengeance divine est retenue et que l'Évangile est proclamé au monde, il y a une cause plus grande à plaider que celle de la vengeance : le pardon et la réconciliation avec ceux qui nous persécutent. Jésus a dit : « Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, bénissez ceux qui vous maudissent, priez pour ceux qui vous maltraitent » (Lu 6.27,28). Christ lui-même nous a donné l'exemple à suivre lors de sa mort aux mains d'hommes mauvais : il a prié pour leur pardon. Et apparemment, Étienne avait compris le message.

Qu'en est-il de la justice ? Il est naturel, et même bien, de vouloir que justice soit rendue et que la vengeance divine soit administrée. Mais pour le chrétien, il y a une autre priorité. La justice viendra, mais

en attendant, nos pensées et nos actions envers les autres doivent être dirigées par la clémence. Comme chrétiens, nous devrions être obsédés par le pardon et non par la vengeance.

LA VOIX DU SANG

Il y a une bonne illustration de cela dans l'épître aux Hébreux. L'auteur de ce livre de la Bible fait plusieurs fois mention d'Abel, le deuxième enfant d'Adam, tué injustement par son frère aîné. Dans Hébreux 11, Abel est mentionné le premier dans le célèbre « panthéon de la foi » dont il est question dans ce chapitre. Au sujet d'Abel, il est écrit : « C'est par la foi qu'Abel offrit à Dieu un sacrifice plus excellent que celui de Caïn ; c'est par elle qu'il fut déclaré juste, Dieu approuvant ses offrandes ; et c'est par elle qu'il parle encore, quoique mort » (Hé 11.4).

L'expression « il parle encore, quoique mort » est bien connue, mais avez-vous remarqué à quoi elle se rapporte ? C'est une allusion à Genèse 4.10, où Dieu dit à Caïn : « Qu'as-tu fait ? La voix du sang de ton frère crie de la terre jusqu'à moi ». Même si Abel était mort, il parlait encore par son sang innocent, qui criait vengeance.

Naturellement, c'est un langage figuré. Le sang d'Abel ne peut littéralement crier. Mais la manière violente et injuste par laquelle il est mort – un meurtre brutal de la main de son propre frère – criait légitimement vengeance. Justice devait être rendue. On avait commis un crime pour lequel une punition sévère s'imposait. Le sang d'Abel, répandu sur le sol, témoignait contre Caïn. Métaphoriquement parlant, le sang d'Abel criait pour que Caïn soit châtié.

Abel fut le premier martyr, et le sang de chaque martyr depuis s'est associé à son cri pour que justice soit rendue contre les persécuteurs du peuple de Dieu. En ce sens, ils parlent *tous* encore, même s'ils sont morts. Ils représentent ceux qui, comme décrits dans Apocalypse 6.10, sont sous l'autel, et en appellent à Dieu pour qu'il se glorifie dans l'accomplissement de la justice.

Mais Hébreux 12.24 présente un contraste intéressant. L'auteur y mentionne le sang de *Jésus* « qui parle mieux que celui d'Abel ». La signification est claire : là où le sang d'Abel (et celui des autres martyrs) crient vengeance, le sang de Christ plaide pour la miséricorde.

Le sang de Jésus, versé comme expiation pour les péchés, appelle au *pardon* en faveur des pécheurs. C'est une vérité remarquable. Tout le sang de tous les martyrs de tous les temps réclame à grands cris la justice, la vengeance et la punition, mais le sang de Christ « parle mieux ».

Encore une fois, il n'y a rien de mal à désirer la justice. La justice honore Dieu. Il est certainement légitime de désirer qu'on rectifie les torts et qu'on châtie les infâmes pour leur méchanceté. Mais le désir de pardonner est meilleur encore. Les chrétiens doivent être caractérisés par un désir de miséricorde, de compassion et de pardon, même pour leurs ennemis.

Comment pouvons-nous développer un tel état d'esprit ? Comment un chrétien, gravement blessé par les offenses d'un autre, peut-il apprendre à pardonner « de tout son cœur » comme Jésus l'a commandé (Mt 18.35) ? Que fait-on des ordres que l'Écriture nous donne de reprendre ceux qui ont péché contre nous ? Comment savoir quand il faut reprendre et quand il faut passer sur une offense ?

Plus encore, comment pouvons-nous pardonner à ceux qui ne se sont pas repentis ? Dieu lui-même ne refuse-t-il pas le pardon à celui qui ne se repent pas ? Si nous devons pardonner comme nous l'avons été, ne devons-nous pas d'abord exiger que l'offenseur se repente ? Toutes ces questions sont essentielles. La Bible offre-t-elle des réponses ? Je crois que oui. Commençons par examiner ce que l'Écriture veut dire quand elle nous commande de pardonner de la même manière que Dieu.

LE PARDON DE DIEU ET NOTRE PARDON

Comment le pardon entre pécheurs peut-il être comparé au pardon de Dieu ? Il doit y avoir quelques ressemblances, puisque l'Écriture nous commande de pardonner de la même manière que nous l'avons été. Cette idée apparaît dans deux versets que nous avons cités à plusieurs reprises : Éphésiens 4.32 (« vous pardonnant réciproquement, comme Dieu vous a pardonné en Christ ») et Colossiens 3.13 (« de même que Christ vous a pardonné »).

Certains estiment que cela enseigne que le pardon doit toujours être conditionnel. Leur raisonnement est le suivant : Dieu ne pardonne qu'à ceux qui se repentent. Donc, si nous pardonnons de la même manière que nous l'avons été, nous devrions refuser le pardon à tous les impénitents. Quelques excellents enseignants défendent ce point de vue. Par exemple, Jay Adams écrit :

Il va sans dire que, étant donné que notre pardon est modelé sur celui de Dieu (Ép 4.32), il doit être conditionnel. Le pardon de Dieu repose sur des conditions claires et indubitables. Les apôtres n'ont pas seulement annoncé que Dieu avait pardonné aux hommes [...]. Paul et les apôtres se sont détournés de ceux qui refusaient de satisfaire aux conditions, exactement comme Jean et Jésus l'avaient fait auparavant quand les scribes et les pharisiens ne voulaient pas se repentir.¹

Il y a quelque mérite dans la position d'Adams. Il y a des moments où le pardon doit être conditionnel, et nous aborderons ce sujet avant de clore ce chapitre. J'ai beaucoup de respect pour Adams et j'ai recommandé son livre sur le pardon comme une étude utile sur le sujet. Sur ce point, cependant, je ne puis être en accord avec lui.

Faire du conditionnel l'essentiel du pardon selon Christ, semble passer à côté de tout l'enseignement de l'Écriture sur la question. Quand l'Écriture nous commande de pardonner comme nous l'avons été, ce qui est en vue n'est pas de *refuser* le pardon jusqu'à ce que l'offenseur exprime sa repentance.

Lisez bien ces versets :

- *Matthieu 6.12,14,15* : « pardonne-nous nos offenses, comme nous aussi nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés [...]. Si vous pardonnez aux hommes leurs offenses, votre Père céleste vous pardonnera aussi ; mais si vous ne pardonnez pas aux hommes, votre Père ne vous pardonnera pas non plus vos offenses. »

- *Jacques 2.13* : « car le jugement est sans miséricorde pour qui n'a pas fait miséricorde. La miséricorde triomphe du jugement. »

- *Matthieu 18.35* : « C'est ainsi que mon Père céleste vous traitera, si chacun de vous ne pardonne à son frère de tout son cœur. »

• *Luc 6.36-38* : « Soyez donc miséricordieux, comme votre Père est miséricordieux. Ne jugez point et vous ne serez point jugés ; ne condamnez point et vous ne serez point condamnés ; absolvez et vous serez absous. Donnez, et il vous sera donné : on versera dans votre sein une bonne mesure, serrée, secouée et qui déborde ; car on vous mesurera avec la mesure dont vous vous serez servis. »

L'accent est mis sur le fait de pardonner librement, généreusement, de plein gré, avec empressement, promptement – et de tout cœur. Le point de mire de l'Écriture, c'est l'attitude de celui qui pardonne et non les conditions du pardon.

La plupart de ceux qui prétendent que le pardon est conditionnel le décrivent comme une transaction protocolaire dans laquelle la personne pardonnée doit se repentir et, en retour, la partie offensée promet de ne jamais en reparler. Si cette transaction n'a pas lieu, ils disent qu'un pardon réel ne s'est pas encore produit. Dans certains cas, l'offenseur peut se repentir et demander pardon sans y être incité, et le pardon devrait être accordé sur-le-champ. Mais dans la plupart des cas, particulièrement quand l'offenseur ignore avoir commis un tort, la partie offensée doit d'abord reprendre l'offenseur et l'inviter officiellement à se repentir avant qu'elle puisse pardonner. En bref, aucun acte de pardon ne peut avoir lieu avant que l'offenseur ne demande pardon.

Malheureusement, j'ai vu des gens qui étaient de cet avis obsédés par la nécessité de reprendre et se rendre odieux tant envers des amis que des ennemis. D'autres nourrissent des rancunes, refusent d'abandonner l'amertume et mettent même fin à des amitiés à cause d'offenses relativement insignifiantes, et justifient de telles attitudes parce qu'ils sont convaincus de ne pas avoir à pardonner avant que l'offenseur ne se repente.

Bien qu'il soit souvent vrai que le pardon suppose une transaction bilatérale, ce n'est pas *toujours* le cas. Il y a des fois où le pardon devrait être inconditionnel et unilatéral, et d'autres fois où le pardon doit être retenu jusqu'à ce que l'offenseur se repente. Les principes bibliques gouvernant ces différentes sortes de pardon sont claires.

LE PARDON CONDITIONNEL /
LE PARDON INCONDITIONNEL

Il est évident selon l'Écriture que parfois le pardon doit être conditionnel. Par exemple, dans certains cas on doit reprendre l'offenseur et même l'exclure de l'Église, s'il refuse de se repentir (Lu 17.3 ; Mt 18.15-17). Nous examinerons de plus près la procédure biblique concernant la discipline dans l'Église au chapitre 7.

Mais est-ce que *chaque* offense nécessite une réprimande, qui peut éventuellement mener à une discipline formelle de la part de l'Église ? N'y a-t-il pas lieu de simplement garantir un pardon unilatéral pour de petites offenses ? N'y a-t-il pas des cas où la partie offensée devrait simplement passer sur la transgression, en choisissant de subir un tort et de pardonner sans que cela ne lui soit demandé et sans reprendre officiellement l'offenseur ?

Évidemment, ces questions comportent d'importantes ramifications pratiques. Si vous aviez un ami qui essayait scrupuleusement de vous reprendre chaque fois que vous commettez une faute légère, cette amitié ne deviendrait-elle pas rapidement plutôt ennuyeuse ? Et si des partenaires de mariage estimaient qu'il est de leur devoir de se reprendre l'un l'autre pour chaque offense, un tel état d'esprit ne rendrait-il pas la relation conjugale pratiquement impossible à supporter ?

C'est une erreur de supposer que des versets comme Luc 17.3 (« Si ton frère a péché, reprends-le ») et Matthieu 18.15 (« Si ton frère a péché, vas et reprends-le entre toi et lui seul ») sont des ordonnances absolues pour toutes les sortes de transgressions. Si nous étions obligés de nous reprendre les uns les autres pour chaque méfait insignifiant, nous ne ferions rien d'autre.

L'Écriture nous donne, en effet, un autre principe pour régler la grande majorité des petites infractions : passer sur l'offense, pardonner unilatéralement, inconditionnellement, accorder le pardon librement et sans cérémonie. L'amour l'exige. « Avant tout, ayez les uns pour les autres un ardent amour, car l'amour couvre une multitude de péchés » (1 Pi 4.8). « La haine excite les querelles, mais l'amour couvre toutes les fautes » (Pr 10.12). « Celui qui couvre une faute cherche l'amour, et celui qui la rappelle dans ses discours divise les

amis » (Pr 17.9). L'amour « ne soupçonne point le mal, [mais] il excuse tout, il croit tout, il espère tout, il supporte tout » (1 Co 13.5-7). La version en *Français courant* rend 1 Corinthiens 13.5 ainsi : « [l'amour] n'éprouve pas de rancune ».

En citant certains de ces mêmes textes, Jay Adams reconnaît que le chrétien doit passer sur les offenses de peu d'importance. « Mais, écrit-il, ce n'est pas [...] pardonner. »² Ayant défini le pardon comme une transaction bilatérale, il n'y a pas de place dans son système pour le pardon unilatéral ou inconditionnel. Il fait donc une distinction entre pardonner et passer sur la transgression d'autrui. Si c'était vrai, cela voudrait dire que toutes les offenses mineures sur lesquelles nous choisissons de passer (ou que nous choisissons de « couvrir », en termes bibliques) ne seraient pas vraiment pardonnées.

Mais la Bible elle-même ne fait pas une telle distinction. Couvrir la transgression d'autrui constitue l'essence même du pardon. Parlant du pardon de Dieu, David met sur un pied d'égalité les concepts de pardon et de couverture du péché : « Bienheureux celui dont la transgression est pardonnée, [et] dont le péché est couvert ! » (Ps 32.1, *Darby*.) C'est un parallélisme hébreu, qui emploie deux expressions différentes pour désigner le même concept. Couvrir le péché de quelqu'un, voilà l'essence même du pardon.

Psaume 85.3 trace le même parallèle : « Tu as pardonné l'iniquité de ton peuple, tu as couvert tous ses péchés. »

Jacques 5.20 met à égalité le pardon et la couverture du péché : « celui qui ramènera un pécheur de la voie où il s'était égaré sauvera une âme de la mort et couvrira une multitude de péchés. »

Également, quand Pierre dit : « L'amour couvre une multitude de péchés » (1 Pi 4.8), il décrit le pardon.

En outre, l'Écriture enseigne que le pardon peut être unilatéral et inconditionnel. Marc parle clairement de cette sorte de pardon et en fait même une condition pour recevoir le pardon de Dieu :

Et, lorsque vous êtes debout faisant votre prière, si vous avez quelque chose contre quelqu'un, pardonnez, afin que votre Père qui est dans les cieux vous pardonne aussi vos offenses. Mais si vous ne pardonnez pas, votre Père

qui est dans les cieux ne vous pardonnera pas non plus vos offenses.

– Mc 11.25,26

Cela décrit un pardon immédiat, accordé à l'offenseur sans aucune rencontre officielle, ni transaction. Il s'agit là nécessairement d'un pardon totalement unilatéral, car il s'effectue *alors que celui qui pardonne est debout en prière*.³ « Pardonnez » est le commandement clair de ce verset, et cela doit se faire sur-le-champ. Aucune réprimande n'est mentionnée. On ne nous commande pas de chercher à obtenir la repentance de l'offenseur. Le pardon de Marc 11.25 est donc différent de celui de Luc 17.3. Ce pardon doit être accordé inconditionnellement et unilatéralement.

QUE SIGNIFIE LE PARDON INCONDITIONNEL ?

En quoi consiste le pardon unilatéral ? S'il n'y a ni transaction, ni recherche de pardon, ni don officiel de pardon, ni paroles échangées entre les deux parties, alors qu'accomplit ce genre de pardon ?

Ses principaux effets se produisent dans le cœur de celui qui pardonne. Ce genre de pardon implique une décision délibérée de couvrir l'offense d'autrui. « Pardonnez », dans Marc 11.25 est un impératif, un commandement. Le pardon dont il est question ici relève forcément de la volonté. Autrement dit, c'est un choix et non un sentiment ou une réponse involontaire.

C'est un pardon accordé *de tout cœur*, comme le suggère Matthieu 18.35 ; mais même cela ne fait pas relever le pardon d'abord du domaine des sentiments. Dans l'Écriture, le mot « cœur » désigne généralement le siège de l'intellect (voir Pr 23.7 ; Lu 9.47). Il est donc question d'une décision rationnelle et délibérée. C'est un choix que fait la partie offensée d'annuler la transgression d'autrui et de ne pas permettre que l'offense fasse une brèche dans la relation ou crée de l'amertume.

En fait, la personne qui choisit de pardonner décide de ne pas se souvenir de l'offense, refuse de garder rancune, renonce à toute compensation et résiste à la tentation de remâcher ou de se venger. La

partie offensée subit simplement l'injure. L'offense est annulée, couverte avec amour, au nom de Christ. Pour les offenses involontaires et sans importance, c'est la manière appropriée et bienveillante de pardonner : unilatéralement, sans reprendre et sans exciter des querelles.

Voilà, je crois, à quoi l'Écriture fait allusion le plus souvent quand elle nous convie à nous pardonner les uns les autres. La forte insistance de l'Écriture sur le pardon ne vise pas une plus grande recherche de réprimande, mais tout le contraire. Quand l'Écriture nous appelle à une attitude de pardon, l'accent est toujours mis sur la persévérance, la patience, la tolérance, la bienveillance, la bonté et la miséricorde, et non pas sur la réprimande.

Ne pas même admettre que le pardon puisse être unilatéral est, à mon avis, une erreur potentiellement grave. Cela donne trop d'importance à la réprimande, et tend plus à créer des conflits qu'à en éviter. Ceux qui insistent pour réprimander de chaque offense ne font souvent qu'exciter des querelles : l'antithèse de ce que l'enseignement de Jésus sur le pardon devait produire. L'amour véritable devrait *couvrir* la grande majorité des transgressions, et non les exposer constamment au grand jour pour les disséquer (1 Pi 4.8).

REPRENDRE OU NE PAS REPRENDRE ?

Tout cela exige qu'on fasse quelques bonnes distinctions. Évidemment, il y a des cas où la réprimande est essentielle. Comment allons-nous reconnaître ces situations ? Y a-t-il des principes bibliques clairs qui nous enseignent quand reprendre et quand pardonner unilatéralement ?

Je crois qu'il y en a. Voici quelques lignes directrices qui vous aideront à faire la distinction.

Autant que possible, particulièrement si l'offense est minime ou involontaire, il vaut mieux pardonner unilatéralement. C'est l'essence même d'un esprit de grâce. C'est l'attitude à l'exemple de Christ dont Paul parle dans Éphésiens :

Je vous exhorte donc, moi, le prisonnier dans le Seigneur, à marcher d'une manière digne de la vocation qui vous a été adressée, en toute humilité et douceur, avec patience, vous supportant les uns les autres avec amour, vous efforçant de conserver l'unité de l'Esprit par le lien de la paix.

– Ép 4.1-3

C'est un appel à tolérer avec grâce les fautes d'autrui. Cela est nécessaire au maintien de la paix.

En d'autres mots, les croyants sont censés avoir une sorte d'immunité mutuelle aux offenses sans gravité. L'amour « ne s'irrite point » (1 Co 13.5). S'il fallait avoir recours à une réprimande en règle pour chaque faute, toute notre vie dans l'Église se passerait en réprimandes et en résolution de conflits résultant de légères contrariétés. Alors, au nom de la paix, pour préserver l'unité de l'Esprit, nous devons faire preuve, autant que possible, de tolérance.

Voici donc la règle principale : À moins qu'une offense *n'exige* la réprimande, un pardon unilatéral et inconditionnel devrait couvrir la transgression. En subissant l'offense, la partie offensée suit les traces de Christ (1 Pi 2.21-25). Christ nous exhorte à avoir cette attitude : « Si quelqu'un te frappe sur la joue droite, présente-lui aussi l'autre. Si quelqu'un veut plaider contre toi, et prendre ta tunique, laisse-lui encore ton manteau » (Mt 5.39,40).

Si vous êtes le seul à avoir été blessé, même si l'offense était flagrante et publique, vous pouvez choisir de pardonner unilatéralement. L'Écriture regorge d'exemples en ce sens. Joseph, par exemple, fut victime de torts graves aux mains de ses frères. Ils complotèrent de le tuer, et le vendirent ensuite comme esclave.

Mais il ne garda pas rancune. Bien des années plus tard, quand la famine conduisit ses méchants frères en Égypte à la recherche de nourriture, Joseph les reconnut et leur pardonna volontiers, sans qu'il n'y ait aucun signe de repentance de leur part. Avant qu'ils n'aient même réalisé qui il était, il fut ému aux larmes tant il avait de compassion pour eux. Finalement, en révélant son identité, il leur dit : « Je suis Joseph, votre frère, que vous avez vendu pour être mené en Égypte. Maintenant, ne vous affligez pas, et ne soyez pas fâchés de

m'avoir vendu pour être conduit ici, car c'est pour vous sauver la vie que Dieu m'a envoyé devant vous » (Ge 45.4,5). Son pardon était inconditionnel, unilatéral, et ne dépendait pas d'une quelconque expression de remords de leur part.

En fait, d'après ce que nous apprend l'Écriture, ce n'est qu'après la mort de Jacob que ses frères exprimèrent officiellement leur repentance. Lorsque leur père ne fut plus là pour arrêter la main de Joseph, ils pensèrent que leur frère offensé déchaînerait sa vengeance contre eux. Connaissant la gravité de leur péché, ses frères ne pouvaient évidemment pas croire que sa charité envers eux était bien intentionnée. Ils craignaient qu'il n'entretienne encore secrètement un désir de vengeance. Aussi dirent-ils à Joseph que c'était *le désir de leur père* qu'il leur accorde le pardon (Ge 50.16,17). Ils n'ont pas officiellement admis leurs torts, ni exprimé de repentance, même s'il est évident qu'ils étaient maintenant des hommes contrits.

Mais leur requête était totalement inutile, car Joseph leur avait pardonné depuis longtemps. Ayant vu la preuve indéniable que la main de la Providence avait fait concourir à son bien le mal qui lui avait été fait, Joseph avait depuis longtemps pardonné à ses frères, complètement, librement et inconditionnellement. Quelle était sa perspective ? « Vous aviez médité de me faire du mal : Dieu l'a changé en bien » (Ge 50.20). Le fait de savoir que Dieu avait un bon but pour ses souffrances a empêché Joseph de garder rancune.

Il y a également d'autres exemples de pardon unilatéral dans l'Écriture, même quand l'offense était profonde et publique. Par exemple, à au moins une occasion importante, David a pardonné unilatéralement et inconditionnellement une insulte publique des plus humiliantes.

Cela s'est produit durant la rébellion d'Absalom contre lui. Il fut obligé de fuir Jérusalem pour que son fils rebelle ne détruise pas la cité dans son zèle à vouloir renverser le trône de David. Pendant cet exode douloureux et déchirant loin de Jérusalem, un homme vil nommé Schimeï injuria publiquement David dont le cœur était déjà brisé, en essayant de l'humilier davantage. Voici ce qui s'est produit :

[Schimeï] s'avança en prononçant des malédictions, et il jeta des pierres à David et à tous les serviteurs du roi

David, tandis que tout le peuple et tous les hommes vaillants étaient à la droite et à la gauche du roi. Schimeï parlait ainsi en le maudissant : va-t-en, va-t-en, homme de sang, méchant homme ! L'Éternel fait retomber sur toi tout le sang de la maison de Saül, dont tu occupais le trône, et l'Éternel a livré le royaume entre les mains d'Absalom ton fils ; et te voilà malheureux comme tu le mérites, car tu es un homme de sang !

– 2 S 16.5-8

Abischaï, un des compagnons de David, réclama justice sur-le-champ : « Pourquoi ce chien mort maudit-il le roi mon Seigneur ? Laisse-moi, je te prie, aller lui couper la tête » (v. 9)

Mais la réponse de David manifesta une pieuse tolérance :

Qu'ai-je affaire avec vous?, fils de Tseruja ? S'il maudit, c'est que l'Éternel lui a dit : maudit David ! Qui donc lui dira : Pourquoi agis-tu ainsi ?[...] Voici, mon fils, qui est sorti de mes entrailles, en veut à ma vie ; à plus forte raison ce Benjamite ! Laisse-le, et qu'il maudisse, car l'Éternel le lui a dit. Peut-être l'Éternel regardera-t-il mon affliction, et me fera-t-il du bien en retour des malédictions d'aujourd'hui.

– 2 S 16.10-12

Schimeï poursuivit sa course derrière David sur le flanc de la montagne, en insultant et en jetant des pierres et de la poussière au roi, mais David supporta les insultes avec grâce et tolérance, même si, en de telles circonstances, il eut été parfaitement justifié de sa part, comme roi régnant, d'exiger que le moqueur soit puni.

Plus tard, après que David eut remporté la victoire sur les rebelles, Schimeï prétendit se repentir, en demandant grâce auprès de David. Et David, toujours malgré les protestations de ses hommes, réaffirma son pardon à Schimeï (2 S 19.18-23). Ayant déjà pardonné unilatéralement l'offense initiale, David pardonnait maintenant officiellement à Schimeï.

Les prières d'Étienne pour ceux qui le lapidaient sont un autre exemple de pardon unilatéral et inconditionnel. Le fait qu'Étienne ait prié pour le pardon de Dieu envers ses meurtriers montre qu'il leur avait déjà pardonné. Il est vrai que le pardon *de Dieu* ne pouvait être accordé sans leur repentance ; mais, pour sa part, Étienne avait déjà fait un choix délibéré, en toute conscience, de renoncer au droit à la rétribution. Il leur avait pardonné en son cœur.

Cela soulève un point important. Même après avoir pardonné à nos offenseurs pour leurs transgressions envers nous, Dieu lui-même peut exiger justice pour les péchés qu'ils auront commis contre *lui*. Nous pouvons pardonner une offense à notre endroit, mais nous ne pouvons accorder le pardon pour un péché envers Dieu. « Qui peut pardonner les péchés, si ce n'est Dieu seul ? » (Lu 5.21.) Pardonner à quelqu'un, ce n'est pas lui accorder une sorte d'absolution de prêtre. Ceux à qui nous pardonnons doivent encore rendre des comptes à Dieu.

Par exemple, le pardon d'Étienne pour ses meurtriers n'assurait pas que leurs péchés resteraient impunis s'ils ne recherchaient pas aussi le pardon *de Dieu*. Dans le cas de Saul de Tarse (qui gardait les vêtements des meurtriers d'Étienne, approuvant ainsi la mort du martyr, Ac 7.58 ; 8.1), son offense fut totalement effacée quand il s'est pleinement repenti. On ignore ce que sont devenus ceux qui ont jeté les pierres, mais s'ils n'ont jamais accepté Christ comme leur Sauveur et Seigneur, ils subiront la colère de Dieu pour le meurtre d'Étienne. Étienne a pardonné l'offense contre sa personne ; le péché contre Dieu devait encore être réglé.

Schimeï est un autre cas semblable. David tint sa promesse de ne pas le tuer, mais Schimeï demeura un homme non régénéré et vil jusqu'à la fin de sa vie. Sachant cela, sur son lit de mort, David donna à Salomon des instructions sur la manière d'agir avec lui : « tu ne le laisseras pas impuni ; car tu es un homme sage, et tu sais comment tu dois le traiter. Tu feras descendre ensanglantés ses cheveux blancs dans le séjour des morts » (1 R 2.9).

C'est un commandement difficile à expliquer, jusqu'à ce qu'on réalise que David, comme roi divinement choisi, était responsable de voir à ce que la gloire de Dieu ne soit pas ternie en Israël. Il avait tenu sa promesse envers Schimeï : il ne l'a pas tué pour son insulte. En ce

qui le concernait, l'offense dont il avait été l'objet était pardonnée. Mais, l'action de Schimeï impliquait aussi le pire genre de blasphème qui soit contre Dieu. Et puisque Schimeï persistait dans une rébellion injustifiée contre Dieu, la justice divine avait encore un droit sur lui. Et dans l'intérêt de la pureté de la nation, cette affaire devait être réglée. Il était maintenant temps de rendre des comptes, au nom de la gloire *de Dieu*, pas de celle de David. David pouvait passer sur une transgression à son endroit, mais, en dernière analyse, il ne pouvait pas passer sur un acte public d'hostilité manifeste contre Dieu. Matthew Henry, commentateur puritain, a écrit que les instructions de David à Salomon « ne relevaient pas d'une vengeance personnelle, mais d'un zèle avisé pour défendre l'honneur du gouvernement et l'alliance que Dieu avait faite avec sa famille, le mépris desquelles on ne pouvait laisser impuni. »⁴ C'est sûrement pour cela que David attendit d'être sur son lit de mort pour ordonner que Schimeï soit puni. Ainsi, personne ne pourrait dire que David avait fait cela pour préserver son honneur.

Et Salomon honora sagement le pardon de David pour l'insulte de Schimeï. Au lieu de l'exécuter sommairement pour l'offense passée, Salomon lui imposa une restriction qui lui interdisait de sortir de Jérusalem. Aussi longtemps qu'il demeurerait dans la ville, sous la supervision du roi, il pouvait circuler librement en toute sécurité. Mais le jour où il traverserait le torrent du Cédron, il serait tué. Schimeï accepta les termes de la restriction, car ils étaient bienveillants (1 R 2.36-38). Mais parce qu'il était un homme mauvais, Schimeï brisa son engagement. Il quitta la ville à la recherche d'esclaves en fuite, et quand Salomon l'apprit, il le convoqua et dit :

Ne t'avais-je pas fait jurer par l'ÉTERNEL, et ne t'avais-je pas fait cette déclaration formelle : Saches bien que tu mourras le jour où tu sortiras pour aller de côté ou d'autre ? Et ne m'as-tu pas répondu : C'est bien ! j'ai entendu ? Pourquoi donc n'as-tu pas observé le serment de l'ÉTERNEL et l'ordre que je t'avais donné ? [...] Tu sais au-dedans de ton cœur tout le mal que tu as fait à David, mon père ; l'ÉTERNEL fait retomber ta méchanceté sur ta tête.

– v. 42-44 (*majuscules pour souligner*)

En d'autres mots, la mort de Schimeï, était la vengeance de Dieu, et non celle de David, pour le péché de Schimeï. David lui avait pardonné et avait été fidèle à sa promesse de ne pas se venger. Mais en fin de compte, Dieu lui-même demanda justice, étant donné le refus de Schimeï de se repentir.

Notre pardon d'une offense ne garantit pas que l'offenseur recevra le pardon judiciaire de Dieu. Dieu, qui connaît le cœur, juge toujours avec équité. Notre part consiste à être clément, à supporter le tort et à prier pour la complète repentance de l'offenseur. Dieu verra lui-même à ce que justice soit faite si l'offenseur ne recherche pas le pardon divin.

QUAND LE PARDON INCONDITIONNEL N'EST PAS POSSIBLE

Il y a des moments où il est nécessaire de reprendre le coupable. Alors, le pardon inconditionnel n'est pas possible. Ces situations impliquent généralement des péchés plus graves : pas des plaintes mineures ou insignifiantes, mais des péchés menaçant l'âme ou des transgressions mettant en danger la communion des saints. Dans ce genre de situations, voici ce qui s'applique : « Si ton frère a péché, reprends-le ; et, s'il se repent, pardonne-lui » (Lu 17.3). En de tels cas, si un frère ou une sœur en Christ refusent de se repentir, la procédure de discipline exposée dans Matthieu 18 s'applique (voir chap. 7).

Voici quelques lignes directrices pour déterminer quand une telle approche est nécessaire :

Si vous constatez une offense grave, un péché contre quelqu'un d'autre que vous, reprenez le coupable. La justice n'autorise pas le chrétien à couvrir un péché contre quelqu'un d'autre. Lorsque je suis la victime, je peux pardonner unilatéralement et inconditionnellement une offense, parce que c'est moi qui supporte alors le tort. Mais quand je vois qu'on a péché contre une autre personne, il est de mon devoir de rechercher la justice. (La seule exception à cela serait lorsque la personne offensée choisit elle-même d'ignorer un affront ou une insulte personnelle. C'était le cas lorsque David a interdit à Abischaï de le venger contre Schimeï.)

Alors que nous sommes autorisés et même encouragés à passer sur des offenses personnelles, l'Écriture nous interdit toujours de passer sur les torts commis contre autrui.

- *Exode 23.6* : « Tu ne porteras point atteinte au droit du pauvre dans son procès. »
- *Deutéronome 16.20* : « Tu suivras ponctuellement la justice. »
- *Ésaïe 1.17* : « Apprenez à faire le bien, recherchez la justice, protégez l'opprimé ; faites droit à l'orphelin, défendez la veuve. »
- *Ésaïe 59.15,16* : « La vérité a disparu, et celui qui s'éloigne du mal est dépouillé. L'Éternel voit, d'un regard indigné, qu'il n'y a plus de droiture. Il voit qu'il n'y a pas un homme, il s'étonne de ce que personne n'intercède. »
- *Jérémie 22.3* : « Ainsi parle l'Éternel : Pratiquez la justice et l'équité ; délivrez l'opprimé des mains de l'oppresser ; ne maltraitez pas l'étranger, l'orphelin, et la veuve ; n'usez pas de violence, et ne répandez point le sang innocent dans ce lieu. »
- *Lamentations 3.35,36* : « Quand on viole la justice humaine à la face du Très-Haut, quand on fait tort à autrui dans sa cause, le Seigneur ne le voit-il pas ? »

Il n'est pas en notre pouvoir de « pardonner » à quelqu'un une offense à quelqu'un d'autre. Ceux qui sont témoins de telles offenses ont donc le devoir de reprendre l'offenseur pour sa transgression.

Quand le fait de ne pas tenir compte d'une offense peut nuire à l'offenseur, il faut le reprendre. Parfois, choisir de passer sur une offense pourrait nuire à l'offenseur. Dans de tels cas, c'est notre devoir de le reprendre dans l'amour.

Frères, si un homme vient à être surpris en faute, vous qui êtes spirituels, redressez-le avec un esprit de douceur. Prends garde à toi-même, de peur que tu ne sois tenté. Portez les fardeaux les uns des autres, et vous accomplirez ainsi la loi de Christ.

Dans ce passage, le mot traduit « surpris » signifie littéralement « attrapé ». Cela peut vouloir dire deux choses : qu'on a découvert quelque secrète transgression chez quelqu'un, ou que quelqu'un est pris au piège d'une quelconque habitude pécheresse. Dans les deux cas, la réprimande est nécessaire. On ne peut pas passer sur le péché. L'amour pour le frère pécheur requiert que vous le repreniez et que vous cherchiez à le rétablir. C'est un aspect essentiel dans le fait de porter les fardeaux les uns des autres (v. 2).

Les péchés qui nécessitent la réprimande parce qu'ils peuvent nuire au pécheur comprennent de graves erreurs doctrinales, des manquements moraux, des récidives de la même offense, des habitudes pécheresses ou des tendances destructrices, ou tout autre transgression présentant une menace sérieuse au bien-être spirituel de l'offenseur.

Dans tous ces cas, la réprimande devrait être dictée par l'amour et le désir de rechercher le bien de l'offenseur. Ce genre de réprimande ne devrait jamais être utilisé pour satisfaire une soif de vengeance personnelle, pour punir l'offenseur ou pour atteindre tout autre objectif de valorisation personnelle. Voilà pourquoi Galates 6.1 dit expressément que ceux qui sont « spirituels » devraient s'occuper de la personne pécheresse.

Ironiquement, ce sont les situations où reprendre est le plus pénible. Nous sommes facilement tentés de reprendre pour les péchés sur lesquels nous devrions passer, et de passer sur ceux pour lesquels nous devrions reprendre. Mais que la situation demande de la patience ou la réprimande, l'amour pour l'offenseur (aussi bien que pour l'offensé) devrait toujours être notre motivation première.

Quand un péché est scandaleux ou peut nuire au corps de Christ, la réprimande est indispensable. Certains péchés peuvent infecter plusieurs personnes. La Bible nous avertit de tels dangers : « Veillez à ce que personne ne se prive de la grâce de Dieu ; à ce qu'aucune racine d'amertume, poussant des rejetons, ne produise du trouble, et que plusieurs n'en soient infectés » (Hé 12.15).

La responsabilité incombe aux membres du Corps, chacun pour sa part, de non seulement « exciter à l'amour et aux bonnes œuvres » (Hé 10.24), mais aussi de s'exhorter les uns les autres de manière à ce que personne ne s'endurcisse par « la séduction du péché » (Hé 3.13).

L'apôtre Paul reprochait aux Corinthiens de manquer à leur devoir de reprendre, et de tolérer le scandale à l'intérieur du troupeau. Un d'eux avait des rapports sexuels avec « la femme de son père » (1 Co 5.1), probablement sa belle-mère ; ce péché jetait un tel opprobre sur le pécheur, qu'il équivalait à l'inceste. De tels péchés « ne se [rencontraient] même pas chez les païens ». Même les païens les plus ignobles de Corinthe étaient scandalisés par le péché qui existait dans cette Église.

Paul a repris les Corinthiens : « Et vous êtes enflés d'orgueil ! Et vous n'avez pas été plutôt dans l'affliction » (v. 2). Le mot « enflés » vient d'une expression grecque qui signifie littéralement « gonflés ». Il désigne l'orgueil. Peut-être que, comme pour plusieurs aujourd'hui, l'orgueil des Corinthiens résidait dans leur tolérance. Ils s'enorgueillissaient peut-être du fait qu'ils n'étaient pas « étroits d'esprit » au point de faire tout un plat des mauvaises actions de cet homme.

Paul les a repris sévèrement : « C'est bien à tort que vous vous glorifiez. Ne savez-vous pas qu'un peu de levain fait lever toute la pâte ? » (v. 6.) Il leur a ordonné d'excommunier l'offenseur, qui, disait-il, avait besoin d'être « ôté du milieu [d'eux] » (v. 2).

Pour moi, absent de corps, mais présent d'esprit, j'ai déjà jugé, comme si j'étais présent, celui qui a commis un tel acte. Au nom du Seigneur Jésus, vous et mon esprit étant rassemblés avec la puissance de notre Seigneur Jésus, qu'un tel homme soit livré à Satan pour la destruction de la chair, afin que l'esprit soit sauvé au jour du Seigneur Jésus.

– v. 3-5

Les péchés flagrants sont *toujours* un scandale dans l'Église, et on doit s'en occuper. Il n'est pas de notre prérogative de « pardonner » à ceux qui ont résolu de vivre une vie de désobéissance flagrante. Quand on accepte la présence de ce genre de péché, c'est toute l'Église qui en souffre. Ces péchés ressemblent à du levain, qui fait lever toute la pâte. Couvrir de tels péchés, passer sur le mal, n'est jamais une bonne chose dans ce genre de situations. Celui qui commet de tels péchés doit être réprimandé, et au chapitre 7 nous examinerons avec soin la procédure à suivre.

Chaque fois qu'une offense brise une relation, le pardon officiel est une étape essentielle vers la réconciliation. On ne peut tout simplement pas passer sur une offense qui fait une brèche dans une relation. Il doit y avoir réprimande pour l'offense et pour la brèche, puis on doit rechercher la réconciliation.

Le but visé quand nous reprenons quelqu'un pour un tort commis doit toujours être la réconciliation. Encore une fois, si votre réprimande a pour but de punir l'offenseur, ou si elle n'est qu'un moyen de correction et de censure, votre objectif est mauvais. Le but de toute réprimande équitable est la restauration de la relation brisée ainsi que le rétablissement de l'offenseur.

Chaque fois qu'il y a une relation brisée entre chrétiens, *les deux parties* doivent rechercher la réconciliation. Si vous êtes la partie offensée, voici ce qui s'applique : « Si ton frère a péché, reprends-le » (Lu 17.3). C'est vous qui devez aller vers lui. Si vous êtes l'offenseur, voici ce qui s'applique : « Si [...] tu présentes ton offrande à l'autel, et que là tu te souviennes que ton frère a quelque chose contre toi, laisse là ton offrande devant l'autel, et va d'abord te réconcilier avec ton frère ; puis, viens présenter ton offrande » (Mt 5.23,24).

Une rupture dans les relations entre chrétiens exclut la possibilité d'un pardon qui passe simplement sur l'offense. Qu'on ait échangé des mots ou qu'un silence de glace prévale, si les deux parties savent qu'une brèche existe, la seule manière de résoudre le problème, c'est en accordant un pardon officiel. Parfois le tort est unilatéral. D'autres fois il faut que les deux parties reconnaissent leurs torts et recherchent le pardon.

Quel que soit le cas, la réconciliation est indispensable. Si vous avez commis une offense, il est mal de ne pas réparer. Si vous êtes la partie offensée, vous devez également rechercher la réconciliation – essayer de gagner votre frère. Il n'y a jamais d'excuse pour un chrétien, d'un côté comme de l'autre d'une relation brisée, de refuser de rechercher la réconciliation. Le seul cas où un tel conflit demeure non résolu est lorsque toutes les étapes de la discipline de Matthieu 18 ont été franchies, et que la partie coupable refuse encore de se repentir.

Mais même là, vous ne devez pas nourrir d'amertume dans votre cœur, et vous devez aimer cet offensé de la même manière que

vous aimez vos ennemis, avec le même intérêt pour son bien-être spirituel et son rétablissement dans la communion. « Ne le regardez pas comme un ennemi, mais avertissez-le comme un frère » (2 Th 3.15). Même si aucune transaction officielle de pardon ne peut avoir lieu, le cœur ne lui en veut pas, et la réconciliation demeure le but.

De plus, si vous êtes la partie coupable, vous avez la responsabilité de rechercher *rapidement* la réconciliation. L'Écriture insiste à plusieurs reprises là-dessus. Par exemple, Matthieu 5.23 et 24 (cité ci-dessus) suggère que si vous êtes en pleine adoration et que vous vous souvenez d'avoir offensé un frère, vous devez laisser votre offrande sur l'autel et aller « *d'abord [vous] réconcilier avec [votre] frère* ». En pareil cas, la réconciliation d'une relation brisée a préséance sur l'adoration !

Cela fait de la réconciliation une très grande priorité, car elle a même préséance sur l'adoration offerte au Seigneur. J'ai intitulé mon livre sur l'adoration *The Ultimate Priority [La Priorité suprême]*, parce que l'adoration est normalement la priorité suprême dans la vie du chrétien. Mais il y a cette seule exception : lorsque vous savez que vous avez offensé un frère ou une sœur. *Alors*, la priorité va à la réconciliation de la relation brisée.

Matthieu poursuit :

Accorde-toi promptement avec ton adversaire, pendant que tu es en chemin avec lui, de peur qu'il ne te livre au juge, que le juge ne te livre à l'officier de justice, et que tu ne sois mis en prison. Je te le dis en vérité, tu ne sortiras pas de là que tu n'aies payé le dernier quadrant.

– v. 25,26

Dans de tels cas, spécialement si vous avez commis un tort, vous devez rechercher la réconciliation sans attendre. Ceux qui retardent ou entravent le processus de réconciliation récolteront une punition supplémentaire. C'est une allusion au châtement divin, et le verset implique que Dieu lui-même imposera la peine attribuable à ceux qui reportent une tâche si urgente.

SUBIR LE TORT PLUTÔT QUE DE CAUSER LA HONTE

Dans Matthieu 5.22-26, il semble que la partie remise entre les mains du juge soit celle qui est coupable. Puisqu'il a causé le tort, il lui incombe plus qu'à tout autre de rechercher rapidement une solution. Mais parfois il peut même être approprié pour celui qui a été offensé de subir le tort, en particulier si on veut éviter le déshonneur d'avoir amené une dispute devant un tribunal séculier.

Dans l'Église de Corinthe, par exemple, il y avait des croyants qui refusaient de régler leurs différends et qui se poursuivaient les uns les autres devant les tribunaux païens (1 Co 6.1). Paul leur a rappelé qu'il était préférable de subir des torts ou d'être escroqué que de poursuivre en justice un autre croyant devant un juge païen. C'est l'exemple le plus remarquable de pardon chrétien, même quand il n'y a pas de réconciliation.

Malheureusement, j'ai connu plusieurs chrétiens qui étaient prêts à violer ce commandement bien clair. Ils semblent toujours convaincus que *leur* cause constitue l'exception à la règle de Paul. Donnez-leur l'occasion d'expliquer pourquoi ils estiment être dans leurs droits de poursuivre un autre chrétien, et inévitablement ils expliqueront qu'ils sont blessés par quelque grande injustice que seule un tribunal peut régler. Dieu n'admettrait sûrement pas des injustices aussi flagrantes, disent-ils habituellement en se plaignant, et il ne peut certainement pas souhaiter que l'on passe sur *ce* tort, et ainsi de suite.

Paul reconnaît que l'autre personne peut avoir tort, mais il dit clairement qu'il est préférable d'être escroqué que d'intenter un procès à un autre chrétien (1 Co 6.7). Les poursuites en justice où un chrétien en amène un autre devant un juge séculier sont toujours injustifiées.

Mais que faire si l'offenseur refuse délibérément et avec entêtement de reconnaître ses torts ? C'est l'Église, plutôt qu'un tribunal païen, qui devrait agir comme arbitre. Dans de tels cas, l'Église devra peut-être entamer un processus de discipline contre le membre offensé (1 Co 6.2).

Je suis convaincu que si on appliquait la discipline de l'Église de manière plus rigoureuse, il n'y aurait que peu de conflits semblables entre chrétiens, et l'amour véritable ainsi que l'harmonie prévaudraient dans l'Église.

Un nombre effarant d'Églises refusent d'obéir aux instructions bibliques pour discipliner les membres pécheurs. Que devrait-on faire quand on a épuisé toutes les possibilités d'appel dans l'Église et qu'on ressent toujours qu'une injustice a été commise ? Dans de tels cas, 1 Corinthiens 6.7 s'applique : subissez le tort au nom de Christ. Si l'Église de laquelle vous faites partie désobéit sans motif aux instructions claires de Christ relatives à la manière de régler le péché à l'intérieur de la communion, il se peut que vous deviez rechercher une Église où l'on obéit plus fidèlement à l'Écriture.

Mais certaines injustices ne seront jamais réglées de ce côté-ci de l'éternité. Il est clair que la tâche des chrétiens dans de tels cas consiste à subir le tort, gracieusement, avec magnanimité et volontairement, au nom de Jésus. Au bout du compte, Dieu réglera lui-même de tels torts. En attendant, nous devons refuser d'entretenir de la rancune. Nous ne devons jamais permettre au ressentiment de ternir notre caractère. Nous devons chercher à être comme Joseph, et désirer voir la main de Dieu faire concourir au bien même les circonstances les plus injustes.

QUAND IL EST DIFFICILE DE PARDONNER

Le pardon n'est certainement pas naturel pour des créatures déchues. Nous avons trop tendance à nous laisser diriger par nos sentiments. Ceux qui se complaisent dans l'amertume trouvent que le pardon ne germe pas facilement dans un tel sol. La racine qui en surgit a plutôt une influence nocive. Elle ne nuit pas seulement à la personne amère, mais aussi à plusieurs autres (Hé 12.15).

Le pardon est souvent contrecarré par des sentiments négatifs, un ressentiment persistant et de la colère inassouvie. Certains s'imaginent, à tort, qu'ils ne peuvent pardonner s'ils n'ont pas « envie » de pardonner.

Mais comme nous l'avons déjà mentionné brièvement, le pardon n'est pas un sentiment. Ceux qui insistent pour être conduits par la passion auront effectivement de la difficulté à pardonner, car le pardon implique souvent un choix délibéré qui va à l'encontre de nos sentiments. L'amertume nous amène à repenser sans cesse à l'offense.

Au contraire, le pardon est une décision rationnelle, volontaire qui nous amène à mettre l'offense de côté et à ne désirer que ce qu'il y a de mieux pour l'offenseur.

« Mais je ne peux pas faire ça, dit quelqu'un. J'essaye de la mettre de côté, mais partout où je vais, quelque chose me la rappelle, et je me surprends à y penser et à en être encore troublé. »

De telles pensées sont des tentations au péché. Ruminer une offense n'est pas moins un péché que la luxure, la convoitise ou tout autre péché du cœur. On doit faire un choix volontaire pour abandonner ce genre de pensée, et nous devons plutôt délibérément couvrir l'offense et refuser de succomber à des pensées de colère et de vengeance, que nous en ayons ou non envie.

Ceux qui pardonnent même quand c'est difficile constatent invariablement que les sentiments appropriés suivent. « Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, bénissez ceux qui vous maudissent, priez pour ceux qui vous maltraitent » (Lu 6.27,28), ce sont tous des actes volontaires, délibérés et rationnels, et non des réflexes émotionnels. Obéissez aux commandements de Christ en faisant de telles choses, et votre colère fera éventuellement place à la douceur, la paix triomphera de la frustration et le calme fera succomber l'anxiété.

Le pardon enlève plusieurs fardeaux. Accorder le pardon à quelqu'un quand il se repent, c'est lui enlever le fardeau de la culpabilité. Mais pardonner quand le pardon est unilatéral et inconditionnel rend la personne qui pardonne capable d'apprécier la miséricorde encore plus grande accordée en retour par un Père céleste généreux, qui promet de verser dans son sein une « bonne mesure, serrée, secouée et qui déborde » (Lu 6.38).

SEPT


SI TON FRÈRE A PÉCHÉ

*Si ton frère a péché, reprends-le ; et, s'il
se repent, pardonne-lui.*

– Luc 17.3

Parfois, on doit reprendre celui qui a péché. Et s'il refuse de se repentir, on peut en venir à être obligé de l'excommunier. C'est surtout vrai quand le péché commis peut continuer de faire du mal, ou quand il jette l'opprobre sur le nom de Christ.

Le processus que l'Écriture décrit pour traiter le péché dans le troupeau s'appelle la « discipline d'Église ». C'est un nom qui convient bien pour cela, car, comme la discipline parentale, son but principal est la correction. La discipline d'Église est réussie lorsqu'elle mène à la repentance et à la réconciliation. Quand elle échoue, elle aboutit à l'excommunication. Cependant, le but recherché n'est jamais l'excommunication, mais plutôt le rétablissement.

Le seul sujet de la discipline d'Église suffit à remuer de forts sentiments parmi les chrétiens. Il n'y a pas très longtemps, nous avons eu à traiter du sujet à notre émission de radio. J'ai été surpris par les lettres que j'ai reçues de gens fermement convaincus que toutes les

formes de discipline d'Église étaient, par nature, dépourvues d'amour. Une auditrice, qui a admis n'avoir écouté qu'une partie de l'émission, a écrit :

Tout le processus de la discipline d'Église semble être incroyablement coercitif et peu charitable. Je ne peux croire qu'une Église puisse même menacer d'excommunication ses propres membres pour ce qu'ils font dans leur vie privée. Et je ne peux imaginer une Église se prononçant publiquement sur le péché de quelqu'un ! Ce que les gens font de leur temps est leur affaire, pas celle de toute l'Église. Et l'Église est censée être le lieu où les gens peuvent venir apprendre comment avoir la victoire sur le péché. Comment peuvent-ils l'apprendre s'ils sont excommuniés ? Si nous mettons nos propres membres en quarantaine, nous ne valons pas mieux que les sectes. Je ne peux imaginer que Christ puisse jamais excommunier quelqu'un de son Église. N'a-t-il pas cherché les pécheurs et évité ceux qui étaient plus saints que tous ? Après tout, ce ne sont pas les gens qui se portent bien qui ont besoin d'un médecin. Je suis heureuse que mon Église n'excommunie pas les membres qui pèchent. Il ne resterait aucun de nous ! Je pensais que l'Évangile était essentiellement une affaire de pardon !

Ces commentaires reflètent plusieurs incompréhensions courantes et largement répandues sur le sujet.

Tout d'abord, la discipline d'Église n'est pas l'antithèse du pardon. En fait, les instructions de Jésus pour le processus de discipline tracent *la manière* dont le pardon devrait s'effectuer lorsque le péché d'un croyant a des répercussions sur tout le troupeau.

Deuxièmement, la discipline biblique n'a rien à voir avec le contrôle de chaque détail de la vie des gens. Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, les péchés pour lesquels il faut intervenir et discipliner bibliquement ne sont pas des péchés involontaires, de minimes peccadilles, des contrariétés sans importance ou des questions de simple préférence, mais de graves violations de principes bibliques évidents, des péchés qui blessent d'autres croyants, détruisent l'unité du

troupeau, ou entachent autrement la pureté de l'Église. Dans de tels cas, on *doit* s'occuper du péché. On ne peut couvrir de tels péchés. Ils sont comme du levain, et si on ne fait rien, leurs mauvaises conséquences vont se répandre dans toute l'Église (1 Co 5.6).

Troisièmement, une discipline adéquate n'est pas incompatible avec l'Esprit de Christ. Christ a lui-même prescrit cette méthode pour traiter le péché dans le troupeau. Si vous pensez que Christ n'aurait jamais approuvé l'excommunication d'un membre pécheur, vous avez une compréhension déformée de sa personne.

Quatrièmement, une discipline correctement appliquée n'est pas incompatible avec l'amour. En fait, c'est tout le contraire. Dans les chapitres précédents, nous avons discuté du fait que Dieu corrige les croyants qui pèchent. Le processus décrit dans Matthieu 18 reconnaît le rôle légitime de l'Église comme instrument d'exhortation bienveillante et, à l'occasion, de châtement divin. Correctement appliquée, la discipline d'Église illustre l'amour de Dieu pour ses enfants (voir Hé 12.7-11).

Cinquièmement, l'aspect public de la discipline constitue le dernier recours, et non le point de départ. Quand on porte l'offense de quelqu'un devant l'Église, ce n'est pour que les membres fuient le pécheur, mais précisément le contraire : c'est pour les encourager à continuer de l'aimer, dans un but de rétablissement.

La permissivité qui résulte d'un manque de discipline mène inévitablement au chaos. C'est tout aussi vrai pour l'Église que pour la famille. Aucun adulte ne prend plaisir à être entouré d'enfants qui ne sont jamais disciplinés. De la même manière, une Église laxiste sur la question du règlement du péché dans le Corps finit par devenir intolérable pour tous, sauf pour les croyants les plus immatures. Ne pas exercer la discipline d'Église produit donc un troupeau spirituellement retardé. C'est aussi un moyen infaillible de s'attirer le mécontentement de Dieu (Ap 2.14,20).

Les instructions que Jésus donne dans Matthieu 18 sur la discipline d'Église sont claires et sans équivoque. Ce point constitue donc un bon test pour déterminer si une Église est sérieuse ou pas dans son obéissance à Christ. Les gens me demandent souvent ce qu'il faut rechercher dans une Église. Pas très loin en tête de liste, il y a une discipline saine et cohérente. Une chose est certaine : une Église

qui ne discipline pas ses membres va avoir constamment de sérieux problèmes.

LE LIEU

Matthieu 18 commence avec un long discours de Christ sur l'importance pour un croyant de ressembler à un enfant. Au début de son discours, il a pris un enfant et l'a placé au milieu de ses disciples, comme une leçon d'objet. Le discours qui a suivi comprend plusieurs fois l'expression « ces petits », par laquelle il désigne les *croyants*, et non des enfants au sens littéral du terme (voir v. 6,10,14). Il comparait les croyants à des enfants à cause de leur confiance simple, de leur obéissance affectueuse, et de leur besoin de protection et de discipline.

Le passage qui esquisse le processus disciplinaire ne couvre que trois versets :

Si ton frère a péché, va et reprends-le entre toi et lui seul. S'il t'écoute, tu as gagné ton frère. Mais, s'il ne t'écoute pas, prends avec toi une ou deux personnes, afin que toute l'affaire se règle sur la déclaration de deux ou de trois témoins. S'il refuse de les écouter, dis-le à l'Église ; et s'il refuse aussi d'écouter l'Église, qu'il soit pour toi comme un païen et un publicain.

– v. 15-17

Remarquez qu'il utilise deux fois l'expression « l'Église » dans le verset 17. Le mot grec est *ekklésia*, qui signifie littéralement « appelés hors de ». Le mot est parfois utilisé pour parler d'un regroupement quelconque de personnes. Un exemple de cela serait Actes 7.38, qui appelle l'assemblée d'Israël durant l'exode « l'assemblée au désert ». Certains prétendent que puisque le discours dans Matthieu 18 a précédé la Pentecôte, Christ ne pouvait y parler de l'Église du Nouveau Testament. Toutefois, Christ avait déjà présenté la notion de l'Église à ses disciples : « je bâtirai mon Église, et [...] les portes du séjour des morts ne prévaudront point contre elle » (Mt 16.18). Ainsi donc, c'est en anticipant le corps dont parle le Nouveau Testament que Jésus a

donné les instructions qui se trouvent dans Matthieu 18. Il est difficile de comprendre comment quiconque pourrait exclure l'Église du Nouveau Testament du principe mis de l'avant dans ce passage.

En fait, l'idée de notre Seigneur, c'est plutôt que l'assemblée du peuple racheté de Dieu est le lieu pour régler les disputes et exercer la discipline. Il n'existe aucun tribunal extérieur ou autorité supérieure sur terre auxquels on puisse faire appel pour des questions de péchés (1 Co 6.2,3).

C'est par dessein divin qu'on devrait exercer la discipline dans l'Église. Les vrais croyants sont motivés par un amour sincère les uns pour les autres (1 Jn 3.14). Dans un tel contexte, la discipline peut être appliquée dans l'amour, par des frères dans la foi, pour le bien véritable et l'édification de tout le corps.

LE BUT

La discipline correctement appliquée est toujours motivée par l'amour. Son but premier est le rétablissement du frère pécheur : « S'il t'écoute, tu as gagné ton frère » (v. 15). Il purifie aussi l'Église en ce que les croyants veillent sur leur conduite de façon à ne pas devoir être repris.

Le but de la discipline d'Église n'est pas de mettre les gens dehors, de les éviter, de les embarrasser, d'être légaliste, de jouer à Dieu ou d'exercer une autorité de manière abusive et dictatoriale. Le but de la discipline est de ramener les gens à une juste relation avec Dieu et avec le reste du corps. Une discipline saine n'est jamais un moyen de se venger du péché de quelqu'un. Le but en est toujours le rétablissement, et non la rétribution.

Cela est évident dans Matthieu 18. Le mot grec traduit « gagné » dans le verset 15 est *kerdaino*, un mot fréquemment utilisé pour parler d'un gain financier. Christ décrit donc le frère dévoyé comme un trésor précieux qu'on doit gagner de nouveau. Cela devrait être la perspective de tout chrétien qui reprend un frère ou une sœur pour un péché.

Voilà, en fait, l'expression du cœur même de Dieu en regard de la discipline. Il voit chaque âme comme un trésor à récupérer. Voilà

tout le contexte dans lequel Christ a prononcé ces paroles. Les versets précédant immédiatement ces instructions sur la discipline comparent Dieu à un bon berger, qui se soucie de chaque brebis du troupeau :

Que vous en semble ? Si un homme a cent brebis, et que l'une d'elle s'égaré, ne laisse-t-il pas les quatre-vingt-dix-neuf autres sur les montagnes, pour aller chercher celle qui s'est égarée ? Et, s'il la trouve, je vous le dis en vérité, elle lui cause plus de joie que les quatre-vingt-dix-neuf qui ne se sont pas égarées. De même, ce n'est pas la volonté de votre Père qui est dans les cieux qu'il se perde un seul de ces petits.

— v. 12-14

Chaque chrétien doit avoir la même préoccupation. Il est parfois tentant d'emprunter la voie du moindre effort et d'éviter de reprendre — surtout quand le péché éloigne déjà le frère ou la sœur de la communion. Mais c'est le moment ou nous devrions être *le plus* impliqués. C'est le cœur même d'un véritable berger, qui ira jusqu'où il le faut pour récupérer la brebis manquante ou blessée, et pour la ramener dans le troupeau.

Reprendre n'est pas facile, et ne devrait pas l'être. Nous n'avons pas à mettre constamment le nez dans les affaires des autres, mais quand nous sommes conscients que quelqu'un a péché, devant Dieu, nous avons le devoir de le reprendre avec amour. Nous ne pouvons pas protester en prétendant que ce n'est pas notre affaire. Quand nous prenons conscience d'un péché qui menace l'âme d'un autre croyant, il nous appartient d'exhorter, de reprendre et de travailler à la pureté de la communion de l'Église, et à la victoire dans la vie de ce pécheur. Ce sont des responsabilités nobles et indispensables.

Nous devons cependant nous garder des abus et garder en vue, à tout moment, les buts affectueux d'une saine discipline. Il existe un réel danger d'aimer trop se réprimander les uns les autres. L'orgueil peut empoisonner le processus disciplinaire, exactement comme il contamine chaque vertu. Voilà pourquoi Jésus a averti ceux qui reprennent de s'examiner eux-mêmes avant d'essayer d'ôter la paille

de l'œil d'un frère. Nous devons nous assurer que nous n'avons pas une poutre dans notre œil (Mt 7.3-5) !

Quelqu'un qui avait vu quelques cas de discipline mal conduits a écrit : « Si jamais je tombe dans un péché, je prierai pour ne pas tomber entre les mains de ces juges sévères, critiques et moralisateurs de l'Église. Je préférerais plutôt tomber entre les mains de barmans, de prostituées, de revendeurs de drogue, parce que les gens de l'Église ont tendance à se déchirer les uns les autres par leurs mauvaises langues. » Voilà un triste témoignage sur la réputation de l'Église.

D'un autre côté, si celui qu'on discipline refuse de se repentir, il aura probablement l'impression d'être maltraité, tout comme les enfants désobéissants qui méprisent la discipline de leurs parents. Il n'est pas rare que l'impénitent accuse ceux qui l'ont repris de manquer d'amour, d'être injustes, désagréables ou encore abusifs. Voilà une raison de plus, pour ceux qui exercent la discipline, de veiller à agir avec amour, après s'être examinés attentivement et avoir longtemps usé de patience.

LA PERSONNE

Remarquez que le processus disciplinaire débute au niveau individuel. « Si ton frère a péché, reprends-le entre toi et lui seul » (v. 15). La discipline n'est pas établie par une commission. Si le coupable se repent, il n'y a pas lieu d'impliquer quelqu'un d'autre. Ainsi, quand la discipline réussit, elle élimine les effets du péché et limite le nombre de gens qui en sont au courant. Loin de faire connaître indûment le péché de quelqu'un, le processus de discipline en confine autant que possible la connaissance. Dans la plupart des cas, si la repentance apparaît assez tôt dans le processus, il n'y a que le coupable et la personne qui le reprend qui connaîtront l'offense.

La réprimande personnelle et privée prescrite dans Matthieu 18 signifie également que la discipline d'Église est la responsabilité de chaque croyant dans l'Église. Ce n'est pas quelque chose qu'on délègue aux responsables de l'Église. En fait, si vous voyez un frère dans le péché, une *mauvaise* réaction serait de rapporter son péché aux

dirigeants de l'Église, ou à qui ce soit d'autre : « vas et reprends-le entre toi et lui seul » (v. 15).

Trop de chrétiens considèrent la discipline comme le domaine exclusif des anciens de l'Église. Ce n'est pas le cas. La pureté de l'Église est l'affaire de chaque chrétien. La responsabilité de censurer le péché qui souille l'Église revient à la première personne qui en a connaissance. Ne vous en remettez pas à quelqu'un d'autre. Ne répandez pas la connaissance du péché plus que nécessaire. Par-dessus tout, ne faites pas que dire : « Bien, je prierai pour que mon frère voie la lumière ». Cela peut être insuffisant. Vous avez la lumière : allez et faites-la briller à ses yeux !

LA PROVOCATION

Quels sont les péchés qui doivent faire l'objet d'une discipline ? Toute offense sur laquelle on ne peut passer sans nuire au coupable ou au corps de Christ (voir notre discussion au chapitre 6).

Matthieu 18.15 a été traduit de deux façons légèrement différentes par plusieurs traductions de la Bible. Dans certaines versions, on peut lire, « Si ton frère a péché, vas et reprends-le » (*Genève, Second, Colombe*). Dans d'autres, on lit : « Et si ton frère pêche *contre toi* [...] », « Si ton frère se rend coupable à *ton égard*, [...] », ou quelque chose du genre (*Darby, Français courant, La Bible du Semeur* ; italiques pour souligner). Les anciens manuscrits diffèrent sur ce point. Certains incluent l'expression « contre toi » ; d'autres disent simplement : « Si ton frère a péché », laissant entendre que nous devrions nous reprendre les uns les autres que nous soyons ou non une victime directe du péché.

Cependant, les variations textuelles s'avèrent être relativement sans importance, quand on réalise que tous les péchés qui doivent faire l'objet d'une discipline sont des péchés contre tout le Corps de Christ. Ainsi, que le péché d'un autre soit *directement* dirigé contre vous ou qu'il ne soit qu'indirect (parce que c'est un péché qui déshonore tout le Corps), montrez-lui sa faute en privé. Supposons que vous voyiez un frère en Christ dans une situation moralement compromettante. Devriez-vous le reprendre ? À tout prix ! Il serait mal,

et cela pourrait finalement nuire au Corps tout entier, de penser que, n'étant pas directement victime de l'offense, vous n'avez aucune obligation de censurer le péché de votre frère. C'est exactement ce genre de situation que Paul reprochait aux Corinthiens de tolérer en leur sein (1 Co 5).

Voici quelques exemples de péchés dont vous pourriez être la victime directe : si quelqu'un vous attaque physiquement dans un moment de colère, vous vole quelque chose, vous maltraite, vous calomnie, ou commet un crime d'immoralité contre vous. Une mauvaise réaction dans de tels cas consiste à se venger, à rendre le mal pour le mal, à garder rancune ou à rapporter le péché à d'autres sans d'abord être allé vers votre frère. Votre amour pour lui exige que vous réagissiez immédiatement par une réprimande privée.

Les offenses indirectes contre vous incluent tout péché qui peut déshonorer l'Église. Cela inclut les péchés qui ont tendance à éloigner le pécheur de la communauté des croyants, comme les mondanités habituelles, la paresse, la négligence des obligations spirituelles de quelqu'un et même des erreurs doctrinales. Quand un frère ou une sœur s'éloigne de notre communion, son absence affecte tout le Corps. Aussi, tout péché pouvant causer une telle absence est un péché qui devrait être censuré. Toute habitude de désobéissance à Christ, ou tout autre péché qui déshonore le nom de Christ, est également un péché indirect contre nous, parce que comme ambassadeurs de Christ nous portons son déshonneur.

Même les péchés contre les non-chrétiens sont sujets à la discipline d'Église, parce que ces péchés déshonorent Christ aux yeux du monde et déshonorent de ce fait toute la communauté chrétienne. Ainsi, *tout* péché que vous remarquez est motif à exercer la discipline, pas seulement les péchés dont vous êtes victime. Dans tous ces cas, votre devoir est le même : vous devez confronter le coupable en privé.

LE PROCESSUS

Que faire si le frère qui pèche refuse de vous écouter ? Alors, la réprimande privée est seulement la première étape. Trois autres étapes sont très clairement présentées dans le passage. Examinons l'ensemble du processus, en commençant par la réprimande privée.

Première étape :

Reprends-le en privé

« Si ton frère a péché, va et reprends-le entre toi et lui seul » (v. 15). Le verbe traduit « va » est à l'impératif présent, ce qui veut dire que c'est un commandement, pas une suggestion, ni même un choix possible. Si vous voyez votre frère dans le péché, vous *devez* aller.

Et allez-y seul pour commencer. Il n'y a pas lieu d'impliquer d'autres personnes à ce stade. Ne rapportez pas l'offense à d'autres, même sous le prétexte de chercher un soutien dans la prière. Allez seulement tranquillement vers votre frère ; parlez-lui de sa faute *seul à seul* avec lui.

La discipline est difficile à exercer avec des amis proches, car trop de choses sont en jeu. De plus, ceux qui vous connaissent le mieux peuvent répondre en soulignant quelques-uns de vos propres péchés. Mais la discipline est également difficile à exercer avec ceux que nous ne connaissons pas bien. Nous avons tendance à penser : *Qui suis-je pour m'ingérer dans la vie de cette personne ?* Par conséquent, nous sommes intimidés par l'idée de reprendre des amis, et nous tendons à être indifférents envers ceux qui ne nous sont pas proches. De toute façon, nous devons voir que ce que Christ commande ici est un devoir solennel et nous ne pouvons pas justifier le fait de ne rien faire par souci de commodité.

Que faire si vous êtes aussi coupable que votre frère ? Jésus n'a-t-il pas suggéré que la poutre dans votre œil devrait vous empêcher de vous occuper de la paille dans celui de votre frère ? Pas du tout. « ôte *premièrement* la poutre de ton œil, et *alors* tu verras comment ôter la paille de l'œil de ton frère » (Mt 7.5, italiques pour souligner). Mais si vous aimez réellement votre frère, vous ne pouvez ignorer son péché. Ayant réglé votre propre péché, vous serez alors dans une meilleure position pour reprendre votre frère avec l'esprit d'humilité qui convient. Il n'est jamais bien de reprendre un frère avec une attitude hypocrite et pontifiante, comme pour vous donner bonne figure, et à lui mauvaise figure. Vous devez aller vers lui dans l'amour et l'humilité avec un désir de le rétablir.

Le verbe grec dans l'expression « reprends-le » (ou « montre-lui sa faute ») est un mot qui communique l'idée d'une lumière qui expose

quelque chose de caché. C'est un appel clair et précis à révéler l'offense du frère. L'expression « reprends-le » n'implique pas obligatoirement qu'il soit jusque-là inconscient de son péché. Ce processus n'est pas limité aux péchés par ignorance. L'expression signifie plutôt que vous devriez dévoiler ce que vous connaissez au sujet de son péché, de manière à ce qu'il réalise que son péché est connu et qu'il doit en rendre compte. S'il croyait que son péché était secret, il doit réaliser qu'il a été découvert. S'il pensait pouvoir pécher sans conséquences, il doit maintenant en répondre.

Si la première étape de la discipline a réussi, il se repentira. Ce sera la fin du processus, auquel cas : « tu as gagné ton frère ». Vous aurez avec lui un lien d'intimité que rien ne pourra briser.

S'il se repent, dans la plupart des cas, il n'y a rien d'autre à faire. Naturellement, vous voudrez l'encourager à démontrer l'authenticité de sa repentance en faisant ce qu'il faut pour rectifier les choses. S'il y a lieu de faire une restitution, insistez pour qu'il la fasse. Si d'autres personnes ont été directement blessées par son péché, il devrait aller vers elles pour chercher la réconciliation (Mt 5.23,24). Mais s'il démontre une véritable repentance, cela devrait mettre un terme au processus. Les parties non impliquées jusque-là n'ont pas à être mises au courant. Aucune discipline supplémentaire n'a besoin d'être imposée. Vous pouvez vous réjouir d'avoir gagné votre frère. Idéalement, c'est là la dernière étape dans la majorité des cas de discipline.

Deuxième étape :

Prends quelques témoins

Malheureusement, toutefois, ce n'est parfois *pas* la fin de la question. « Mais, s'il ne t'écoute pas, prends avec toi une ou deux personnes, afin que toute l'affaire se règle sur la déclaration de deux ou de trois témoins » (v. 16). Parfois, le frère coupable refuse d'accepter le reproche. Il peut nier sa culpabilité ; il peut continuer à pécher intentionnellement ; il peut essayer de cacher ce qu'il a fait. Peu importe sa réponse, s'il n'y a pas de repentance – et en présumant que vous êtes *certain* de sa culpabilité – vous devez alors prendre un ou deux autres croyants avec vous et le reprendre à nouveau.

La présence d'une ou de deux autres personnes vise plusieurs buts. Le premier et le plus pragmatique, cela augmente la pression. La ou les personnes que vous avez prises avec vous représentent le début de l'implication de toute l'Église dans le problème. En conséquence, le coupable est averti que s'il persiste dans le péché, les conséquences seront de plus en plus graves. Encore une fois cependant, le principal objectif n'est rien de moins que de regagner votre frère. La première étape est reprise ; vous devez lui montrer encore son péché, avec soin, patience et amour. Mais cette fois-ci, c'est en présence d'un ou de deux témoins.

Il y a une autre raison d'amener une ou deux autres personnes pour la deuxième étape ; elles servent de témoins. Le principe des deux témoins fut établi dans la loi de Moïse (De 19.15) pour établir la culpabilité au-delà de tout doute raisonnable avant qu'un verdict ne soit rendu, spécialement dans des cas de procès. Ainsi, avoir des témoins pour la deuxième étape de discipline suggère aussi que l'aboutissement du processus sera une forme de jugement, si l'offenseur ne se repent pas.

On demande parfois si les « témoins » doivent avoir été témoins de l'offense. Sont-ils amenés seulement pour déterminer la culpabilité de l'offenseur et seulement quand il nie l'existence de toute offense ?

Certains ont ce point de vue, mais cela ne peut être le sens dans le présent contexte. En premier lieu, si ces témoins étaient déjà au courant de l'offense, ils avaient *aussi* la tâche de reprendre eux-mêmes le coupable en privé, tel que prescrit dans le verset 15.

Bien sûr, il est aussi vrai que si l'offenseur met en doute le fait que l'offense ait eu lieu, il est nécessaire d'avoir un second témoin ou quelque preuve objective pour établir sa culpabilité. Le principe de l'Ancien Testament cité dans le verset 16 s'applique encore : chaque fait doit être établi par le témoignage d'au moins deux ou trois témoins. Par conséquent, si la dispute se résume à rien de plus que la parole de l'accusé contre celle de l'accusateur, l'accusation seule est une base insuffisante pour poursuivre la discipline, et on doit abandonner l'affaire.

Pendant, en supposant que le coupable ne conteste pas l'accusation elle-même, mais refuse toujours de se repentir ou d'abandonner

son péché, on doit prendre des témoins pour établir le fait qu'il a été repris et ne s'est pas repenti. Ce ne sont pas nécessairement des témoins de la faute en question, mais plutôt des parties objectives qui témoigneront de la réprimande. Elles seront en mesure, si nécessaire, de confirmer ce qui s'est dit en privé au cas où il serait nécessaire de porter l'affaire devant l'Église (v. 17). Elles pourront témoigner du fait qu'on a correctement suivi le processus de discipline. Et leur présence, à ce stade-ci, est autant une protection pour celui qui est repris que pour celui qui reprend. On ne peut déclarer que quelqu'un est impénitent devant l'Église sur le seul témoignage d'une personne. En fait, les deux ou trois autres personnes peuvent devenir des témoins en faveur de l'accusé, s'il s'avère que l'accusateur est trop sévère ou injuste.

Mais si l'accusateur n'est pas trop dur, et si le processus va plus loin que la deuxième étape, il faudra que l'impénitence soit établie par deux ou trois témoins.

Dans bien des cas, la personne réprimandée répondra à la deuxième étape par la repentance. Si c'est le cas, l'affaire est réglée. En supposant qu'elle démontre sa repentance en délaissant le péché et en rectifiant les choses avec les parties blessées, cela devrait mettre fin à l'affaire. Il serait inopportun, à ce stade-ci, d'élargir le cercle des intervenants au-delà de ceux qui sont déjà témoins. « Mes frères, si quelqu'un parmi vous s'est éloigné de la vérité, et qu'un autre l'y ramène, qu'il sache que celui qui ramènera un pécheur de la voie où il s'était égaré sauvera une âme de la mort et couvrira une multitude de péchés » (Ja 5.19,20). Couvrir le péché, ne pas le divulguer à d'autres, est la réponse qui convient envers le pécheur repentant.

Troisième étape :

Dis-le à l'Église

Qu'arrive-t-il si le coupable refuse toujours de se repentir ? Les instructions de Jésus sont claires : « S'il refuse de les écouter, dis-le à l'Église » (v. 17).

C'est là que plusieurs Églises se dérobent. Il est facile de trouver des raisons pour passer outre à ce commandement : C'est dur ; les

gens seront offensés. C'est embarrassant pour la personne qui doit être disciplinée. L'image publique de l'Église sera ternie. Que se passera-t-il si une personne sous discipline poursuit l'Église ? La difficile réalité du processus disciplinaire peut faire fuir des incroyants. Il vaut mieux régler les questions de péché dans la discrétion que sous les feux de la rampe.

Mais, face à tous ces arguments, il y a une raison convaincante pour laquelle l'Église ne peut se permettre d'ignorer cette importante étape de la discipline : Christ l'a commandée, et elle est ainsi requise de tous ceux qui désirent l'honorer comme Seigneur.

Gardez à l'esprit que le but prépondérant de toute discipline est d'essayer de regagner l'offenseur. C'est également le but de cette étape. L'Église doit être informée du péché de la personne, non pour en faire un sujet de commérages, mais pour assurer l'aide de toute l'assemblée dans l'exhortation du frère qui a péché.

Le but est le même à chaque étape du processus. S'il y a davantage de personnes qui sont impliquées à ce stade-ci, c'est pour poursuivre le frère pécheur plus efficacement. À la première étape, une seule personne reprend le pécheur. S'il n'y a pas de réponse satisfaisante, l'exhortation est réitérée dans la présence de deux ou trois témoins. S'il n'y a toujours pas de repentance, toute l'Église est engagée dans l'exhortation auprès de ce frère.

Une fois de plus, nous voyons que la discipline est la responsabilité de toute l'Église. Elle n'est pas déléguée à un seul individu. Elle n'est pas seulement la responsabilité du pasteur. C'est un devoir collectif. Et encore une fois, elle peut garder l'Église d'abus de pouvoir tels que ceux décrits par l'apôtre Jean :

J'ai écrit quelques mots à l'Église ; mais Diotrèphe, qui aime être le premier parmi eux, ne nous reçoit point. C'est pourquoi, si je vais, je rappellerai les actes qu'il commet, en tenant contre nous de méchants propos ; non content de cela, il ne reçoit pas les frères, et ceux qui voudraient le faire, il les empêche et les chasse de l'Église.

— 3 Jn 9,10

Diotrèphe abusait apparemment de son pouvoir et de son influence de dirigeant dans cette Église, en refusant de recevoir des gens, et même en excommuniant certains de son propre chef. Ce n'est jamais la tâche d'une personne seule de rendre un tel jugement. La discipline d'Église est un devoir collectif, et c'est pourquoi, avant d'excommunier qui que ce soit, toute l'Église doit être impliquée dans le processus. Ce n'est qu'*après* que chacun dans l'Église aura eu l'occasion de tenter de rétablir le frère pécheur qu'il peut finalement être expulsé de l'Église.

Après tout, c'est toute l'Église qui est affectée par le péché. Si après tout cela, le coupable se repent, ce sera le devoir de tous de réaffirmer leur amour et leur pardon. Paul donne précisément ces instructions :

Si quelqu'un a été une cause de tristesse, ce n'est pas moi qu'il a attristé, c'est vous tous, du moins en partie, pour ne rien exagérer. Il suffit pour cet homme du châ-timent qui lui a été infligé par le plus grand nombre, en sorte que vous devez bien plutôt lui pardonner et le consoler, de peur qu'il ne soit accablé par une tristesse excessive. Je vous exhorte donc à faire acte de charité envers lui.

– 2 Co 2.5-8

En fin de compte, toute l'Église se trouva impliquée dans la démarche entreprise envers ce pécheur. Il semble qu'il ait finalement répondu par la repentance. Ainsi, Paul disait en fait : « Maintenant qu'il a répondu, ne vous écartez pas de lui et ne le persécutez pas. Entourez-le plutôt, et pardonnez-lui dans l'amour ». Ils avaient regagné leur frère.

Dietrich Bonhoeffer est un théologien qui a souffert sous le régime nazi durant la Deuxième Guerre mondiale. Nous n'endossons en aucune façon toute sa théologie, mais il nous a néanmoins offert quelques pensées profondes sur les raisons pour lesquelles toute l'Église doit être mise au courant du péché d'un frère impénitent. Bonhoeffer a écrit :

Le péché isole l'homme. Il le sépare de la communauté chrétienne. Plus une personne est isolée plus le péché exerce un pouvoir destructeur sur elle, et plus elle s'y laissera profondément entraîner plus désastreux sera son isolement. Le péché veut demeurer inconnu. Il fuit la lumière. Dans les ténèbres de l'inexprimé, il empoisonne l'existence de toute la personne. Cela peut même se produire à l'intérieur d'une communauté pieuse. Par la confession, la lumière de l'Évangile pénètre dans les ténèbres et la solitude du cœur. Le péché doit être amené à la lumière. L'inexprimé doit être verbalisé ouvertement et reconnu. Tout ce qui est secret et caché doit devenir manifeste. C'est une dure lutte jusqu'à ce que le péché soit ouvertement admis, mais Dieu brise les portes d'airain et les verrous de fer (Ps 107.16).

Étant donné que la confession du péché se fait en présence d'un frère chrétien, la dernière forteresse de la justification personnelle est abandonnée. Le pécheur capitule ; il laisse tomber toute sa méchanceté. Il donne son cœur à Dieu, et il trouve le pardon de tous ses péchés dans la communion de Jésus-Christ et de son frère. Le péché exprimé, reconnu, a perdu tout son pouvoir. Il a été dévoilé et jugé comme péché. Il ne peut plus déchirer la communauté chrétienne. Maintenant, celle-ci porte le péché du frère. Il n'est plus seul avec son mal, car il a abandonné son péché par la confession et l'a remis à Dieu, qui l'a éloigné de lui. Maintenant, il se tient dans la communauté chrétienne de pécheurs qui vivent par la grâce de Dieu et la croix de Jésus-Christ. [...] Le péché dissimulé le séparait de la communion, en faisant de toute son apparente communion une imposture ; le péché confessé l'a aidé à établir la véritable communion entre les frères en Jésus-Christ.¹

Mais supposons que le coupable ne se repente pas. Combien de temps l'Église devrait-elle attendre avant de passer à la quatrième étape ? Jusqu'à ce qu'il devienne évident que le coupable ne fait qu'endurcir son cœur. Il n'y a pas de limites de temps stipulée dans l'Écriture, mais je suis porté à croire que ce devrait être un délai plutôt court, tout au plus quelques semaines, plutôt que des mois ou des

années. Dieu demande lui-même une réponse, et un délai ne peut qu'être l'indication d'un endurcissement du cœur (voir Hé 4.7).

Quatrième étape :

Considère-le comme un païen

L'étape finale dans le processus disciplinaire inclut l'excommunication : « s'il refuse aussi d'écouter l'Église, qu'il soit pour toi comme un païen et un publicain » (Mt 18.17). Cela ne veut pas dire qu'on doive le mépriser. Ce n'est pas un commandement qui nous autorise à le maltraiter. Cela veut dire qu'on doit le considérer comme un incroyant. L'endurcissement répété de son cœur met en cause la réalité de sa foi. Désormais, on devrait le considérer comme quelqu'un à évangéliser plutôt que comme un frère dans le Seigneur.

Cela implique la révocation de son adhésion comme membre de l'Église. Il ne doit plus être considéré comme un membre du Corps. Il doit plutôt être considéré comme un incroyant, et ainsi, il ne doit pas avoir le droit de participer aux bénédictions et aux bénéfices de l'assemblée chrétienne. Plus précisément, il ne devrait pas être accepté à la célébration de la table du Seigneur. Voilà exactement ce que le terme *excommunication* veut dire.

Mais en ce qui concerne le traitement des membres de l'Église envers lui, cela ne constitue pas une licence pour le traiter avec hostilité et mépris. En fait, le traitement que Jésus réservait aux païens et aux collecteurs d'impôt est principalement remarquable par la manière dont il les abordait avec amour. Une même sorte de poursuite évangélique compatissante devrait caractériser notre traitement de ceux qui ont été excommuniés de cette manière, avec une différence significative : aussi longtemps que le prétendu frère (1 Co 5.11) demeure impénitent, les croyants ne doivent pas entretenir de relations avec lui comme s'il ne s'était rien produit. De façon à envoyer un avertissement clair au pécheur concerné et au monde qui observe, il doit même être exclu des activités sociales habituelles de la communauté chrétienne. Paul a écrit :

Je vous ai écrit dans ma lettre de ne pas avoir de relation avec les débauchés, non pas d'une manière absolue avec

les débauchés de ce monde, ou avec les cupides et les ravisseurs, ou avec les idolâtres ; autrement, il vous faudrait sortir du monde. Maintenant, ce que je vous ai écrit, c'est de ne pas avoir de relation avec quelqu'un qui, se nommant frère, est débauché, ou cupide, ou idolâtre, ou outrageux, ou ivrogne, ou ravisseur, de ne pas même manger avec un tel homme.

– 1 Co 5.9-11

Paul met en évidence cette distinction entre les incroyants que nous rencontrons tous les jours et ceux qui professent être croyants et qui vivent comme des incroyants : « Nous vous recommandons, frères, au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, de vous éloigner de tout frère qui vit dans le désordre, et non selon les instructions que vous avez reçues de nous » (2 Th 3.6). De même, il a écrit : « Je vous exhorte, frères, à prendre garde à ceux [*dans l'Église*] qui causent des divisions et des scandales, au préjudice de l'enseignement que vous avez reçu. Éloignez-vous d'eux. Car de tels hommes ne servent point Christ notre Seigneur, mais leur propre ventre ; et, par des paroles douces et flatteuses, ils séduisent les cœurs des simples » (Ro 16.17,18). En d'autres mots, à cause de la forte tendance des gens à se laisser tromper par ceux qui *professent* la foi en Christ alors qu'ils vivent dans la désobéissance, on doit établir des limites aussi claires que possible. Nous devons avoir aussi peu de rapports que possible avec de telles personnes.

Encore une fois, il ne s'agit pas de devenir leur ennemi ni d'être malveillants envers eux, mais d'établir clairement que le péché volontaire est incompatible avec la communion chrétienne. Puisque ces gens s'identifient à Christ et qu'ils se « nomment frères », il devient primordial pour toute la communauté de démontrer que leur rébellion délibérée contre Christ est incompatible avec une profession de foi en lui.

Mais même à ce stade-là, le premier objectif visé est de regagner le coupable. Paul dit : « Ne le regardez pas comme un ennemi, mais avertissez-le comme un frère » (2 Th 3.15). Dans un sens, vous ne le laisserez jamais réellement partir ; même si vous le mettez hors de l'Église, et hors de votre sphère de communion sociale, vous ne

cesserez de l'y rappeler. Si à un moment donné le coupable démontre une véritable repentance, il doit être accepté à nouveau dans la communion. Mais jusque-là, il doit être considéré comme un étranger.

Par exemple, Paul a recommandé aux Corinthiens d'excommunier l'homme incestueux de leur sein. Il a écrit :

On entend dire généralement qu'il y a parmi vous de la débauche, et une débauche telle qu'elle ne se rencontre même pas chez les païens ; c'est au point que l'un de vous a la femme de son père. Et vous êtes enflés d'orgueil ! Et vous n'avez pas été plutôt dans l'affliction, afin que celui qui a commis cet acte soit ôté du milieu de vous.

– 1 Co 5.1,2

Le récit ne dit pas si on avait fait quoi que ce soit pour amener cet homme à la repentance. Mais son péché était déjà connu de tous, et il demeurait dans la plus choquante immoralité sans se repentir le moins. L'heure de l'excommunication était depuis longtemps passée. Paul a donc exercé son pouvoir apostolique et a ordonné l'excommunication immédiate de l'homme :

Pour moi, absent de corps, mais présent d'esprit, j'ai déjà jugé, comme si j'étais présent, celui qui a commis un tel acte. Au nom du Seigneur Jésus, vous et mon esprit étant assemblés avec la puissance de notre Seigneur Jésus, qu'un tel homme soit livré à Satan pour la destruction de la chair, afin que l'esprit soit sauvé au jour du Seigneur Jésus.

– v. 3-5

Les mots de Paul sont durs, mais ils donnent un aperçu de ce qu'est l'excommunication. Le pécheur est « livré à Satan pour la destruction de la chair ». En d'autres mots, il est placé sous le régime satanique du péché et de la dissipation qu'il a choisi, où il récoltera toutes les conséquences de son péché. Celui qui est excommunié s'enfoncera peut-être très profondément dans le péché avant de se repentir. Si c'est un croyant authentique, cela devrait être une motivation

supplémentaire pour se repentir, et il sera finalement sauvé, comme à travers le feu (1 Co 3.15). Une fois encore, l'objectif principal demeure la repentance et le rétablissement du coupable.

Il y a cependant, à ce stade-ci, un objectif secondaire à considérer : la pureté de toute la communauté chrétienne. Le péché délibéré est semblable au levain. S'il est toléré, il envahira tout le corps. « Ne savez-vous pas qu'un peu de levain fait lever toute la pâte ? Faites disparaître le vieux levain, afin que vous soyez une pâte nouvelle, puisque vous êtes sans levain » (1 Co 5.6,7). Le croyant impénitent doit être exclu de l'assemblée.

Remarquez que Paul appelle les conséquences de la rébellion persistante du coupable et son excommunication subséquente la « destruction de la chair » (v. 5). Le péché, particulièrement le péché volontaire et toutes les espèces de dévergondage, soutirent souvent un tribut physique au pécheur. Les conséquences naturelles du péché peuvent inclure la maladie, ou même, dans des cas extrêmes, la mort (1 Co 11.30). Dans le processus disciplinaire, l'Église confie, en fait, le pécheur aux conséquences de son péché.

En cela, il y a un élément punitif. Dans 2 Corinthiens 2.6 (cité précédemment), Paul l'appelle le « châtement ».

Cependant, il y a aussi un élément curatif. Paul parle d'« Hyménée et [d']Alexandre, [qu'il a] livré à Satan, afin qu'ils apprennent à ne pas blasphémer » (1 Ti 1.20). Le fait de subir les conséquences de leurs péchés devait être une expérience d'apprentissage. Paul espérait sans doute que cela les inciterait à se repentir.

LA PRÉSENCE

Jésus poursuit avec l'enseignement d'une vérité incroyable concernant la discipline d'Église : c'est un des instruments par lesquels Dieu lui-même discipline son peuple. Il est à l'œuvre dans le processus disciplinaire. Jésus a dit :

Je vous le dis en vérité, tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel. Je vous dis encore que, si

deux d'entre vous s'accordent sur la terre pour demander une chose quelconque, elle leur sera accordée par mon Père qui est dans les cieux.

— v. 18,19

Ces deux versets sont souvent pris hors de leur contexte et appliqués à toutes sortes de requêtes de prières. Mais ils s'appliquent particulièrement au sujet de la discipline d'Église. Les expressions « tout ce que vous lierez » et « tout ce que vous délierez » se rapportent au verdict de l'Église dans un cas de discipline. *Lier* et *déliar* sont des termes rabbiniques que les disciples connaissaient sans doute très bien. Ils évoquaient l'esclavage du péché et la libération de sa culpabilité. Jésus leur disait en fait que le ciel est d'accord avec le verdict de l'Église dans les cas de discipline bien exercée.

Le temps des verbes, dans la citation précédente de Matthieu 18.18, est rendu littéralement. Ce n'est pas que le ciel suive l'initiative de l'Église, mais que, lorsqu'on administre bien la discipline, tout ce qui se fait sur terre a *déjà* été fait dans le ciel. N'est-ce pas une des requêtes de prière du Notre Père ? — « que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel » (Mt 6.10). Si la volonté de Dieu doit être faite sur la terre comme elle l'est au ciel, l'Église doit appliquer la discipline appropriée aux membres pécheurs.

Cette promesse doit servir de réconfort et d'encouragement. Trop de gens pensent que le fait de reprendre les pécheurs dénote un manque d'amour de la part de l'Église. Mais la vérité, c'est que, lorsque l'Église pratique la discipline commandée par Christ, elle ne fait en réalité qu'accomplir l'œuvre du ciel sur la terre.

Le verset 19 est aussi souvent mal compris. Le mot grec traduit « s'accordent » est le même mot dont est dérivé le mot *symphonie*. Il signifie littéralement « produire un son ensemble ». Que le verdict lie ou délie, quand l'Église est en harmonie — et particulièrement les « deux ou trois témoins » qui établissent le fait que le pécheur est impénitent —, le Père est aussi en accord. Ce verset ne veut pas dire que chaque fois que deux personnes s'accordent pour quelque chose, Dieu doit exaucer leur requête de prière. Les « deux » du verset 19 sont les deux témoins dont les dires sont en accord. S'ils sont également en accord avec la volonté de Dieu lorsqu'ils imposent la discipline à

un frère pécheur, ils peuvent être certains que Dieu lui-même œuvre parmi eux et pour eux.

Le verset 20 réitère une promesse semblable de la part de Christ : « Car là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux ». Il n'y a pas que le Père qui agisse en accord avec nous (v. 19), le Fils le fait tout autant (v. 20).

Même si le verset 20 est souvent cité pour invoquer la présence de Christ aux réunions de prières, c'est une mauvaise interprétation de l'intention de ce verset. Bien entendu, Dieu est omniprésent ; il est donc présent qu'il y ait une personne qui prie ou cinquante. Mais dans le contexte actuel, l'expression « deux ou trois » nous renvoie aux « deux ou trois témoins » du verset 16. Et le verset ne parle pas seulement de la *présence* de Christ, mais de sa *participation* au processus disciplinaire. Il se joint à la discipline administrée par l'Église, une redoutable réalité pour celui qui refuse de se repentir, mais un puissant réconfort pour ceux qui doivent appliquer la discipline.

LA PRIORITÉ

Comme nous l'avons vu tout au long du processus, le but premier de toute discipline d'Église est de rétablir le frère ou la sœur qui ont péché. Ce but ne doit pas être abandonné, même après l'excommunication. Et si un jour le coupable se repent, il doit être rétabli et reçu avec beaucoup de compassion et d'amour. Un autre passage de l'Écriture, Galates 6, décrit trois étapes importantes dans le rétablissement du frère ou de la sœur qui sont tombés dans le péché.

Redressez-le

Paul dit : « Frères, si un homme vient à être surpris en faute, vous qui êtes spirituels, redressez-le avec un esprit de douceur. Prends garde à toi-même, de peur que tu ne sois aussi tenté » (Ga 6.1). L'expression « surpris en faute » veut littéralement dire « ayant fait un faux pas ». Cela désigne un trébuchement, une gaffe ou une chute. Parce que le mot a été traduit « faute » certains interprètes estiment

qu'il s'agit de quelque chose de moins grave qu'un péché. Pourtant, c'est exactement le même mot qui est traduit « offenses » dans Matthieu 6.15 (« Si vous ne pardonnez pas aux hommes, votre Père ne vous pardonnera pas non plus vos offenses »). Le même mot est également utilisé dans Romains 4.25 (« qui a été livré pour nos offenses, et est ressuscité pour notre justification »). C'est clairement une allusion au péché.

Paul dit expressément que le rétablissement de celui qui a été pris en faute doit être fait par « vous qui êtes spirituels ». C'est l'expression que Paul utilise pour désigner ceux qui ont du discernement : « L'homme spirituel, au contraire, juge de tout » (1 Co 2.15). C'est le croyant rempli de l'esprit (Ép 5.18), en qui la parole demeure dans toute sa richesse (Col 3.16).

Le mot traduit « redressez » signifie littéralement « réparer, raccommoder ou remettre à neuf ». Il évoque l'idée de restaurer quelque chose d'endommagé à son état initial. C'est le même mot que Matthieu utilise dans Matthieu 4.21 quand il parle de Jacques et de Jean qui réparent leurs filets. Il apparaît également dans 1 Corinthiens 1.10, où il est question de réunir deux factions, comme quand on plâtre un os cassé.

Celui qui voudrait rétablir un frère qui a chuté doit le faire dans une attitude de profonde humilité : « Prends garde à toi-même, de peur que tu ne sois aussi tenté », qui rappelle 1 Corinthiens 10.12 : « Ainsi donc, que celui qui croit être debout prenne garde de tomber ! » Aucun chrétien n'est invincible. Aucun d'entre nous n'est exempt de péché ; nous ne sommes donc pas en position d'adopter une attitude hautaine envers ceux qui ont besoin d'être rétablis. L'amour envers eux et une simple humilité exigent que nous ne tentions pas une thérapie de l'œil pour enlever la paille de leur œil avant de nous être assurés que nous n'avons pas une poutre dans le nôtre.

Le rôle de celui qui rétablit est donc celui d'un croyant mûr, humble, ayant du discernement et le désir de relever et d'encourager un frère dans le besoin. Ne dites pas : *Cette tâche devrait être confiée à quelqu'un d'autre que moi.* Ce passage décrit le type de chrétien que nous devrions tous être.

Soutenez-le

Il y a plus. Celui qui rétablit doit aussi vouloir être prêt à aider à porter le fardeau du frère qui a chuté. Le verset 2 poursuit : « Portez les fardeaux les uns des autres, et vous accomplirez ainsi la loi de Christ ».

De quels fardeaux est-il question ? Remarquez que dans ce contexte, le sujet de Paul est la marche chrétienne. « Marchez selon l'Esprit » (Ga 5.16,25). On peut voir ici l'image de deux voyageurs. L'un prend une partie du fardeau de l'autre qui a tribuché sous la charge trop lourde à porter (« surpris en faute », v. 1). Il aide donc le frère tombé à se relever et se charge d'une partie de son fardeau.

Le mot « fardeaux » représente des faiblesses spirituelles qui peuvent provoquer une chute. Nous pouvons aider à porter de tels fardeaux par l'encouragement, l'exhortation et la demande de comptes. Quelque chose d'aussi simple que le développement d'une amitié peut avoir un merveilleux effet de raffermissement sur un chrétien faible.

Un jour, un jeune homme est venu me voir, affolé par ses échecs moraux. Il avait vécu dans l'immoralité totale avant de devenir chrétien, et il découvrait que les souvenirs de ses péchés étaient pour lui une tentation constante. Il était en fait retombé dans des relations immorales à plusieurs reprises. Il prétendait avoir tout essayé pour surmonter la tentation, mais ne pouvait s'empêcher d'entretenir de mauvaises pensées, qui faisaient parfois place à des péchés. Essayant de l'aider, je lui ai dit : « Je veux que vous notiez ces péchés. Les détails ne m'intéressent pas, mais je veux que vous preniez note des incidents. Chaque fois que vous entretenez des pensées impies ou que vous commettez un acte immoral, je veux que vous notiez le fait que cela s'est produit. Je veux également que vous notiez ce que vous faisiez à ce moment-là qui aurait pu déclencher la mauvaise pensée. Et ensuite, réfléchissez et notez ce que vous auriez dû faire pour fuir la tentation, parce que l'Écriture enseigne dans 1 Corinthiens 10.13 qu'il y a toujours moyen d'en sortir ». J'espérais l'amener à examiner son comportement de manière à ce qu'il voie clairement les habitudes qui l'induisaient en tentation.

Mais deux semaines plus tard, nous nous sommes rencontrés de nouveau, et quand je lui ai demandé sa liste, il a souri et m'a dit qu'il n'y avait pas de liste. « Je n'ai rien eu à noter, parce que je ne suis pas tombé dans ces péchés. J'avais tellement peur d'avoir à vous en parler, que j'ai soigneusement évité les situations qui auraient pu m'amener à être tenté ». Il s'est avéré qu'il avait toujours su comment éviter ces péchés. Tout ce dont il avait besoin était de devoir rendre compte, et cela a contribué à alléger son fardeau.

Il y a plusieurs manières de porter le fardeau de quelqu'un. J'ai souvent dit aux gens qui étaient esclaves du péché, de décrocher le téléphone et de m'appeler dès qu'ils se sentent vulnérables à la tentation. Prier avec quelqu'un pour la victoire sur un certain péché allège une partie du fardeau. Parfois, le simple fait d'avoir un ami qui est au courant de la lutte peut fortifier, et alléger le fardeau.

Dans tous les cas, cependant, aider à porter un fardeau suppose qu'on s'implique dans la vie de l'autre personne. Cela exige beaucoup plus que de simplement dire : « Allez en paix, chauffez-vous et rassasiez-vous ! » (Ja 2.16.) Nous devons porter les fardeaux les uns des autres.

Édifiez-le

Au verset 6, nous lisons : « Que celui à qui l'on enseigne la parole fasse part de tous ses biens à celui qui l'enseigne » (Ga 6.6). Paul parle toujours dans le contexte du rétablissement du frère pécheur. À première vue, ce verset semble avoir peu à voir avec le processus du rétablissement. Mais voici ce que Paul est en train de dire : « celui à qui l'on enseigne », c'est celui qu'on rétablit et « celui qui l'enseigne », c'est celui qui travaille au rétablissement. Celui à qui l'on enseigne et celui qui enseigne doivent avoir un ministère d'édification l'un envers l'autre.

Voilà donc le processus de rétablissement : redressez vos frères et sœurs qui sont tombés, soutenez-les et édifiez-les.

Je suis convaincu que le processus de discipline biblique, correctement appliquée, revitaliserait complètement l'Église actuelle. Bon nombre de ceux qui se sont habitués à l'esprit de notre époque

protesteront sans doute en disant que la discipline d'Église n'est pas suffisamment « conviviale ». Il y a plusieurs années, quand j'ai commencé à expliquer la discipline d'Église dans notre Église, un concert de protestations m'a averti que si nous établissions ces principes, nous ouvririons la porte à un exode massif du troupeau. Mais les résultats furent exactement opposés. En montrant clairement que nous étions sérieux en ce qui concerne la pureté de notre communion, nous n'avons pas seulement constaté une croissance spirituelle et une maturité parmi nos membres, mais nous avons également connu une croissance numérique significative. Ceux qui sont consacrés à Christ sont attirés par une communauté chrétienne où l'on obéit à sa parole.

La discipline d'Église, correctement appliquée, est une leçon d'objet permanente sur la manière dont agissent l'amour et le pardon de Dieu. Comme Hébreux 12.11 le suggère, parfois la discipline de Dieu peut sembler ne servir que des buts négatifs, mais à long terme, son fruit en est toujours un de justice éternelle. Il en va de même pour la discipline d'Église. Parfois elle peut sembler dure et punitive, mais en fin de compte, son but réel est la manifestation du pardon et de l'encouragement mutuel dans le Corps visible de Christ.



LES BÉNÉDICTIONS DU PARDON

Or, à qui vous pardonnez, je pardonne aussi ; et ce que j'ai pardonné, si j'ai pardonné quelque chose, c'est à cause de vous, en présence de Christ, afin de pas laisser à Satan l'avantage sur nous, car nous n'ignorons pas ses desseins.

– 2 Corinthiens 2.10,11

Le refus de pardonner est comme une toxine. Il empoisonne le cœur et la pensée avec l'amertume, en déformant toute la perspective que l'on a de la vie. La colère, le ressentiment et la tristesse commencent à obscurcir et à submerger celui qui refuse de pardonner. C'est une sorte de pollution de l'âme qui enflamme les mauvais appétits et les mauvais sentiments. Une telle amertume peut même se répandre d'une personne à l'autre, et finir par en infecter plusieurs (Hé 12.15).

Le pardon est le seul antidote. Le pardon est un acte de libération sain, salutaire et vertueux. Le pardon déclenche la joie. Il procure la paix. Il lave l'ardoise. Il met en action toutes les plus nobles vertus de l'amour.

Dans un sens, le pardon c'est le christianisme à son meilleur.

Le passage de 2 Corinthiens 2 renferme un portrait du pardon qui convient parfaitement comme addition à notre étude de la discipline

d'Église, et comme résumé sur les vertus du pardon. L'apôtre Paul exhorte les Corinthiens à pardonner à un homme qu'ils ont discipliné, mais qui s'est repenti de son péché. Paul les implore d'accueillir à nouveau le frère repentant dans leur communion et de cesser de le punir pour son offense. Ce faisant, l'apôtre met en lumière quelques-unes des nombreuses bénédictions du pardon.

Les détails de l'incident qui forme la toile de fond des commentaires de Paul sont sommaires. Nous ne savons pas pour qui Paul cherchait le pardon. Nous ne savons pas avec exactitude ce que le coupable avait fait. Le contexte semble indiquer que son offense incluait quelque affront personnel à l'apôtre. Si c'est le cas, Paul ne faisait pas qu'instruire les Corinthiens sur le pardon ; il donnait lui-même l'exemple du pardon chrétien.

Certains commentateurs émettent l'hypothèse que l'homme, dont Paul parle dans 2 Corinthiens 2 est celui qu'il avait ordonné qu'on discipline pour inceste dans 1 Corinthiens 5. Mais ce que nous savons des antécédents historiques et des dates des deux épîtres rend cette hypothèse improbable. Beaucoup de choses se sont produites entre 1 et 2 Corinthiens. Quelqu'un de l'assemblée de Corinthe avait apparemment fomenté une mutinerie. On doutait même des lettres de références apostoliques de Paul. Voilà pourquoi une partie importante de 2 Corinthiens est consacrée à la défense de l'apostolat de Paul (p. ex. : 3.1-3 ; 6.4-10 ; 10.7-18 ; 11.5-33 ; 12.11-13).

Il n'est pas surprenant que cette Église ait engendré une telle rébellion. Les problèmes sévissaient à Corinthe, malgré des débuts prometteurs. L'apôtre Paul avait lui-même fondé l'Église (Ac 18) et y avait ensuite passé 18 mois de sa vie à établir les saints dans la saine doctrine. Mais presque aussitôt après son départ de Corinthe, l'Église a commencé à avoir des problèmes.

Le fait qu'il y ait même une Église à Corinthe était en quelque sorte remarquable, car la ville était connue à travers tout l'Empire romain pour sa méchanceté et sa perversion flagrantes. Corinthe était remplie de maisons closes. Dans ses temples païens, les actes de fornication étaient considérés comme de la haute liturgie et la luxure comme une expérience spirituelle intense. Au milieu de tant de mauvaises influences, la jeune Église de Corinthe était continuellement assaillie de graves difficultés. La pollution du paganisme charnel

commença à infiltrer l'Église. Paul eut bientôt vent des abus et scandales qui perturbaient la communion à Corinthe. Certains frères avaient fait de la table du Seigneur une occasion d'abandon incontrôlé. Les cultes d'adoration à Corinthe étaient devenus des concours frénétiques pour voir qui pourrait démontrer les dons spirituels les plus extraordinaires. En même temps, on tolérait des péchés flagrants dans l'Église, à un point tel que même les incroyants de cette culture corrompue en étaient renversés. La première épître de Paul aux Corinthiens traitait de ces graves problèmes et d'autres aussi qui sévissaient dans l'Église.

Quelque temps après que Paul eut écrit 1 Corinthiens, une rébellion éclata contre lui dans l'Église de Corinthe. Des faux docteurs (des hommes qui se faisaient passer pour des apôtres) vinrent dans l'Église et y trouvèrent un auditoire tout prêt à recevoir leurs mensonges et leurs hérésies (2 Co 11.13-15). Naturellement, les faux docteurs cherchèrent à discréditer l'autorité en place dans l'Église de Corinthe, c'est-à-dire Paul. Ils attaquèrent féroce­ment son caractère, sa vie et son enseignement. Ils firent tout ce qu'ils pouvaient pour le déprécier, contester son intégrité et miner la confiance des Corinthiens dans son autorité apostolique.

Malgré l'amour merveilleux que Paul avait démontré à l'Église de Corinthe, même s'il était celui par qui ils avaient entendu l'Évan­gile la première fois, même s'ils lui devaient la vie, plusieurs membres de l'Église de Corinthe furent trompés par les mensonges des faux apôtres. Ils commencèrent à contester ouvertement l'autorité de Paul. Ils dénigraient son apparence et son discours (2 Co 10.10). Ils met­taient en doute ses motifs et son intégrité (1.12). Ils l'accusaient d'in­décision (1.17) et formulaient ouvertement des doutes sur sa sincérité (2.17).

Pour régler la mutinerie, Paul a écrit aux Corinthiens une lettre, qui est mentionnée dans 2 Corinthiens 7.8. Les commentaires que Paul fait sur cette lettre et sur les circonstances de sa rédaction sug­gèrent que l'épître à laquelle il fait allusion n'est pas 1 Corinthiens, mais une épître différente, sans doute plus tardive, qui n'a pas été intégrée dans le canon du Nouveau Testament. (Avant 1 Corinthiens, Paul avait aussi écrit une lettre aux Corinthiens, mentionnée dans 1 Corinthiens 5.9. L'absence de ces lettres dans le canon semble

indiquer qu'elles n'étaient pas destinées à être considérées comme faisant partie de l'Écriture. Si elles avaient été des épîtres divinement inspirées, elles auraient été préservées ; voir 1 Pierre 1.25.)

Entre-temps, après avoir écrit 1 Corinthiens, Paul semble avoir fait une brève visite à Corinthe, car à deux reprises dans 2 Corinthiens il parle de ses projets d'aller les visiter une « troisième fois » (12.14 ; 13.1). Cette visite entre 1 et 2 Corinthiens était probablement une brève visite pour fins d'enquête, car il était en route pour ailleurs. La visite n'a de toute évidence pas mis fin à la mutinerie. En fait, il se pourrait même que quand il était à Corinthe Paul ait été l'objet d'attaques verbales directes et publiques. Apparemment, Paul a quitté Corinthe la mort dans l'âme, le cœur brisé et blessé par ce qu'il avait vu et vécu (2 Co 12.20,21). Il a également donné un sérieux avertissement aux Corinthiens avant de partir (13.2).

Durant sa visite ou (plus vraisemblablement) dans la lettre qu'il a écrite par la suite, Paul a donné ses instructions aux Corinthiens pour qu'ils disciplinent l'homme mentionné dans 2 Corinthiens 2. Cet homme était de toute évidence un membre de l'Église de Corinthe. Peut-être était-il aussi devenu un meneur dans la rébellion. Il se peut que son péché ait impliqué une attaque publique personnelle contre l'apôtre Paul. Tout cela correspondrait bien aux remarques de Paul.

Peu importe les circonstances, quelque temps après sa visite, Paul a envoyé Tite à Corinthe pour constater personnellement l'état des choses dans l'Église. Tite s'y est rendu avec l'intention explicite de rapporter à Paul la manière dont les Corinthiens avaient répondu à l'épître qu'il avait écrite. Une des préoccupations de Paul était de savoir comment on avait traité le cas de l'homme.

Voici donc le contexte de 2 Corinthiens : Tite était revenu donner à Paul un rapport encourageant sur la repentance des Corinthiens (7.6-16). Tite a également informé Paul du désir ardent des Corinthiens de rétablir leur communion avec lui. Ils étaient repentants (7.9). Ils pleuraient même à cause de la manière dont ils s'étaient comportés envers Paul (7.7). Et le plus beau de tout, c'est qu'ils étaient indignés de la mutinerie qui avait été fomentée chez eux, et ils étaient maintenant pleins de zèle pour punir le mal (7.11).

Et l'objet de leur zèle vengeur était évidemment cet homme qui avait fait du tort à l'apôtre Paul. Ils l'avaient déjà soumis à la procédure disciplinaire. En fait, l'homme s'était déjà repenti.

Mais la soif de vengeance n'est pas toujours étanchée par la repentance d'un coupable, et il semble que quelques-uns à Corinthe voulaient encore punir l'homme. Ils n'étaient pas satisfaits de sa repentance. Ils voulaient une mesure de vengeance pour tous les problèmes et toute la confusion que l'homme avait occasionnés dans leur communion.

Un groupe en particulier aurait eu du zèle pour venger toute offense commise contre l'apôtre Paul. Paul les mentionne dans 1 Corinthiens 1.12 et 3.4, où il censure quelques tendances factieuses dans l'Église de Corinthe. Là, il fait allusion à un groupe qui s'identifie fortement à lui, la coalition de Paul (« Moi, je suis de Paul »). Il est possible que certaines des personnes qui éprouvaient une si forte affection pour l'apôtre Paul aient été les plus insistantes à vouloir punir cet homme coupable mais repentant.

Mais pas Paul lui-même. Il était plus que prêt à pardonner. Loin de se ranger du côté de ceux qui voulaient punir davantage le coupable, il leur a demandé de lui pardonner et de le rétablir immédiatement :

Si quelqu'un a été une cause de tristesse, ce n'est pas moi qu'il a attristé, c'est vous tous, du moins en partie, pour ne rien exagérer. Il suffit pour cet homme du châtement qui lui a été infligé par le plus grand nombre, en sorte que vous devez bien plutôt lui pardonner et le consoler, de peur qu'il ne soit accablé par une tristesse excessive. Je vous exhorte donc à faire acte de charité envers lui ; car je vous ai écrit aussi dans le but de connaître, en vous mettant à l'épreuve, si vous êtes obéissants en toutes choses. Or, à qui vous pardonnerez, je pardonne aussi ; et ce que j'ai pardonné, si j'ai pardonné quelque chose, c'est à cause de vous, en présence de Christ, afin de ne pas laisser à Satan l'avantage sur nous, car nous n'ignorons pas ses desseins.

Paul était un pasteur au cœur sensible. Même s'il avait lui-même causé de la peine aux Corinthiens avec sa précédente lettre de reproches, ce n'était pas son objectif (v. 1-4). Ayant pour seule motivation son amour pour eux (v. 4), il leur avait écrit dans les larmes, n'ayant aucun désir de les punir, mais ne recherchant que leur repentance et le rétablissement d'une relation brisée. Il n'avait jamais usé de son autorité apostolique pour les traiter de haut, mais avait toujours recherché leur joie (1.24). La tristesse qu'il avait voulu provoquer avec sa lettre était une sorte de tristesse pieuse, uniquement destinée à assurer leur repentance de manière à les libérer de leur péché et à susciter de nouveau la joie.

Voilà un bon résumé de la manière dont agit le pardon. Il renverse la tristesse occasionnée par une offense et met en ordre une foule de choses affectées par le péché.

Et afin de bien se faire comprendre, Paul utilise cet homme repentant comme leçon d'objet pour les Corinthiens. Il leur demande de lui pardonner et de le rétablir, sans lui imposer un autre châtement. La demande de l'apôtre met en lumière sept bénédictions qui découlent du pardon.

LE PARDON TRIOMPHE DE L'ORGUEIL

Il est fort probable que Paul ait demandé aux Corinthiens de discipliner cet homme jusqu'à ce qu'il se repente, comme il l'avait fait dans le cas de l'homme incestueux dans 1 Corinthiens 5.

Mais maintenant que l'homme s'était repenti, il était temps de lui pardonner. Et Paul, même s'il était probablement la cible de l'offense initiale de l'homme, a pris l'initiative de lui accorder le pardon.

C'est un exemple rafraîchissant de piété. Souvent, la partie offensée se croit justifiée de retenir le pardon. Pas Paul. Il n'a exigé aucune excuse personnelle. Il n'a pas recherché d'acte de pénitence. Toute autre personne aurait pu exiger que le cas de l'homme demeure en suspens jusqu'à ce que Paul puisse venir à Corinthe pour juger personnellement de l'authenticité de sa contrition. Mais Paul ne l'a pas fait. Il était impatient de pardonner.

Cela démontre bien l'absence d'orgueil dans le cœur de Paul. L'orgueil, j'en suis convaincu, est la raison première qui empêche la plupart des gens de pardonner. Ils s'apitoient sur eux-mêmes (ce qui n'est rien d'autre qu'une forme d'orgueil). Leur ego est blessé et ils ne le supportent pas. L'orgueil peut se manifester de bien des façons à la suite d'une offense, depuis le plaisir dans l'apitoiement sur soi-même jusqu'à la vengeance par une offense plus grave. Toutes ces réactions sont mauvaises, car elles ne sont motivées que par l'orgueil.

Mais cela n'intéressait pas Paul. La glorification de soi, la protection de soi, l'amour propre, l'orgueil, la vengeance et les représailles n'avaient absolument pas leur place dans son cœur. Il ne voulait pas de pitié. Il n'encourageait pas ceux qui voulaient se charger de l'offense qu'on lui avait faite et s'assurer que l'offenseur la paye en totalité. Paul ne recherchait pas la faveur de ceux qui étaient en colère parce qu'on l'avait offensé.

Ce sont toutes là des réactions naturelles provoquées par l'orgueil. Quand nous sommes offensés et que quelqu'un d'autre exprime son indignation pour le mal qu'on nous a fait, nous avons tendance à nous en délecter avec un plaisir égoïste. Quelqu'un vous dira : « Mon pauvre ami ! Ce que vous avez dû subir ! Combien vous avez dû souffrir ! Vous êtes dignes d'éloges pour avoir supporté une souffrance si insoutenable ! » Que cela nous fait donc plaisir.

Cela n'intéressait pas Paul. Il refusait d'exagérer l'offense. « Si quelqu'un a été une cause de tristesse, ce n'est pas moi qu'il a attristé [...] » (2 Co 2.5). En d'autres mots, même si l'offense de l'homme a semblé avoir occasionné un affront personnel et peut-être public à Paul, l'apôtre refusait de lui en vouloir. Il n'insistait absolument pas sur l'aspect personnel de l'offense.

Cela arrêterait quiconque estimerait nécessaire d'infliger un châtement supplémentaire au coupable par égard pour Paul. Cela leur enlèverait l'épée des mains. Paul minimisait simplement sa propre blessure. Il refusait de considérer l'offense comme personnelle. Il ne voulait pas s'apitoyer sur son sort. Il n'a invité personne à compatir à sa douleur. Il n'a pas nourri d'amertume. Il a refusé de mener une vendetta personnelle. L'embarras public et le chagrin personnel que l'homme avait pu lui causer par son offense n'avaient pas d'importance. En ce qui concerne Paul, l'offense faite contre lui n'était rien.

Et ainsi, par le pardon personnel qu'il accordait à l'homme, Paul a allégé son châtement. L'Église pouvait s'occuper du coupable sans le punir pour le chagrin causé à l'apôtre. Les croyants de Corinthe n'avaient pas à venger Paul. Ils ne devaient pas infliger un châtement supplémentaire au coupable par égard pour Paul. En ce qui concerne Paul, il n'y avait aucun compte à régler avec le coupable. Paul savait vivre dans l'humiliation et dans l'abondance (Ph 4.12). Il se plaisait « dans les faiblesses, dans les outrages, dans les calamités, dans les persécutions, dans les détresses, pour Christ » (2 Co 12.10).

Paul ne croyait pas que l'offense de cet homme le visait personnellement, pas plus que Jésus ne croyait que le péché des hommes qui l'ont cloué à la croix le visait personnellement. Étienne, pendant sa lapidation, a donné un exemple semblable (Ac 7.60).

Voilà la vertu à son meilleur. Paul s'est simplement élevé au-dessus de l'offense et du coupable, et s'est soustrait au statut de victime.

La psychologie moderne pousse les gens dans la direction contraire, en leur enseignant souvent à se considérer comme des victimes et à amplifier la culpabilité des autres. J'ai récemment vu un livre écrit par un psychologue avec un chapitre intitulé : « Vous n'avez pas à pardonner ». C'est un très mauvais conseil. L'apitoiement sur soi est un péché d'orgueil. L'ego blessé qui ne peut s'élever au-dessus d'une offense est l'antithèse de la ressemblance à Christ.

Paul était un homme pieux. Il était trop humble pour chercher à se venger quand son ego était blessé. Les affronts personnels et la tristesse personnelle n'avaient aucun intérêt pour lui.

Il fait une déclaration nuancée : « ce n'est pas moi qu'il a attristé, c'est vous tous, du moins en partie, pour ne rien exagérer » (2 Co 2.5). Paul avait résolu de minimiser l'offense de l'homme, et non seulement l'offense envers lui-même. Paul voulait également que les Corinthiens minimisent l'importance de leur propre blessure au profit du rétablissement de l'homme. L'expression « du moins en partie » laisse entendre que la peine que l'homme avait causée aux Corinthiens était limitée. Autrement dit : « il a causé de la tristesse, dans une certaine mesure, mais ne l'exagérons pas trop ». Il était temps d'aller de l'avant, d'enterrer le péché de l'homme repentant et de ne pas partir en croisade dans l'Église.

Paul rejette donc toute tristesse personnelle que l'offense de l'homme lui avait causée et il décourage les Corinthiens d'exagérer l'importance de la tristesse qu'il *leur* avait causée. Maintenant que l'homme s'était repenti, ils ne devaient pas s'attarder indûment à cette offense. Il leur était particulièrement interdit d'exagérer l'importance de l'offense commise contre Paul. Mais ils devaient également faire attention de ne pas exagérer l'importance de l'offense commise contre le reste de la communauté chrétienne ou d'exagérer l'importance de la blessure qu'elle avait subie. L'homme s'était repenti. Les Corinthiens n'avaient pas à chercher vengeance pour l'amour de Paul. Et quel que soit le mal qu'il leur avait fait, il devait aussi lui être gracieusement pardonné. Ils devaient pardonner à l'homme et passer à autre chose.

Notre orgueil nous porte à réagir exactement de la manière opposée. L'orgueil exige toujours la justice du talion, œil pour œil. Nous voulons prolonger le châtement le plus longtemps possible et tirer vengeance de chaque gramme de souffrance.

Le pardon n'est pas comme ça. Il enterre l'offense le plus rapidement possible, même au prix de l'orgueil. C'est l'attitude que Paul manifeste dans ce passage. Paul était quelqu'un de très difficile à offenser, simplement parce qu'il ne s'offensait pas. C'est une vertu merveilleuse. C'est la vraie piété et l'amour véritable en action : « [l'amour] ne cherche point son intérêt, il ne s'irrite point » (1 Co 13.5).

Paul n'avait dans le cœur que de l'amour et du pardon pour le coupable. Il lui avait déjà pardonné de tout son cœur. On devait poursuivre le processus disciplinaire jusqu'à ce qu'il y ait repentance. Mais Paul n'entretenait pas d'amertume dans son cœur. Et maintenant que le processus disciplinaire avait porté fruit, Paul était pressé de pardonner au coupable et de le rétablir.

Le pardon véritable met la blessure de l'amour-propre de côté. Joseph est une des plus belles illustrations bibliques de cela. Ses propres frères l'avaient vendu pour être esclave en Égypte. Là, il fut faussement accusé par la femme de Potiphar et ensuite emprisonné pendant plusieurs années. Bien des gens auraient couvé du ressentiment pendant plusieurs années et auraient passé leur temps à mijoter une vengeance. Mais pas Joseph. Quand il a enfin revu ses frères, il

était en mesure de les sauver de la famine. Il a dit à ses frères : « Maintenant, ne vous affligez pas, et ne soyez pas fâchés de m'avoir vendu pour être conduit ici, car c'est pour vous sauver la vie que Dieu m'a envoyé devant vous » (Ge 45.5).

Tout ce que Joseph voyait, c'était la divine providence qui l'avait placé là, afin qu'il puisse nourrir ses frères quand la famine ravagerait le pays. « Voilà deux ans que la famine est dans le pays ; et pendant cinq années encore, il n'y aura ni labour, ni moisson. Dieu m'a envoyé devant vous pour vous faire subsister dans le pays, et pour vous faire vivre par une grande délivrance » (v. 6,7). Où est l'amour-propre dans ça ? Où est le « Pauvre de moi » ? Où est le dorlotement de la souffrance ? Où est l'apitoiement sur soi ? Où est l'envie de vengeance ? Il n'y en a pas. Le pardon efface toutes ces mauvaises influences. Il nous libère des chaînes de l'amertume, de l'orgueil et de l'apitoiement sur soi.

LE PARDON DÉMONTRE LA MISÉRICORDE

Paul exhorte aussi les Corinthiens à montrer de la miséricorde au coupable repentant : « Il suffit pour cet homme du châtiment qui lui a été infligé par le plus grand nombre » (2 Co 2.6). La discipline que l'homme avait déjà subie était suffisante. Il avait confessé son péché et s'était repenti. Paul voulait que les Corinthiens arrêtaient là. Il fallait maintenant montrer de la miséricorde.

Le mot traduit « châtiment » au verset 6 est *épitimia*, un mot grec qui désigne un châtiment légal ou à un blâme officiel. Il ne désigne pas une vengeance personnelle ou un châtiment exercé par un individu. Il désigne plutôt une sanction officielle, une réprimande collective exercée « par le plus grand nombre ». Il est clair qu'il est question là d'une mesure officielle et collective de discipline. Le cas de l'homme avait été soumis à l'Église, et le « plus grand nombre » avait approuvé son châtiment, lequel pouvait, si la procédure de Matthieu 18 était poursuivie, aller jusqu'à l'excommunication officielle.

Comme nous l'avons vu au chapitre 7, la discipline d'Église n'est pas une forme de vengeance. C'est une réponse officielle que la Bible exige de l'Église en regard d'un péché public. Toutefois, l'action

de l'Église contre les gens qui pèchent à l'intérieur de la communauté chrétienne ne doit jamais être vindicative. Son but véritable est plutôt le rétablissement du coupable.

Aussi longtemps que l'homme demeurait impénitent, il était juste pour les Corinthiens de se tenir loin de lui. Paul a écrit : « Nous vous recommandons frères, au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, de vous éloigner de tout frère qui vit dans le désordre, et non selon les instructions que vous avez reçues de nous » (2 Th 3.6). Plus tard, il a écrit à cette même Église, et a souligné les instructions suivantes : « Et si quelqu'un n'obéit pas à ce que nous disons par cette lettre, notez-le, et n'ayez point de relations avec lui, afin qu'il éprouve de la honte. Ne le regardez pas comme un ennemi, mais avertissez-le comme un frère » (2 Th 3.14,15). Il a dit à l'Église de Rome : « Je vous exhorte, frères, à prendre garde à ceux qui causent des divisions et des scandales, au préjudice de l'enseignement que vous avez reçu. Éloignez-vous d'eux » (Ro 16.17). Les instructions de Jésus étaient les mêmes : « S'il refuse de les écouter, dis-le à l'Église ; et s'il refuse aussi d'écouter l'Église, qu'il soit pour toi comme un païen et un publicain » (Mt 18.17). Et Paul avait déjà enseigné à l'Église de Corinthe « de ne pas avoir de relation avec quelqu'un qui, se nommant frère, est débauché, ou cupide, ou idolâtre, ou outrageux, ou ivrogne, ou ravisseur, de ne pas même manger avec un tel homme » (1 Co 5.11).

Les Corinthiens ne faisaient que ce que les rabbins appelaient « lier » (voir Mt 16.19 ; 18.18). L'homme était lié à son péché aussi longtemps qu'il ne se repentait pas, et leur discipline était juste. Tel que Paul en avait donné instruction dans le cas du frère incestueux, ils devaient « [le livrer] à Satan pour la destruction de la chair » (1 Co 5.5). Paul leur avait alors dit : « Ôtez le méchant du milieu de vous » (v. 13). La discipline devait être administrée publiquement, « vous et mon esprit étant assemblés » (v. 4).

Mais cet homme avait répondu à la discipline de l'Église, et il était maintenant temps de lui montrer de la miséricorde. Il avait été lié, mais il était tout aussi important de le délier. Il avait été lié publiquement par tout le corps ; il devait également être délié publiquement.

Les chrétiens devraient être plus pressés de délier que de lier, parce que c'est le pardon et non la condamnation qui incarne le cœur de notre Seigneur (Lu 9.56 ; Jn 3.17). En outre, nous qui ne vivons

que par la miséricorde de Dieu, nous devrions nous empresser de la manifester aux autres. Quand un coupable se repent, nous devrions le rétablir avec un esprit de douceur, en étant conscients que nous aussi nous pourrions être dans la même situation (Ga 6.1). Nous ne devons pas être durs. Nous ne devons pas persécuter le frère repentant. Nous ne devons pas le mettre en pénitence pour le reste de sa vie. Nous n'avons pas à lui faire faire quoi que ce soit pour expier son péché. Nous acceptons sa repentance. Cela devrait mettre fin à la question. Voilà l'essentiel d'Éphésiens 4.32 et de Colossiens 3.13, qui nous disent que nous devrions pardonner de la même manière que Christ l'a fait pour nous – abondamment et avec empressement, magnanimité et générosité. Comment Dieu traite-t-il un pécheur repentant ? Avec un pardon complet et instantané. Il garde pardon et amour dans son cœur en attendant que le pécheur pénitent recherche ce pardon. Et alors, il accorde sa miséricorde avec la plus grande libéralité et la plus grande joie.

LE PARDON REND LA JOIE

Paul, donnant exemple du pardon qu'il voulait que les Corinthiens offrent au coupable, était pressé de rétablir la joie de l'homme : « vous devez bien plutôt lui pardonner et le consoler, de peur qu'il ne soit accablé par une tristesse excessive » (2 Co 2.7).

Le péché détruit la joie. David l'a souligné dans sa grande confession : « Rends-moi la joie de ton salut » (Ps 51.14). Le péché a toujours détruit la joie du pécheur, mais le pardon la rétablit. Deux versets plus loin, David a écrit : « Ô Dieu, Dieu de mon salut ! délivre-moi du sang versé, et ma langue célébrera ta miséricorde » (v. 16).

C'est pourquoi Paul demande aux Corinthiens de pardonner à leur frère et de mettre fin à sa tristesse. La tristesse de la discipline l'avait amené à la repentance ; il est maintenant temps de se réjouir. Les croyants de la communauté corinthienne devaient être plus pressés de redonner la joie à l'homme que de lui causer de la tristesse.

Voilà le cœur de Dieu, toujours tendre envers les pécheurs repentants. Il ne prend pas plaisir au châtement du méchant, mais il se réjouit quand il se repent (Éz 18.23,32 ; 33.11). « Car ce n'est pas

volontiers qu'il humilie et qu'il afflige les enfants des hommes » (La 3.33). Dieu est comme le père de l'enfant prodigue qui court à la rencontre de son fils, l'embrasse et l'accueille « comme il était encore loin » (Lu 15.20).

C'est également le cœur de Christ. Le prophète Ésaïe a dit de lui : « Il ne brisera point le roseau cassé, et il n'éteindra point la mèche qui brûle encore » (És 42.3 ; voir aussi Mt 12.20). Le roseau était une flûte de berger fabriquée à partir d'une tige tendre et creuse ressemblant au bambou. Avec le temps, les petites flûtes s'usaient et ramollissaient – « cassées ». Elles perdaient leur belle tonalité et devenaient difficiles à jouer. Le berger ordinaire la cassait alors tout simplement, la jetait et en faisait une nouvelle.

Ésaïe disait que le Messie serait un berger si tendre qu'il ne jetterait pas la petite flûte qui ne jouait pas la mélodie parfaite. À la place, il rétablirait la mélodie et ramènerait le chant.

L'expression « la mèche qui brûle encore » désigne la mèche d'une vieille lampe qui était bien brûlée ou qui, pour une raison ou pour une autre, couvait ou fumait quand elle brûlait, produisant ainsi une lumière imparfaite et une fumée agaçante. La pratique courante consistait à éteindre cette mèche fumante et à la remplacer. Mais le cœur de Christ veut utiliser même la mèche fumante et non la jeter. Il nettoie et taille plutôt la mèche pour qu'elle donne une lumière plus vive.

Dieu prend plaisir à revivifier et à relever le cœur du pénitent. Ailleurs, Ésaïe a écrit :

Car ainsi parle le Très-Haut, dont la demeure est éternelle et dont le nom est saint : j'habite dans les lieux élevés et dans la sainteté ; mais je suis avec l'homme contrit et humilié, afin de ranimer les esprits humiliés, afin de ranimer les cœurs contrits. Je ne veux pas contester à toujours, ni garder une éternelle colère, quand devant moi tombent en défaillance les esprits, les âmes que j'ai faites. À cause de son avidité coupable, je me suis irrité et je l'ai frappé, je me suis caché dans mon indignation ; et le rebelle a suivi le chemin de son cœur. J'ai vu ses voies, et je le guérirai ; je lui servirai de guide, et je le

consolerais, lui et ceux qui pleurent avec lui. Je mettrai la louange sur ses lèvres. Paix, paix à celui qui est loin et à celui qui est près ! Dit l'Éternel. Je les guérirai.

– És 57.15-19

Dieu désire que son peuple possède la plénitude de la joie. L'apôtre Jean a écrit : « Et nous écrivons ces choses, afin que notre joie soit parfaite » (1 Jn 1.4). « Mais le fruit de l'esprit, c'est [...] la joie » (Ga 5.22). Et quand un chrétien se repent sous la discipline de Dieu, Dieu se glorifie en rétablissant la joie de la personne.

En conséquence, Paul écrit aux Corinthiens : « en sorte que vous devez bien plutôt lui pardonner et le consoler » (2 Co 2.7). Ils ne devaient plus retenir leur pardon, mais ils devaient plutôt le consoler vivement et avec ferveur, en cherchant à lui redonner la joie. L'épître aux Hébreux explique comment faire : « Fortifiez donc vos mains languissantes et vos genoux affaiblis ; et suivez avec vos pieds des voies droites, afin que ce qui est boiteux ne dévie pas, mais plutôt se raffermisse » (Hé 12.12,13).

L'Église ne peut fixer de fausses limites à la grâce. Il n'y a pas de limite à la miséricorde divine envers les personnes repentantes. Il n'y a pas de frontière au pardon. L'Église doit discipliner le pécheur en son sein, mais nous ne pouvons renier un repentant, quelle qu'ait été la gravité de son péché.

Quelqu'un pourrait protester : « Mais nous voulons être sûrs qu'il ne récidivera pas ». Nous ne pouvons avoir cette assurance. S'il pêche soixante-dix fois sept fois, nous devons lui pardonner autant de fois.

Le refus de pardonner est un péché. Et c'est un péché qui est doublement destructeur de la joie chrétienne, car il ne vole pas seulement la joie originelle du coupable, mais il diminue également la joie de celui qui refuse de pardonner. Ainsi que nous l'avons vu plusieurs fois, manquer de pardonner place la personne implacable sous la discipline de Dieu. Cela nuit à l'adoration et crée la désunion dans la communauté chrétienne. C'est un péché d'une espèce extrêmement destructrice.

Le pardon renverse tous ces effets. Il rétablit la joie des deux côtés. Il répare la brèche causée par le péché. Il apaise la tristesse du coupable et de celui qui pardonne.

Et tout cela devrait se produire dès que le pécheur se repent. Aussitôt qu'il y a repentance, on devrait rétablir et fortifier le coupable repentant, « de peur qu'il ne soit accablé par une tristesse excessive » (v. 7).

Remarquez le côté impersonnel de l'expression de Paul : « il » Il n'y avait aucune raison de nommer l'homme, car il s'était repenti. Il n'était plus nécessaire d'informer l'Église de son péché, mais seulement de l'encourager à le rétablir. Aussitôt que le coupable reconnaissait son péché, le confessait et se repentait, Dieu voulait qu'il connaisse la joie.

Dieu ne prend aucun plaisir à un désespoir excessif ou sans fin. Il recherche notre joie et non notre tristesse. Il ne demande pas aux pécheurs de passer leur vie dans la peine et le désespoir. Une sombre obsession de sa propre culpabilité n'est pas une vertu. Ce n'est en fait qu'une espèce de pharisaïsme. Quand vous voyez quelqu'un qui pleure sur son péché et qui refuse d'entrer dans la joie du Seigneur, ce que vous voyez est une spiritualité artificielle. Cela revient à refuser le pardon de Dieu, car son pardon apporte toujours la joie.

LE PARDON AFFIRME L'AMOUR

Les instructions de Paul pour le rétablissement du frère qui a péché se poursuivent : « Je vous exhorte donc à faire acte de charité envers lui » (v. 8). Le pardon implique obligatoirement une affirmation d'amour envers le coupable. En effet, refuser le pardon, c'est refuser l'amour. L'amour est le nouveau commandement que Christ a donné à l'Église (Jn 13.34). L'amour est aussi appelé « la loi royale » (Ja 2.8). En conséquence, refuser de pardonner c'est péché gravement.

Le mot grec traduit « faire acte » dans 2 Corinthiens 2.8 est lourd de sens ; c'est un terme technique qui parle de la validation légale d'un contrat ou d'un document. Le même mot est utilisé dans Galates 3.15 pour désigner la ratification officielle d'une alliance. Ici, dans 2 Corinthiens 2, il désigne sans doute un avis public, officiel. Comme nous l'avons déjà souligné, le verset 6 implique que l'homme avait été discipliné publiquement et officiellement. Paul propose ici que l'affaire devrait être réglée par une réaffirmation publique et

officielle d'amour envers lui. La discipline avait été annoncée officiellement à toute l'Église ; le rétablissement devrait être annoncé de la même manière.

Paul a dit à Timothée qu'un ancien qui pèche devrait être repris devant tous, afin que les autres en éprouvent de la crainte (1 Ti 5.20). Si le traitement public du péché a pour but d'en faire comprendre la gravité, alors le rétablissement doit aussi être fait en public, afin que chacun comprenne l'importance du pardon. La grâce est un principe plus élevé que la loi. Déliver est bien meilleur que de lier. Puisque tout le ciel se réjouit quand un pécheur se repent (Lu 15.7), à coup sûr, les saints sur la terre devraient participer à cette joie. L'affaire devait donc être réglée publiquement.

Cependant, l'affirmation publique d'amour ne devrait être que le prélude à la démonstration d'amour de chaque saint envers le frère rétabli. Le mot grec pour « amour » est *agape* – l'amour par choix, l'amour volontaire, l'amour du service dans l'humilité. Paul s'attendait à plus qu'une annonce officielle. Les saints devraient démontrer leur amour à ce frère de manière concrète.

C'est ce qui devrait caractériser toute Église : « À ceci tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres » (Jn 13.35). Comment le monde connaîtra-t-il l'amour des chrétiens les uns pour les autres ? À quoi le monde qui nous observe remarquera-t-il et verra-t-il notre amour ? Est-ce à notre sociabilité ? Non, car les non-chrétiens sont aussi sociables. Ce ne sont pas nos repas en commun ou nos activités en groupe qui démontrent le mieux notre amour les uns pour les autres, mais bien plutôt notre *pardon*. C'est dans le pardon que l'amour est le mieux manifesté. Et le véritable test de notre amour, c'est l'empressement avec lequel nous pardonnons quand nous avons été offensés.

Il n'y a pratiquement rien qui puisse diviser une Église dans laquelle le pardon est pratiqué, parce qu'on ne laisse jamais couvrir des questions non résolues. On s'occupe des offenses. On les pardonne. On couvre les transgressions. Voilà pourquoi il est si crucial que les Églises pratiquent la discipline. Le processus disciplinaire vise le pardon et la réconciliation qui gardent intacts l'unité et l'amour de l'Église.

Et quand la repentance se produit, l'affirmation d'amour envers la personne repentante devrait être plus solennelle que la discipline.

Comme le père qui a revêtu son enfant prodigue des vêtements les plus beaux, qui a tué le veau gras et appelé les voisins pour une fête (Lu 15), nous devrions nous montrer généreux en matière de pardon. Le vrai pardon prend plaisir à affirmer la repentance du pécheur avec de généreuses manifestations d'amour.

LE PARDON ATTESTE L'OBÉISSANCE

Jusqu'ici, nous avons vu que le pardon est intimement lié à l'humilité, à la miséricorde, à la joie et à l'amour. Ce sont toutes de nobles vertus, faisant partie du fruit de l'Esprit (voir Ga 5.22,23). Le pardon suscite et entretient toutes ces vertus. Mais si le pardon n'était pas du tout lié à ces qualités cruciales du caractère chrétien, s'il ne contribuait pas à cultiver le fruit de l'Esprit, il serait toujours juste de pardonner.

Pourquoi ? Parce que Dieu a demandé que nous pardonnions.

Le pardon est une simple question d'obéissance. Voilà ce que Paul disait aux Corinthiens : « car je vous ai écrit aussi dans le but de connaître, en vous mettant à l'épreuve, si vous êtes obéissants en toutes choses » (2 Co 2.9). La discipline qu'ils avaient exercée plus tôt envers le coupable était un pas d'obéissance. Ils devaient maintenant continuer à obéir en rétablissant leur frère repentant.

Il est relativement facile d'être obéissants en certaines choses. L'Écriture nous commande de chanter des hymnes de louange au Seigneur (Col 3.16). Ce n'est pas quelque chose de difficile. La Bible dit que nous devons prier (Lu 18.1). Cela est assez facile, même si la fidélité à la tâche est parfois difficile. Mais, de tous les commandements que Christ a donnés, il semble qu'une des choses les plus difficiles à faire est de s'occuper du péché dans l'Église. Voilà pourquoi plusieurs Églises évitent complètement la discipline. Tout est difficile quand il s'agit de s'occuper du péché. Reprendre le pécheur en privé est difficile. Faire part à l'Église du péché d'un frère impénitent est encore plus difficile. Poursuivre une personne impénitente qui a tourné le dos à l'Église est une des choses les plus difficiles. Plus nous avançons dans le processus, plus il est difficile d'obéir.

Mais le processus de rétablissement peut également être extrêmement difficile. Ramasser les morceaux après la repentance du coupable, le rétablir dans la communion, le fortifier et lui témoigner de l'amour n'est pas facile. Un tel pardon ne vient pas naturellement. Mais c'est cependant un aspect essentiel de l'obéissance au Seigneur. L'Église contemporaine a failli dans pratiquement tous les domaines reliés au traitement du péché. Bien des Églises n'exercent aucune espèce de discipline. Elles ne censurent pas le pécheur et son péché. Elles ne vont pas vers le pécheur. Et en fin de compte, elles perdent aussi bien des occasions d'obéir en matière de pardon. Leur désobéissance quant à la discipline du pécheur annule toute possibilité de pardonner à ceux qui se repentent.

L'inverse est également vrai. Ceux qui font le difficile travail de reprendre et de discipliner le pécheur ont inévitablement plus d'occasions de pardonner et un plus grand empressement à le faire et à démontrer de l'amour aux coupables repentants. La discipline et le pardon vont souvent de pair, et les deux sont aussi nécessaires au maintien de la pureté et de la santé de l'Église.

Extirper le péché d'une Église au moyen du processus disciplinaire ne garantit pas nécessairement la pureté de l'Église. Le péché d'un coupable peut être éliminé, mais les attitudes et les réactions du reste du troupeau doivent aussi être justes (voir Ga 6.1). Paul fait allusion à cela quand il dit aux Corinthiens : « Si donc je vous ai écrit, ce n'était ni à cause de celui qui a fait l'injure, ni à cause de celui qui l'a reçue » (2 Co 7.12). En d'autres mots, à travers cet épisode à Corinthe, le souci principal de Paul n'était pas uniquement la personne qui avait commis l'offense. Il ne recherchait pas non plus la discipline de cet homme pour se venger (à titre de personne offensée). Paul se souciait plutôt de la réaction de l'Église de Corinthe. Il était impatient de la voir démontrer une obéissance totale.

L'Église de Corinthe, en dépit de ses nombreux manquements, commençait à démontrer les signes d'obéissance que Paul désirait voir. Le rapport que Tite lui fit à son retour de Corinthe l'a réconforté et encouragé, car ils avaient répondu aux attentes de Paul (7.13). Ils avaient répondu à toutes les attentes les plus grandes de Paul, et l'affection de Tite pour les Corinthiens abondait (7.14,15). Ils avaient obéi pour ce qui est de discipliner l'homme, mais maintenant

ils devaient également obéir en le rétablissant. La même Église qui avait déjà fait preuve d'une telle négligence en ce qui concerne la discipline (1 Co 5) était maintenant appelée à démontrer son obéissance en rétablissant un frère repentant. La discipline qu'elle avait exercée avait eu l'effet désiré. Maintenant, un autre test était nécessaire : pardonner à l'homme et ainsi attester qu'elle obéissait en toutes choses.

LE PARDON REVITALISE LA COMMUNION

Paul écrit plus loin : « Or, à qui vous pardonnez, je pardonne aussi ; et ce que j'ai pardonné, si j'ai pardonné quelque chose, c'est à cause de vous, en présence de Christ » (2 Co 2.10).

Là encore, nous voyons l'humilité de Paul. Il voulait arrêter ceux qui, par amour pour lui, auraient été tentés de refuser leur communion à celui qui l'avait offensé. Paul s'empresse donc de confirmer son pardon personnel au coupable.

Et encore une fois, il minimise l'importance de l'offense : « Ce que j'ai pardonné, si j'ai pardonné quelque chose, c'est à cause de vous », comme si pour Paul l'offense ne méritait pas même qu'on s'y arrête. Mais il veut déclarer son pardon officiellement et explicitement pour l'amour des Corinthiens. Personne ne pourrait dire : « Nous ne pouvons pas accueillir de nouveau cet homme à cause de notre loyauté envers Paul qui est, après tout, celui qui a été offensé ».

Paul leur dit en fait : « Non, c'est fait. Si vous avez pardonné, je pardonne. Je veux que la communion soit rétablie, pour votre bien à tous. » Il désirait que l'unité soit rétablie dans l'Église, et un pardon complet était le seul moyen d'y parvenir. Les Corinthiens ne devaient rien retenir par égard pour Paul. Il voulait que la communion de l'Église soit renouvelée et revitalisée. Il avait hâte que le reste de l'Église soit à nouveau uni à la personne repentante. Il désirait l'unité dans l'Église. La rupture causée par la faute de l'homme devait être réparée. Toute discorde et tout désaccord devait être résolu. L'amertume et la vengeance devaient être mises de côté. Le renouvellement et la revitalisation de la communion devaient être prioritaires, et le pardon rendait tout cela possible.

LE PARDON CONTRECARRE LES PLANS DE SATAN

Finalement, Paul presse les Corinthiens de pardonner, « afin de ne pas laisser à Satan l'avantage sur nous, car nous n'ignorons pas ses desseins » (2 Co 2.11).

Tous les desseins de Satan sont minés par le pardon. Si le pardon triomphe de l'orgueil, accorde la miséricorde, redonne la joie, assure la grâce, démontre l'obéissance et revitalise la communion, imaginez à quel point Satan doit le détester ! Le pardon est donc un élément essentiel pour contrecarrer les plans de Satan.

Refuser de pardonner, c'est tomber dans le piège de Satan. Refuser de pardonner produit les effets contraires du pardon : cela entrave l'humilité, la miséricorde, la joie, l'amour, l'obéissance et la communion – et est donc aussi néfaste pour le caractère individuel que pour l'harmonie de l'Église.

Pierre dit que Satan « rôde comme un lion rugissant, cherchant qui il dévorera » (1 Pi 5.8). Et une manière qu'il a de dévorer les gens, c'est de tirer avantage d'un cœur impitoyable. Le refus de pardonner lui donne un avantage énorme.

Cependant, Paul dit : « nous n'ignorons pas ses desseins ». C'est pure folie que de faire le jeu de Satan en refusant de pardonner. Là où règne le manque de pardon, Satan gouverne. Il a ses entrées dans une Église qui refuse de pardonner.

Mais là où le pardon coule librement, les plans de Satan sont contrecarrés.

Le pardon est donc le sol dans lequel de nombreux fruits spirituels et de nombreuses bénédictions divines sont cultivés. Un des moyens les plus sûrs d'acquérir la santé et la maturité spirituelles, c'est de nourrir et d'entretenir un terrain propice au pardon.

D'un autre côté, comme nous l'avons vu dans ce livre, refuser de pardonner est spirituellement débilisant. Cela attire la discipline divine et donne naissance à une foule de malheurs.

Pourquoi donc un chrétien refuserait-il délibérément de pardonner ? Nous, dont l'existence même dépend de l'incalculable miséricorde que Christ nous a témoignée, devrions manifester la même miséricorde dans nos rapports les uns avec les autres, et nous devrions être des modèles de pardon dans ce monde qui nous observe, et dont le plus grand besoin est le pardon de Dieu.

Pensez-y ainsi : le pardon est à la fois une bénédiction et un moyen de susciter d'autres bénédictions. Ceux qui refusent de pardonner perdent les multiples bénédictions du pardon. Mais ceux qui pardonnent libèrent de multiples bénédictions divines, non seulement sur ceux à qui ils pardonnent, mais aussi sur eux-mêmes. Et c'est précisément à cela que nous sommes appelés.

Enfin, soyez tous animés des mêmes pensées et des mêmes sentiments, pleins d'amour fraternel, de compassion, d'humilité. Ne rendez point le mal pour le mal, ou injure pour injure ; bénissez, au contraire, car c'est à cela que vous avez été appelés, afin d'hériter la bénédiction.

— 1 Pi 3.8,9



RÉPONSES AUX QUESTIONS DIFFICILES SUR LE PARDON

*Car tu es bon, Seigneur, tu pardonnes,
tu es plein d'amour pour tous ceux qui t'invoquent.*

– Psaumes 86.5

Je connais un jeune homme (que nous appellerons Jim), qui croit avoir été maltraité par un autre chrétien il y a plusieurs années. Ils se sont disputés pour savoir qui avait tort dans l'incident. Jim a porté l'affaire devant les anciens de son Église pour qu'elle se règle. Les anciens ont essayé d'enquêter sur l'affaire, mais ont conclu qu'il n'y avait pas suffisamment de preuves pour déterminer à qui revenait la faute. C'était la parole de l'un contre celle de l'autre, sans aucun autre témoin. Les anciens ont finalement conseillé à Jim et à l'autre partie de se pardonner l'un l'autre et d'oublier leur dispute.

Jim a refusé de faire cela. Il avait lu un livre chrétien populaire sur le pardon, et le livre enseignait qu'on ne peut jamais accorder le pardon avant que l'autre partie ne se repente et ne recherche le pardon. Jim croit maintenant qu'il est justifié de refuser le pardon à son frère aussi longtemps que celui-ci refuse d'admettre qu'il avait tort. Jim est déterminé à ce qu'on lui rende justice, et il a déjà passé

plusieurs années à chercher quelqu'un qui défendrait sa cause. Mais presque tout le monde lui a donné le même conseil : « Le cas est insignifiant. C'est votre parole contre celle de l'autre. Cela ne sera peut-être résolu que par Christ lui-même et que lorsque vous oublierez vos différends au ciel. Abandonnez l'affaire et passez à autre chose. Cela commence à dominer votre vie et à vous priver d'occasions de porter le fruit de l'Esprit. »

Jim refuse de suivre ce conseil. Il croit que Dieu, qui hait l'injustice, ne permettrait *jamais* qu'il subisse une injustice et pardonne simplement au coupable inconditionnellement. Même si de nombreux chrétiens lui ont montré 1 Pierre 2.20-23, Jim a réussi à se donner raison. Cela fait des années qu'il va d'un conseiller à un autre, recherchant désespérément quelqu'un qui sera de son avis et qui l'aidera à obtenir justice de cet autre chrétien qu'il dit avoir péché contre lui. Il croit obéir à un commandement biblique : « De même que Christ vous a pardonné, pardonnez-vous aussi » (Col 3.13), car, après tout, Dieu ne pardonne pas sans la repentance du coupable. Il a ainsi tordu un commandement qui nous enjoint de pardonner pour en faire une excuse pour ne pas pardonner. (Voir le chapitre 6 pour un traitement complet du pardon conditionnel.)

Je ne sais pas si c'est Jim ou l'autre qui était fautif dans la dispute initiale. Il se pourrait bien que tous les deux l'aient été en partie. Mais même si l'autre était totalement fautif, je crois que Jim a entièrement tort de se cramponner à son amertume et de justifier son refus de pardonner en se basant sur le fait que l'autre ne s'est pas repenti. C'est précisément la sorte de situation où nous devons présenter l'autre joue (Mt 5.39). Ceux qui gardent le compte de torts semblables, et qui demandent constamment réparations pour des affronts personnels, violent l'esprit même de Christ.

Comme je l'ai dit au début de ce livre, je suis convaincu que beaucoup, si ce n'est la plupart, des problèmes personnels pour lesquels les chrétiens voient des conseillers ont quelque chose à voir avec le pardon. Et il y a des questions difficiles qui entourent ce sujet du pardon.

Dans ce chapitre, je veux aborder quelques-unes de ces questions. Voici donc certaines des questions les plus difficiles qu'on m'ait posées en trente ans de ministère.

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE LA VRAIE REPENTANCE ET DE SIMPLES EXCUSES ?

La vraie repentance implique toujours une confession de la faute commise et la volonté de réparer les torts. Les excuses ne font souvent que présenter une excuse.

S'excuser est souvent une façon de se défendre : « Je suis désolé que cela vous ait offensé, mais... » La vraie repentance prend la forme d'une admission du tort causé et d'une demande de pardon : « C'était indélicat de ma part de dire cela, veux-tu me pardonner ? »

Faites attention de ne pas simplement vous excuser quand vous devez demander pardon.

À QUI DEVONS-NOUS CONFESSER NOS PÉCHÉS ?

La confession de notre culpabilité doit *toujours* être faite à Dieu. Elle est également due à toute personne blessée par notre péché. La confession doit s'étendre à tous ceux qui ont été témoins de l'offense initiale. Les transgressions publiques demandent une confession publique ; les péchés privés ne devraient être confessés qu'à Dieu seul.

QUE FAIRE SI J'AI PÉCHÉ EN PENSÉE CONTRE UNE AUTRE PERSONNE ?

Seuls les péchés concrets exigent la confession d'un tort. Il serait inconvenant pour un homme qui aurait eu une pensée de luxure de confesser cette pensée à la femme qui en était l'objet. La confession, dans des cas semblables, ne devrait être faite qu'à Dieu.

Toutefois, cela ne régit pas la confession dans *tous les cas* où la victime est inconsciente de l'offense. Si vous avez discrètement calomnié quelqu'un, cette personne peut être inconsciente de l'offense. Néanmoins, l'offense est réelle. Elle doit être rectifiée non seulement auprès de ceux qui ont reçu la calomnie, mais aussi auprès de la

personne qui a été calomniée, même si cette personne n'est pas encore au courant de l'offense.

DEVRAIS-JE CONFESSER MON INFIDÉLITÉ À MON ÉPOUSE,
MÊME SI LE FAIT DE LUI DIRE PEUT LA BLESSER D'AVANTAGE
QUE SI JE GARDE LE SECRET ?

Il n'y a aucun doute que dans certains cas confesser un péché peut causer autant de mal que l'offense elle-même. Cependant, je crois que dans tous les cas la partie infidèle dans une relation conjugale brisée par l'adultère devrait confesser le péché à l'autre partie (mari ou femme).

Pourquoi ? Tout d'abord, parce qu'il faut être deux pour commettre l'adultère. L'autre partie, impliquée dans le péché, est déjà au courant de l'offense. Le fait de partager un secret avec votre partenaire de péché et de n'en rien dire à votre conjoint(e) aggrave votre infidélité. Le manque d'ouverture totale, le besoin de cacher des choses et de garder des secrets, continuera d'être un obstacle à l'unité du mariage. Quelque chose d'aussi grave qu'une brèche dans l'union conjugale ne peut être réparé si vous dissimulez la vérité à votre conjoint(e). Manquer à la confession ne fait qu'aggraver le mensonge, la dissimulation. Ce genre de chose finira par détruire la relation, que l'adultère soit ou non répété.

Aussi difficile que cela puisse être pour vous et votre conjoint(e), vous devez faire face en toute honnêteté à un péché comme celui-là. Si le conjoint(e) offensé(e) découvre le péché autrement, la blessure qui lui sera alors infligée sera considérablement accrue. Vous devez le lui confesser.

COMMENT DEVRIONS-NOUS TRAITER DES OFFENSES RÉPÉTÉES ?

Jésus a répondu expressément à cette question : « Si ton frère a péché, reprends-le ; et, s'il se repent, pardonne-lui. Et s'il a péché contre toi sept fois dans un jour, et que sept fois il revienne à toi, disant : Je me repens, tu lui pardonneras » (Lu 17.3,4). Encore une

fois, notre pardon doit être prodigue, enthousiaste, empressé, offert librement et sans contrainte, même pour des offenses répétées. Après tout, nous commettons tous des offenses à répétition contre Dieu.

QUE FAIRE SI ON A RAISON DE CROIRE QUE LA « REPENTANCE » EST FEINTE ?

En temps normal, l'amour nous oblige à croire ce qu'il y a de mieux de ceux qui se disent repentants (1 Co 13.7). Toutefois, l'Écriture suggère qu'il est parfois légitime de demander de voir les fruits de la repentance avant de présumer que la repentance de quelqu'un est authentique (Mt 3.8 ; Lu 3.8).

Un auteur dépeint un scénario hypothétique dans lequel quelqu'un frappe intentionnellement sur le nez quelqu'un qui ne lui a rien fait. Puis il demande et obtient le pardon. Quelques instants plus tard, encore une fois sans raison, il frappe la même personne une deuxième fois, sur le nez. Et il recommence une troisième et une quatrième fois, et ainsi de suite, et fait chaque fois acte de repentance, et la victime lui accorde le pardon également chaque fois. Cet auteur suggère que c'est ainsi qu'on doit interpréter les paroles de Jésus : « Et que sept fois il revienne à toi, *disant* : Je me repens, tu lui pardonneras ». Tout ce que l'offenseur a besoin de faire, c'est de dire qu'il se repent, et la personne offensée doit pardonner.

Mais c'est de loin une mauvaise interprétation des paroles de Jésus. Notre Seigneur ne suggérait pas que les disciples fassent fi de tout discernement quand viendrait le temps d'évaluer la repentance de quelqu'un. Rien dans le contexte de Luc 17.3 et 4 ne suggère que l'offense que Jésus avait en tête était délibérée, ni que la repentance était feinte.

En fait, il est important de se méfier de toute repentance feinte dans des cas comme celui, hypothétique, que nous venons de décrire. De telles offenses délibérément répétées, surtout quand elles sont accompagnées de fausse repentance, manifestent un caractère profondément mauvais et une haine cynique de la vérité. Jean-Baptiste était justifié de refuser le baptême aux pharisiens jusqu'à ce qu'ils démontrent la réalité de la repentance qu'ils professaient (Mt 3.8).

Il y a donc des cas où c'est une pure folie d'accepter une simple profession de repentance, particulièrement à la suite de plusieurs offenses répétées délibérément.

Cependant, même après de multiples offenses, la personne offensée doit être prête à pardonner, *empressée* de pardonner, à moins qu'il n'y ait quelque raison vraiment majeure de douter de la repentance du coupable. On ne devrait jamais considérer comme une cause perdue même le coupable le plus dur et le plus entêté ; l'objectif de celui qui a été offensé devrait toujours être le pardon complet et la réconciliation.

QUAND UNE RESTITUTION EST-ELLE APPROPRIÉE ?

Quand une perte résulte d'une mauvaise action, la restitution s'impose. L'accord du pardon pour la culpabilité de l'offense n'annule pas automatiquement la nécessité de réparer les torts, particulièrement quand la perte de la partie offensée est quantifiable. Que la perte ait été causée délibérément (comme dans un vol) ou accidentellement (par une forme de négligence), il faut réparer les torts.

Sous la loi de l'Ancien Testament, la plupart des restitutions correspondaient autant que possible à la perte encourue. (Lé 24.18-21). Si votre négligence causait la mort du bœuf de votre voisin, vous deviez lui payer la valeur du bœuf (Ex 21.33,34). Un vol prémédité était puni d'une restitution additionnelle. Celui qui volait de l'argent devait rembourser 20 pour cent de plus (Lé 6.4,5 ; No 5.6,7). Certains vols d'animaux (surtout si les animaux volés étaient tués) exigeaient une restitution au quadruple et au quintuple (Ex 22.1).

Zachée a offert une restitution au quadruple à ceux qu'il avait escroqués, plus que ce qui était requis par la loi (Lu 19.8). Cet esprit de bonne volonté dans la restitution devrait accompagner toute véritable confession.

La restitution ne devrait jamais être perçue comme un acte méritoire de pénitence. Le but de la restitution est simplement de restituer la valeur des dommages. Sous la loi de Moïse, quand la restitution était imposée au-dessus du montant réel de la perte, le but de la restitution était de punir et de dissuader tout à la fois.

Celui qui pardonne est libre, naturellement, de renoncer à la restitution et de choisir de subir le tort sans exiger de remboursement. Mais cela reste son choix. Le coupable, s'il est vraiment repentant, doit vouloir réparer le tort autant que cela est possible (voir Mt 18.26-29).

QUELLE RESTITUTION PEUT-ON FAIRE QUAND L'OFFENSE EST UN PÉCHÉ
COMME MENTIR, CALOMNIER, DÉSHONORER SES PARENTS, OU D'AUTRES PÉCHÉS,
ET QU'AUCUNE VALEUR NE PEUT ÊTRE ATTRIBUÉE AUX DOMMAGES ?

Dans certains cas, une restitution tangible est impossible, et pourtant, il doit y avoir réparation. Les mensonges devraient être confessés et la vérité dévoilée, au moins à tous ceux qui ont entendu le mensonge. La calomnie doit être corrigée par un effort sincère de restaurer la réputation et l'honneur de la personne offensée.

Dans de tels cas, la restitution commence par une humble confession du méfait et la volonté de faire tout ce qui est possible pour réparer le tort.

EST-CE QUE CELUI QUI PARDONNE EST TENU D'OUBLIER L'OFFENSE ?

« Pardonnez et oubliez. » L'expression est devenue un cliché. Quand nous accordons le pardon, cela inclut-il une promesse d'oublier complètement l'offense ?

Oui et non. Il n'y a évidemment aucun moyen de faire disparaître le souvenir d'une offense. Et plus l'offense est grave, plus il peut être difficile d'empêcher qu'elle ne revienne à l'esprit.

J'ai entendu des gens suggérer que Dieu oublie nos péchés quand il pardonne. Ils citent généralement les passages suivants : « Parce que je pardonnerai leurs iniquités, et que je ne me souviendrai plus de leurs péchés » (Hé 8.12 ; 10.17) ou : « C'est moi, moi qui efface tes transgressions pour l'amour de moi, et je ne me souviendrai plus de tes péchés » (És 43.25).

Mais ces versets ne disent pas que Dieu oublie nos péchés. Ils disent qu'*il ne s'en souviendra plus*. Quelle est la différence ?

Oublier quelque chose, c'est ne plus l'avoir en mémoire. Évidemment, Dieu qui est omniscient, n'a pas perdu la mémoire de nos transgressions. Il refuse plutôt de s'en souvenir. Il promet de ne pas en reparler.

Et c'est précisément ce que le pardon implique. C'est la promesse de ne plus rappeler la faute à l'offenseur. Jay Adams décrit cela comme une promesse à trois volets : « Vous promettez de ne pas rappeler son péché ni à lui, ni aux autres, ni à vous-mêmes. Le péché est enterré. »¹

ET SI JE NE PEUX ME PARDONNER ?

Je réalise qu'il y en a qui enseignent qu'une espèce de pardon de soi est nécessaire. Je ne trouve cela nulle part dans l'Écriture. J'ai rencontré plusieurs personnes qui *disent* être incapables de se pardonner, mais après un examen rigoureux, on remarque habituellement une espèce d'orgueil pécheur, exacerbé par la philosophie moderne de l'estime de soi. Souvent, la personne qui se plaint de son incapacité à se pardonner cherche tout simplement à se faire dire des mots flatteurs ou consolants pour les soulager de la blessure que la culpabilité a infligé à leur orgueil.

Jay Adams est très perspicace à ce sujet. Il écrit :

Le problème n'est pas le pardon de soi. L'angoisse qu'ils manifestent vient du fait même que, dans la pire manière, ils veulent se pardonner eux-mêmes. Ils veulent mettre tout cela derrière eux, et l'enterrer une fois pour toutes. [...] Le problème, c'est que ceux qui parlent ainsi reconnaissent qu'il y a quelque chose de plus à faire. Le pardon n'est que le début ; il enlève la culpabilité. Ils reconnaissent aussi qu'ils sont encore ceux qui ont fait le mal, que malgré qu'ils soient pardonnés, ils n'ont pas changé. Sans être capables de l'exprimer, et utilisant plutôt un jargon qu'ils ont entendu autour d'eux, ils réclament à grands cris le changement qui leur assurera qu'ils ne feront jamais plus quelque chose comme ça. Quand, comme conseiller, je les aide à gérer les problèmes de leur

vie qui les ont conduit au mal, de façon à ce qu'ils adoptent un style de vie plus biblique, je leur demande alors : « Avez-vous encore de la difficulté à vous pardonner ? » Invariablement, ils répondent que non.²

QUE FAIRE SI L'OFFENSE ÉTAIT GRAVE ET SI J'EN SOUFFRE ENCORE ?
NE DEVRAIS-JE PAS ATTENDRE POUR POUVOIR PARDONNER SINCÈREMENT ?
NE SERAIT-IL PAS HYPOCRITE D'AGIR AUTREMENT ?

Certaines transgressions, surtout les offenses impliquant l'infidélité conjugale, peuvent causer une douleur si intense que la personne offensée croit qu'il est correct de refuser de pardonner dans *ce* cas. Elle se dit que l'enseignement de Jésus sur le pardon s'applique peut-être aux petites offenses, mais qu'une offense *grave* justifie certainement un délai ou un temps de « guérison affective ».

Mais normalement, ceux qui préconisent cette approche se donnent uniquement du temps pour s'agiter, ne nourrissant ainsi que les sentiments négatifs, et la brèche faite au début par l'offense empire par le ressentiment d'un cœur endurci.

La majorité des enseignements de Jésus sur le pardon visent à nous apprendre à *ne pas* être dominés par nos passions dans de tels cas. Laisser les sentiments prendre le dessus et nous dominer au point que nous violons ce que nous savons être notre devoir est l'essence même de la sensualité. Et la sensualité est un péché, que ce soit la sorte de sensualité qui engendre les péchés de luxure, comme l'adultère, ou la sorte de sensualité qui permet à nos sentiments de faire obstacle au pardon.

Le pardon est avant tout un acte de volonté. Ce n'est pas de l'hypocrisie que de vouloir pardonner alors que les sentiments crient vengeance. Obéissez au Seigneur peu importe ce que vous ressentez. Si vous refusez d'entretenir de la rancune ou de ressasser l'offense, les mauvais sentiments disparaîtront. En outre, le Seigneur lui-même redressera votre cœur. Les bons sentiments viendront en leur temps si vous vous abandonnez à lui.

Et finalement, la *seule* chose qui puisse libérer un cœur de l'esclavage de tels sentiments, c'est un choix volontaire, conscient et délibéré de pardonner.

APPENDICE UN



COMMENT DEVONS-NOUS COMPRENDRE L'EXPIATION ?

*En conséquence, il a dû être rendu semblable en toutes choses
à ses frères, afin qu'il soit un souverain sacrificateur
miséricordieux et fidèle dans le service de Dieu,
pour faire l'Expiation des péchés du peuple.*

– Hébreux 2.17

On ne peut pas traiter convenablement du sujet du pardon de Dieu sans traiter de la doctrine de l'Expiation.

C'est le cœur même de l'Évangile du pardon. L'Évangile que nous annonçons est en fin de compte déterminé par notre conception de l'Expiation. Et personne ne prêche véritablement Christ sans déclarer la véritable signification de sa mort (voir 1 Co 1.23 ; 2.2 ; Ga 3.1). Quand nous abordons le sujet de l'Évangile, nous sommes immédiatement confrontés à la doctrine de l'Expiation.

Nous avons brièvement introduit ce sujet au chapitre 1, mais parce qu'il est tellement important, nous y revenons ici pour l'examiner de plus près. Comme nous l'avons fait remarquer au chapitre 1, au cours de l'histoire on a élaboré plusieurs théories de l'Expiation. Et c'est une réalité indéniable que la conception qu'on a de l'Expiation se répercute sur toute la compréhension de la vérité révélée par Dieu. Une mauvaise interprétation de l'Expiation peut être complètement

désastreuse. Les annales de l'histoire de l'Église sont remplies d'exemples de personnes qui, s'étant égarées sur ce sujet, ont complètement fait naufrage quant à la foi.

La doctrine de l'Expiation a souvent été un champ de bataille entre chrétiens et hérétiques. Bon nombre de différences principales entre l'Église véritable et les sectes proviennent des conceptions erronées de ces dernières sur l'Expiation. Ces questions sont donc extrêmement fondamentales, et c'est la raison pour laquelle il est préférable de *ne pas* s'en remettre aux experts. Le peuple chrétien doit avoir une compréhension de base de la doctrine de l'Expiation, de manière à se prémunir contre ces erreurs mortelles.

Les pires espèces d'hérésies sont souvent présentées dans un langage apparemment inoffensif. Bon nombre de ces points de vue erronés sur l'Expiation renferment des grains de vérité qui semblent bons, et même bibliques. Et ces dernières années ces points de vue ont pratiquement tous refait surface vêtus comme des brebis. Ces vieilles erreurs, discréditées dans le passé, réclament maintenant à cor et à cri d'être acceptées de nouveau parmi les évangéliques. Le pire, c'est qu'une tolérance doctrinale plus grande dans le mouvement évangélique a laissé la plupart des croyants mal équipés pour reconnaître, et encore moins pour réfuter, de telles erreurs.

Mon but dans cet appendice est de présenter les principaux points de vue sur l'Expiation et d'expliquer *pourquoi* ceux qui sont faux sont si dangereux. Si vous êtes vigilants, vous saurez repérer les dangers subtils et réfuter les erreurs avant qu'elles ne prennent racine. Mais le plus important, c'est que la compréhension de ces questions renforcera votre compréhension de l'Évangile et fera de vous un meilleur témoin de la vérité.

LA MORT DE CHRIST COMME UNE RANÇON PAYÉE À SATAN

Une des plus vieilles conceptions erronées de l'Expiation est celle selon laquelle la mort de Christ était un paiement versé à Satan. Marc dit : « Car le Fils de l'homme est venu [...] pour servir et donner sa vie comme la rançon de beaucoup » (Mc 10.45). Et Paul dit à Timothée que Christ « s'est donné lui-même en rançon pour tous » (1 Ti 2.6).

Selon le point de vue que nous examinons maintenant, la « rançon » dont il est question dans ces versets était un montant versé à Satan pour affranchir les pécheurs des mains du diable, qui avait un prétendu droit sur leurs âmes. Bon nombre des Pères de l'Église primitive semblaient tendre à croire cette notion de l'Expiation (souvent citée comme « la théorie de la rançon » de l'Expiation). Cependant, ce point de vue était davantage présumé que débattu. Dans les premiers siècles, des termes comme *Expiation* et *rançon* étaient utilisés sans définition précise.

L'Église primitive était rongée par des controverses sur la personne de Christ. Les hérétiques gnostiques niaient l'humanité de Christ, et les ariens attaquaient sa déité. Les apologistes de l'Église des quatre premiers siècles étaient occupés à combattre de telles hérésies, et la doctrine de l'Expiation n'a tout simplement pas fait l'objet d'un examen minutieux au cours de ces siècles. Conséquemment, la plupart des commentaires des Pères de l'Église sur la rançon de Christ ne devraient pas être considérés comme des énoncés doctrinaux issus d'une étude consciencieuse, mais plutôt comme des expressions d'une doctrine inadéquate et informe de l'Expiation.

A. A. Hodge a indiqué que tous les éléments d'une saine doctrine de l'Expiation étaient implicites dans les écrits des Pères de l'Église, même s'ils n'ont jamais été bien systématisés. Hodge a écrit que les points de vue plus orthodoxes des Pères de l'Église sur l'Expiation, bien que présents, étaient néanmoins « dans une mesure remarquable souvent laissés dans l'ombre, et mélangés confusément à d'autres éléments de vérité ou de superstition ».¹ C'est donc une erreur d'accorder trop d'importance aux remarques des Pères de l'Église sur le paiement d'une rançon à Satan.

La théorie de la rançon a été ravivée ces dernières années dans une forme rudimentaire par divers enseignants charismatiques, particulièrement Kenneth Copeland, Kenneth Hagin, et d'autres qui ont été influencés par un évangéliste charismatique au début du xx^e siècle nommé E. W. Keynon.² Ces hommes enseignent que Christ a payé la rançon des pécheurs en souffrant littéralement en enfer (plutôt qu'en expiant les péchés par sa mort sur la croix). Ils émettent l'hypothèse qu'après sa mort, il est descendu en enfer et y a souffert afin de verser à Satan un paiement pour le péché.

Mais rien dans l'Écriture ne donne l'impression que Satan a quelque droit légitime sur les pécheurs. Satan n'est pas celui qui doit être apaisé ou satisfait, avant que les pécheurs puissent être rachetés. Le mot biblique « rançon » veut simplement dire « prix de la rédemption ». Il n'y a pas de justification biblique pour conclure que Satan a quelque autorité pour demander un tel prix pour le salut des pécheurs. En fait, penser en ces termes, c'est ouvrir sa théologie à la pure superstition. Satan lui-même est sous la condamnation de Dieu (Mt 25.41) ; aussi n'est-il pas en position d'exiger quelque paiement que ce soit pour les âmes des pécheurs.

En outre, l'Écriture enseigne que l'Expiation de Christ est un sacrifice à Dieu : « Christ, qui nous a aimés, et qui s'est livré lui-même à Dieu pour nous comme une offrande et un sacrifice de bonne odeur » (Ép 5.2). Prophétisant sur la mort de Christ, le prophète Ésaïe a écrit : « Il a plu à l'Éternel de le briser par la souffrance... après avoir livré sa vie en sacrifice pour le péché » (53.10). L'offrande de culpabilité était faite à Dieu, et, comme ce verset le suggère, le but de la mort de Christ était de satisfaire les exigences de la *justice de Dieu*, et non de dédommager le diable.

LA MORT DE CHRIST COMME UN EXEMPLE DE JUSTICE

Une autre vision fautive de l'Expiation est la notion que la mort de Christ sert premièrement d'exemple moral. Cette opinion, (parfois appelée « la théorie de l'influence morale » de l'Expiation), a refait surface plusieurs fois au cours de l'histoire de l'Église. Elle a été proposée par Pierre Abélard au début du XII^e siècle, en réaction au point de vue d'Anselme (voir ci-dessous). Abélard niait que la justice de Dieu exigeait quelque paiement pour le péché et affirmait que la valeur rédemptrice de la mort de Christ consistait surtout dans l'exemple qu'il laissait aux pécheurs.

Une théorie presque identique fut mise de l'avant durant la Réforme par un groupe d'hérétiques adeptes du socinianisme. Précurseurs du libéralisme moderne, ils affirmaient que l'attribut prédominant de Dieu est l'amour, ce qui élimine pratiquement sa colère. Ils croyaient donc que Dieu est porté à pardonner aux pécheurs sans exiger de paiement.

Les adeptes du socinianisme affirmaient que les péchés pouvaient être pardonnés, ou expiés, mais pas les deux. Si les péchés sont pardonnés, aucun paiement n'est nécessaire, et tout ce qu'on paie n'est pas réellement pardonné. Nous savons par l'Écriture que Dieu pardonne généreusement et avec joie (Né 9.17 ; És 55.7 ; Mi 7.18). Par conséquent, disaient-ils, la mort de Christ ne pouvait pas avoir été une sorte de *paiement* pour les péchés. Elle servait plutôt d'exemple d'obéissance et d'amour aux croyants, et leur indiquait le chemin qui mène à la vie.

Les foules ont évidemment trouvé ce subtil argument persuasif, au détriment total de l'Église. Le tragique héritage de cette vision de l'Expiation se voit dans les effets de la théologie libérale sur toutes les principales dénominations.

De plus, l'argument lui-même est manifestement non biblique. N'oubliez pas que l'essentiel de l'argument des adeptes du socinianisme est celui-ci : le pardon divin est si généreux qu'il rend inutile un paiement pour le péché ; les péchés sont librement pardonnés sans aucun paiement pour satisfaire la justice divine. En particulier, l'idée qu'un sacrifice sanglant soit requis pour acheter le pardon est considéré comme barbare par la plupart de ceux qui ont adopté ce point de vue de l'Expiation.

Mais que dit l'Écriture ? Que « sans effusion de sang, il n'y a pas de pardon » (Hé 9.22). L'Écriture enseigne que le pardon divin est enraciné et fondé dans une expiation sanglante. Loin de rendre inutile un paiement pour les péchés, l'amour divin s'est exprimé dans la bonne volonté de Dieu de payer pour les péchés avec le sang de son Fils.

De plus, quand vous embrassez la notion que la mort de Christ n'est qu'un exemple, vous vous enfermez dans la forme la plus pure du salut par les œuvres. C'est alors la responsabilité du pécheur de se sauver et de se réformer.

Si l'œuvre rédemptrice de Christ n'est qu'un exemple à notre intention, elle n'accomplit rien d'objectif en notre faveur. La Rédemption du péché devient donc subjective, chaque pécheur devant suivre son exemple. Encore une fois, l'inévitable résultat est une sorte de salut par les œuvres.

LA MORT DE CHRIST COMME DÉMONSTRATION DE LA JUSTICE DE DIEU

Un autre point de vue erroné de l'Expiation est celui que nous avons brièvement mentionné au chapitre 1 : « la théorie gouvernementale de l'expiation ». C'est une position de compromis entre la vision orthodoxe (ci-dessous) et la théorie de l'influence morale des adeptes du socinianisme et des libéraux modernes. La théorie gouvernementale soutient que la mort de Christ était une *démonstration* de la colère de Dieu contre le péché, et non un paiement réel en faveur des pécheurs. Selon ce point de vue, la croix démontre à la fois la colère de Dieu contre le péché (qu'on voit dans la sévérité des souffrances de Christ) et l'amour de Dieu (qu'on voit dans l'acceptation de Christ de subir ces souffrances). Cependant, selon ce point de vue, ses souffrances ne constituaient pas un paiement substitutif pour les péchés de qui que ce soit. La mort de Christ était seulement une démonstration publique de ce qu'était la colère de Dieu contre le péché, et non une vraie substitution qui payait la dette des pécheurs. Ainsi, plutôt que de satisfaire la justice divine en notre faveur, la mort de Christ sert à conduire les pécheurs à la repentance par la révélation de la bonté et de la sévérité de Dieu. Comme les adeptes du socinianisme, les défenseurs de la théorie gouvernementale croient que Dieu pardonne les péchés sans un paiement, en mettant simplement de côté la pénalité du péché pour ceux qui se repentent.

La théorie gouvernementale aborde l'Expiation d'un point de vue légal. La loi de Dieu et son gouvernement moral ont été défiés par le péché. La mort de Christ révèle aux pécheurs la sévérité de la loi de Dieu contre le péché. Par conséquent, la dignité et la norme de la loi sont ainsi maintenues, et Dieu peut être juste en pardonnant, même s'il n'insiste pas sur la pénalité du péché.

Selon ce point de vue, Christ n'a pas réellement payé le prix du péché pour qui que ce soit. Comme le point de vue des adeptes du socinianisme, cette théorie suggère que l'Expiation n'a rien accompli d'objectif en faveur du pécheur ; ce n'était qu'un geste symbolique. La Rédemption est donc premièrement une question subjective qui dépend totalement de la réponse du pécheur. La théorie gouvernementale mène obligatoirement à une forme extrême d'arminianisme,

(une doctrine qui met l'accent sur la responsabilité humaine au détriment de la souveraineté divine) ou même de pélagianisme (qui nie l'incapacité de l'homme déchu de se sauver lui-même).

Le premier défenseur de la théorie gouvernementale fut Hugh Grotius, un théologien hollandais du début du xvii^e siècle. La théorie de Grotius fut embrassée par plusieurs théologiens de la Nouvelle-Angleterre au xvii^e et xviii^e siècle, y compris Charles Finney. La théorie gouvernementale jouit une fois de plus d'un réveil avec l'influence de groupes comme Jeunesse en Mission (JEM) et de plusieurs auteurs chrétiens populaires et de conférenciers pour les jeunes.

Sa tendance est toutefois mortelle. La théorie gouvernementale altère l'Évangile en sorte qu'au lieu d'être un message sur ce que Dieu a fait pour les pécheurs, on met l'accent sur ce que le pécheur doit faire. Amenée à sa conclusion logique, elle implique souvent un rejet de la doctrine cruciale de la justification par la foi. Comme dans la théorie des adeptes du socinianisme, dans la théorie gouvernementale de l'Expiation, c'est le pécheur qui doit finalement se réformer et se racheter lui-même.

Georges Otis, défenseur contemporain de la théorie gouvernementale, décrit le dilemme moral que son point de vue vise à résoudre :

Dieu aime l'homme, il l'aime tellement qu'il veut une communion intime avec lui. Mais il reconnaît également que le péché est une chose horrible et puissante, et il ne veut pas qu'il commence à se répandre sans frein dans l'univers. Et pour permettre à l'homme de comprendre ce qu'il pense du péché, et l'horreur véritable du péché, il l'a sanctionné, et cette sanction c'était la mort.

Alors, qu'est-ce que Dieu va faire ? Va-t-il effectivement accepter le péché et dire : « D'accord, je sais que j'ai dit : "L'âme qui pèche mourra sûrement", mais dans ce cas, l'âme qui pèche vivra, parce que je vous aime vraiment et que je ne veux pas vraiment que vous mouriez » ?

Mais alors, qu'arrivera-t-il quand une autre personne péchera ? Dieu l'aime vraiment aussi. Et il en sera de même pour une autre personne, et bientôt, personne ne mourra pour

ses péchés. Mais l'autre option, évidemment, c'est que tous meurent. Et cela n'est pas une option bien intéressante non plus. Voilà donc le problème gouvernemental de Dieu. Comment Dieu peut-il, à titre de juste gouverneur moral de l'univers, dont la responsabilité est de maintenir la loi de l'univers, maintenir la justice et protéger la société. Comment va-t-il régler ce dilemme ? C'est le problème gouvernemental de Dieu.³

Selon Otis, Dieu a réglé le « dilemme » en faisant une démonstration saisissante de la justice divine par la mort de Christ. Otis cite Romains 3.25 : « C'est lui [*Christ*] que Dieu a destiné à être, par son sang pour ceux qui croiraient, victime propitiatoire, *afin de montrer sa justice*, parce qu'il avait laissé impunis les péchés commis auparavant, au temps de sa patience » (italiques pour souligner).

Négligeant le concept crucial de la propitiation (qui parle nécessairement de satisfaire la colère de Dieu), Otis se concentre sur le verbe *montrer* et insiste pour dire que la mort de Christ n'était *qu'une démonstration* de la justice divine, et non un vrai paiement pour le péché. Il dit :

Christ n'a pas payé la dette ni littéralement subi le châtiement de la loi pour son peuple. Il a préparé la voie pour que notre dette soit remise. Ou, en langage clair, en évitant toute métaphore, il a fait en sorte qu'il soit logique, juste et honorable que le péché soit pardonné selon les termes prescrits par l'Évangile.

La vérité c'est que Christ n'a payé la dette d'aucun homme.⁴

Faisant écho au point de vue historique des adeptes du socinianisme et de ceux de la théorie gouvernementale, Otis prétend aussi que le pardon des péchés n'exige aucun paiement :

Sur une base personnelle, Dieu pourrait dire aussitôt qu'on commet un péché : « Hé ! Je te pardonne ». Il ne garde ni rancune ni amertume. Il n'a pas besoin d'être payé en retour

avant de pouvoir pardonner. Il aime sans conditions. Mais il doit faire attention dans son rôle, non comme notre père, mais comme gouverneur juste et moral de l'univers, en accordant le pardon de ne pas encourager les autres à pécher. Il ne peut faire cela.⁵

Ainsi donc, selon la théorie gouvernementale, l'Expiation n'était nécessaire que pour préserver la réputation de Dieu, et non comme une réelle substitution en faveur des pécheurs.

Charles Finney a adopté ce point de vue de l'Expiation parce qu'il est parti de la prémisse que ni le péché ni la justice ne peuvent être imputés d'une personne à une autre. Finney affirmait que l'idée d'imputation, le transfert de la culpabilité du pécheur à Christ, était fondamentalement injuste.⁶ Il éliminait donc également le transfert de la justice de Christ au pécheur (en dépit de Ro 4.5 ; Ph 3.9). Cela l'a amené à nier plusieurs doctrines évangéliques fondamentales, comme la justification par la foi et la doctrine du péché originel.

Pour ce qui est de la justification par la foi, Finney niait que Dieu justifie les impies (voir Ro 4.5). Au lieu de cela, il disait que pour être justifiés, les pécheurs doivent réellement *devenir* parfaitement justes. Il a écrit :

Il ne peut y avoir aucune justification dans le sens juridique ou légal, sauf sur la base de l'obéissance universelle, parfaite et ininterrompue à la loi. Bien entendu, cela est nié par ceux qui croient que la justification évangélique, où la justification des pécheurs repentants, est de nature légale ou judiciaire. Ils défendent la maxime juridique selon laquelle ce qu'un homme fait par un autre, il le fait lui-même, et en conséquence, la loi considère l'obéissance de Christ comme la nôtre, en raison du fait qu'il a obéi pour nous. À cela je réplique : [...] Son obéissance ne pourrait que le justifier lui-même. Elle ne pourrait jamais nous être imputée. [...] C'était donc naturellement impossible pour lui d'obéir en notre nom.⁷

Sur quelle base Finney croyait-il que les chrétiens devaient être justifiés ? Seule leur obéissance à la loi pouvait éventuellement les

justifier. Toute l'argumentation de Finney était que le pécheur ne peut être justifié par l'imputation de la justice d'un autre. En conséquence, il ne lui restait qu'une option : il devait endosser une théologie d'autojustification. C'était une doctrine de salut par les œuvres, quel que soit l'angle sous lequel on considérait la chose. En d'autres mots, c'était un Évangile différent, et non le véritable christianisme.

L'héritage du cheminement théologique de Finney montre en microcosme où la théorie gouvernementale de l'Expiation mène inévitablement. Finney voyait clairement les conséquences de sa doctrine de l'Expiation. Il a carrément affirmé que non seulement la justification, mais aussi la régénération, doivent être l'œuvre du pécheur et non celle de Dieu. Il a écrit :

[Les pécheurs] doivent d'abord changer leur cœur, ou leur choix d'une fin, avant qu'ils ne puissent montrer une volonté d'en atteindre une qui ne soit pas égoïste. Et cela est manifestement la philosophie adoptée partout dans la Bible. Cela présente uniformément ceux qui ne sont pas régénérés comme totalement dépravés [un état purement volontaire, et non une dépravation constitutionnelle, selon Finney] et les appelle à se repentir, à se faire eux-mêmes un nouveau cœur.⁸

Tous ces points de vue erronés sont issus de l'engagement de Finney envers le modèle gouvernemental de l'Expiation. Ils sont l'inévitable résultat d'une application cohérente de ce point de vue.

Le point de vue gouvernemental est souvent associé de près à un fort accent de revivalisme. J'ai mentionné au chapitre 1 qu'un important site Web, appelé « Revival Theology Resources » défendait cette théologie.

Mais le revivalisme que vous verrez associé à la théorie gouvernementale de l'Expiation met inévitablement un fort accent sur l'homme. Les revivalistes insistent sur le fait que le réveil est le résultat de choix et d'actions humaines, et non l'œuvre souveraine de Dieu. En fait, tout l'accent de cette théologie n'est pas mis sur ce que Dieu fait en notre faveur, mais sur ce que nous devons faire pour nous rendre meilleurs.

Voilà le résultat inévitable d'une théologie qui présente l'Expiation comme autre chose que l'œuvre objective de Dieu en faveur de ceux qu'il rachète. Niez que l'Expiation signifie que Christ a payé pour le péché en faveur des pécheurs, et vous devrez inévitablement définir le salut en termes de ce que le *pécheur* doit faire.

Cela oblige également à donner une autre définition à la signification de la croix. Plutôt que de mettre l'accent sur ce que Christ y a accompli, les adeptes de la théorie gouvernementale doivent définir la croix en termes du changement qu'elle peut effectuer dans le cœur humain. Plutôt que de voir la mort de Christ comme une œuvre objective achevée, cette théorie définit l'Expiation comme un potentiel subjectif. Georges Otis, dont les messages sur l'Expiation sont cités plus haut, fournit un exemple classique de cela : « La puissance de la croix ne repose pas sur quelque sublime transaction cosmique, vague et abstraite. La puissance de la croix, la puissance du sang de Christ, repose dans sa capacité de soumettre littéralement le cœur humain ».⁹

En qualifiant l'Expiation substitutive de « quelque transaction immensément sublime, vague et abstraite », Otis dénigre l'idée d'une œuvre objective achevée. Il ne lui reste que les éléments subjectifs du salut. C'est le résultat inévitable de la théorie gouvernementale de l'Expiation. Et comme nous le voyons dans les héritages laissés par Charles Finney et par de nombreux autres défenseurs de cette vision, les résultats sont finalement fatals pour le véritable Évangile.

LA VÉRITÉ : LA MORT DE CHRIST COMME SUBSTITUTION PÉNALE

Voici la véritable doctrine de l'Expiation telle qu'elle est enseignée par l'Écriture : Christ est mort à la place des pécheurs, il s'est substitué à eux. Dieu a imputé la culpabilité de leurs transgressions à Christ et ensuite, il l'a puni pour elle. La justice de Christ est également imputée à ceux qui croient. Cela, nous l'avons établi au chapitre 1, mais permettez-moi de revoir quelques textes bibliques qui soulignent ces vérités :

- *Ésaïe 53.5,6* : « Mais il était blessé pour nos péchés, brisé pour nos iniquités ; le châtiment qui nous donne la paix est tombé sur

- lui, et c'est par ses meurtrissures que nous sommes guéris. Nous étions tous errants comme des brebis, chacun suivait sa propre voie ; et l'Éternel a fait retomber sur lui l'iniquité de nous tous. »
- *2 Corinthiens 5.21* : « Celui qui n'a point connu le péché, il l'a fait devenir péché pour nous, afin que nous devenions en lui justice de Dieu. »
 - *Galates 3.13* : « Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, étant devenu malédiction pour nous. »
 - *1 Pierre 2.24* : « lui qui a porté lui-même nos péchés en son corps sur le bois, afin que morts au péché nous vivions pour la justice. »
 - *1 Pierre 3.18* : « Christ aussi a souffert une fois pour les péchés, lui juste, pour des injustes. »
 - *1 Jean 2.2* : « Il est lui-même une victime expiatoire pour nos péchés. »

L'Expiation est le paiement complet du prix des péchés, pour satisfaire à la fois la colère et la justice de Dieu, de manière à ce qu'il puisse pardonner les péchés sans compromettre sa propre norme de sainteté.

Tel que mentionné plus haut, A. A. Hodge affirme que tous les éléments de ce point de vue ont constitué une part essentielle de la doctrine chrétienne depuis le début : « Avec peu d'exceptions, depuis le début, l'Église a endossé la doctrine de la Rédemption dans le sens d'une propitiation littérale de Dieu au moyen de l'Expiation du péché ». ¹⁰ Hodge a aussi indiqué que plus la conception qu'avait l'Église de l'Expiation été claire, plus l'Église a joui d'une vitalité et d'une force véritables. Le déclin de la compréhension de la doctrine de l'Expiation a toujours été accompagné du déclin correspondant de la santé spirituelle de l'Église visible.

Comme nous l'avons remarqué, cependant, durant les premiers siècles, les points de vue solides sur l'Expiation étaient mêlés à beaucoup de confusion et souvent pratiquement masqués par la superstition engendrée par la théorie de la rançon.

Une meilleure compréhension de l'Expiation a finalement vu le jour avec les travaux d'Anselme de Canterbury (1033-1109). Anselme fut le premier grand théologien à concentrer ses efforts sur la

compréhension de la doctrine de l'Expiation. Le fondement qu'il a posé en définissant l'Expiation a finalement constitué celui sur lequel la Réforme protestante s'est appuyée.

L'histoire ultérieure de l'Église révèle que quand on a souligné et compris les aspects substitutif et pénal de l'Expiation, l'Église a prospéré. Quand on a rejeté ou obscurci ces doctrines, l'Église a connu un grave déclin.

APPENDICE DEUX



QU'EST-CE QUE LE PÉCHÉ IMPARDONNABLE ?

C'est pourquoi je vous dis : tout péché et tout blasphème sera pardonné aux hommes, mais le blasphème contre le Saint-Esprit ne sera point pardonné. Quiconque parlera contre le Fils de l'homme, il lui sera pardonné ; mais quiconque parlera contre le Saint-Esprit, il ne lui sera pardonné ni dans ce siècle ni dans le siècle à venir.

– Matthieu 12.31,32

Nous avons vu à plusieurs reprises que Dieu est, par nature, miséricordieux. Le thème du pardon est traité dans l'Écriture du début à la fin. Même quand Moïse est descendu du Sinaï avec les tables de la loi, Dieu a souligné son désir de pardonner : « Et l'Éternel passa devant lui, et s'écria : L'Éternel, l'Éternel, Dieu miséricordieux et compatissant, lent à la colère, riche en bonté et en fidélité, qui conserve son amour jusqu'à mille générations, qui pardonne l'iniquité, la rébellion et le péché » (Ex 34.6,7). Quelqu'un pourrait dire que la loi et l'Évangile sont tous deux destinés à nous enseigner le pardon – la loi en soulignant notre besoin de pardon, et l'Évangile par l'offrande même du pardon aux pécheurs qui ont reconnu ce besoin.

Le pardon est donc une partie intégrante de ce qui définit le caractère moral de Dieu. Dieu se plaît à pardonner. Quiconque se tourne

vers lui dans une véritable repentance – même le pire des pécheurs – obtient miséricorde avec abondance, prodigalité et générosité.

Mais il y a une tendance pécheresse chez la plupart des incroyants à douter que Dieu puisse vraiment pardonner *leurs* péchés. Je rencontre souvent des personnes qui semblent croire que certains péchés qu'ils ont commis sont impardonnables. Est-ce vrai ? Y a-t-il un péché que Dieu ne puisse pardonner ? La gravité et le nombre de ses péchés peuvent-ils rendre quelque'un impardonnable ?

Je suis sûr que vous seriez d'accord avec moi pour dire que le pire péché qu'on puisse concevoir serait de tuer Jésus. Je ne peux imaginer péché plus mauvais que celui-là. Bien sûr, c'est exactement ce que des hommes ont fait au Fils de Dieu. Mais quand notre Seigneur était pendu à la croix et agonisait, il a prié pour ses bourreaux : « Père, pardonne-leur, car ils ne savent ce qu'ils font » (Lu 23.34). Si tuer le Fils de Dieu est pardonnable, la *gravité* du péché ne peut certainement pas rendre le pardon impossible.

Qu'en est-il de la *quantité* de péchés ? Quand quelque'un – qu'il s'agisse d'un débauché de soixante-dix ans qui a vécu dans l'immoralité ou d'un enfant de sept ans dont le pire péché est d'avoir été méchant – se tourne vers Dieu dans la confession et la repentance, Dieu lui pardonne.

Finalement, y a-t-il une sorte de péché que Dieu ne peut pardonner ? Un survol de l'Écriture nous montre que Dieu pardonne l'idolâtrie, le meurtre, la gloutonnerie, la fornication, l'adultère, la tricherie, le mensonge, l'homosexualité, le blasphème, l'ivrognerie, l'extorsion et toute autre sorte de péché imaginable, y compris le pharisaïsme. Il pardonne même à ceux qui rejettent Christ. S'il ne le faisait pas, alors personne ne pourrait jamais être sauvé. Chacun a, dans une certaine mesure, rejeté Christ avant d'être sauvé.

Mais il y a un groupe de personnes qui ont rejeté Christ et qui ont découvert qu'il y a, en effet, un péché que Dieu ne pardonne pas. Les pharisiens se sont acharnés contre Jésus tout au long de son ministère, en rejetant à la fois ses paroles et ses œuvres. La quintessence de leur rejet a eu comme résultat ces mots cinglants de notre Seigneur : « Tout péché et tout blasphème seront pardonnés aux hommes, mais le blasphème contre le Saint-Esprit ne sera point pardonné. Quiconque parlera contre le Fils de l'homme, il lui sera pardonné ;

mais quiconque parlera contre le Saint-Esprit, il ne lui sera pardonné ni dans ce siècle ni dans le siècle à venir » (Mt 12.31,32). Qu'est-ce que le blasphème contre le Saint-Esprit ? Et qu'est-ce qui a amené les pharisiens à pécher de la sorte ? Revenons à Matthieu 12 pour établir le contexte et découvrir la nature du péché impardonnable.

COMMENT UNE GUÉRISON MÈNE AU REJET

Pendant le ministère de Jésus en Galilée, à une occasion, « on lui amena un démoniaque aveugle et muet, et il le guérit, de sorte que le muet voyait et parlait » (v. 22). Le ministère de Christ était rempli d'événements semblables. Le peuple aussi bien que les chefs religieux avaient déjà été témoins de guérisons instantanées, totales, permanentes et incontestables accomplies par le Seigneur (v. 9-15 ; voir aussi 4.23-25 ; 8.2-4 ; 9.1-8). La source de son pouvoir surnaturel n'était plus un secret pour les foules ni pour les chefs religieux.

Mais la plupart des gens étaient incertains sur l'identité de Jésus et la source de son pouvoir. Les scribes et les pharisiens étaient cependant bien plus qu'incertains. Ils n'étaient plus sceptiques et pleins de ressentiment envers Jésus ; ils le considéraient comme un danger pour leur pouvoir, et étaient devenus résolument hostiles à son égard.

Il semble que Jésus ait accompli cette guérison particulière pour obliger les pharisiens à montrer ouvertement leur hostilité. Cet homme, qui était possédé du démon, aveugle et incapable de parler (peut-être parce qu'il était sourd), a soudainement et miraculeusement commencé à parler et à voir. Et il l'a fait à un degré tel que toute « la foule étonnée disait : N'est-ce point là le Fils de David ? » (v. 23.)

Apparemment, ce miracle-là s'est avéré particulièrement extraordinaire, puisque « la foule [était] étonnée ». Le verbe grec indique que les gens étaient totalement abasourdis, remplis de stupéfaction et d'émerveillement. Une telle réaction révèle que Jésus a intentionnellement augmenté le caractère surnaturel de ce miracle.

La réaction des gens montre qu'ils reconnaissaient ce miracle comme un signe messianique possible : « N'est-ce point là le Fils de David ? » L'expression « Fils de David » était un des nombreux titres

qui désignaient le Messie (2 S 7.12-16 ; Ps 89.4 ; És 9.6,7). Le fait que le peuple envisageait sérieusement la possibilité que Jésus soit le Messie a poussé les pharisiens à réfuter avec force une telle idée.

LA QUINTESSENCE DU REJET

Dans leur précipitation à contrer la réaction de la foule, les pharisiens sont involontairement tombés dans le piège que Jésus leur avait tendu : « Les pharisiens ayant entendu cela dirent : Cet homme ne chasse les démons que par Béalzéboul, prince des démons » (v. 24). Les pharisiens affirmaient en fait que Jésus n'était pas le Messie, mais qu'il était plutôt l'antithèse même du Fils de David, le serviteur de « Béalzéboul, le prince des démons ». « Béalzéboul » était la divinité païenne, considérée comme le prince des démons, Satan lui-même.

Les pharisiens s'étaient placés eux-mêmes devant tout un dilemme. La puissance de Jésus était visiblement surnaturelle, et elle ne pouvait venir que de deux sources possibles : Dieu ou Satan. Puisque les pharisiens avaient déjà refusé de reconnaître que Jésus venait de Dieu, ils étaient obligés d'affirmer qu'il était un agent de Satan.

Pendant que les pharisiens essayaient de rallier la foule à leur position, Jésus était pleinement conscient de ce qu'ils faisaient. Il a donc commencé à réfuter leur accusation, en dévoilant tous ses points illogiques.

L'absurdité de l'accusation

Jésus s'attaque d'abord à l'absurdité logique de leur accusation : « Tout royaume divisé contre lui-même est dévasté, et toute ville ou maison divisée contre elle-même ne peut subsister. Si Satan chasse Satan, il est divisé contre lui-même ; comment donc son royaume subsistera-t-il ? » (v. 25,26.) Il est logique que tout royaume, toute ville ou toute maison qui sont divisés contre eux-mêmes se détruiraient par eux-mêmes. La même chose serait donc vraie du monde des esprits. Satan est de loin trop astucieux pour donner ordre à ses laquais de se battre les uns contre les autres, et détruire ainsi l'œuvre qu'il veut accomplir dans la vie des gens.

Il est vrai, cependant, que le mal est, par nature, destructif, et souvent les agents du mal se font du tort à eux-mêmes (Mc 5.13). Les forces démoniaques peuvent à l'occasion se battre les unes contre les autres. Mais les puissances sataniques n'engageraient jamais vraiment de guerre les unes contre les autres. C'était absurde d'accuser Jésus de chasser les démons par le pouvoir de Satan.

Le préjugé de l'accusation

Jésus dévoile ensuite la corruption et les penchants mauvais du cœur des pharisiens : « Et si moi je chasse les démons par Béelzébul, vos fils, par qui les chassent-ils ? C'est pourquoi ils seront eux-mêmes vos juges » (v. 27). Le mot « Fils » était souvent utilisé comme épithète pour qualifier des disciples ou des adeptes (voir 2 R 2.3). Les pharisiens dévoilaient leur préjugé en approuvant les exorcismes accomplis par leurs disciples. Ils ne disaient jamais de telles activités qu'elles étaient impies et encore moins sataniques. Pourtant, quand Jésus chassait des démons *et* toutes sortes de maladies, ils attribuaient ses œuvres à Satan.

La raison fondamentale pour laquelle les gens rejettent Christ, ce n'est pas à cause d'un manque de preuves, mais à cause de leurs penchants personnels. Ceux qui trempent dans les œuvres mauvaises évitent à tout prix de s'exposer à la justice de Christ. Les pharisiens représentent tous les enfants des ténèbres, qui ne peuvent ni ne veulent supporter sa lumière (Jn 3.19). Ils cherchent plutôt des moyens de justifier leurs œuvres mauvaises et de détruire quiconque ose les dénoncer.

Puisque les pharisiens approuvaient les exorcismes de leurs disciples, Jésus était justifié de suggérer que ces derniers jugent de la logique de l'accusation des pharisiens contre Christ. Qui était à l'origine des exorcismes des fils ? Si c'était Satan, ils se condamneraient eux-mêmes ainsi que tous les chefs religieux qui les appuyaient. Si C'était Dieu, ils réfuteraient l'accusation des pharisiens contre Jésus.

L'esprit de rébellion dans l'accusation

La troisième raison fondamentale derrière l'accusation des pharisiens était leur rébellion contre Dieu, que Jésus présente ainsi : « Mais, si c'est par l'Esprit de Dieu que je chasse les démons, le royaume de Dieu est donc venu vers vous. Ou, comment quelqu'un peut-il entrer dans la maison d'un homme fort et piller ses biens, sans avoir auparavant lié cet homme fort ? Alors seulement il pillera sa maison. Celui qui n'est pas avec moi est contre moi, et celui qui n'assemble pas avec moi disperse » (v. 28-30).

La seule possibilité qui restait, c'était que Jésus avait accompli ces miracles par la puissance de Dieu, et ainsi il devait être le Messie. Tout Juif familier avec les Écritures, savait que tous les miracles accomplis par Jésus avaient été annoncés comme devant accompagner le Messie (És 29.18 ; 35.5,6). Puisque le Messie devait être le Roi éternel d'Israël, la conclusion logique, c'était que le royaume de Dieu (représenté par la sphère du règne de Christ en tout lieu et en tout temps) était également venu.

La preuve de la revendication de Christ était dans tous les miracles qu'il accomplissait. Il a utilisé l'image d'un voleur entrant par effraction dans la maison d'un homme fort. Un voleur ne pourrait emporter quoi que ce soit sans avoir premièrement ligoté l'homme fort. De même, Jésus ne pourrait chasser les démons de Satan avant de l'avoir lié. Et seul Dieu pouvait entrer dans la maison de Satan, réussir à le lier et à emporter son bien. Seul Dieu pouvait avoir une telle autorité et un tel pouvoir.

Jésus décrit ensuite la relation des pharisiens envers lui : s'ils n'étaient pas pour lui, ils étaient contre lui. Ce sont les deux seules relations possibles ; il ne peut y avoir de neutralité. L'accusation des pharisiens dévoilait leur rébellion et leur statut d'ennemis de Dieu.

L'EXAMEN DU PÉCHÉ IMPARDONNABLE

Jusqu'où les hommes peuvent aller dans le péché et perdre la possibilité d'être sauvé, voilà la base de ce que Jésus dit ensuite aux pharisiens : « C'est pourquoi je vous dis : tout péché et tout blasphème

sera pardonné aux hommes, mais le blasphème contre l'Esprit ne sera point pardonné. Quiconque parlera contre le Fils de l'homme, il lui sera pardonné ; mais quiconque parlera contre le Saint-Esprit, il ne lui sera pardonné ni dans ce siècle ni dans le siècle à venir » (v. 31,32). Le blasphème est une sorte de péché, mais ici, Jésus traite les deux séparément, et souligne que le blasphème est la forme de péché la plus extrême. Jésus utilise le mot « péché » pour décrire toute pensée ou action impie, et il utilise le mot « blasphème » pour désigner toute condamnation et tout rejet conscients de Dieu. Ceux qui blasphèment contre Dieu sont coupables de diffamation et de moquerie outrageantes contre lui (voir Mc 2.7). Le châtement prescrit pour ce péché dans l'Ancien Testament était la mort par lapidation (Lé 24.16).

Mais Jésus dit que Dieu pardonne même le blasphème s'il est confessé et s'il y a repentance. L'apôtre Paul a reçu un tel pardon : « moi qui étais auparavant un blasphémateur, un persécuteur, un homme violent. Mais j'ai obtenu miséricorde, parce que j'agissais par ignorance, dans l'incrédulité ; et la grâce de Notre Seigneur a surabondé, avec la foi et l'amour qui est en Jésus-Christ » (1 Ti 1.13,14). Pierre a blasphémé contre Christ (Mc 14.71), mais le Seigneur lui a pardonné et l'a rétabli. Tout croyant est capable de blasphémer, puisque toute pensée ou parole qui diffament le nom du Seigneur est un blasphème.

Même le blasphème contre Jésus sera pardonné : « Quiconque parlera contre le Fils de l'homme, il lui sera pardonné » (Mt 12.32). L'expression « Fils de l'homme » désigne l'humanité de Christ, et ainsi son incarnation sur terre. Si les gens se méprennent sur Jésus et pèchent contre lui, en n'ayant pas été exposés à la preuve qui atteste sa déité, le pardon est encore possible s'ils croient après en avoir reçu une pleine connaissance. La conversion de Paul atteste certainement ce fait ; avant son salut, il « [*agissait*] par ignorance » (1 Ti 1.13).

Il y a toutefois une forme de blasphème que Dieu ne pardonnera pas : c'est « le blasphème contre le Saint-Esprit » (Mt 12.31,32). C'est le rejet délibéré de Christ dans la pleine lumière du témoignage du Saint-Esprit. Ces hommes avaient repoussé la conviction suscitée par l'Esprit à l'effet que toutes les affirmations de Christ étaient vraies, et ils l'avaient rejeté pour des raisons politiques (Jn 11.47,48). Quand quelqu'un a été exposé à la preuve qui atteste la source de toutes les

paroles et de toutes les œuvres du Seigneur, et continue à rejeter Jésus comme le Messie, il rend son pardon impossible parce qu'il est ancré dans son incrédulité. Il est inconcevable pour ceux d'entre nous qui connaissent et aiment le Seigneur que quelqu'un, qui a reçu une telle révélation, puisse le rejeter et le condamner.

Ceux qui refusent de croire en Christ perdent à jamais la possibilité d'être pardonnés que ce soit dans ce siècle ou dans le siècle à venir (voir Mt 12.32). L'expression « ce siècle » désigne toute l'histoire humaine, et l'expression « le siècle à venir » désigne l'éternité. Le pardon est à jamais inaccessible pour ceux qui ont blasphémé le Saint-Esprit.

Les gens visés dans ce passage ont entendu Jésus enseigner et prêcher la vérité de Dieu, et ont néanmoins refusé de croire. Ils ont vu la puissance du Saint-Esprit œuvrer en lui et par lui, guérissant toutes maladies, chassant tous les démons et pardonnant tout péché ; mais ils l'ont accusé de tromperie, de mensonge et de démonisme, attribuant son pouvoir à Satan. Dieu ne peut rien faire pour ceux qui rejettent la divinité de Christ de cette façon, devant une preuve si écrasante. Le commentateur William Hendriksen dit de telles personnes :

Leur péché est impardonnable parce qu'ils ne veulent pas marcher dans le sentier qui mène au pardon. Pour un voleur, un adultère et un meurtrier, il y a de l'espoir. Le message de l'Évangile peut l'amener à s'écrier : « Ô Dieu, aie pitié de moi pécheur ». Mais quand un homme s'est endurci au point d'avoir décidé d'ignorer [...] l'Esprit [...] il a emprunté lui-même le chemin de la perdition.¹

Durant le ministère terrestre de Jésus, les pharisiens et tous les autres qui ont blasphémé contre l'Esprit se sont coupés de la miséricorde de Dieu. Dieu leur avait offert sa miséricorde en Christ, mais ils ont rejeté celui-ci et l'ont tourné en dérision en le comparant à Satan. L'auteur de l'épître aux Hébreux donne un rude avertissement à ceux qui marchent dans les traces des pharisiens et rejettent Christ malgré la révélation de la vérité et le récit biblique de ses œuvres surnaturelles.

Comment échapperons-nous en négligeant un si grand salut ? Le salut annoncé d'abord par le Seigneur, nous a été confirmé par ceux qui l'ont entendu, Dieu appuyant leur témoignage par des signes, des prodiges, et divers miracles, et par les dons du Saint-Esprit distribués selon sa volonté. [...] Car il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont goûté au don céleste, qui ont eu part au Saint-Esprit, qui ont goûté la bonne parole de Dieu et les puissances du siècle à venir, et qui sont tombés, soient encore renouvelés et amenés à la repentance, puisqu'ils crucifient pour leur part le Fils de Dieu et l'exposent à l'ignominie.

– Hé 2.3,4 ; 6.4-6

Au cours de la Deuxième Guerre mondiale, une unité navale américaine était engagée dans une bataille dans l'Atlantique Nord durant une nuit particulièrement sombre. Au milieu du combat, un porte-avions fut exposé à une attaque de l'ennemi, et on ordonna un black-out. Or, six avions revenaient d'une mission et ne pouvaient atterrir sur le porte-avions sans les lumières de la piste. Ils demandèrent qu'on allume les lumières juste assez longtemps pour qu'ils puissent atterrir, mais cela leur fut refusé, parce que cela risquait de mettre en danger la vie de milliers d'hommes. Les avions vinrent à manquer de carburant, et les pilotes furent obligés de plonger dans l'eau glaciale, et l'équipage de ces six avions mourut.

Dieu atteint également un point où il éteint les lumières, et la possibilité d'être sauvé disparaît alors pour toujours. Celui qui rejette la pleine lumière du salut n'aura pas plus de lumière. Il a perdu pour toujours l'occasion d'être pardonné.

APPENDICE TROIS



DEUX SERMONS CLASSIQUES SUR LE PARDON

*Sachez donc, hommes frères, que c'est par lui que le pardon
des péchés vous est annoncé, et que quiconque croit est justifié
par lui de toutes les choses dont vous ne pouviez être
justifiés par la loi de Moïse.*

– Actes 13.38,39

C. H. SPURGEON LE PARDON RENDU FACILE

*[...] vous pardonnant réciproquement comme Dieu
vous a pardonné en Christ.*

– Éphésiens 4.32

Quand les moralistes païens voulaient enseigner la vertu, ils ne pouvaient pas donner leurs dieux en exemple, car, selon leurs mythologues, les dieux étaient un mélange de tous les vices imaginables et, j'avais presque dit, inimaginables. Beaucoup de divinités classiques surpassaient les pires des hommes dans leurs crimes : elles étaient aussi supérieures en iniquités qu'elles étaient censées être

supérieures en puissance. C'est une bien mauvaise chose pour un peuple quand ses dieux sont pires que lui. La pureté bénie de notre sainte foi est remarquable, non seulement dans ses préceptes, mais dans le caractère du Dieu qu'elle révèle. Tout ce que nous pouvons proposer d'excellent, nous pouvons le voir briller avec éclat dans le Seigneur notre Dieu ; toute ligne de conduite dans laquelle un croyant devrait exceller, Jésus-Christ notre Seigneur et Maître en est le modèle. Dans les hauts lieux de la foi chrétienne, se trouvent les vertus les plus nobles, et à Dieu notre Père et au Seigneur Jésus soit la louange la plus élevée.

Nous pouvons vous exhorter au plus tendre esprit de pardon en vous montrant Dieu qui, pour l'amour de Christ, vous a pardonné. Quel plus noble motif pouvez-vous invoquer pour vous pardonner les uns les autres ? Avec des exemples aussi excellents, frères, quelle sorte de personne devrions-nous être ? Nous avons parfois entendu parler d'hommes qui étaient meilleurs que leur religion, mais c'est pratiquement impossible pour nous ; nous ne pouvons jamais, que ce soit en pensée ou en actes, nous élever au sublime niveau de notre divine religion. Nous devrions chercher continuellement à nous dépasser, et à dépasser nos frères chrétiens les plus remplis de grâce. Mais même si nous arrivons, notre Dieu et Sauveur est encore loin au-dessus de nous. Nous pouvons grandir en bonnes pensées et en œuvres de piété, mais Jésus est encore plus grand, et nous ne pourrions jamais que le suivre en gravissant la montagne sacrée de la grâce.

Maintenant, nous aimerions traiter des devoirs d'aimer et de pardonner ; et tout de suite, nous voyons que l'apôtre nous donne l'exemple de Dieu lui-même. Nous passerons la plus grande partie de notre temps sur ce brillant exemple, mais j'espère pas trop pour en oublier la partie pratique, qui est tellement nécessaire de nos jours chez certains esprits implacables qui se disent pourtant chrétiens. Le thème de l'amour miséricordieux de Dieu est si fascinant que nous pouvons nous attarder un peu, et même beaucoup, sur ce brillant exemple de pardon que Dieu nous a donné ; mais de tout cela, j'espère que nous ferons provision de grâce pour pardonner aux autres, même jusqu'à soixante-dix fois sept fois.

Nous examinerons le texte mot par mot, et ainsi nous en obtiendrons les divisions les plus claires.

I. Les premiers mots à considérer sont « *en Christ* ». Nous utilisons ces mots très souvent ; mais nous n'avons probablement jamais réfléchi à leur signification. Réfléchissons-y sérieusement, en priant l'Esprit de Dieu de nous instruire. Tout d'abord, toutes les bonnes choses que Dieu nous a accordées, c'est « en Christ » qu'il l'a fait, et cela est particulièrement vrai du pardon de nos péchés qu'il nous a accordé « en Christ ». C'est ce que le texte affirme clairement. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut sûrement dire, en premier, à cause de la grande expiation que Christ a offerte. Le grand Dieu peut, à titre de Roi et de juste Législateur, passer volontiers sur nos offenses grâce à l'expiation pour le péché que Christ a offerte. Si le péché n'était qu'un affront personnel à Dieu, nous avons d'abondantes preuves qu'il serait plus que prêt à passer par-dessus sans exercer sa vengeance ; mais c'est beaucoup plus que cela. Ceux qui n'y voient qu'un affront personnel à Dieu ne sont que des penseurs très superficiels. Le péché est une attaque contre le gouvernement moral de Dieu ; il sape les fondements de la société, et si on le laissait faire, il réduirait toutes choses à l'anarchie et détruirait même la capacité de gouverner ainsi que le Souverain lui-même.

Dieu a un grand royaume à gouverner, non seulement d'hommes à la surface de la terre, mais également d'anges, de principautés et de puissances, et nous ne savons pas de combien d'autres mondes d'êtres intelligents. Ce serait certainement quelque chose de monstrueux de supposer que Dieu ait créé des myriades de mondes que nous voyons briller dans le ciel la nuit, sans y avoir placé quelques créatures vivantes. Il est de loin plus raisonnable de supposer que cette terre n'est qu'une petite tache totalement insignifiante dans le royaume divin, qu'une province de l'empire infini du Roi des rois. Puisque ce monde s'est rebellé contre Dieu comme il l'a fait, s'il n'y avait pas de satisfaction exigée pour sa rébellion, l'assaut contre le royaume du grand Juge de tous serait toléré, et il en résulterait un affaiblissement de son influence royale sur l'ensemble de son domaine. Si le péché de l'homme était impuni, les myriades de mondes, et en fait les dix mille fois dix milles espèces de créatures, ne tarderaient pas à savoir qu'elles peuvent pécher en toute impunité. Si une espèce l'a pu, pourquoi pas les autres ? Ce serait la proclamation d'une permission universelle de rébellion. Ce

serait probablement la pire calamité possible – que le Juge suprême tolère tout péché.

Parfois, dans un gouvernement, à moins que le législateur n'applique la loi contre un meurtrier, la vie des gens est menacée, la sécurité disparaît, si bien que l'ordre d'exécution devient une grâce. C'est ainsi que Dieu agit avec ce monde de pécheurs. C'est son amour même ainsi que sa sainteté et sa justice qui, si je peux m'exprimer ainsi, le contraignent à une sévérité de jugement ; et ainsi, le péché ne peut et ne doit pas être effacé à moins qu'une expiation n'ait été faite. Il doit tout d'abord y avoir un sacrifice pour le péché, lequel, remarquez bien, est pourvu par le Père suprême lui-même, afin de montrer son amour, car c'est son propre Fils qui a été livré à la mort. Et ainsi, le Père pourvoit la rançon par son Fils, lequel Fils est également un avec lui par le lien de l'unité, mystérieuse et si intense. Si Dieu, dans sa justice, exige le châtiment, il y pourvoit lui-même dans son amour. C'est un mystère merveilleux que celui du salut par un sacrifice d'expiation ; mais une chose est bien claire : maintenant, en Christ, Dieu nous a pardonnés parce que réparation a été faite à l'honneur bafoué du gouvernement divin, et que la justice a été satisfaite.

J'aimerais que vous considérez pour un instant l'empressement avec lequel Dieu peut maintenant effacer le péché puisque Christ est mort. Effacer les péchés semble difficile jusqu'à ce qu'on considère la croix, et alors cela semble assez facile. J'ai regardé au péché jusqu'à ce qu'il semble m'aveugler avec son horreur, et je me suis dit : « Cette damnée tache ne pourra jamais être lavée ; aucune lessive ne peut changer sa couleur ; il serait plus facile pour l'Éthiopien de changer sa peau ou le léopard ses taches. Ô péché, mal profond et éternel, qu'est-ce qui pourra te faire disparaître ? » Et alors, j'ai vu le Fils de Dieu mourant sur la croix et j'ai vu l'angoisse de son âme et entendu les cris qui exprimaient le tourment de son esprit quand Dieu l'a abandonné, et il m'a semblé que la purification du péché était la chose la plus facile sous le ciel. Quand j'ai vu Jésus mourir, j'ai compris qu'aucun péché ne serait trop difficile à effacer. Que tout homme monte au calvaire et regarde à Celui qui a été percé, puis qu'il croie et accepte l'expiation qui y a été faite, et cela devient la chose la plus facile possible qu'il soit déchargé de sa dette maintenant qu'elle est payée, qu'il reçoive sa liberté maintenant que la rançon est trouvée, et qu'il

ne demeure plus sous la condamnation puisque la culpabilité qui le condamnait a été emportée par son grand Substitut et Seigneur. C'est donc à cause de ce que Jésus-Christ a subi à notre place que Dieu nous a pardonnés en Christ.

La deuxième interprétation de ce texte serait : que Dieu nous a pardonnés à cause du caractère représentatif de Christ. Il ne faudrait jamais oublier que c'est par personne interposée que nous sommes tombés, à l'origine. Adam nous représentait, et il était notre « tête fédérale ». Nous n'avons pas chuté personnellement au début, mais en notre représentant. Aurait-il satisfait aux conditions de l'alliance que nous l'aurions fait en lui ; mais vu qu'il a chuté, nous avons chuté en lui. J'espère que vous ne chicanerez pas sur ces dispositions, car c'est là que repose l'espérance de notre race. Les anges sont probablement tombés séparément, un par un, et ainsi leur chute était irrémédiable ; il n'y avait pas de rétablissement pour eux. Mais, comme nous avons chuté en un Adam, il restait la possibilité d'être relevé en un autre Adam ; ainsi donc, quand les temps furent accomplis, Dieu envoya son Fils, Jésus-Christ, né d'une femme, sous la loi, pour devenir le second Adam. Il s'est chargé de nos fardeaux et a rempli les conditions de notre rétablissement. Selon l'alliance de Dieu, il devait paraître dans notre nature, qu'il a revêtue au temps prescrit. Il devait subir le châtement, et il l'a fait par ses souffrances personnelles et sa mort. Il devait obéir à la loi, et il l'a fait au plus haut point.

Et maintenant, Jésus-Christ, qui a subi le châtement et accompli la loi, est lui-même justifié devant Dieu et se tient devant lui comme représentant de tous ceux qui sont en lui. Dieu nous a acceptés en Christ, pardonnés en lui, et il nous regarde avec un amour infini et inaltérable en lui. Voilà comment toutes les bénédictions viennent à nous : en et par Jésus-Christ ; et si nous sommes réellement en lui, le Seigneur ne nous pardonne pas seulement nos péchés, mais il nous accorde les richesses illimitées de sa grâce en lui. En fait, il nous traite comme il traiterait son Fils ; il traite avec nous comme il traiterait avec Jésus. Oh qu'il est agréable de penser que quand le Dieu de justice nous regarde, c'est à travers le moyen de réconciliation – il nous voit à travers le Médiateur. Il y a un cantique anglais qui dit :

*Lui, puis le pécheur, vois,
Par les blessures de Jésus regarde-moi.*

Et c'est exactement ce que le Seigneur fait. Il nous considère comme justes, en vertu de l'expiation de notre Sauveur et de son rôle de représentant.

Allons maintenant un peu plus loin. Quand nous lisons « en Christ », cela signifie certainement à cause de l'amour profond que le Père lui porte. Mes frères, pouvez-vous imaginer un peu l'amour que le Père porte au Fils unique ? Nous ne pouvons découvrir le merveilleux mystère de la relation filiale du Fils et du Père sans être aveuglés par un excès de lumière ; mais nous savons ceci : qu'ils sont un seul Dieu – Père, Fils et Saint-Esprit ; et l'union qui existe entre eux est d'une intensité inimaginable. Il a toujours été vrai que « le Père aime le Fils », et c'est encore vrai maintenant ; mais aucun esprit ne peut concevoir avec quelle profondeur et quelle intensité il aime le Fils. Sachez, frères, que le Seigneur fera de grandes choses pour un fils qu'il aime comme il aime Jésus, car en plus de l'amour éternel qu'il lui porte, parce qu'il est un avec lui par nature et par essence, il a maintenant une raison de plus de l'aimer à cause de ce que le Seigneur Jésus a fait comme serviteur du Père. Rappelez-vous que le Seigneur Jésus a été obéissant à la volonté de son Père – obéissant jusqu'à la mort, même jusqu'à la mort de la croix. En conséquence, Dieu l'a exalté et lui a donné un nom au-dessus de tout nom. Une des plus douces pensées qui parfois me viennent à l'esprit et que je médite quand je suis seul est celle-ci : *Dieu le Père fera n'importe quoi pour Christ*. Voici un autre morceau de rayon de miel : *quand j'invoque le nom de Christ, je suis certain d'être entendu*. Prier au nom de Christ touche toujours le cœur de notre grand Dieu. Montrez que recevoir telle ou telle bénédiction glorifiera Christ, et le Père ne la refusera pas, car il se plaît à honorer Jésus.

Nous parlons à la manière des hommes, bien entendu, et sur un sujet comme celui-ci, nous devons être prudents ; mais nous ne pouvons parler qu'en hommes, puisque nous en sommes. C'est une joie pour le Père d'exprimer son amour à son Fils. De tout temps, ils ont été en communion l'un avec l'autre ; ils ont toujours été un dans tous leurs desseins ; ils n'ont jamais été en désaccord sur un point quelconque et ne peuvent l'être. Et vous remarquez que lorsque notre Seigneur dit : « Père, glorifie ton Fils », il est en telle unité avec le Père qu'il ajoute : « afin que ton Fils te glorifie ». Leur amour mutuel

est inconcevablement grand, et ainsi, frères, Dieu fera n'importe quoi pour Jésus. Dieu nous pardonnera en Christ ; oui, il l'a fait pour des milliers de gens autour de moi. Et vous, grand pécheur, si vous allez à Dieu maintenant, et dites : « Seigneur, je ne peux te demander de me pardonner en mon propre nom, mais fais-le par amour pour ton cher Fils », il le fera, car il fera n'importe quoi pour Jésus. Si vous êtes maintenant conscient de votre péché au point d'être désespéré, c'est bien ainsi, car le fait de désespérer de vous-même est plein de bon sens, puisqu'il n'y a rien en vous-mêmes sur lequel vous puissiez compter. Mais, saisissez cet espoir – ce n'est pas une paille, c'est une solide bouée de sauvetage – demandez le pardon au nom de Jésus, car Dieu fera n'importe quoi pour lui, et il fera n'importe quoi pour vous au nom de son cher Fils.

Lisons donc notre texte une fois de plus à la lumière de la vérité qui vient de l'amour de Dieu ; savoir, que *Dieu pardonne le péché pour glorifier Christ*. Christ a subi la honte afin de magnifier son Père, et maintenant son Père prend plaisir à le magnifier en effaçant les péchés des hommes. Si vous pouvez prouver qu'une chose quelconque que vous recevez glorifiera Christ, vous pouvez être assuré que vous l'aurez. S'il y a quoi que ce soit sous le ciel qui puisse glorifier davantage Christ, le Père ne s'en passerait pas un seul instant. Si vous voyez que le fait que vos péchés soient pardonnés augmenterait la renommée du Sauveur, allez et plaidez votre cause devant Dieu, et vous l'emporterez sûrement. Cela ne rendra-t-il pas Christ heureux de sauver un pécheur tel que vous ? Alors, allez avec cet argument à la bouche : « Père, glorifie ton Fils en l'exaltant comme glorieux Sauveur, en me sauvant ». J'ai souvent constaté qu'un grand levier pour déplacer de lourds fardeaux était le fait de dire à Dieu : « Seigneur, tu connais la situation difficile dans laquelle je suis. Tu sais combien je ne mérite rien. Tu sais quelle créature misérable et imparfaite je suis devant toi, mais si ton cher Fils m'aide et me sauve, les anges mêmes se lèveront et s'émerveilleront de sa grâce puissante, et ainsi, *cela le glorifiera*, et pour cette raison, je te supplie de me faire grâce. »

Vous êtes certain de gagner si vous pouvez invoquer que cela glorifie Christ, et vous ne voudriez sûrement pas quelque chose qui ne le glorifie pas. Votre prière sera toujours exaucée si votre cœur est dans un état tel que vous voudrez avoir, ou ne pas avoir quelque chose,

selon que cela honore ou non votre Seigneur. S'il ne glorifie pas Christ, soyez plus que contents de vous passer d'un bien terrestre de choix ; mais soyez doublement reconnaissants quand la bénédiction reçue tend à honorer le nom cher et adorable de Jésus. « En Christ » : c'est une riche expression ; méditez-la, et enregistrez-la dans les archives de votre mémoire – le Père fera n'importe quoi pour l'amour de son Fils Jésus-Christ.

II. Maintenant, et deuxièmement, nous allons considérer ce que le texte nous dit à propos de ce qui a été fait pour nous, ainsi qu'à nous, en Christ : « *Dieu vous a pardonné en Christ* ».

Remarquez tout d'abord qu'il est *certain* qu'il l'a fait. L'apôtre n'a pas dit qu'il espère qu'il le fera, mais il dit : « Dieu vous *a* pardonné en Christ ». Êtes-vous au nombre des pardonnés, cher auditeur ? Avez-vous cru au Seigneur Jésus-Christ ? Alors, aussi sûrement que vous avez cru, Dieu vous *a* pardonné en Christ. Avez-vous mis votre foi dans le sacrifice expiatoire ? Alors, Dieu vous *a* pardonné en Christ. J'espère que vous n'avez pas commencé votre vie chrétienne en pensant qu'un jour, dans l'avenir, vous obtiendrez peut-être le pardon. Non. « Dieu vous *a* pardonné en Christ. » Le pardon n'est pas un prix qu'on remporte à la fin d'une course, mais une bénédiction qu'on reçoit au début de la course. Si vous avez cru en Jésus, vos péchés ont complètement disparu ; tous vos péchés ont été effacés des registres du passé, et ne seront plus jamais portés à votre compte. Dès qu'un pécheur regarde à Christ, le poids de ses péchés tombe de ses épaules pour ne jamais y revenir. Si Christ vous a lavé (et il l'a fait si vous avez cru en lui) vous êtes entièrement lavé, et devant le Seigneur vous êtes libre de toute trace de culpabilité.

Le pardon n'est pas une question d'espérance, mais c'est une question de fait. L'espérance attend plusieurs bénédictions, mais le pardon est une faveur que la foi tient dans sa main dès maintenant. Si Christ a pris votre fardeau, celui-ci ne peut demeurer sur votre dos ; si Christ a payé vos dettes, elles ne témoignent plus contre vous dans le livre de Dieu. Comment le pourraient-elles ? Il va sans dire que si votre Substitut a pris votre péché et l'a enlevé, votre péché ne repose plus sur vous. Dieu vous a pardonné en Christ. Saisissez cette grande vérité, et retenez-la, même si tous les démons de l'enfer rugissent contre vous. Agrippez-la avec une main d'acier : « Dieu m'a

pardonné en Christ ». Puisse chacun de nous être capable de dire cela. Nous ne ressentirons pas la divine douceur et la force de ce texte à moins d'en faire une question personnelle par le Saint-Esprit. Puis remarquez que Dieu nous a pardonnés de façon *continue*. Il ne nous a pas seulement pardonné nos péchés au début, mais il continue de nous pardonner quotidiennement, car l'acte du pardon est un acte continu. J'ai parfois entendu dire que nous avons été totalement pardonnés quand nous avons cru qu'il n'est plus nécessaire de demander pardon par la suite. À cela, je réplique : Nous avons reçu un pardon si total au moment où nous avons cru que nous devrions demander continuellement que se perpétue cet acte d'une portée considérable, que le Seigneur puisse continuer à déployer envers nous cette plénitude de la grâce du pardon qui nous a absous parfaitement au début, afin que nous puissions continuer à marcher devant lui avec le sentiment de ce plein pardon, clair et incontesté. Je sais que j'ai été pardonné quand j'ai cru en Christ ; et j'en suis tout aussi certain maintenant. La première absolution continue de résonner à mes oreilles, comme un carillon joyeux qui jamais ne cessera. Le pardon une fois donné, continue d'être donné. Quand dans le doute et l'anxiété, je n'étais pas sûr de mon pardon, il était toujours réel, car celui qui croit en lui n'est pas condamné, même s'il peut écrire des choses amères contre lui-même. Frère bien-aimé, saisissez fermement cela, et ne le laissez pas partir. Le pardon divin est un acte continu.

Et ce pardon de la part de Dieu était *totallement gratuit*. Nous n'avons rien fait pour le mériter, et nous n'avons rien payé pour l'acheter. Il nous a pardonné en Christ, et non pour quoi que ce soit que nous aurions fait. Bien sûr, nous nous sommes repentis et nous avons cru, mais il nous a donné la repentance et la foi, de sorte qu'il ne nous a pas pardonné en vertu de celles-ci, mais uniquement à cause de son tendre amour, parce qu'il se plaît à la miséricorde et n'est jamais plus lui-même que lorsqu'il pardonne transgression, iniquité et péché.

Souvenez-vous également qu'il nous pardonne *pleinement*. Il n'est pas resté ici et là un péché qu'il n'a pas effacé, mais il a aussitôt détruit toute l'horrible liste et le catalogue de nos offenses. La substitution de notre Seigneur a réglé la question à la perfection même.

*Par la mort du Sauveur innocent,
 Mon âme coupable est libérée ;
 Car Dieu, le Juste, est content
 De le voir et de me pardonner.
 [Traduction libre]*

Toutes nos transgressions sont chassées une fois pour toutes, emportées comme par un courant, et si totalement éloignées de notre personne qu'aucune trace de leur culpabilité ne demeure. Elles sont toutes parties ! Chers croyants, pensez-y, car ce n'est pas rien : des péchés contre un Dieu saint, des péchés contre son Fils bienveillant, des péchés contre l'Évangile et contre la loi, des péchés contre l'homme et contre Dieu, des péchés du corps et des péchés de l'esprit, des péchés aussi nombreux que le sable des plages et aussi grands que la mer elle-même – tous, *tous* sont éloignés de nous autant que l'Occident l'est de l'Orient. Tout ce mal, Jésus l'a porté ; et l'ayant entièrement porté, il y a mis fin pour toujours. Quand le Seigneur nous a pardonnés, il nous a pardonnés toute la dette. Il n'a pas pris la facture et dit : « Je raye cet article-là et celui-là », mais sa plume a inscrit sur toute la facture : PAYÉ. C'était un reçu pour toutes les exigences. Jésus a pris l'acte qui nous condamnait et l'a cloué à la croix, pour montrer à l'univers entier qu'il en avait détruit le pouvoir pour toujours. Nous avons en lui un plein pardon.

Et qu'on se rappelle que ce pardon que Dieu nous a donné en Christ est un pardon *éternel*. Il ne rappellera jamais nos offenses passées pour nous les imputer une seconde fois. Il ne viendra pas nous trouver lorsqu'il sera de mauvaise humeur pour nous dire : « J'ai été très patient avec toi, mais maintenant, je vais te traiter selon tes péchés ». Bien au contraire : celui qui croit en Jésus a la vie éternelle et ne viendra jamais en jugement. Le pardon céleste est irréversible. « Car les dons et l'appel de Dieu sont irrévocables ». Il ne se repent jamais de ce qu'il a donné ou pardonné. C'est fait. C'est fait pour toujours : Jéhovah absout, et la sentence disparaît pour toujours. « Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ ». « Qui accusera les élus de Dieu ? C'est Dieu qui justifie ! Qui les condamnera ? » Béni soit Dieu pour son pardon éternel !

Et puisque je ne pouvais trouver un autre mot pour conclure, je l'utiliserai : il nous a *divinement* pardonné. Il y a une vérité, une réalité et une insistance en cela, car, même si un homme pouvait vous pardonner tout ce que vous avez fait contre lui, si vous l'aviez très mal traité, ce serait tout à fait inespéré qu'il puisse *l'oublier* complètement. Mais le Seigneur dit : « Et je ne me souviendrai plus de leurs péchés ni de leurs iniquités ». Si un homme vous a trompé, même si vous lui avez pardonné, vous ne lui ferez probablement plus confiance. Un vieux proverbe dit : « Ne monte jamais un cheval au genou cassé », et ce n'est pas un mauvais proverbe. Mais voyons comment le Seigneur traite son peuple. Quand Pierre fut remis sur pieds, c'était un cheval au genou cassé, mais voyez avec quelle gloire le Seigneur a monté ce cheval le jour de la Pentecôte. N'est-il pas allé de l'avant en conquérant victorieux ? Le Seigneur oublie tellement le passé qu'il confie ses secrets aux âmes pardonnées, car « l'amitié de l'Éternel est pour ceux qui le craignent » ; et il confie à certains d'entre nous ses trésors les plus précieux, car Paul a dit : « il m'a jugé fidèle, en m'établissant dans le ministère, moi qui étais auparavant un blasphémateur ». Il nous confie ce coffret sans prix qui renferme le meilleur espoir des hommes, à savoir, l'Évangile de Jésus : « Nous portons ce trésor dans des vases de terre ».

Cela montre à quel point notre pardon est parfait – je dois plutôt dire combien *divin* est le pardon que nous avons reçu. Réjouissons-nous de cette grande promesse qui vient à nous par la bouche de Jérémie dans l'Ancien Testament : « En ces jours, en ce temps-là, dit l'Éternel, on cherchera l'iniquité d'Israël, et elle n'existera plus, le péché de Juda, et il ne se trouvera plus ; car je pardonnerai au reste que j'aurai laissé ». C'est l'annihilation – la seule annihilation que je connaisse – l'annihilation absolue du péché par le pardon que le Seigneur accorde à son peuple. Chantons-le comme si c'était un hymne excellent : « On cherchera l'iniquité d'Israël, et elle n'existera plus. »

III. Si vous vous êtes abreuvés de l'esprit de notre sujet, vous serez fortifiés en lisant ce que j'ai à vous dire sur un point de pratique : « *vous pardonnant réciproquement* comme Dieu vous a pardonné en Christ ».

« [...] vous pardonnant réciproquement les uns les autres comme Dieu vous a pardonné en Christ. » Remarquez comment l'apôtre l'a

exprimé. A-t-il dit pardonnez à l'autre ? Non, ce n'est pas ce que dit le texte. Il est écrit « vous pardonnant *réciiproquement* ». Réciproquement ! Cela veut donc dire que si vous avez à pardonner aujourd'hui, il est très probable que vous aurez vous-même à être pardonné demain, car il est écrit : « vous pardonnant *réciiproquement* ». C'est un aller-retour, une action mutuelle, un service coopératif. En fait, c'est une société mutuelle de pardon, et les membres d'Églises chrétiennes devraient prendre des parts importantes dans cette affaire. « Vous pardonnant *réciiproquement*. » Vous me pardonnez, et je vous pardonne, et nous leur pardonnons, et ils nous pardonnent, en sorte qu'un cercle de tolérance et d'amour illimité entoure le monde. Il y a quelque chose de mauvais en moi que mon frère doit me pardonner, mais il y a aussi quelque chose de mauvais en mon frère que je dois lui pardonner, et c'est ce que l'apôtre veut dire : que chacun de nous doit exercer l'art sacré et mystérieux du pardon *réciiproque*.

Si nous faisons toujours cela, nous ne supporterions pas ceux qui ont un don particulier pour relever les fautes. Il y en a qui, peu importe dans quelle Église ils sont, en parlent toujours en mal. J'ai entendu ce genre de choses de plusieurs : « Il n'y a pas d'amour du tout parmi les chrétiens ». Je vais vous décrire le caractère de celui qui fait ce genre de remarque : il est à la fois peu affectueux et déplaisant, et ne suit donc pas le chemin des pèlerins de l'amour. Un autre crie : « Il n'y a pas de sincérité dans le monde aujourd'hui ». Cet homme est hypocrite, vous pouvez en être bien sûr. On reconnaît l'oiseau à son chant et l'homme à ses déclarations. Les critiques mesurent notre grain, mais en utilisant leurs propres boisseaux. Vous pouvez très bien connaître un homme par ce qu'il dit des autres. Jugez les autres par leur propre jugement de leurs amis, voilà un indicateur de caractère qui trompe très rarement. Leurs discours trahissent leurs cœurs. « Montrez-moi votre langue, monsieur ! Maintenant, je sais si vous êtes malade ou bien portant. » Celui qui dit de mauvaises paroles sur son voisin, a un cœur mauvais ; soyez assurés de cela. Engageons-nous dans notre carrière chrétienne avec la pleine assurance que nous aurons beaucoup à pardonner aux autres, mais qu'ils auront encore beaucoup plus à nous pardonner. Préparons-nous à exercer la douceur, et à avoir besoin qu'on l'exerce envers nous. « [...] vous pardonnant *réciiproquement* comme Dieu vous a pardonné. »

Encore une fois : quand nous pardonnons, c'est une bien petite et humble affaire comparée au fait que Dieu nous a pardonnés, parce que nous ne faisons que nous pardonner les uns les autres – c'est-à-dire, pardonner des compagnons de service –, tandis que Dieu, quand il nous pardonne, le Juge de toute la terre pardonne, non ses compagnons, mais ses sujets rebelles, coupables de trahison envers Sa Majesté. Pardonner, pour Dieu, c'est quelque chose de grandiose ; pour nous, pardonner, même si nous pensons que c'est grand, devrait être considéré comme une bien petite chose.

Réfléchissons maintenant à ce qui est pardonné. Notre Seigneur, dans sa parabole, nous dit que le compagnon d'un serviteur lui devait quelques deniers, tandis que le serviteur lui-même devait de nombreux talents à son maître. Ce que nous devons à Dieu est infini, mais ce que nos compagnons nous doivent est bien minime. Qu'a-t-il fait celui qui vous a tant offensé ? « Il a dit une chose vraiment honteuse à mon sujet ». C'était très méchant de sa part, sans aucun doute. « Ensuite, il m'a joué un très vilain tour et a agi de façon ingrate ; en fait, il s'est comporté de manière scandaleuse, et si vous entendiez l'histoire, vous seriez totalement indigné. » Eh bien, je suis indigné. C'est un mauvais compagnon, il n'y a aucun doute là-dessus ; et vous aussi. Vous l'étiez certainement aussi lorsque vous vous êtes présenté à Dieu la première fois. Quelqu'un a mal agi envers vous, mais vous avez fait bien pire envers Dieu. Je peux vous garantir que ses torts envers vous ne sont rien en comparaison de vos torts envers Dieu. « Oh ! mais vous ne croiriez pas à quel point il a été ignoble. » Non, et j'ose dire que je croirais difficilement, si je l'entendais, à quel point vous avez été ignoble envers le Seigneur. De toute façon, cela devrait remplir nos yeux de larmes de penser à quel point nous avons blessé notre Dieu et contrarié son Esprit. Certains d'entre nous ont eu une telle manifestation de pardon, tant de péchés évidents pardonnés, que pardonner devrait être aussi naturel pour nous que d'ouvrir les mains. Après avoir reçu un pardon comme celui que le Seigneur a accordé à certains d'entre nous, nous serions de mauvais serviteurs, en effet, si nous prenions notre frère à la gorge en lui disant : « Paie ce que tu me dois ». Nous mériterions d'être livrés aux bourreaux par notre Maître en colère si nous ne considérons pas comme une joie de passer sur la faute d'un frère.

Si un chrétien ici trouve qu'il est difficile de pardonner, je vais lui donner deux mots qui vont l'aider merveilleusement. Je les placerai dans la bouche de l'homme bon. Je viens juste de vous les donner, et j'ai prié pour que vous puissiez en saisir la douceur. Les voici une fois de plus : « *En Christ* ». Ne pouvez-vous pardonner à un offenseur sur cette base ? Ah, la fille a agi d'une manière très honteuse, et vous, son père, avez prononcé des paroles dures, mais je vous demande de lui pardonner en Christ. Ne pouvez-vous le faire avec ce motif ? Il est vrai que votre fils s'est très mal comporté, et rien n'irrite plus le cœur d'un père que la mauvaise conduite d'un fils. Dans un moment de colère, vous avez dit quelque chose de très dur et vous l'avez chassé de votre maison pour toujours. Je vous encourage à ravalier en Christ ce que vous avez dit. À l'occasion, quand j'interviens dans des cas semblables, celui que j'ai persuadé me dit gentiment : « Je le ferai pour vous, monsieur ». Je lui réponds : « Je vous remercie si vous le faites, mais j'aurais préféré que vous disiez que vous le feriez pour mon Maître, car quel Maître béni il a été pour vous ! Faites-le en Christ ».

Il se peut que mes propos s'adressent très directement à certains d'entre vous. J'espère que c'est le cas. S'il y en a parmi vous qui ont endurci leur cœur et ont dit qu'ils ne pardonneraient jamais à un fils rebelle, ne le dites plus avant d'avoir considéré la question en Christ. Je vous conjure de faire miséricorde, non pour l'amour du garçon, ni pour celui du voisin qui vous a offensé, ni pour toute autre raison, mais, pour l'amour de Christ. Approchez, vous les deux frères qui êtes tombés, aimez-vous l'un l'autre en Christ. Approchez, vous les deux sœurs ; approchez, vous les deux amis séparés, Réunissez-vous, et mettez fin à votre mauvais sentiment en Christ. En Christ vous ne devez garder aucune goutte de méchanceté dans votre âme. Oh ! combien ces mots charmants nous attendrissent, et il semble qu'ils ne laissent plus une trace de colère derrière eux. En Christ, notre amour supporte tout et ne périt jamais.

Je ne sais pas comment formuler cette autre chose que je m'appête à dire. C'est un paradoxe. Vous devez pardonner ou vous ne pouvez être sauvés ; en même temps, vous ne devez pas le faire sous la contrainte, vous devez le faire librement. Il y a un moyen de mettre cela en pratique, même si je ne peux l'expliquer avec des mots. Vous

devez pardonner non parce que vous y êtes forcés, mais parce que vous voulez le faire de tout cœur. Souvenez-vous qu'il ne vous sert à rien de mettre votre argent dans la collecte, à moins que vous ne vous souveniez premièrement de pardonner à votre frère. Dieu n'accepte pas les dons, les prières et les louanges d'un cœur implacable. Même si vous laissez toute votre fortune à sa cause, il n'en acceptera pas un sou si vous mourez avec un esprit implacable. Il n'y a pas de grâce là où il n'y a pas la volonté de passer sur les fautes. Jean a dit : « celui qui n'aime pas son frère qu'il voit, comment peut-il aimer Dieu qu'il ne voit pas ? » (Jn 4.20.) La prière qui vous enseigne à demander le pardon vous enjoint de dire : « Pardonne-nous nos offenses, comme nous aussi nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés » (Mt 6.12). À moins que vous ayez pardonné aux autres, vous lisez votre propre ordre d'exécution quand vous récitez le Notre Père.

Finalement, je veux vous dire à tous, frères, que si, en tant que frères et sœurs en Christ Jésus, nous devons nous pardonner réciproquement, il doit y avoir aussi d'autres choses que nous devons faire. Et la première, c'est de ne pas nous provoquer les uns les autres à offenser. Si je sais qu'un homme n'aime pas une certaine chose, je n'irai pas la lui imposer. Ne dites pas : « Et bien, s'il est d'humeur inégale, je n'y peux rien ; il ne devrait pas être si prompt à s'offenser. Je ne peux pas toujours avoir égard à son absurde sensibilité. » Non mais, frère, votre ami est facilement offensé, et vous le savez ; respectez donc son infirmité de tempérament, comme vous le feriez s'il était affligé dans son corps. Si vous souffrez de rhumatismes ou de la goutte, vos amis ne prennent pas plaisir à frapper du pied dans toute la pièce, en disant : « Il ne doit pas s'en faire pour cela ; il ne doit rien ressentir ». Les gens qui ont bon cœur se déplaceraient sur le plancher d'un pas léger, de crainte de faire mal au pauvre membre souffrant. Si un homme a un esprit malade et est très irritable, traitez-le avec douceur, ayant pitié de son infirmité et ne l'irritez pas.

Il y a peu de temps, un ami m'a écrit une lettre de doléances sérieuses contre un frère qui avait été très en colère contre lui, et lui avait parlé très brusquement alors qu'il était irrité. Je me suis senti obligé d'entendre l'autre version de l'histoire, et je fus obligé de dire : « Bon, vous avez tous deux tort, chers frères. Toi, mon frère, tu t'es

emporté. Mais toi, mon autre frère, tu l'as irrité, en sorte qu'il n'est pas surprenant qu'il se soit emporté. Et quand tu as vu qu'il s'emportait, pourquoi n'as-tu pas quitté les lieux ou fait quelque chose pour le calmer ? Non, tu es resté et tu as contribué à accroître sa colère, et tu as ensuite écrit pour dévoiler sa faute. » Je blâme le bois parce qu'il brûle, mais que dirai-je du soufflet ? C'était mal de s'enflammer, mais était-ce bien d'attiser le feu ? Très souvent quand un homme est en colère, il peut ne pas être le seul à blâmer. Ainsi donc, frères et sœurs, si nous devons nous pardonner réciproquement, ne nous provoquons pas réciproquement jusqu'au point d'offenser.

Deuxièmement, ne voyons pas des offenses où il n'y en a pas. Souvent, un homme a été offensé par un autre sans aucune raison. Une personne a dit de quelqu'un d'autre qui passait dans la rue : « Il ne m'a même pas salué. Il est trop fier pour me saluer parce que je suis pauvre ». Or, cet ami bien-aimé qui fut ainsi blâmé ne pouvant pas voir plus loin que sa main, car il était myope. Un autre a été critiqué pour ne pas avoir entendu, mais il était sourd, et un autre pour ne pas avoir donné de poignée de main, alors que son bras était paralysé. N' imaginez pas des offenses où il n'y en a pas.

Ensuite, ne vous offusquez pas quand les offenses *sont* intentionnelles. C'est une chose magnifique si vous n'en êtes pas offensés. Rien ne donne davantage à un homme le sentiment d'être petit que lorsque vous acceptez ce qu'il voulait être une insulte comme si c'était un compliment, et que vous l'en remerciez. Pouvez-vous vous maîtriser jusqu'à ce point ? Rappelez-vous que quand vous vous serez dominé, vous aurez conquis le monde. Vous aurez triomphé de tous quand vous aurez si pleinement maîtrisé votre propre esprit que vous ne vous en ferez pas avec ce qui naturellement exciterait votre colère.

Et puis, s'il y a lieu de vous offenser, chers frères, n'exagérez pas une offense. Quelques bonnes femmes, et aussi des *hommes*, quand ils racontent des histoires, ajoutent beaucoup de fioritures. Ils font de grands détours, et ils intègrent d'innombrables suppositions, suggestions, allusions, et rumeurs dans l'histoire, jusqu'à ce qu'un œuf de mouche devienne aussi énorme que s'il avait été pondu par une autruche. Je commence tranquillement à enlever les plumes et la couleur, et je dis : « Eh bien, je ne vois pas ce que ce point a à faire dans l'incident, ou ce qu'il y a de mal dans cette remarque. Tout ce que je peux voir quand je regarde simplement les faits, c'est telle et telle

chose, et ce n'est pas grand chose, n'est-ce pas ? » « Oh ! mais il y avait plus de sous-entendu ! » Ne croyez pas cela, cher frère, chère sœur. S'il doit y avoir quelque injustice, faites en sorte qu'elle soit la plus petite possible. Si vous avez un télescope, regardez par le gros bout de la lorgnette et minimisez l'injustice au lieu de la magnifier, ou mieux encore, ne la regardez pas du tout.

Un œil aveugle est souvent le meilleur qu'un homme puisse avoir, et une oreille sourde est de loin meilleure qu'une oreille qui entend beaucoup trop. Salomon dit aussi : « Ne fais donc pas attention à toutes les paroles qu'on dit, de peur que tu n'entendes ton serviteur te maudire ». Quelque chose que vous avez fait peut irriter un serviteur, et il peut faire des remarques qui sont malvenues et impertinentes. N'écoutez pas ce qu'il marmonne. Gardez-vous d'écouter ; il sera désolé demain, et s'il pense que vous ne l'avez pas entendu, il continuera à vous servir, et vous sera fidèle. Que feriez-vous si *votre* maître vous obligeait à rendre compte de chaque mot que vous dites et s'il examinait attentivement chaque phrase que vous murmurez ? Comment même vivriez-vous s'il vous traitait durement ? Non, chers amis, comme vous devez vous pardonner réciproquement, ne vous offusquez pas ; et quand offense il y a, ne l'exagérez pas et, si vous le pouvez, ne la remarquez même pas.

Et une fois de plus, n'ébruitez pas les offenses. On a dit quelque chose de très offensant. Que faire ? Ne le répétez pas. N'allez pas de l'un à l'autre, en disant : « Ceci est confidentiel, et gardez bien le secret – Untel ou Unetelle a dit quelque chose de scandaleux ». Il vaut mieux avoir le cœur brisé que d'aller par-ci par-là tison en main de cette manière. Si un frère a fait quelque chose de mal, pourquoi devriez-vous en faire autant ? Et vous ferez le mal si vous faites connaître sa faute. Rappelez-vous comment la malédiction est venue sur le fils de Noé pour avoir exposé la faute de son père. Quand le mal a été fait, combien il est préférable pour nous tous de revenir en arrière et de le couvrir sans même le regarder, si nous pouvons nous en empêcher. Couvrons-le ! L'amour couvre une multitude de péchés. L'amour couvre non pas un, deux ou trois péchés, mais à l'aide d'une grande cape il couvre toute une foule de fautes.

Par-dessus tout, mes frères, et je termine avec cela, ne vous vengez jamais vous-mêmes, ni directement ni indirectement. Pour toute

faute commise contre vous, le Maître vous dit : « Ne résiste pas au méchant ». En toutes choses, pliez, courbez-vous, cédez, soumettez-vous. « Si vous marchez sur un ver de terre, il se venge », disent certains. Est-ce qu'un ver est votre exemple ? Le mien, c'est Christ. Il est choquant de voir un chrétien oublier son Seigneur et se trouver une excuse chez les pauvres créatures qu'il a sous les pieds. Mais, s'il doit en être ainsi, qu'est-ce qu'un ver fait pour se venger ? Quand vous avez marché sur un ver, vous mord-il ? Est-ce qu'un ver peut frapper quelqu'un ? Ah, non. Il ne peut qu'agoniser et se tordre devant vous. C'est tout. Vous pouvez faire cela, s'il le faut. Frère, la vengeance la plus spectaculaire que vous puissiez jamais avoir est de faire du bien à ceux qui vous font du mal, et parler en bien de ceux qui parlent en mal de vous. Ils seront gênés de vous regarder ; ils ne vous blesseront plus jamais à l'avenir s'ils voient qu'il est impossible de vous provoquer sauf à aimer davantage et à être encore meilleur.

Ce devrait être la marque du chrétien. Non pas : « Je vous poursuivrai en justice » ou « Je me vengerai », mais « Je supporterai et je m'abstiendrai jusqu'à la fin ». « À moi la vengeance, à moi la rétribution, dit le Seigneur. » Ne prenez pas entre vos mains ce que Dieu dit lui appartenir. Plutôt, comme il vous a pardonné en Christ, pardonnez à tous ceux qui vous ont fait du mal. « Combien de fois dois-je le faire ? » dit quelqu'un. « Je ne vois pas d'inconvénient à le faire trois ou quatre fois. » Un disciple était prêt à aller jusqu'à six ou sept fois, mais Jésus a dit : « soixante-dix fois sept fois ». C'est un nombre considérable. Vous pouvez compter jusqu'à ce que vous ayez atteint ce nombre, et quand vous l'aurez atteint, vous serez alors heureux de recommencer, et de continuer de pardonner, comme Dieu vous a pardonné en Christ.

Puisse Dieu nous aider à être patient jusqu'à la fin ! Jésus-Christ doit être celui que nous imitons. C'est la sorte de doctrine que Christ prêchait et, puisqu'il prêchait continuellement que nous devons aimer notre prochain, et pardonner nos ennemis, nous devrions à la fois le prêcher et le faire. Allez et croyez en lui, et soyez ses imitateurs, en vous souvenant qu'il a pardonné à ses meurtriers alors qu'il était sur la croix sur laquelle il a accompli notre rédemption. Puisse son Esprit reposer à jamais sur vous ! Amen.

ALEXANDER MACLAREN

LE FILS DE L'HOMME MISÉRICORDIEUX

*Or, afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a sur la terre
le pouvoir de pardonner les péchés : Lève-toi,
dit-il au paralytique, prends ton lit, et vas dans ta maison.*

– Matthieu 9.6

Le grand exemple de l'enseignement de notre Seigneur, que nous appelons le sermon sur la montagne, est suivi, dans ce chapitre et le précédent, d'un récit semblable de ses œuvres. Elles sont classées par l'évangéliste avec un certain soin en trois groupes, présentant chacun trois miracles, séparés les uns des autres par un autre sujet. Le miracle auquel notre texte se rapporte est le dernier de la seconde triade, dont les autres sont l'apaisement de la tempête et la guérison de deux démoniaques du pays des Gadaréniens.

On peut discerner une certaine ressemblance entre ces trois incidents. Dans chacun d'eux, le Seigneur apparaît comme celui qui apporte la paix. Mais l'environnement dans lequel il œuvre est différent chaque fois. Le calme qui a envahi le lac tumultueux était la paix, mais une forme de paix inférieure à celle qui a rempli l'âme des démoniaques quand la puissance qui les agitait et les tourmentait fut chassée. Et même cette paix-là était inférieure à celle qui apporta au paralytique le repos par l'assurance du salut. Le pardon est une bénédiction supérieure à l'exorcisme. La manifestation de la puissance et de l'amour augmente progressivement jusqu'au point culminant.

Le texte subordonne le simple miracle à la ferme assurance du pardon et nous enseigne ainsi que la partie la plus importante de l'événement n'est pas la guérison de la maladie, mais le pardon des péchés qui l'accompagne. Ici, notre Seigneur lui-même nous enseigne quelque chose d'important sur la relation qui existe entre ses miracles et l'œuvre perpétuelle, qu'il accomplit à travers les âges et aujourd'hui,

et qu'il accomplira pour nous si nous le laissons agir. Elle se dresse bien au-dessus du miracle, et le miracle est honoré parce qu'il en est l'attestation. Nous traiterons donc cette histoire comme suggérant de grands principes qui dépassent le fait miraculeux.

LE PARDON EST LE BESOIN LE PLUS PROFOND DE L'HOMME

Combien la réponse de Christ au zèle empressé des porteurs et au silence suppliant du malade semble étrange, hors de propos, et loin du but : « Prends courage, mon enfant, tes péchés sont pardonnés » ! Cela semblait hors de propos, bien loin de ce qu'ils attendaient ; mais c'était la réponse directe au besoin véritable de l'homme. Il est possible que, dans ce cas, la maladie était la conséquence d'un acte de débauche —

un péché de la chair vengé dans la chair.

Probablement, aussi, que le paralytique sentait, peu importe ce que ses quatre bons voisins peuvent avoir fait, que ce dont il avait le plus besoin était le pardon, car Christ ne jette pas ses perles aux yeux qui ne peuvent en voir l'éclat, et il n'offre pas son pardon à des cœurs non brisés par la conscience du péché. Il se peut que les longues heures d'inactivité forcée aient été habitées par des remords, et que la conscience ait été agitée aussi gravement que les membres étaient raidis. Quoi qu'il en soit, remarquez que notre Seigneur désigne le miracle comme une preuve de son pouvoir de pardonner, donnée non à l'homme paralysé, mais aux ergoteurs à ses côtés, comme si le premier n'avait pas besoin de preuve, mais qu'il avait saisi l'assurance avant qu'elle ne soit vérifiée. Ainsi donc, la déclaration de Christ et sa rapide acceptation semble indiquer que dans cette forme immobile étendue sur son grabat, une tempête intérieure de pénitence et de désir rageait, et ne pouvait être calmée que par quelque chose de bien plus profond qu'une quelconque guérison corporelle.

De toute façon, la leçon claire qui ressort de la manière dont Christ a traité le cas, c'est que le pardon est notre besoin le plus

profond. N'est-ce pas notre relation avec Dieu qui est la plus importante et la plus profonde que nous entretenons ? Si cette relation est juste, tout le reste ne le sera-t-il pas aussi ? Aussi longtemps qu'elle ne va pas, tout le reste n'ira-t-il pas mal aussi ? Et n'est-il pas vrai que quelles que puissent être nos différences apparentes, nous avons tous ceci en commun : nous sommes pécheurs ? Roi et clown, philosophe et fou, instruit et ignorant sont semblables en ceci : « tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu ». Les vêtements royaux et les vestes de lin couvrent le même cœur humain, lequel en tous s'est détourné du droit chemin, et lequel en tous se tord plus ou moins consciencieusement sous la même agitation, conséquence et gage de la séparation d'avec Dieu.

D'où l'on voit la sagesse de Christ et l'adaptation de son Évangile à tous les hommes, en ce qu'il ne s'attarde pas aux symptômes, mais va directement vers la maladie profonde et souvent latente. C'est du temps et de l'énergie perdus que de lambiner avec les maux superficiels et indirects. La seule manière de rendre le fruit bon, c'est de rendre l'arbre bon, et alors il produira du fruit selon son espèce. Les pastilles rafraîchissantes soulagent les malades, mais le remède doit être quelque chose de plus puissant. Le péché est la source de tout chagrin, car même pour l'œil non exercé, il est clair que la plus grande partie de la misère de l'homme provient de ses mauvaises actions, ou de celles des autres ; et pour ce qui est de l'autre partie, le jugement de la foi qui accepte la déclaration de Dieu la considère comme nécessaire à cause du péché, dans le but de discipliner et de purifier.

La première chose à faire pour panser les blessures des hommes et remédier à leur misère est de les rendre purs, et la première chose à faire pour les rendre purs est de les assurer du pardon de Dieu pour leur impureté passée. Par conséquent, les sarcasmes qui sont souvent lancés aux hommes religieux parce qu'ils « donnent des traités aux gens quand ils veulent du pain », et autres commentaires semblables, sont excessivement superficiels et indiquent simplement que le critique a bien superficiellement diagnostiqué la maladie et, par conséquent, est terriblement dans l'erreur quant au médicament requis. À Dieu ne plaise que nous disions une parole qui semblerait même déprécier la valeur d'autres formes d'efforts philanthropiques, ou

manquer de compassion et d'admiration pour l'enthousiasme qui habite et dirige bon nombre d'ouvriers fervents qui se sacrifient au milieu de la misère et du vice de notre « civilisation » complexe et semi-barbare. Le devoir évident du peuple chrétien est de se réjouir de tout cœur et d'aider à toute œuvre de ce genre, et de la reconnaître comme bonne et bénie, comme une conséquence directe de la vision chrétienne de la solidarité de l'humanité et de l'administration des biens.

Mais nous devons aller beaucoup plus profondément qu'une réforme économique, politique, intellectuelle ou esthétique ne le peut, avant de toucher la véritable raison de la misère des hommes. La source noire doit être étanchée, sinon il est inutile d'essayer d'assécher la tourbière et d'en faire une terre solide et fertile. Nous ne viendrons certainement et efficacement à bout de la misère que quand nous commencerons là où la misère commence, où Christ a commencé, en traitant d'abord le péché. Le véritable « sauveur de la société », c'est celui qui peut aller vers son frère paralysé et misérable, et, comme un ministre dévoilant le cœur de Dieu, lui dire : « Prends courage, mon enfant, tes péchés sont pardonnés ». Alors, la paralysie quittera ses membres atrophiés, une nouvelle énergie viendra en eux, et le malade se lèvera, prendra son lit et marchera.

LE PARDON EST UN ACTE EXCLUSIVEMENT DIVIN

Nous lisons qu'il y avait, assis tout à côté, les regards jaloux et par conséquent aveugles, un groupe d'hommes instruits, formalistes religieux de rang élevé, venus, comme un autre évangéliste nous le dit, de tous les coins du pays, comme une sorte d'inquisition ecclésiastique ou conseil de juges, pour faire un rapport sur ce jeune enseignant galiléen, que les disciples appelaient sans autorisation Rabbi. Ils étaient aussi indifférents à la pitié évidente dans le regard de Jésus qu'au nouvel espoir qui commençait à surgir dans les yeux sombres du paralytique. Mais ils avaient un flair remarquable pour l'hérésie, et ils s'attaquèrent avec un sûr instinct au seul point discutable : « Comment cet homme parle-t-il ainsi ? Il blasphème. Qui peut pardonner les péchés, si ce n'est Dieu seul ? » (Mc 2.7.) Les formalistes, dont

la religion n'est principalement qu'un paquet de rubans rouges attachés autour des membres des hommes pour les empêcher de faire ce qu'ils aimeraient, sont aveugles comme des chauves-souris à la beauté resplendissante de la noble bonté, et sont insensibles comme des pierres aux besoins de l'humanité affligée.

Mais les scribes et les docteurs avaient parfaitement raison pour ce qui est du principe qu'ils pensaient que Jésus était en train de violer. Le pardon est un acte exclusivement divin. Bien entendu, il en est ainsi. Le péché est la perversion de notre relation avec Dieu. Le mot *péché* ne veut rien dire à moins qu'on ne l'associe à la personne de Dieu. Le même acte peut être considéré comme un péché, un crime ou un vice. Comme péché, il est associé à Dieu ; comme crime, il est associé à la loi publique et aux autres ; comme vice, il est associé à une norme morale et peut n'affecter que moi. Les représentants de la loi d'un pays peuvent pardonner le crime. Le tribunal impersonnel de la morale est silencieux pour ce qui est du pardon du vice. Dieu seul est associé au vice ou au crime considéré comme péché, et lui seul, contre qui nous avons péché, peut pardonner nos transgressions.

Dieu seul peut pardonner les péchés, parce que l'essentiel dans le pardon n'est pas la rémission du châtement extérieur, mais l'amour abondant qui provient du cœur offensé de celui contre qui le péché a été commis. Quand vous pardonnez à vos enfants, vous, pères et mères, le pardon consiste-t-il simplement à leur épargner la verge ? Ne consiste-t-il pas plutôt en ce que votre amour n'est ni détourné ni rempli d'amertume à cause de la mauvaise action de votre enfant, mais se déverse sur le petit rebelle, exactement comme avant sa faute ? Le pardon de Dieu est donc le fondement : « Mon enfant, il n'y a rien dans mon cœur pour toi que de l'amour pur et parfait ». Nos péchés remplissent le ciel de nuages, à travers lesquels le soleil lui-même ne peut ressembler qu'à une balle d'un rouge horrifiant. Mais il brille au-dessus des nuages, toujours le même et en tout temps, et il les éclaire et les épargne complètement, et brille de tout son éclat sur le cœur réjoui. Le pardon, c'est l'amour de Dieu, illimité et sans amertume, accordé au malfaiteur. C'est un acte exclusivement divin. Les docteurs critiques avaient bien raison : « Qui peut pardonner les péchés, si ce n'est Dieu seul ? »

Un tel pardon peut coexister avec le maintien de certains châtements pour des péchés pardonnés : « Tu fus pour eux un Dieu qui

pardonne, mais tu les as punis de leurs fautes ». Quand les péchés sont des crimes, ils sont généralement punis. Les punitions des péchés considérés comme des vices ou des écarts aux normes morales demeurent toujours, car la mauvaise action faite est entrée dans l'ensemble complexe du passé de celui qui l'a commise, et ses « conséquences normales » ne sont pas évitées, même si leur caractère est modifié quand elles sont portées à la conscience du pardon de Dieu. Elles deviennent alors un châtement miséricordieux, et rendent donc témoignage de l'amour du père. Le véritable châtement du mal, considéré comme péché, est totalement aboli pour l'homme à qui Dieu pardonne, car ce châtement est la séparation d'avec Dieu, qui est la seule mort véritable. Et celui qui est pardonné, et sait qu'il l'est, sait également qu'il est uni à Dieu par le déversement sur lui, malgré son indignité, de cet amour infiniment miséricordieux et patient. Le pardon, c'est l'amour qui s'élève au-dessus du noir barrage que nous avons édifié entre nous et Dieu, et qui inonde nos cœurs de ses eaux joyeuses.

Nous pourrions ajouter ici, même si c'est un peu en dehors de notre propos, que le pardon est possible, en dépit des déclarations contemporaines à l'effet contraire. Quand nous nous aventurons à demander, avec l'humilité qui sied à un simple croyant chrétien qui s'adresse aux hommes sages contemporains, pourquoi le pardon est impossible, ils nous renvoient aux puissants liens de l'inévitable connexion entre le présent de l'homme et son passé, et on nous assure que dans un univers comme celui dans lequel nous vivons, ni Dieu ni l'homme ne peuvent empêcher la graine semée de germer, et le semeur de récolter ce qu'il a semé. Mais nous pourrions prendre courage et répondre que nous aussi, nous croyons que « ce qu'un homme a semé, il le récoltera », et ensuite demander ce que cela a à voir avec la doctrine scripturaire du pardon, qui n'altère pas cette loi solennelle en ce qui concerne les puissants liens que les objecteurs envisagent, et proclame que cela est le cœur même du pardon de Dieu, à savoir que l'homme pécheur, qui se repent de ses péchés et croit au sacrifice de Christ, est traité comme si son péché n'existait pas, dans la mesure où ce dernier pourrait interférer avec la manifestation surabondante de l'amour de Dieu.

Mais nous avons besoin d'un puissant moyen de transmission de ce pardon divin pour nous-mêmes. Si nous avons déjà sondé notre propre cœur, et si nous y avons vu les choses laides qui y rampent et y mordent, alors une vague confiance en une vague miséricorde d'un Dieu à demi caché ne sera pas suffisante pour nous. Que d'aventure Dieu soit miséricordieux est trop vague à saisir et trop peu solide pour qu'une conscience troublée s'y appuie. Rien de moins que le propre pardon du Roi lui-même, scellé de son sceau, n'est valide ; et à moins que nous ne puissions être en contact réel avec Dieu, et entendre, en quelque sorte, avec une certitude infaillible de ses propres lèvres son assurance de pardon, nous n'en aurons pas assez pour les besoins de notre âme.

CHRIST REVENDIQUE ET EXERCE CETTE PREROGATIVE DIVINE DE PARDONNER

Le fait que Jésus ait répondu aux pensées marmonnées par ces critiques aurait pu les convaincre qu'il exerçait d'autres prérogatives divines et lisait dans le cœur des hommes avec une vision plus claire que la nôtre. Il est juste qu'on s'adresse à *lui* comme « Seigneur », de qui il peut être dit : « Car la parole n'est pas sur ma langue, que déjà, ô Éternel ! tu la connais entièrement ». S'il possède la faculté divine de lire dans les cœurs, il est autorisé à exercer le pouvoir divin qui consiste à pardonner ce qu'il y voit.

Mais remarquez la réponse qu'il donne à ses objecteurs. Il accepte totalement leurs prémices. Ils ont dit : « Qui peut pardonner les péchés, si ce n'est Dieu seul ? » Si Jésus n'était qu'un homme comme nous tous, ayant le même genre de relation avec Dieu que les autres saints, prophètes et docteurs, et n'ayant rien de plus à faire avec le pardon de Dieu que de simplement dire à un cœur troublé, comme chacun de nous pourrait le faire : « Frère, prends courage ; je te dis que Dieu te pardonne ainsi qu'à tous ceux qui recherchent son pardon », si ses paroles au paralytique n'étaient, dans son intention, que sacerdotales et déclaratoires, alors il était contraint, par toutes les obligations d'un enseignant religieux, de se tourner vers les objecteurs et de leur dire qu'ils avaient mal compris le sens de ses propos.

Pourquoi ne leur a-t-il pas dit, en fait : « Je blasphème ? Non, ce n'est pas ce que je veux dire. Je sais que Dieu seul pardonne, et je suis seulement en train de dire à notre pauvre frère ici, comme vous pourriez aussi le faire, que Dieu lui pardonne. Le blasphème n'existe que dans votre mauvaise compréhension de mon geste » ?

Mais la réponse de Christ ne ressemblait pas du tout à cela, même si tout enseignant pieux et sain d'esprit aurait certainement répondu ainsi. En fait, il dit : « Vous avez bien raison. Aucun homme ne peut pardonner les péchés, si ce n'est Dieu. Or, je pardonne les péchés. Alors, qui croyez-vous que je sois, moi, le Fils de l'homme ? Je prétends pardonner les péchés. C'est facile de faire une telle déclaration, plus facile que de déclarer qu'on a le pouvoir de relever ce malade de son lit, car vous pouvez voir s'il se lève à ma parole, alors que l'autre déclaration ne peut être prouvée visiblement. Les deux phrases sont aussi faciles à dire l'une que l'autre, les deux choses également impossibles à accomplir par un homme ; mais l'accomplissement de l'une est visible, tandis que celui de l'autre ne l'est pas. Je vais accomplir l'impossibilité visible, et vous pourrez alors juger si j'ai le droit, comme je le prétends, d'accomplir celle qui est invisible. »

Dans cette réponse de Jésus, il affirme distinctement qu'il peut pardonner les péchés comme Dieu le fait. L'objection qu'il rencontre, et la manière dont il la traite nous interdisent de prendre, dans ce contexte, le pouvoir de « pardonner les péchés » dans tout autre sens que le sens divin le plus élevé. Or, cette déclaration semble nous présenter une autre possibilité évidente, que je me risque à porter à votre considération. Offrir le choix d'être empalé sur une ou l'autre corne d'un dilemme n'est pas la meilleure manière de convaincre les esprits hésitants de la vérité ; mais c'est quand même équitable, et pour certains peut-être pertinent, de dire qu'une autre possibilité lourde de conséquences nous est présentée. Ou bien les pharisiens avaient raison, et Jésus-Christ, le doux, l'humble, le sage religieux, le modèle d'abnégation, le raisonnable de qui dix-huit siècles n'ont pas suffi à épuiser l'enseignement, ni à lui obéir, était un audacieux blasphémateur, ou il était manifestement Dieu en chair. Tout cet incident nous oblige, en toute honnête interprétation, à comprendre les paroles qu'il a dites à l'homme malade comme les pharisiens les ont comprises, c'est-à-dire comme étant l'affirmation qu'il exerçait une prérogative

exclusivement divine. Il a prétendu pouvoir effacer les transgressions d'un homme, et il a justifié cette prétention, non par le fait qu'il déclarait apporter ou apportait le pardon divin, mais par celui qu'il pouvait faire ce que nul autre homme n'était capable de faire.

Si Jésus-Christ a dit et fait quoi que ce soit de ce que cette histoire lui attribue – et si nous connaissons quoi que ce soit à son sujet, nous savons qu'il l'a fait –, il n'y a pas d'hypothèse à son sujet qui puisse valoir à sa personne la vénération de la race humaine, sinon celle qui voit en lui la Parole faite chair, le Juge du monde, de qui le monde peut recevoir, et de qui seul il peut *certainement* recevoir, le pardon divin.

JÉSUS-CHRIST APPORTE LE TÉMOIGNAGE VISIBLE DE SA PUISSANCE INVISIBLE À PARDONNER LES PÉCHÉS

Évidemment, le miracle de la guérison du paralytique était une preuve particulière et très complète, dans la mesure où ce miracle et le pardon qu'il attestait étaient tous deux des actes divins, surpassant les capacités de l'homme. Nous pouvons également remarquer que notre Seigneur nous enseigne ici l'importance relative de ces deux actes, en subordonnant le miracle de la guérison à l'œuvre plus importante de l'attribution du pardon. Mais nous pouvons librement étendre le principe et désigner les effets extérieurs secondaires du christianisme dans l'environnement matériel et visible des choses comme des preuves de sa puissance intérieure, que seul celui qui a conscience d'être déchargé de son fardeau de péché à la croix connaît par expérience. Les effets manifestes de la foi chrétienne sur les individus, et de la foi chrétienne moins complète qui est répandue à travers la société, attestent de façon probante la réalité de la prétention de Christ à exercer le pouvoir de pardonner. Les résultats visibles de chaque effort fervent pour diffuser l'Évangile, et les effets produits dans la vie de ceux qui le reçoivent, créent une importante présomption en faveur de la réalité de la puissance que l'Évangile attribue à Jésus. Nous admettons que la fantaisie, la rudesse, et l'étroitesse d'esprit déforment trop souvent de tels efforts et réduisent la stature spirituelle des convertis. Mais quand la critique la plus amère

s'est dissipée comme l'écume, n'y a-t-il pas un reste important dans la coupe dont le goût ressemble énormément à celui du vin nouveau du Royaume ? Des passions apprivoisées, des espoirs bénis, une nouvelle et noble direction donnée aux aspirations, le moi soumis, les œuvres de bienfaisance apparaissant comme des fleurs là où il y avait des épines, des ronces ou une grande stérilité, des foyers qui n'étaient que désordre indescriptible transformés en Béthels, maisons de Dieu – ces choses et d'autres qui leur ressemblent sont les preuves que Jésus-Christ n'a pas exprimé de prétentions irréflechies, ni soulevé d'espoirs qu'il ne pouvait combler, quand il a dit : « Tes péchés te sont pardonnés ».

Chaque fois que la puissance du pardon de Christ pénètre un cœur, la vie est embellie, purifiée et ennoblie, et des bénéfiques matériels secondaires suivent dans son sillage. Nous avons le droit de revendiquer la différence entre les pays dit chrétiens et non chrétiens comme preuves de la réalité de l'œuvre salvatrice de Christ. C'est une réponse valable au doute qui sévit aujourd'hui. Si vous désirez voir les lettres de créances de Christ, regardez autour de vous. La réponse qu'il a lui-même donnée aux messagers de Jean s'applique encore : « Va dire à Jean ce que tu as vu et entendu ». Il y a des miracles, palpables et visibles, toujours accomplis par Jésus-Christ, plus convaincants que ceux qu'on a désignés au précurseur quand sa foi a vacillé. Il est toujours vrai que « par son nom, par la foi en son nom, les malades sont guéris », et cela en présence d'incroyants, qui peuvent vérifier la guérison. Les morts ressuscitent encore, les sourds entendent, les facultés qui sommeillent sont éveillées, et, dans des milliers de canaux, l'esprit de vie coule de Jésus, et : « tout être vivant qui se meut [*vit*] partout où le torrent [*coule*] ». Que tout système de croyance ou de non-croyance en fasse autant s'il le peut. Cette verge a bourgeonné. Que les successeurs modernes de Jannès et de Jambrière fasse de même avec leurs enchantements.

Ces réflexions offrent deux leçons très claires. L'une s'adresse à ceux qui font profession de suivre Jésus-Christ. Vous dites que vous avez été touché dans les profondeurs de votre esprit par sa main miséricordieuse, qui a effacé vos péchés. Personne ne peut dire si vous l'avez été ou non, si ce n'est en observant votre vie. A-t-on l'impression que votre profession est vraie ? Le monde tire davantage

ses notions du christianisme de vous, ses professeurs, que des prédicateurs ou des apologistes. Vous êtes les livres de preuves que la plupart des humains lisent. Voyez à ce que votre vie représente dignement la puissance rédemptrice de votre Seigneur, et à ce que les hommes, en regardant votre vie sainte, belle et douce, soient obligés de dire : « Il doit y avoir quelque chose dans cette religion qui fait de lui un tel homme ».

L'autre leçon est pour nous tous. Puisque nous sommes tous semblables en ce que le pardon est notre besoin le plus profond, recherchons en premier à obtenir cette chose essentielle et primordiale. Et puisque Jésus-Christ nous assure qu'il exerce la divine prérogative du pardon, et nous donne ce qu'il faut pour vérifier sa prétention par les résultats visibles de sa puissance, allons tous à lui pour le pardon, le plus important de tous nos besoins, et que lui et lui seul peut combler. Ne perdez pas votre temps à essayer de purifier le courant de votre vie à des kilomètres de sa source ; laissez-le l'assainir et transformer les eaux amères en eaux douces à la Source. Ne vous imaginez pas, cher ami, que votre paralysie ou votre fièvre, votre manque de volonté pour le bien, ou l'ardeur malsaine avec laquelle vous poursuivez le mal, et la misère conséquente qui vous agite, peuvent être soignés ailleurs. Allez à Christ, le Christ miséricordieux, et laissez-le poser sa main sur vous. Écoutez les paroles bénies qui sortent de ses douces et infaillibles lèvres, paroles qui œuvreront comme un charme sur toute votre nature : « Prends courage, mon enfant, tes péchés sont pardonnés ». « Ma fille, ta foi t'a sauvée ; va en paix. » Alors les yeux des aveugles seront ouverts, alors le boiteux bondira comme un cerf, et la langue du muet chantera. Alors les limites, les peines et les maladies de l'esprit ne seront plus, et le pardon portera le fruit de la joie et de la puissance, de la sainteté, de la santé et de la paix.

NOTES

Chapitre 3 : Si nous confessons nos péchés [...]

1. Bob George, *Growing in Grace*, Eugene, OR : Harvest House, 1990, p. 67
2. Bob George, *Classic Christianity*, Eugene, OR : Harvest House, 1989, p. 193-194.
3. Id., *ibid.*, p. 195.
4. Id., *ibid.*, p. 193
5. Id., *ibid.*, p. 194 (italiques dans l'original).
6. Pour un traitement détaillé de la sécurité du salut, voir John MacArthur, *Saved Without a Doubt*, Wheaton, IL : Victor, 1992.
7. Matthew Henry, *Matthew Henry's Commentary on the Bible*, 4 vol., Old Tappan, NJ : Revell, s.d., page inconnue.

Chapitre 5 : Le pardon réciproque

1. Voir Appendice 3 pour plus de détails sur ce passage.

Chapitre 6 : Comme Dieu vous a pardonné

1. Jay Adams, *From Forgiven to Forgiving*, Amityville, NY : Calvary, 1994, p. 34.
2. Id., *ibid.*
3. Jay Adams cite ce verset, mais prétend qu'il traite uniquement de la préparation du cœur en vue du pardon. Il suggère que le commandement « pardonnez » dans ce verset signifie simplement que

celui qui prie devrait être « prêt à pardonner » (Ibid., p. 30). Mais Adams croit que le véritable pardon ne se produit que lorsque le coupable demande pardon. La personne qui a « pardonné » ainsi ne peut donc pas considérer que le pardon est complet avant d'avoir repris le coupable, obtenu sa repentance et officiellement accordé le pardon.

4. Matthew Henry, *Matthew Henry's Commentary*, Old Tappan, NJ : Revell, s.d., page inconnue.

Chapitre 7 :

Si ton frère a péché

1. Dietrich Bonhoeffer, *Life Together*, New York : Harper & Row, 1954, p. 112-113.

Chapitre 8 :

Réponses aux questions difficiles sur le pardon

1. Jay Adams, *From Forgiven to Forgiving*, Amityville, NY : Calvary, 1994, p. 25.
2. Id., *ibid.*, p. 64.

Appendice 1 :

Comment devons-nous comprendre l'Expiation ?

1. A. A. Hodge, *The Atonement*, Memphis: Footstool, s.d., p. 267.
2. Voir John MacArthur, *Charismatic Chaos*, Grand Rapids, MI : Zondervan, 1994, p. 278ss.
3. Georges Otis, Jr. « The Atonement » (transcrit d'un message présenté lors d'une série de rencontres de YWAM à Tacona, dans l'État de Washington, automne 1981). Les transcriptions de ces messages sont disponibles sur le World Wide Web à <http://www.concentric.net/~for1/otisa.htm>.
4. Id., *ibid.*

5. Id., *ibid.*
6. Finney passe beaucoup de temps dans son *autobiographie* à argumenter contre ce qu'il appelle « cette fiction théologique de l'imputation », Old Tappan, NJ : Revell, 1908, p. 56ss.
7. Id., *ibid.*, p. 362
8. Charles Finney, *Systematic Theology*, Minneapolis : Bethany House, 1994, p. 249.
9. Otis. *Ibid.*
10. Hodge, p. 269.

Appendice 2 :

Qu'est-ce que le péché impardonnable ?

1. William Hendricksen *The Exposition of the Gospel According to Matthew*, Grand Rapids, Mich : Baker, 1973, p. 569.

Appendice 3 :

Deux sermons classiques sur le pardon

1. Toutes les références bibliques de ces sermons classiques sont tirées de la version *Louis Segond* version de Genève 1979.

INDEX DES RÉFÉRENCES BIBLIQUES

<i>Genèse</i>		<i>Nombres</i>	
3.9	17	5.6,7	93,196
4.10	120		
4.23,24	104	<i>Deutéronome</i>	
15.6	27,28	1.34-37	64
17.10	28	3.26	64
45.4,5	129	4.21	64
45.5	178	9.18-20	64
45.6,7	178	16.20	134
50.16,17	129	19.15	154
50.20	92,129	19.18-21	34
		19.21	33
<i>Exode</i>		<i>2 Samuel</i>	
19.18	47	7.12-16	218
20.13	83	7.14	71
21.2-6	80	11.27	69
21.16	81	12.1-4	69
21.22-24	34	12.7	69
21.24	33	12.7-12	69,70
21.33,34	196	12.13,14	70
22.1	196	12.14	70
23.6	134	16.5-8	129,130
23.7	12	16.9	130
34.6,7	215	16.10-12	130
		16.22	70
<i>Lévitique</i>		19.18-23	130
6.4,5	196		
17.11	22	<i>1 Rois</i>	
19.15	81	2.9	131
24.16	221	2.36-38	132
24.18-21	196	2.42-44	132
24.19,20	33	11.9	64

<i>2 Rois</i>		102	57
2.3	219	103.12	112
		107.16	158
<i>1 Chroniques</i>		130	57
29.4-7	106	143	57
<i>2 Chroniques</i>		Proverbes	
7.14	113	3.12	71
24.21,22	119	6.32,33	68
		10.12	124
Néhémie		17.9	125
9.17	205	17.15	13
		23.7	126
<i>Psaumes</i>		24.24	13
5.6	13	28.13	68,75
6	57		
7.12	13	<i>Ésaïe</i>	
18.8	47	1.17	134
16.8,9	69	9.6,7	218
32	57	10.1,2	81
32.1	125	29.18	220
32.3,4	68	35.5,6	220
38	57	42.3	181
51	57,69,70,71,87	43.25	112,197
51.5	69	53.4-6	21
51.5,6	72	53.5	23,26
51.6	87	53.5,6	211
51.14	180	53.7	32,37
51.16	180	53.10	21,204
58.4	13	53.12	39
68.9	47	55.7	205
77.19	47	57.15-19	181,182
85.3	125	59.15,16	134
85.11	15,30	64.5	16
86.5	191		
89.4	218	<i>Jérémie</i>	
89.30-34	65	4.14	66
97.4	47	5.28,29	36

13.15-17	17	5.23,24	137,138,153
13.23	23	5.24	74
22.3	134	5.25,26	138
31.34	112,115	5.38,39	33
		5.39	34,35,36,192
<i>Lamentations de Jérémie</i>		5.39,40	128
3.33	181	5.39-42	33
3.35,36	134	5.44	38
		6.10	163
<i>Ezéchiel</i>		6.12	100,239
3.18-32	40	6.12,14,15	122
18.23,32	180	6.14,15	101,112
33.11	180	6.15	85,165
		7.3-5	149
<i>Osée</i>		7.5	152
3.1-3	17	7.28,29	41
		8.2-4	217
<i>Amos</i>		9.1-8	217
1.3	102	9.6	41,243
1.6,9,11,13	102	12.9-15	217
5.11-14	81	12.20	181
		12.22	217
<i>Michée</i>		12.23	217
7.18	205	12.24	218
		12.25,26	218
<i>Nahum</i>		12.27	219
1.3	90,95	12.28-30	220
		12.31,32	215,217,222
<i>Matthieu</i>		12.32	221,222
3.8	90,195	14.26	49
4.21	165	16.16,17	50
4.23-25	217	16.18	146
5.7	114	16.19	179
5.10-12	37	16.23	113
5.17,18	33	17.6	49
5.22-24	86	18	111,133,137,145,146
5.22-26	139		147,149,178

18.6,10,14	146	27.45	45
18.12-14	148	27.50-53	45
18.15	124,147,149,150	27.51	47
	152,154	27.52	47
18.15-17	124,146	27.53	48
18.16	153,164	27.54	48,49,50
18.17	146,155,159,179		
18.18	163,179	<i>Marc</i>	
18.18,19	162,163	2.7	221,246
18.19	163,164	5.13	219
18.20	164	8.33	64
18.21	102	10.14	64
18.21-35	52	10.45	22,202
18.22	103	11.25	126
18.23,24	106	11.25,26	126
18.23-27	105	14.56	41
18.23-35	77	14.61	38
18.26	107	14.71	221
18.26,29	197	15.4,5	38
18.28	108	15.11-14	32
18.29	109	15.14	31
18.30	110	15.28	39
18.31	110	15.32	43
18.32-34	111	15.34	21
18.34	111,113	15.39	49
18.35	112,114,115,121,122,126		
20.2	106	<i>Luc</i>	
21.8-11	42	3.8	195
21.12	35	5.21	131
25.41	204	6.27,28	119,141
26.53	38	6.36-38	12
26.59	41	6.38	141
26.63	38	7.47	52
27.12	38	7.48	41
27.27-30	48	9.47	126
27.42	43	9.55,56	64
27.44	43	9.56	32,179

10.27	86	11.47,48	221
11.4	55	13.1	39
15	185	13.8	57
15.7	184	13.9	57
15.20	181	13.10	57
17.3	124,126,133,137,143	13.34	183
17.3,4	104,194,195	13.35	184
17.4	85	18.11	37
18.1	185	18.40	42
18.13	44	19.4,6	31
19.8	196	19.7	49
22.63,64	48	19.9	38
23.4	31,41	19.24,36	39
23.9	38	19.24,28,36	46
23.18,19	42	19.28	39,40
23.33	40		
23.33,34	31	<i>Actes</i>	
23.34	38,41,216	2.23	39,40
23.40	44	2.36	51
23.41	42,43,44	2.37	51
23.42	43	2.41	51
23.43	44	3.17	41
23.47	50	7.38	146
23.48	50	7.58	131
		7.60	118,176
<i>Jean</i>		8.1	131
2.15	35	13.13	96
3.17	39,179	13.38,39	225
3.19	219	15.37-39	96
4.20	239	17.30	40
6.26	42	18	170
6.37	29	18-20	78
7.30	39	19.26	78
8.20	39		
8.34	13	<i>Romains</i>	
10.17,18	39,46	1.18	12
10.32,33	41	3.10-18	13

3.25	21,208	3.4	173
3.25,26	14,24	3.15	162
3.26	15	4.15	106
4	27,28	5	151,170,174,187
4.1-5	28,56	5.1	136
4.5	14,26,28,94,209	5.1,2	161
4.6-8	56	5.2	136
4.7	14	5.3-5	136,161
4.7,8	14,54	5.4	179
4.8	14	5.5	162,179
4.10	28	5.6	136,145
4.25	165	5.6,7	162
5.10	13	5.9	171
5.10,11	18	5.9-11	160
8.1	28,54,57,75	5.11	159,179
8.7	13	5.13	35,179
8.7,8	13,16	6.1	139
8.28	92	6.2	139
8.29,30	27	6.2,3	147
8.30	65	6.7	139,140
8.33,34	54	7.20-22	92
8.38,39	66	10.12	165
10.3	24	10.13	166
12.17	104	11.30	162
12.17-19	36	12.3	50
12.21	36	12.12-14	78
13.4	33,35	13.5	103,125,128,177
16.17	179	13.5-7	125
16.17,18	160	13.7	195
<i>1 Corinthiens</i>		<i>2 Corinthiens</i>	
1.10	165	1.12	171
1.12	173	1.17	171
1.23	201	1.24	174
2.2	201	2	169,170,183
2.8	42	2.1-4	174
2.15	162,165	2.4	174
2.16	118	2.5	175,176

2.5-8	157	13.1	172
2.5-11	173	13.2	172
2.6	162,178,183		
2.7	180,182,183	<i>Galates</i>	
2.8	183	3.1	201
2.9	185	3.13	54,212
2.10	187	3.15	183
2.10,11	169	3.28	84
2.11	188	5.16,25	166
2.17	171	5.22	182
3.1-3	170	5.22,23	185
5	15,17	6	164
5.17	27,91	6.1	135,164,166,180,186
5.18	16	6.1,2	134
5.18-20	15	6.2	74,135,166
5.19	15,18	6.6	167
5.20	18,28	6.7	12
5.21	11,20,25,26,29,212		
6.4-10	170	<i>Éphésiens</i>	
7.1	66	2.1	13
7.6-16	172	2.3	13
7.7	172	2.6	28
7.8	171	2.12	13
7.9	172	4.1-3	128
7.11	172	4.22-24	100
7.12	186	4.24	100
7.13	186	4.32	51,55,77,82,99,100,117
7.14,15	186		121,122,180,225
9.7	85	5.2	204
10.7-18	170	5.18	165
10.10	171		
11.5-33	170	<i>Philippiens</i>	
11.13-15	171	1.6	66
11.23-30	89	2.8	40
12.10	176	3.7	28
12.11-13	170	3.9	28,209
12.14	172	4.12	176
12.20,21	172	4.14-18	95

<i>Colossiens</i>		<i>Philémon</i>	
1.21,22	18	1	78
3.9,10	100	2	78,83
3.12,13	82,99	5	83
3.13	77,100,121,180,192	7	84
3.16	165,185	8,9	83
4.9	79,94	8-16	84,85
4.17	78,83	9	83,85,88
4.18	94	10	78,90
		10-18	89
<i>1 Thessaloniens</i>		11	91
4.16	48	11-13	94
5.15	104	12	79,91
		13	91
<i>2 Thessaloniens</i>		14	82
3.6	160,179	15,16	92
3.14,15	179	16	81,92
3.15	138,160	17	83,90,91,93
3.17	94	17,18	77,93
		18	79,88,94
<i>1 Timothée</i>		19	83,90,94,95
1.13	221	21	95
1.13,14	221	22	96,97
1.20	162	23	83
2.6	22,202	23-25	96
3.2,10	67		
5.20	35,184	<i>Hébreux</i>	
		2.2	19
<i>2 Timothée</i>		2.3,4	223
1.8	78	2.17	21,201
4.10	91	3.13	135
4.10-16	78	4.7	159
4.11	97	4.15	26,31
		4.16	59
<i>Tite</i>		6.4-6	223
1.6,7	67	7.26	26,31
1.9	35	8.12	112,197
3.5	57,66	9-10	46

9.8	46	2.21-25	128
9.22	22,205	2.22	31
9.28	26	2.23	38,52
10.11,12	46	2.24	21,26,212
10.16,17	46	3.8,9	189
10.17	197	3.9	104
10.18	46	3.18	212
10.19	46	4.8	124,125,127
10.24	135	5.8	188
11.4	120	5.9	35
12	62,63	5.13	96
12.5-10	58		
12.5-11	60	<i>1 Jean</i>	
12.6	71	1	58
12.7,8	71	1.3	58
12.7-11	145	1.4	182
12.11	168	1.7	58
12.12,13	182	1.7-9	66
12.15	135,140,139	1.9	53,57,58,66,73,74,75
12.24	120	2.2	21,212
12.26,27	47	2.12	75
		3.14	83,147
<i>Jacques</i>		4.7,8	83
2.8	183	4.10	21
2.10	13		
2.13	114,122	<i>3 Jean</i>	
2.16	167	9,10	156
4.7	35		
5.16	73,74	<i>Apocalypse</i>	
5.19,20	155	2.14,20	145
5.20	125	5.11	106
		6.10	118,120
<i>1 Pierre</i>		6.14,15	47
1.25	172	22.17	29,40
2.13,14	35		
2.20-23	192		
2.21-23	32		

INDEX GÉNÉRAL

A

- Aaron, 64
- Abel, 120
- Abélard, Pierre, 204
- Abischaï, 130, 133
- Abraham, 27, 28, 56
- Absalom, 70
- Adam, 17, 116
- Adams, Jay, 122, 125
- Alliance davidique, 1^o, 65, 71
- Amertume, 115, 126, 135, 127, 140, 169, 192
- Amour, 1^o (*agape*), 83, 84, 85, 86, 124, 125, 128, 135, 139, 145, 146, 148, 157, 165, 174, 177, 183, 184
- Ancienne Alliance, 1^o, 55, 56
- Anselme de Canterbury, 212
- Apphia, 83
- Archippe, 83
- Ariens, les, 203
- Aristarque, 96
- Arminianisme, 206

B

- Barabbas, 42
- Barnabas, 96
- Barnes, Albert, 23
- Bath-Schéba, 68
- Blâme, 6, 7, 8, 9
- Bonhoeffer, Dietrich, 157
- Brigand pardonné crucifié avec Jésus, le, 42, 43, 44
- Bunyan, John, 16

C

- Caïn, 104, 120
 Centenier qui a cru à la croix, (Longin), 48-50
 Châtiment, 20, 34, 35, 43, 60, 61, 62, 102, 113, 120, 138, 162, 170, 174, 177
 Christ, sang de, 46
 notre exemple, 31-52, 119
 notre justice, 44, 54, 94, 211
 notre rançon, 22, 202
 notre substitut, 14, 15, 20, 25, 26, 41, 54, 211
 prie pour ses bourreaux, 38-42, 119
 Colère, 7, 115, 140, 169
 Confession des péchés à Dieu, 7, 53-75, 158, 178, 193
 confession à une autre personne, 74
 Conséquences du péché, 58, 67, 68, 70, 71, 72, 90, 114, 154, 161
 Copeland, Kenneth, 203
 Couvrir les péchés dans le pardon, 124, 125, 126, 133, 141, 154, 184
 Culpabilité, la, 5, 6, 7, 13, 21, 22, 25, 51, 69, 70, 107, 114, 141, 163

D

- David, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 75, 86, 87, 129, 130, 131, 132, 133
 Démas, 96
 Dieu, saint mais pardonne le péché, 12, 14, 15, 30
 jugement et colère de, 12, 13, 17, 19, 20, 22, 24, 25, 26
 perfection de (en justice, en sainteté, en amour), 12, 16, 19
 Diotrèphe, 156, 157
 Dirigeants spirituels, 67
 Discipline de Dieu/châtiment du croyant, 58, 60, 61, 63, 65, 67, 68, 70, 71, 75, 113, 145, 162, 163, 164
 Discipline d'Église, 7, 111, 137, 139, 143-168, 169-189

E

- Efforts personnels, réforme personnelle, 16, 17, 24
 Épaphras, 83, 96
 Esclavage, l', 77-98
 Étienne, 118, 119, 131
 Évangile, l', 7, 14, 15, 119, 201

Ève, 17

Excommunication, 34, 124, 136, 143, 145, 157, 159, 161, 162, 164, 178

Expiation par Christ, l'

Expiation, 14, 19, 22, 24, 58, 67, 75, 201-213

théorie gouvernementale (« théologie du gouvernement moral ») de, 23, 207s.

théorie de l'influence morale, 204s.

théorie de la rançon, 21, 22, 202s.

F

Foi, la, 28, 56, 77

Finney, Charles, 23, 207, 209, 210, 211

G

George, Bob, 53, 61, 62

Gnostiques, les, 203

Grâce, la, 11, 50, 56, 59, 77, 93, 95, 107, 184

Grotius, Hugh, 207

H

Hagin, Kenneth, 203

Heath, Collège, à Paducah, au Kentucky, 117, 118

Hendriksen, William, 222

Henry, Matthew, 66, 132

Hodge, A. A., 203, 212

Hyménée et Alexandre, 162

I

Ignace, 98

Imputation de la justice, 23, 25, 26, 27, 28, 56, 93, 211

Injustice, 12, 140

J

Jacob, 129

Jacques, 64

Jean, 64

Jenkins, Melissa, 118

Jeunesse en Mission, 208

Joseph, 128, 129, 140, 177
 Justice, 7, 12, 19, 20, 61, 119, 120, 121, 133, 134
 Justice civile, gouvernement civil, 34, 35
 Justification, 27, 28, 29, 54, 57, 58, 59, 65, 70, 114

K

Kenyon, E. W., 203

L

Lémec, 104
 Lier et délier, 163, 179, 184
 Loi de Moïse, Ancien Testament, 28, 33, 55, 56, 196
 Luc, 97

M

Marc (Jean Marc), 96, 97
 MacLaren, Alexander,
 « Le Fils de l'homme qui pardonne », 243
 Ministère pastoral, 5
 Micorde, la, les miséricordieux, 7, 12, 51, 75, 105, 107, 109, 114, 115,
 120, 121, 122, 123, 178, 179, 180, 182, 185
 Moïse, 33, 47, 63, 64

N

Nathan, 68, 69, 70, 71
 Non-résistance au méchant, 35, 36
 Notre Père, le, 8, 56, 57, 58, 100, 101, 163
 Nouvelle Alliance, la, 46, 62, 119

O

Œil pour œil, principe du, 33, 34, 102
 Offenses répétées, 103, 104, 135, 194, 196
 Onésime, 77-98
 Osée, 17
 Otis, George, 207, 208, 211

P

Parabole du bon Samaritain, la, 86
 Parabole du fils prodigue, la, 40, 185

- Parabole du serviteur implacable, la, 95, 101
 Pardon conditionnel et inconditionnel, 122, 123, 124, 126, 133, 192
 Pardon judiciaire de Dieu, 58, 64, 75, 101, 112
 Pardon parental de Dieu, le, 58, 66, 101
 Pardon unilatéral, le, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 141
 Passer sur les petites offenses, 34, 124, 125, 127
 Paul, l'apôtre, 77-98, 169-190
 Péché, 13, 16
 dans le croyant, dans l'Église, 57, 59
 esclavage de l'homme, 104, 163
 impardonnable, le, 41, 215-223
 Pelagianisme, 207
 Persécution pour la justice, voir
 Souffrir pour la justice
 Philémon, 77-98
 Pierre, 7, 37, 38, 50, 51, 57, 64, 96, 101, 113
 Ponce Pilate, 31, 38, 41, 49
 Porter les fardeaux les uns des autres, 135, 166, 167
 Priorité suprême, la, 138
 Propitiation, 19, 21, 22
 Purgatoire, 44, 73
 Purification, 57, 66, 67, 73

R

- Réconciliation avec Dieu, avec les autres, 6, 15, 16, 17, 18, 19, 25, 30,
 74, 76, 86, 119, 137, 138, 143, 153
 Rédemption, 22
 Réforme, la, 204, 213
 Repentance, 7, 17, 40, 66, 70, 72, 75, 90, 123, 141, 142, 149, 153, 155,
 161, 162, 164, 170, 172, 173, 174, 177, 178, 179, 180, 183, 184,
 185, 193, 195
 opposée à de simples excuses, 193
 fruits de la, 88, 195
 Reprendre un croyant pécheur, 123-126, 133-137, 143-168
 Restitution, 87, 93, 94, 196, 197
 Rétablissement, 66, 68, 69, 77, 135, 137, 145, 147, 157, 162, 164, 165,
 173, 176, 180, 182, 185
 Ryle, J. C., 39

S

- Sacrifice sanglant, nécessité du, 22, 24, 25, 205
 Salomon, 64, 106, 131
 Salut, 100
 ne peut se perdre, 65, 101, 111
 par les œuvres, le, 16, 205
 Saul de Tarse, 131
 Schimeï, 129, 130, 131, 132, 133
 Socinianisme, le, 204, 205, 206, 207, 208
 Soixante-dix fois sept, 7, 103, 182
 Souffrir pour la justice, 37, 119, 120, 139
 Spartacus, 79
 Spurgeon, C. H., 225-242

T

- Tendre l'autre joue, 34, 128
 Théologie ou doctrine libérale, 22, 23, 204
 Tite, 172, 186
 Tychique, 79, 81, 90

U

- Urie le Hétien, 87

V

- Vengeance, bonne et mauvaise, divine, la, 5, 36, 102, 110, 119, 120,
 121, 135, 141, 175, 176, 177, 178
 Vengeance, représailles personnelles, 5, 34, 35, 87, 115, 126, 147

Z

- Zacharie, 118, 119
 Zachée, 196



Publications Chrétienne est une maison d'édition évangélique qui publie et diffuse des livres pour aider l'Église dans sa mission parmi les francophones. Ses livres encouragent la croissance spirituelle en Jésus-Christ, en présentant la Parole de Dieu dans toute sa richesse, ainsi qu'en démontrant la pertinence du message de l'Évangile pour notre culture contemporaine.

Nos livres sont publiés sous six différentes marques éditoriales qui nous permettent d'accomplir notre mission :



La Rochelle



Nous tenons également un blogue qui offre des ressources gratuites dans le but d'encourager les chrétiens francophones du monde entier à approfondir leur relation avec Dieu et à rester centrés sur l'Évangile.



reveniralevangile.com

Procurez-vous nos livres en ligne ou dans la plupart des librairies chrétiennes.
pubchret.org | XL6.com | maisonbible.net | blfstore.com